

CAHIER ÉCONOMIQUE 123

Rapport travail et cohésion sociale

2017

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

SAVOIR
POUR AGIR

CAHIER ÉCONOMIQUE 123

Rapport travail et cohésion sociale

2017

STATEC

Institut national de la statistique
et des études économiques

SAVOIR
POUR AGIR

Impressum

Responsable de la publication

Dr Serge ALLEGREZZA

Auteurs

Fofa Senyo AMETEPE

Jérôme HURY

Guillaume OSIER

François PELTIER

Paul REIFF

Ioana Cristina SALAGEAN

Marco SCHOCKMEL

STATEC

**Institut national de la statistique
et des études économiques**

13, rue Erasme

B.P. 304

L-2013 Luxembourg

Téléphone

247-84219

Fax

46 42 89

E-mail

info@statec.etat.lu

Internet

www.statec.lu

Octobre 2017

ISBN 978-2-87988-136-2

La reproduction est autorisée
à condition de mentionner la source.

Conception: Interpub', Luxembourg

Sommaire

Rapport travail et cohésion sociale 2017

Partie I : Population	9
1. Population de résidence et en âge de travailler	9
1.1 Evolution de la population	9
1.2 Structure de la population	13
1.3 Population en âge de travailler	20
Glossaire – Partie I : Population	22
 Partie II : Marché du travail	 23
1. Emploi	23
1.1 L'évolution de l'emploi	24
1.2 L'emploi dans la Grande-Région	28
1.3 L'emploi frontalier	29
1.4 L'emploi par branches	32
2. Le taux d'emploi	38
2.1 Inactivité, chômage et emploi	38
2.2 Le taux d'emploi par genre	41
2.3 Le taux d'emploi selon le nombre d'enfants	43
2.4 Le taux d'emploi selon l'âge	44
2.5 Le taux d'emploi des étrangers	46
2.6 Le taux d'emploi selon le niveau d'éducation	47
3. Travail atypique	49
3.1 Le travail à temps partiel	49
3.2 Le travail temporaire	51
3.3 Autres types de travail atypique	54
3.4 Evolution des différentes formes de travail atypiques	56
4. Chômage	58
4.1 Concepts et définitions	58
4.2 Évolution et structure du chômage	59
Glossaire – Partie II : Marché du travail	64
 Partie III : Revenus, conditions de vie et qualité de vie	 65
1. Différents concepts de revenus	65
1.1 Les revenu brut	65
1.2 Le revenu disponible par ménage	68
1.3 Le niveau de vie : le revenu disponible par équivalent-adulte	68

2. Inégalités	70
2.1 Les inégalités de revenus	70
3. Pauvreté et exclusion sociale	74
3.1 Les taux de risque de pauvreté	74
3.2 Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 »	80
3.3 L'impact des transferts sociaux sur la pauvreté	82
4. Dimension internationale	83
4.1 Comparaisons internationales	84
5. La situation financière des ménages	86
5.1 Difficultés à joindre les deux bouts	86
5.2 La charge financière du logement	87
Glossaire – Partie III Revenus, conditions de vie et qualité de vie	93
 Partie IV : Partie thématique	 95
1. Les 15–34 ans sur le marché du travail	95
1.1 Niveau d'éducation	95
1.2 Situation économique des jeunes	95
1.3 Travail atypique chez les jeunes	96
1.4 Secteur d'activité et profession	96
1.5 Expérience de travail au cours de l'enseignement	97
1.6 Mobilité des jeunes pour l'emploi	98
1.7 Adéquation entre l'emploi et le niveau d'éducation et méthode de recherche de l'emploi	98
2. La connaissance des langues au Grand-Duché	99
2.1 Introduction	99
2.2 Le nombre de langues que savent utiliser les résidents	99
2.3 Les langues maternelles	102
2.4 Les langues maîtrisées par le plus grand nombre de résidents	103
2.5 Les langues étrangères les mieux maîtrisées	104
2.6 La maîtrise du luxembourgeois	105
3. Les inégalités en matière de santé	107
3.1 L'état de santé de la population au Luxembourg	107
3.2 Les déterminants de l'état de santé	112
3.3 Limites des données	118
Glossaire – Partie IV : Partie thématique	119

Avant-Propos

Il y a un grand avantage à écrire la préface juste avant la publication finale dans la collection des cahiers économiques du STATEC. La rédaction de la présente préface se fait en deux temps. Dans un premier temps, le texte résume les grandes idées du rapport et les principaux résultats qui sont présentés à la conférence de presse, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. Dans un deuxième temps, le texte gagne en maturité et prend une certaine distance avec le contenu du rapport qu'il resitue dans son contexte. Il est important de montrer les limites méthodologiques et les omissions, enfin, d'esquisser des pistes de progrès. La préface de ce cahier n'a jamais été un exercice ornemental convenu mais un résumé réflexif, paré d'une note critique.

Société et cohésion

La notion de « cohésion sociale » reste une référence importante, elle justifie le titre du rapport du STATEC. Cette notion est parlante dans le discours sur la représentation mobilisée dans le débat public pour évoquer l'unité de la société. Cette représentation présuppose aussi une conception de la société entendue comme solidarité fonctionnelle. Or c'est ce concept de société qui fait problème de nos jours comme le fait remarquer François Dubet : « ...l'idée de société ne survit que dans le récit de sa décomposition » mais poursuit-il « l'idée de société a une force morale et cognitive irremplaçable, même quand la vieille incarnation de la société industrielle des trente glorieuses est révolue ». L'importance de la référence à la société comme totalité, comme système qui fonctionne de manière cohérente, est particulièrement importante lorsqu'il s'agit d'appréhender l'inégalité. Dubet conclue : « En définitive le développement des inégalités procède pour l'essentiel du déclin de la solidarité qui invite à payer pour ceux que l'on ne connaît pas mais dont on se sent cependant proche ».

Le concept de « cohésion sociale » reste utile au niveau global, mais sur le plan empirique il appelle une opérationnalisation grâce à plusieurs métriques qui en révèlent les caractéristiques. Le STATEC a consacré plusieurs développements à la démarche empirique de la cohésion sociale dans les versions antérieures du rapport Travail et Cohésion Sociale (cf. référence). L'ensemble du rapport Travail et Cohésion Sociale a pour ambition de dépeindre un portrait de

l'état des multiples liens sociaux, même si cette tentative ne pourra toujours être que partielle et partielle, dont nous essayons la gageure d'en déduire un état global de la cohésion sociale.

La cohésion sociale repose sur l'idée de participation des individus aux activités économiques, sociales et civiques qui font société. La cohésion dépend de l'ampleur des écarts entre les individus et les groupes par rapport à une norme implicite, située au cœur de la société, quelque peu idéalisée. Lorsque les différences sont trop importantes ou ne sont pas acceptables ou justifiables, elles posent problème, la cohésion est mise à mal. En filigrane, le rapport Travail et Cohésion Sociale dresse également le bilan de l'efficacité de l'Etat providence qui joue un rôle crucial dans la redistribution des ressources, la protection des individus contre les grands risques de la vie et la réduction des inégalités. Or cette institution centrale de la cohésion sociale est régulièrement remise en cause sommée de s'adapter dans un monde globalisé et individualiste.

Le présent rapport met l'accent sur trois dimensions : le revenu et l'emploi, les langues et la santé.

Inégalité, pauvreté et croissance économique

Depuis quelques années, l'inégalité des revenus, a été promue comme enjeu majeur des débats au niveau international. Récemment, les économistes du FMI, souvent critiqués pour leur prétendue « orthodoxie néolibérale », se sont penchés sur les inégalités et leur lien avec la croissance économique. Le FMI, dans son rapport Tax monitor, intitulé « Tackling inequality » écrit : « While some inequality is inevitable in a market-based economic system as a result of differences in talent, effort, and luck, excessive inequality could erode social cohesion, lead to political polarization, and ultimately lower economic polarization ».

Au Luxembourg, la forte croissance au cours des dernières années, a laissé augurer d'une réduction des inégalités. Or, il s'avère que l'évolution de l'inégalité, même si elle est en dents de scie, suit une tendance légèrement ascendante. Les analyses préliminaires disponibles, qui ne sont pas exposées dans ce rapport, suggèrent que les revenus dans les quintiles supérieurs (les plus aisés) évoluent plus rapidement que dans les quintiles inférieurs de revenu (les moins aisés).

L'analyse montre que le taux de risque de pauvreté peut se décomposer en deux éléments : l'impact de la croissance du revenu moyen (pondéré par l'élasticité du taux de risque de pauvreté par rapport à la variation moyenne du revenu) et l'impact d'une variation de l'inégalité mesurée par le coefficient du Gini (pondéré par l'élasticité du taux de pauvreté par rapport au coefficient de Gini). La croissance économique (et donc du revenu moyen) n'est donc pas nécessairement gage de réduction du taux de risque de pauvreté, cette dernière est aussi tributaire de la variation de l'effet des inégalités des revenus sur le taux de risque de pauvreté. Autrement dit, pour que la croissance soit « inclusive » ou « en faveur des pauvres », la croissance économique du revenu ne suffit pas, encore faut-il qu'elle favorise les moins aisés.

Le taux de risque de pauvreté est souvent associé aux personnes qui se trouvent aux franges de la société comme les vagabonds, mendiants... En fait, le taux de risque de pauvreté (relative) dénombre la proportion de personnes qui ont un revenu disponible (équivalent adulte) de moins de 60% du revenu médian. Il est donc une sorte d'indicateur d'inégalité. Le terme de « risque », i.e. de la probabilité de ces personnes de se démenager dans des difficultés graves dues au manque de ressources, est parfaitement justifié. La difficulté de la définition de ce qu'est la vraie pauvreté, substantielle – ontologiquement parlant – est généralement esquivée. Il est tentant de pallier cet inconvénient et de combiner plusieurs indicateurs, à un indicateur multidimensionnel, ce que fait la Commission européenne. Le taux de risque de pauvreté communautaire composite atteint 19.8% de la population résidente dans cette édition du rapport Travail et Cohésion Sociale qui prend comme base les données collectées en 2015 et 2016. Cela situe le Luxembourg dans le milieu du tableau européen (11ème sur 28 pays).

Plus récent dans notre pays, le taux de pauvreté absolue est également une notion très éclairante. Son calcul requiert la détermination d'un seuil de pauvreté, basé sur les biens et services minima dont un individu (un ménage) a besoin pour vivre décemment (chichement ?) dans un pays au style de vie aussi cossu que le Luxembourg. Le STATEC avait consacré un rapport spécifique (Cahier économique no 122, 2016) au « budget de référence », soit au seuil de pauvreté absolu.

Nous avons publiquement défendu un indicateur de risque de pauvreté qui nous paraissait plus intéressant, car il tient compte de la dynamique de la pauvreté, de son caractère transitoire. Cet indicateur, appelé « pauvreté persistante » est largement méconnu, bien que tout aussi officiel et recommandé par les instances européennes. L'indicateur renseigne sur la proportion d'individus qui sont en situation de risque de pauvreté en 2016 et au moins deux fois au cours de la période 2013 à 2015. Le taux de pauvreté persistante est de 10%. Pourquoi ne pas se focaliser sur cet indicateur, mis en avant lors de la présentation du rapport Travail et Cohésion Sociale en octobre 2017.

Enfin, bien que la discussion ne soit pas close, il y a un autre indicateur – subjectif – qui mérite d'être considéré sérieusement. Il renseigne sur les difficultés ressenties à « joindre les deux bouts ». 11.7% des personnes se trouvent dans une situation difficile et très difficile.

Une dernière remarque de taille. Il faut également relever que la base d'échantillonnage de l'enquête a été changée, ce qui induit probablement un biais statistique, voire une rupture de série. Nous n'avons pas insisté, pour cette raison, sur le résultat de l'année 2016, réalisé avec le nouvel échantillon, dans le cadre d'une réorganisation de l'enquête EU-SILC. Cette nouvelle enquête, méthodologiquement plus solide et transparente est de meilleure qualité. Par ailleurs, les relations avec les prestataires externes ont également évolué. Nous avons préféré commenter la tendance des indicateurs à moyen terme. Les enquêtes des années à venir devront confirmer l'évolution des indicateurs d'inégalité et de pauvreté.

Le plurilinguisme, un pont vers plus de cohésion sociale

La maîtrise des principales langues offre un véhicule qui favorise l'intégration des individus, elle est un canal de communication professionnel et de participation citoyenne, un conduit pour l'échange culturel. Les langues communes favorisent la cohésion sociale.

Les débats animés autour de l'utilisation de la langue luxembourgeoise ont été menés largement sur base d'impressions et d'imprécations plutôt que sur base

d'analyse statistique. A côté du Recensement de la population, qui pour la première fois a livré des statistiques officielles sur cette question, en-dehors des études académiques, le STATEC a posé la question de la connaissance/utilisation des langues dans l'enquête sur l'éducation des adultes (AES). Les participants à l'enquête sont des personnes âgées de 25 à 64 ans, excluant donc les élèves scolarisés au Luxembourg.

L'enquête révèle que le Luxembourg est un pays multilingue, les résidents connaissant et utilisant en moyenne 4 langues. C'est cette maîtrise des langues qui constitue un avantage économique certain et un facteur d'intégration. Les résidents luxembourgeois ayant des parents nés à l'étranger ont le privilège de parler une langue en plus.

Parmi les langues les plus maîtrisées, c'est la langue française (91.4%) qui domine, suivie de la langue anglaise (71.2%), puis de la langue allemande (66.2%) et, enfin, du Luxembourgeois (60.7%). Le français a un rôle clé de passerelle, dans la population d'âge actif, car il est maîtrisé aussi bien par les Luxembourgeois que par les non-Luxembourgeois.

Il est intéressant de noter que circa 40% de la population (env. 80% de la population non Luxembourgeoise) indique ne pas savoir utiliser le Luxembourgeois. Ce pourcentage tombe à 27.3% pour les personnes étrangères nées au Luxembourg. La part des non locuteurs de l'idiome national, diminue aussi avec la durée de leur séjour au Luxembourg. La connaissance et l'utilisation des langues méritent certainement des approfondissements analytiques afin de déterminer des typologies de comportement, la nature des passerelles linguistiques entre groupes de locuteurs et la participation à la vie professionnelle, culturelle et sociale.

La santé, inégalitaire primaire

L'exploitation de l'enquête communautaire sur la santé, réalisée par le Luxembourg Institute of Health (LIH), ouvre une dimension de la vie sociale qui était restée largement cachée dans les rapports Travail et Cohésion Sociale antérieurs. Certes, l'état de santé est gouverné par des facteurs sociaux, biologiques et génétiques, ainsi que par les comportements individuels et les institutions de santé.

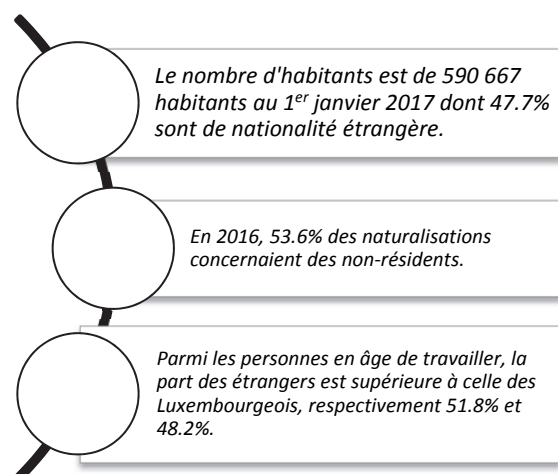
Que l'on prenne la dépression, l'obésité, la consommation de tabac ou d'alcool, chacune elle ne concerne pas tout le monde de la même manière. Il y a une inégalité flagrante : plus les personnes sont éduquées, plus elles sont bien rémunérées, et plus elles réduisent les risques affectant leur santé.

La part des fumeurs quotidiens diminue dans les quintiles de revenu supérieurs et avec le niveau d'éducation. Il en va de même pour la consommation d'alcool, même si le Luxembourg fait partie de pays qui consomment quotidiennement plus que la moyenne européenne (près de 10%). La consommation hebdomadaire d'alcool diminue avec le niveau d'éducation et de revenu.

Dr Serge Allegrezza
Directeur du STATEC

Partie I : Population

1. Population de résidence et en âge de travailler



1.1 Evolution de la population

590 667 habitants au 1^{er} janvier 2017

Par rapport à l'année précédente, un solde naturel (naissances – décès) de 2 083 et un solde migratoire (arrivées – départs) de 9 446 ont fait grimper la population de résidence de 11 159 unités. Pour la première fois, le STATEC se base sur le Registre National des Personnes Physiques pour dénombrer les personnes ayant leur résidence habituelle au Grand-Duché. Afin de faire le lien entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie un ajustement statistique positif de 2 889 individus est nécessaire (cf. note méthodologique Encadré 1).

Une croissance dynamique de la population caractérise le Luxembourg depuis son envol économique à partir du milieu des années 1980. La population du Grand-Duché passe de 338 500 habitants au 1^{er} janvier 1970 à 590 667 au 1^{er} janvier 2017, soit une augmentation de 74.5%.

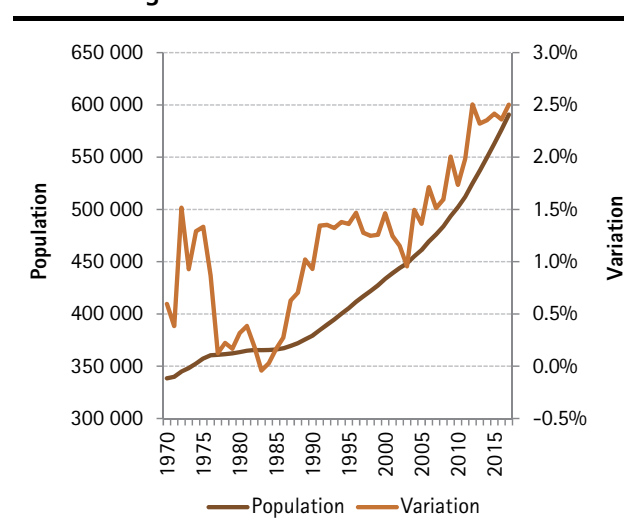
Cette croissance dynamique de la population caractérise le Luxembourg depuis le milieu des années 1980. L'envol économique lié au développement de la place financière et du secteur des services en général n'y sont certainement pas innocents. A de multiples reprises, il a été constaté que cette évolution est due en grande partie à un flux d'immigration continu et soutenu. Lors des dix dernières années, la population a augmenté de 24.0%, passant de 476 187 personnes au 1^{er} janvier 2007 à 590 667 personnes au 1^{er} janvier 2017. La part des étrangers habitant le Luxembourg passe de 41.6% en 2007 à 47.7% en 2017.

Tableau 1 : Mouvement de la population en 2016

Population au 1 ^{er} janvier 2016	576 249
+ Naissances	6 050
- Décès	3 967
+ Arrivées	22 888
- Départs	13 442
+ Ajustement statistique	2 889
Population au 1 ^{er} janvier 2017	590 667

Sources : STATEC, CTIE

Graphique 1 : Evolution de la population au Luxembourg de 1970 à 2017



Source : STATEC

Encadré 1 : Nouvelle méthodologie pour le calcul de la population

Jusqu'au 1^{er} janvier 2016

Tous les dix ans, un recensement de la population est organisé par le STATEC permettant de recenser de manière exhaustive les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire luxembourgeois.

Entre deux recensements, la population était estimée au 1^{er} janvier de chaque année. Pour ce faire, le STATEC prenait en compte les quatre composantes démographiques qui influent sur le nombre d'habitants, c'est-à-dire les naissances (+), les décès (-), les immigrations (+) et les émigrations (-).

En considérant ces différentes composantes du mouvement de la population pour chaque cohorte d'année d'âge, le STATEC estimait la population au 1^{er} janvier de chaque année.

De façon synthétique, la population de résidence depuis le dernier recensement de la population du 1^{er} février 2011 a été calculée de la manière suivante :

Population au 1^{er} janvier 2012 = Population recensement 01/02/2011 + naissances (02/2011-12/2011) - décès (02/2011-12/2011) + immigrations (02/2011-12/2011) - émigrations (02/2011-12/2011)

Entre 2013 et 2016, la population a été estimée de la manière suivante :

Population au 1^{er} janvier xxxx = Population estimée au 1^{er} janvier xxxx-1 + naissances (xxxx-1) - décès (xxxx-1) + immigrations (xxxx-1) - émigrations (xxxx-1)

Depuis le 1^{er} janvier 2017

A partir du 1^{er} janvier 2017, le STATEC calcule le stock de population à partir du Registre National des Personnes Physiques (RNPP), géré par le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE).

Ce changement de source de données fait suite à trois constats :

- Eviter d'avoir des chiffres de population différents de ceux des communes et du RNPP ;
- Manque de données détaillées au niveau des communes et de la population étrangère ;
- Obligation d'utiliser les registres communaux de population pour l'établissement de la population au niveau des communes luxembourgeoises¹.

Afin de faire le lien entre l'ancienne et la nouvelle méthode de calcul, un ajustement statistique est apparu de l'ordre de 2 889 pour l'année 2016. L'ajustement 2016 sert donc à ajuster les anciennes estimations aux chiffres du RNPP. A l'avenir, cet ajustement reflètera toutes les inexactitudes statistiques dans les composantes naturelles et migratoires, notamment les radiations survenues dans le RNPP.

De façon synthétique, voici comment a été calculé l'ajustement statistique pour l'année 2016 :

Ajustement statistique 2016 = Population 1^{er} janvier 2017 - Population 1^{er} janvier 2016 - naissances (2016) + décès (2016) - immigrations (2016) + émigrations (2016)

Dès lors, la population de résidence est calculée de la manière suivante :

Population au 1^{er} janvier xxxx = Population au 1^{er} janvier xxxx-1 + naissances (xxxx-1) - décès (xxxx-1) + immigrations (xxxx-1) - émigrations (xxxx-1) + ajustement statistique (xxxx-1)

¹ Article 18 de la loi du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes physiques.

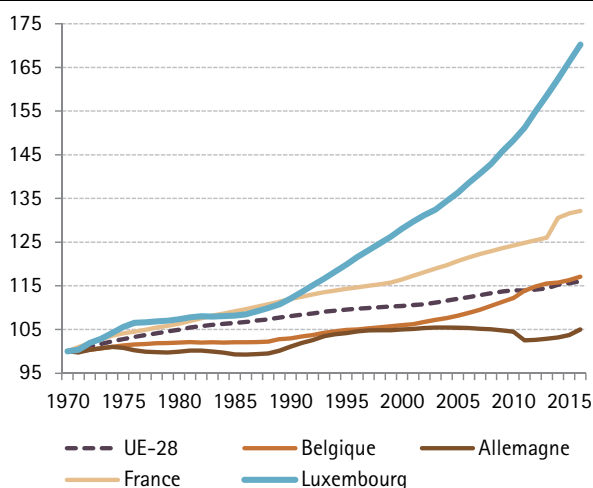
La croissance de la population du Luxembourg est exceptionnelle par rapport à celle de l'UE

Durant le même laps de temps, la progression démographique dans l'UE-28 n'est que de l'ordre de 16.0%, respectivement 439 872 955 personnes en 1970 et 510 284 430 en 2016.

Cette croissance considérable de la population du Grand-Duché – et l'écart de croissance grandissant par rapport à la moyenne européenne – se concentre sur la période 1985-2017. En effet, au cours des 15 premières années de la période considérée (de 1970 à 1985), la population du Grand-Duché n'a augmenté que de 8.2%, soit seulement un tout petit peu plus que la population de l'UE-28 (+6.5% de 1970 à 1985). Parmi les pays voisins, c'est la France dont l'évolution démographique s'approche le plus de celle du Luxembourg (augmentation de la population de quelque 32% de 1970 à 2016), suivie par la Belgique (+17.1%). En Allemagne (dans ses limites d'après 1991), la population n'augmente que très modérément sur le long terme (+5.0%).

Entre 2007 et 2016, la population du Grand-Duché de Luxembourg s'est accrue de 21.0%, alors que l'augmentation sur cette même période dans l'UE-28 n'était que de 2.8%.

Graphique 2 : Evolution de la population du Luxembourg, dans l'UE-28 et dans les pays limitrophes de 1970 à 2016 (indices, 1970=100)



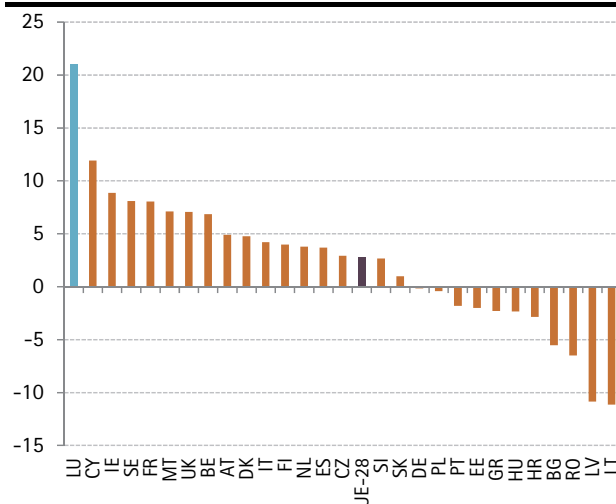
Source : STATEC, EUROSTAT

Le Luxembourg se situe en première position du peloton européen en termes de croissance démographique. Suivent Chypre¹ (+11.9%) et l'Irlande (8.9%).

La Belgique (+6.9%) et la France (+8.0%) dépassent la moyenne européenne, alors que l'Allemagne perd des habitants depuis le milieu des années 2000 (-0.2% en 2016 par rapport à l'année 2007).

Seuls les pays de l'Est de l'UE-28 sont placés derrière notre voisin germanique. On peut même parler de « décroissance démographique » dans les pays de l'Est. A titre d'exemple, la Lettonie (-10.9%) et la Lituanie (-11.1%) ont perdu respectivement 10.9% et 11.1% de leurs habitants lors des dix dernières années.

Graphique 3 : Evolution de la population dans les pays de l'UE-28 entre 2007 et 2016 (en%)



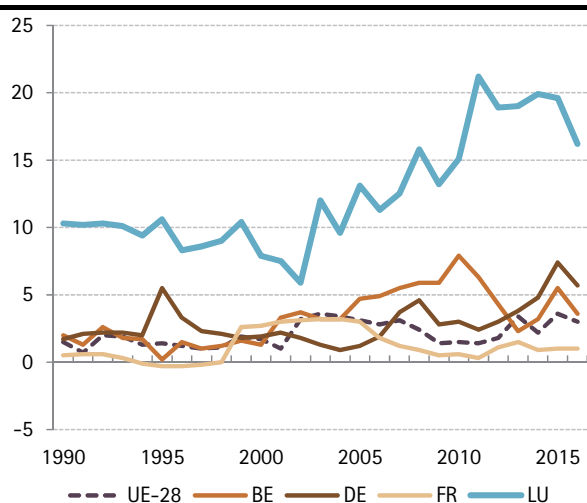
Source : STATEC, EUROSTAT

Le Luxembourg une terre d'immigration

Le Luxembourg se distingue par son dynamisme démographique parmi les pays européens. Le solde migratoire est le facteur essentiel de cette croissance démographique. Durant les dix dernières années, le taux de solde migratoire net du Luxembourg (ratio entre le solde migratoire et la population) dépasse en moyenne largement celui de l'Europe prise dans son ensemble : 17.1 pour mille par an au Luxembourg, contre 2.4 pour mille dans l'UE-28.

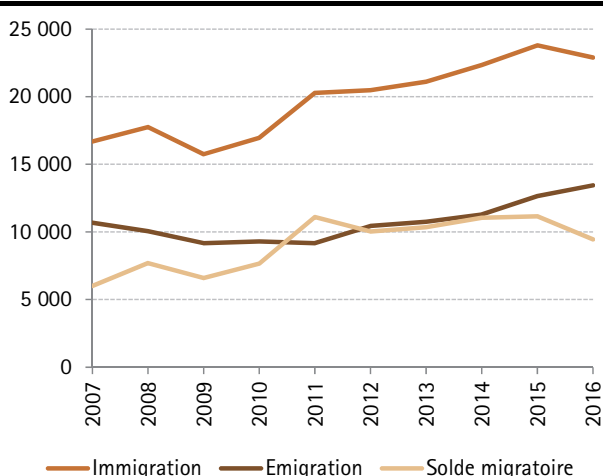
¹ Tout comme au Luxembourg, la croissance démographique de Chypre durant cette période est due essentiellement à la migration.

Graphique 4 : Taux de solde migratoire au Luxembourg, dans l'UE-28 et dans les pays voisins, 1990-2016 (en pour mille)



Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 5 : Immigration, émigration et solde migratoire au Luxembourg, 2007-2016 (nombre de personnes)



Source : CTIE, STATEC

Le solde migratoire est le miroir de l'évolution économique du pays. Les périodes de croissance économique forte, comme la première moitié des années 1960, puis le début des années 1970, ainsi que la période de croissance exceptionnelle à partir du milieu des années 1980, sont caractérisées par des soldes migratoires très élevés. A l'inverse, les périodes de ralentissement économique (deuxième moitié des années 1960, les années 1975/1985, les années 2001/2003) sont caractérisées par un recul du taux de solde migratoire. Néanmoins, la crise déclenchée en 2008 n'a pas d'impact négatif sur les soldes migratoires, bien au contraire.

A partir de 2004, le taux de solde migratoire du Luxembourg est tendanciellement en hausse et se maintient à un niveau élevé malgré la chute du PIB en 2009. Il passe de 12,5 pour mille en 2007 à 15,8 pour mille en 2008, redescend légèrement à 13,2 pour mille en 2009, puis remonte de nouveau à 21,2 pour mille en 2011. En 2016, il est de 16,2 pour mille. Au début des années 1970, période considérée comme ayant été de forte immigration, le taux ne dépassait pas les 15 pour mille.

Dans l'Union européenne, le taux de solde migratoire – qui était déjà beaucoup plus faible qu'au Luxembourg en 2005 (3,1 pour mille dans l'UE-28, contre 13,1 pour mille au Luxembourg) – recule à 1,4 pour mille en 2009, et remonte ensuite à 3,0 pour mille en 2016. En Allemagne, le taux de solde migratoire avait plutôt tendance à reculer depuis le pic passager de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Mais, suite à la crise migratoire observée en 2015, ce taux est en augmentation durant les dernières années (5,7 pour mille en 2016).

En France, le niveau du taux de solde migratoire monte assez fortement au début des années 2000, puis décline à nouveau avec la crise économique récente (1,0 pour mille en 2016). En Belgique, par contre, une relative stabilité est observée depuis le milieu des années 2000 (aux alentours de 5,0 pour mille durant cette période) à l'exception des dernières années : 5,5 pour mille en 2015 et 3,6 pour mille en 2016.

En 2016, les taux de solde migratoire positifs les plus importants ont été constatés au Luxembourg (+16,2‰), en Suède (+11,9‰) et à Malte (+11,2‰). Tandis que la Lituanie (-10,5‰), la Lettonie (-6,2‰) et la Croatie (-5,4‰) enregistrent les soldes migratoires négatifs les plus élevés.

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sortie) et immigration (entrée). Il est donc utile de considérer séparément ces deux phénomènes. En chiffres absolus, et en tendance, l'immigration et l'émigration sont en hausse depuis de nombreuses années au Luxembourg. Cependant les sorties évoluent moins à la hausse que les entrées, d'où une augmentation, en tendance, du solde migratoire.

Durant les dix dernières années, le nombre d'immigrés est globalement en augmentation (16 675 immigrants en 2007 pour 22 888 en 2016) tandis que le nombre d'émigration évolue de manière moins importante (10 674 émigrants en 2007 pour 13 442 en 2016).

En 2007, le solde migratoire était de 6 001 personnes. Il augmente par la suite pour atteindre 9 446 en 2016. Depuis la crise économique amorcée en 2008, le niveau du solde migratoire n'a jamais été aussi élevé atteignant son maximum en 2015 avec un solde migratoire de 11 159.

1.2 Structure de la population

47.7% de non-luxembourgeois

La part des personnes de nationalités étrangères augmente suite à des soldes naturels et migratoires supérieurs à ceux des Luxembourgeois : 46.7% au début de 2016 à 47.7% au 1^{er} janvier 2017.

Quelques 170 nationalités vivent au Luxembourg au début de l'année 2017. Sur les dix nationalités étrangères les plus nombreuses, neuf sont des nationalités de l'UE-28. Les trois nationalités les plus représentées sont les Portugais (16.4% de la population totale), suivis par les Français (7.5%) et les Italiens (3.6%). Le Monténégro est la première nationalité hors UE-28. Ce pays du Balkan se classe à la huitième place. La nationalité monténégrine représente 0.7% de l'ensemble de la population du Luxembourg et 1.6% des étrangers.

Les 240 290 habitants de l'Union européenne constituent 85.4% de la population résidente étrangère totale. Nous trouvons ensuite, dans l'ordre, les ressortissants d'un pays européen non-EU (15 400 personnes), les pays d'Asie avec une part de 4.0% (11 164 personnes dont 3 222 Chinois), les pays d'Afrique (3.0% et 8 321 personnes dont 2 855 Cap-Verdiens), les pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord, Sud ou Centrale (2.0% et 5 714 personnes dont 1 968 Américains) et les pays d'Océanie (193 personnes). A noter encore que 415 personnes sont apatrides ou de nationalité inconnue.

Depuis 1981, la population de nationalité luxembourgeoise n'a augmenté que de 15.0%, alors que la population de nationalité étrangère a augmenté de 193.4%. Cette dynamique de

l'immigration fait que la part des étrangers dans la population totale est passée de 26.3% en 1981 à 47.7% en 2017.

Pratiquement toutes les nationalités, progressent en chiffres absolus, mis à part les Italiens.

Tableau 2 : Principales nationalités au 1^{er} janvier 2017

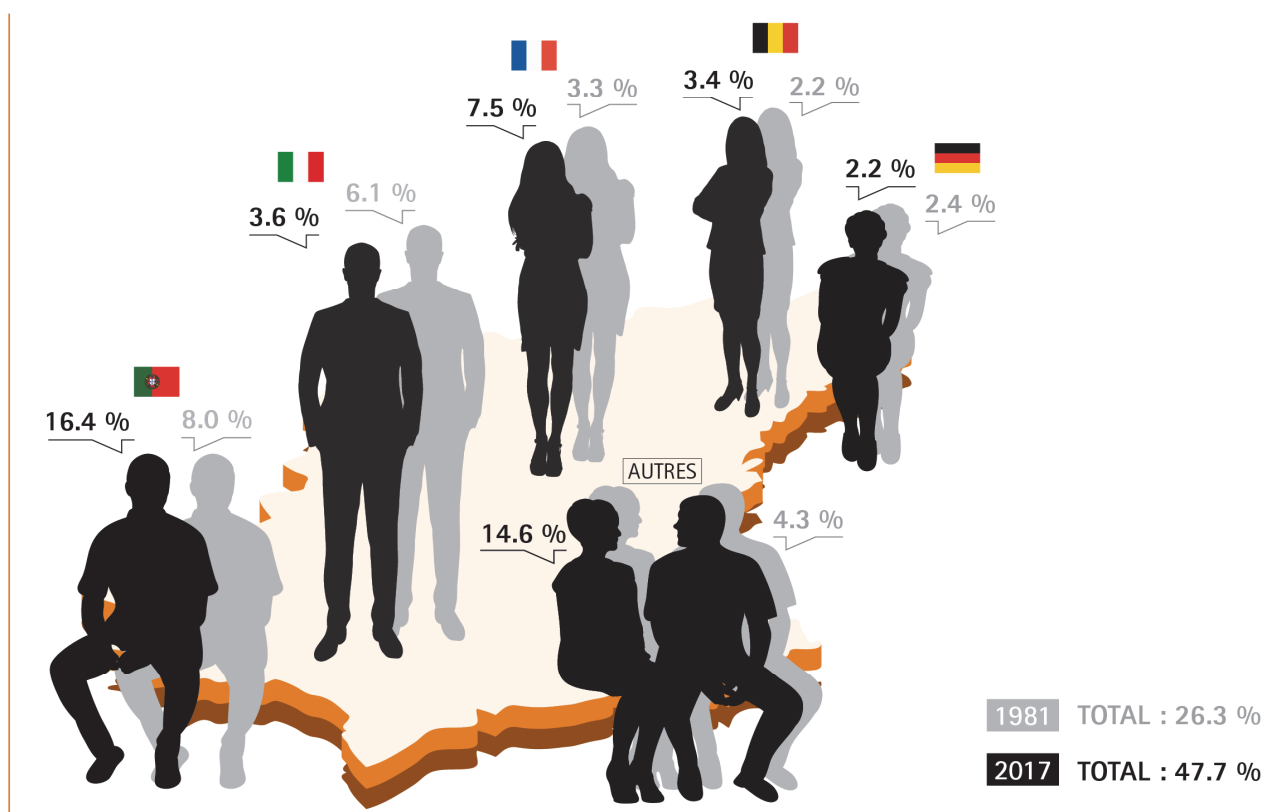
Nationalité	Nombre absolu	% dans la population totale	% dans la population étrangère	Age moyen
Luxembourg	309 170	52.3%		41.6
Etrangers	281 497	47.7%	100.0%	36.7
Portugal	96 779	16.4%	34.4%	35.9
France	44 284	7.5%	15.7%	35.3
Italie	21 345	3.6%	7.6%	43.8
Belgique	20 029	3.4%	7.1%	42.2
Allemagne	13 092	2.2%	4.7%	43.2
Espagne	6 120	1.0%	2.2%	35.3
Royaume-Uni	6 111	1.0%	2.2%	37.4
Rép. du Monténégro	4 410	0.7%	1.6%	31.3
Pologne	4 304	0.7%	1.5%	32.8
Pays-Bas	4 252	0.7%	1.5%	44.2
Autres pays	60 771	10.3%	21.6%	33.4
Total	590 667	100.0%		39.3

Source : STATEC, CTIE

Le nombre de Portugais évolue de 29 300 en 1981 à 96 779 en 2017, celui des Français de 11 900 à 44 284, celui des Belges de 7 900 à 20 029 et celui des Allemands de 8 900 à 13 092. Par contre, le nombre de personnes de nationalité italienne recule de 22 300 en 1981 à 21 345 au 1^{er} janvier 2017.

La part des Portugais dans la population du Grand-Duché, qui était déjà importante en 1981 avec 8.0% de la population totale, passe à 16.4% en 2017. Celle des Français augmente également de 3.3% en 1981 à 7.5 % en 2017. Les Français constituent désormais la deuxième communauté étrangère du Grand-Duché, bien que leur part reste loin derrière celle des Portugais. Les Français ont pris la deuxième place aux Italiens dont la part recule de 6.1% de la population totale en 1981 à 3.6% en 2017 (cf. infographie à la page suivante).

Part des étrangers par nationalité dans la population totale – 1981-2017



La part des Belges dans la population du pays augmente également (de 2.2% en 1981 à 3.4% en 2017), alors que celle des Allemands reste stable (+2.3%). Autre tendance notable : l'immigration se diversifie : la part de personnes ayant une autre nationalité que celles évoquées dans l'infographie passe de 2.9% à 12.8% entre 1981 et 2017.

Les Portugais de loin la première nationalité étrangère malgré une diversification des nationalités

Avec un taux de 34.4% en 2017, ils représentent de loin le groupe le plus important des étrangers. Depuis 1981, la part des Portugais a augmenté de 3.8 points de pourcentages. Mais, leur part diminue légèrement durant les dernières années. La part des Italiens dans la population étrangère totale a fortement diminué en passant de 23.2% en 1981 à 7.6% en 2017. La part des Allemands et des Belges dans la population étrangère a plutôt tendance à reculer également. Par contre, la part des autres nationalités parmi les étrangers résidant au Luxembourg augmente assez fortement de 11.1% en 1981 à 26.8% en 2017.

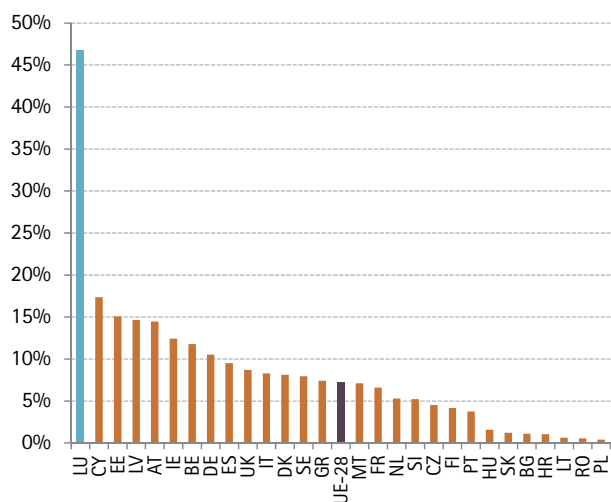
Tableau 3 : Part des étrangers par nationalité parmi la population étrangère résidant au Luxembourg, 1981-2017 (en %)

	1981	1991	2001	2017
Etrangers (en%)	100.0	100.0	100.0	100.0
dont : - Portugais	30.6	34.6	36.2	34.4
- Italiens	23.2	17.3	11.7	7.6
- Français	12.5	11.5	12.3	15.7
- Belges	8.2	8.9	9.1	7.1
- Allemands	9.2	7.8	6.2	4.7
- Britanniques	2.1	2.8	2.6	2.2
- Néerlandais	3.1	3.1	2.3	1.5
- Autres	11.1	14.0	19.5	26.8

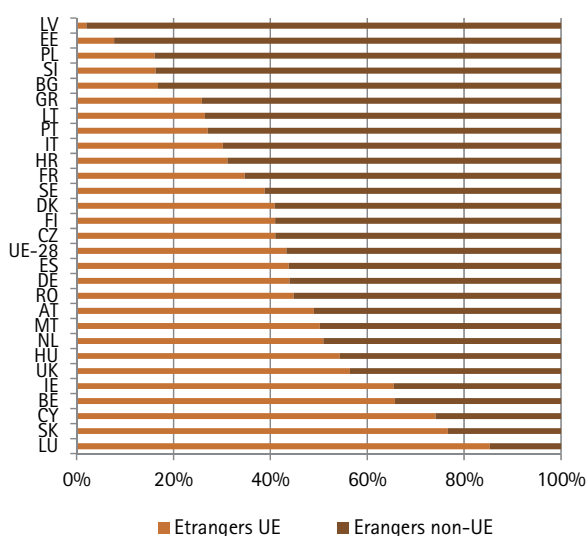
Source : STATEC

La part des étrangers dans la population est 6 fois plus grande au Luxembourg qu'en Europe

Au Luxembourg, la part des étrangers dans la population était de 46.7% au 1^{er} janvier 2016 alors que cette part était de 7.3% dans l'UE-28. Après le Luxembourg, c'est à Chypre (17.4%) et en Estonie (15.1%) où l'on retrouve proportionnellement le plus de personnes étrangères. Dans les pays de l'Est, par contre, elle ne dépasse pas les deux pourcents.

Graphique 6 : Part des personnes étrangères en Europe, 2016

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 7 : Distribution des étrangers selon le groupe de nationalité (UE-28 et non UE-28) en Europe, au 1^{er} janvier 2016 (en % de la population de nationalité étrangère)

Source : STATEC, EUROSTAT

Le Luxembourg est le pays de l'Union européenne où la part des étrangers provenant d'un autre pays de l'UE est la plus importante, respectivement où la part des non communautaires est la plus faible. 85.3% du total des étrangers vivant au Luxembourg sont communautaires et uniquement 14.1% sont donc non-communautaires au 1^{er} janvier 2016. Derrière le Grand-Duché suivent la Slovaquie avec 76.6% et Chypre avec 74.1% d'étrangers communautaires.

En France et en Allemagne, la part des étrangers communautaires n'est que de 34.7% et 43.9% tandis qu'elle est de 65.7% en Belgique. Les divergences très fortes dans ce domaine en Europe sont liées à l'histoire spécifique des pays et à celle de la construction européenne, notamment à l'histoire de l'immigration, mais aussi au passé colonial et l'histoire des frontières européennes.

4.6% de la population possède au moins une seconde nationalité

Au 1^{er} janvier 2017, 563 723 personnes avaient une seule nationalité, 26 345 deux nationalités, 599 au moins trois nationalités¹. Parmi les personnes ayant plusieurs nationalités, 79.1% ont la nationalité luxembourgeoise avec une autre nationalité étrangère (20 831 personnes) et 94.2% possèdent la nationalité luxembourgeoise avec, au minimum, deux autres nationalités étrangères (564 individus).

Tableau 4 : Nombre de nationalités par habitant au 1^{er} janvier 2017

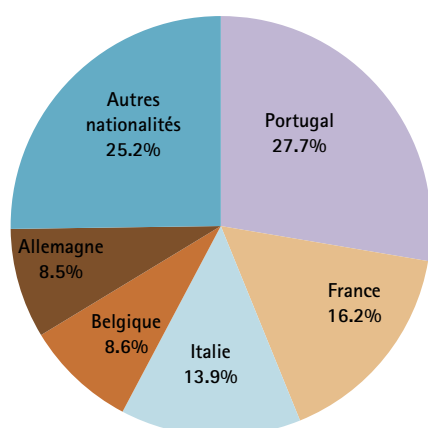
Nombre de nationalités	Nationalité principale		
	Luxem-bourgeois	Etranger	Total
1	287 775	275 948	563 723
2	20 831	5 514	26 345
3	564	35	599
Total	309 170	281 497	590 667
1	93.1%	98.0%	95.4%
2	6.7%	2.0%	4.5%
3	0.2%	0.0%	0.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Source : STATEC, CTIE

¹ Une personne ayant une citoyenneté double ou multiple est classée dans un seul pays de citoyenneté, à déterminer dans l'ordre hiérarchique suivant :

(1) nationalité luxembourgeoise ou (2) si la personne n'est pas luxembourgeoise: autre Etat membre de l'Union européenne ou (3) si la personne n'a pas la citoyenneté d'un autre Etat membre de l'Union européenne : autre pays hors de l'Union européenne. Lorsqu'une personne a la citoyenneté de deux pays faisant partie de l'Union européenne ou deux nationalités ne faisant partie pas de l'Union européenne mais qu'aucun n'est le pays déclarant, respectivement qu'aucune n'est de l'Union européenne, le STATEC prend en compte le pays de naissance. Si le pays de naissance correspond à une des nationalités, c'est cette nationalité qui est prise en compte. Dans le cas contraire, la première nationalité déclarée est prise en compte.

Graphique 8 : Répartition au 1^{er} janvier 2017 des Luxembourgeois ayant une seconde nationalité selon cette nationalité (en %)



Source : STATEC, CTIE

Un peu plus d'un quart (27.7%) des luxembourgeois ayant deux nationalités (la luxembourgeoise et une autre) possède la nationalité portugaise. Nous retrouvons ensuite la nationalité française, italienne, belge et allemande. Ces cinq nationalités représentent 74.8% des luxembourgeois possédant une seconde nationalité. A noter que 86.1% des luxembourgeois possédant une seconde nationalité ont une nationalité d'un autres pays de l'UE-28.

Ces personnes sont relativement jeunes (24.7 ans en moyenne). Néanmoins des différences significatives existent. Ainsi les Luxembourgeois ayant également la nationalité portugaise sont âgés de 20.7 ans en moyenne tandis que les Luxembourgeois avec également la nationalité belge sont âgés en moyenne de 28.2 ans.

52.3% des résidents sont nés au Luxembourg

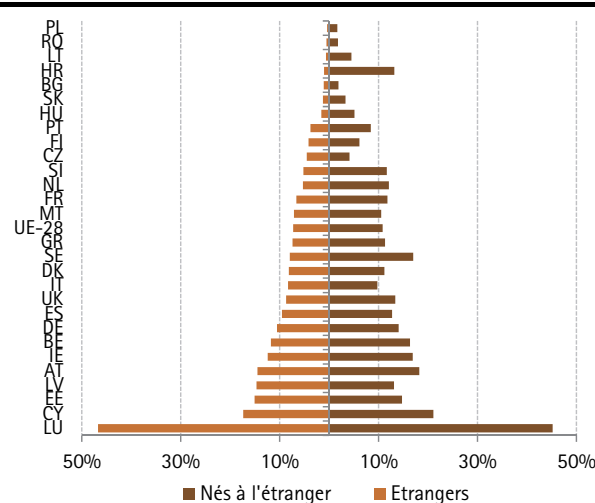
Les statistiques basées sur la nationalité ne dévoilent qu'une partie de la réalité. Les données concernant le pays de naissance permettent de la compléter. On peut donc comparer la proportion des personnes de nationalité étrangère à celle des personnes nées à l'étranger. Les différences entre ces deux indicateurs résultent notamment du droit de la nationalité des différents Etats (droit du sol, droit du sang, ...), mais également des naturalisations et de l'origine (communautaire ou non communautaire) des immigrés.

Tableau 5 : Principaux pays de naissance selon la nationalité au 1^{er} janvier 2017

Pays de naissance	Nationalité		Total
	Luxem- bourgeois	Etranger	
Luxembourg	84.8%	15.2%	100.0%
Etranger	14.0%	86.0%	100.0%
Portugal	7.3%	92.7%	100.0%
France	11.5%	88.5%	100.0%
Belgique	22.4%	77.6%	100.0%
Italie	12.7%	87.3%	100.0%
Allemagne	31.1%	68.9%	100.0%
Cap-Vert	21.0%	79.0%	100.0%
Royaume-Uni	10.3%	89.7%	100.0%
Espagne	5.9%	94.1%	100.0%
Pologne	10.3%	89.7%	100.0%
Autre pays	16.3%	83.7%	100.0%
Total	52.3%	47.7%	100.0%

Source : STATEC, CTIE

Graphique 9 : Parts des personnes de nationalité étrangère et des personnes nées à l'étranger parmi la population totale, au 1^{er} janvier 2016 (en % de la population totale)



Source : STATEC, EUROSTAT

Parmi les résidents, 17.3% des personnes de nationalité étrangère sont nées au Luxembourg, tandis que 12.3% des Luxembourgeois résidant au Grand-Duché sont nés hors du pays.

Parmi les personnes nées au Luxembourg, 15.2% n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. 14.0% des personnes nées hors du Luxembourg ont la nationalité luxembourgeoise. Pour ces personnes nées hors du pays, mais ayant la nationalité luxembourgeoise, les chiffres varient cependant considérablement selon le pays de naissance. En tête de liste se trouve la Corée du Sud. 73.1% des personnes qui sont nées dans ce

pays ont la nationalité luxembourgeoise (vraisemblablement des adoptions). Par contre, en moyenne, seulement 12.3% des personnes nées dans un pays de l'UE-28 sont Luxembourgeois. Parmi les personnes nées dans les pays limitrophes, ce sont surtout celles nées en Allemagne qui ont assez souvent la nationalité luxembourgeoise (31.1% contre 22.4% pour les personnes nées en Belgique et 11.5% pour celles nées en France). 7.3% des personnes nées au Portugal sont devenues Luxembourgeois.

Le Luxembourg est un des rares pays, avec la Lettonie, la République Tchèque et l'Estonie, où la proportion des personnes de nationalité étrangère est plus élevée que celle des personnes nées à l'étranger. Au 1^{er} janvier 2016, 45.2% des personnes résidant au Luxembourg sont nées à l'étranger, alors que 46.7% sont de nationalité étrangère.

Dans les autres pays européens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles, mais on doit également noter que les proportions sont généralement inversées. En Belgique, la part des personnes ayant une nationalité étrangère dans la population totale est de 11.8% en 2016, mais la part des personnes nées à l'étranger est de 16.3%. En Allemagne, 10.5% de la population ont une nationalité étrangère, mais 14.1% de la population sont nés à l'étranger. La spécificité du Luxembourg peut notamment être expliquée par le fait que, contrairement à beaucoup de pays européens, les étrangers communautaires sont largement majoritaires au Luxembourg et que ceux-ci, jouissant des droits spécifiques des citoyens communautaires, ne sont pas nécessairement incités, respectivement motivés à prendre la nationalité luxembourgeoise.

En 2016, 53.6% des naturalisations concernaient des non-résidents

De 2009 à 2016, c'est-à-dire depuis l'entrée en vigueur de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, 38 266 personnes ont acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise. L'effet de la loi sur la nationalité luxembourgeoise ne se dément pas et le nombre d'acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise est passé de 4 022 en 2009 à 7 140 en 2016. Néanmoins, cet accroissement est uniquement dû aux acquisitions par des personnes non résidentes, celles des personnes résidentes connaissant même, en tendance, une légère baisse. De 3 984 en 2009 leur nombre est passé à 3 315 en 2016 avec même un creux en 2013 (2 564).

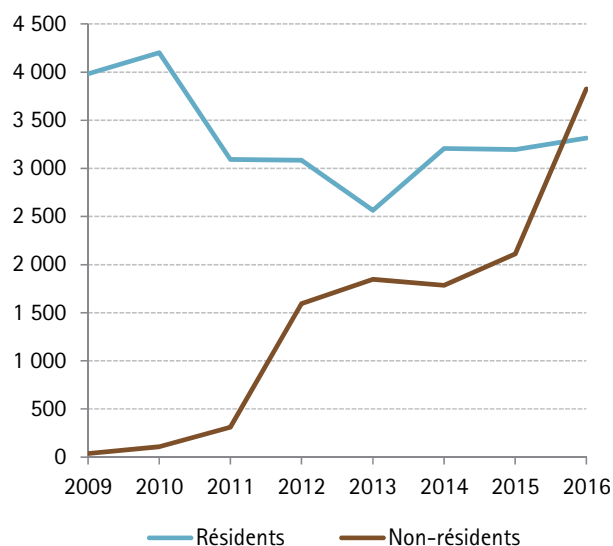
Sur les 38 266 acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise depuis 2009, 26 646 ont été demandées par des personnes résidant au Luxembourg (30.4% ont donc été demandées par des personnes n'habitant pas au Grand-Duché de Luxembourg).

Les acquisitions de la nationalité luxembourgeoise par des non-résidents, qui étaient peu nombreuses avant 2011 (2.5% du total des acquisitions volontaires en 2010), sont en augmentation. Leur part passe successivement à 9.1% (2011), à 41.9% (2013) pour diminuer légèrement en 2014 (35.8%). Une nouvelle hausse est observée en 2015 (39.8%) et pour la première fois la part des non-résidents dépasse les cinquante pourcents en 2016 (53.6%).

Les personnes de nationalité portugaise sont les plus nombreuses à avoir acquis volontairement la nationalité luxembourgeoise : de 2009 à 2015, 9 286 personnes (soit 24.3%), sur un total de 38 266 acquisitions volontaires. Viennent ensuite les Belges qui sont 8 536 à avoir demandé et obtenu la nationalité luxembourgeoise durant la période 2009-2015 (soit 22.3% du total des acquisitions volontaires). Les Français se situent au troisième rang avec 6 361 personnes (16.6%). Au quatrième rang, on retrouve les Italiens (3 212 respectivement 8.4%) suivis par les Allemands dont la part s'élève à 5.2% (1 993 cas).

Ce sont toujours les mêmes cinq nationalités antérieures qui forment la majorité des acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise (69.4%).

Graphique 10 : Nombre de naturalisations selon la résidence, 2009-2016



Source : STATEC, Ministère de la justice

Tableau 6 : Acquisitions volontaires de la nationalité luxembourgeoise selon la nationalité antérieure et la résidence (total des années 2009-2016)

Nationalité antérieure	Acquisitions au total		dont résidents	
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %
Portugaise	9 283	24.3	9 273	34.8
Belge	8 536	22.3	1 911	7.2
Française	6 361	16.6	2 374	8.9
Italienne	3 212	8.4	3 173	11.9
Allemande	1 993	5.2	1 763	6.6
Monténégrine	1 108	2.9	1 108	4.2
Bosniaque	917	2.4	916	3.4
Serbe	829	2.2	829	3.1
Britannique	521	1.4	515	1.9
Kosovare	379	1.0	379	1.4
Capverdienne	369	1.0	369	1.4
Néerlandaise	365	1.0	360	1.4
Espagnole	343	0.9	333	1.2
Autres	4 050	10.6	3 343	12.5
Total	38 266	100.0	26 646	100.0

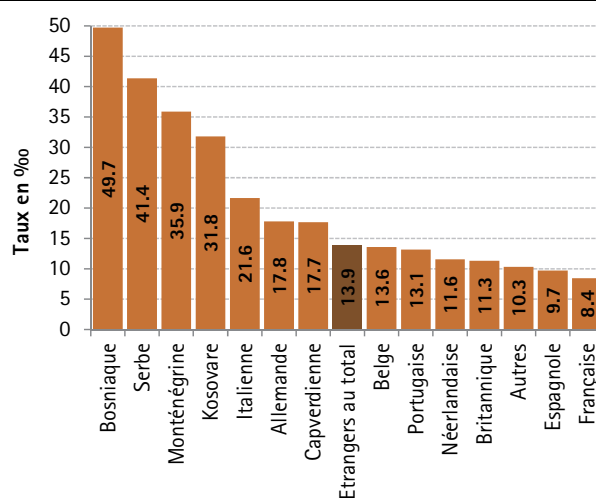
Cependant l'ordre est légèrement différent. Les Italiens passent du quatrième au deuxième rang, tandis que les Belges se retrouvent en quatrième position.

Taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise élevé pour les ressortissants des pays de l'Ex-Yougoslavie

Le taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise est le rapport entre le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise et l'effectif des personnes de nationalité étrangère. Pour la période 2009 à 2016, ce taux s'élève à 13.9 pour 1 000 personnes de nationalité étrangère.

Le taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise varie fortement entre les différentes nationalités. Parmi celles sélectionnées, ce sont les ressortissants des pays de l'Ex-Yougoslavie (Bosnie, Serbie, Monténégro et Kosovo) qui possèdent les taux les plus élevés avec respectivement 49.7‰, 41.4‰, 35.9‰ et 31.8‰.

Parmi les nationalités les plus représentées, ce sont les Portugais qui se trouvent en tête du peloton en ce qui concerne le nombre d'acquisition au total, avec un taux légèrement en dessous de la moyenne (13.1‰). Les Italiens ont le taux de naturalisation le plus élevé (21.6‰) tandis que les Français ont le taux le plus faible (8.4‰).

Graphique 11 : Taux d'acquisition volontaires de la nationalité luxembourgeoise (en ‰) selon la nationalité antérieure pour la population résidente (moyenne 2011-2016)

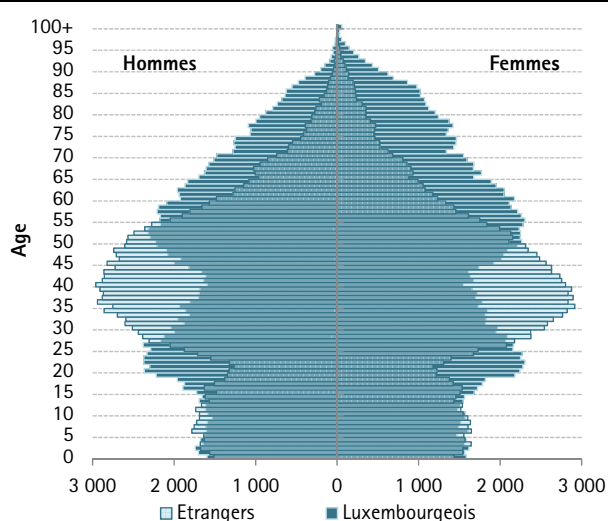
Source : Ministère de la Justice, STATEC

Les luxembourgeois plus âgés que les personnes étrangères

Au 1^{er} janvier 2017, l'âge moyen de la population est de 40.1 ans pour les femmes et de 38.5 ans pour les hommes. Cependant les habitants étrangers sont significativement plus jeunes que les Luxembourgeois. L'âge moyen pour les femmes luxembourgeoises est de 43.0 ans contre 36.8 ans pour les femmes étrangères. Pour les hommes luxembourgeois l'âge moyen s'élève à 40.3 ans contre 36.6 ans pour les hommes étrangers.

En superposant la pyramide des âges des étrangers et des Luxembourgeois, on observe tout d'abord que la part des étrangers est moindre entre 0 et 20 ans (49.2% de personnes étrangères chez les 0-4 ans et 37.7% chez les 20-24 ans). Ensuite, pour les classes d'âge de 30 à 49 ans, la population étrangère dépasse la population luxembourgeoise. Après l'âge de 50 ans, la part de la population étrangère diminue et devient très faible aux âges très élevés (27.9% de personnes de nationalité étrangère à partir de 65 ans et seulement 17.2% à partir de 90 ans).

Graphique 12 : Pyramide des âges par nationalité au 1^{er} janvier 2017



Source : STATEC, CTIE

Parmi les étrangers, il y a également de fortes différences d'âge selon la nationalité. Par exemple, l'âge moyen des Monténégriens est de 31.3 ans alors que, pour les Italiens, il est de 43.8 ans. L'immigration au Luxembourg est en grande partie composée d'individus d'âge actif. Les personnes âgées sont peu présentes dans la population étrangère, si ce n'est chez les Néerlandais, les Italiens, les Allemands, les Belges et les Danois dont plus de 20% sont âgés de 60 ans et plus. A l'opposé, 36.6% des Monténégriens ont moins de 20 ans. Pour les autres nationalités les plus présentes au Luxembourg, au moins 60% des personnes ont entre 20 et 59 ans et sont donc en âge de travailler.

La structure de la population reste relativement « jeune » au Luxembourg

L'évolution de la structure par âge de la population est marquée évidemment par celle de la fécondité et de la mortalité. S'y ajoute pour le Grand-Duché, plus que pour les autres pays européens, l'influence de l'immigration qui est jeune, c'est-à-dire en âge de travailler et de procréer.

En comparant la structure par âge de la population du Luxembourg avec celle de l'Europe et des pays voisins, on constate d'abord que la part de la classe d'âge des jeunes (0-19 ans) est un peu plus élevée au Grand-Duché par rapport à la moyenne européenne, respectivement 22.2% et 20.9%. Dans les pays voisins, c'est en Allemagne (18.3%) que la part des jeunes est la plus basse et en France (24.6%) qu'elle est la plus élevée.

A l'autre bout de l'échelle des âges, on constate que la part des 65+ ans et plus au Luxembourg est plus faible en comparaison avec les autres Etats Membres : 14.2% au Luxembourg contre 19.2% dans l'UE-28 et même 21.1% en Allemagne. Le vieillissement de la population est donc moindre, pour le moment, au Luxembourg.

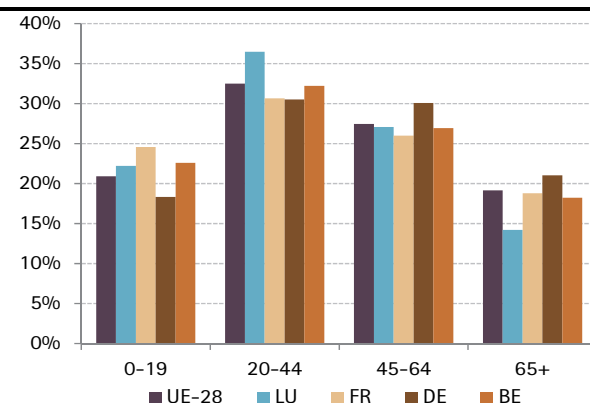
La part des personnes en âge d'activité (20-64 ans) est plus élevée au Luxembourg (63.6%) par rapport à la moyenne de l'UE-28 (59.9%). Parmi les pays voisins, c'est en France où la part est la plus basse (56.6%) et en Allemagne qu'elle est la plus élevée (60.6%).

La question du vieillissement peut également être appréhendée à travers le « taux de dépendance des personnes âgées », en d'autres termes le ratio entre les 65 ans et plus (généralement en retraite et « inactifs ») et la part de la population en âge de travailler (20-64 ans).

Ce rapport de dépendance des personnes âgées qui était de 22.3 lors du dernier recensement de la population (2011) n'a pas changé et reste identique en 2017. Cela signifie donc qu'au 1^{er} janvier 2017, 22.3 personnes âgées de 65+ ans sont inactives pour 100 personnes en âge d'activité.

Dans l'UE-28 en moyenne, le taux de dépendance est de 32.0% en 2016. Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne que le processus de vieillissement a connu le plus fort développement, avec un taux de dépendance de 34.7%. En France, ce rapport est également plus élevé que la moyenne européenne (33.2%). En Belgique, ce rapport, au 1^{er} janvier 2016, est de 30.8%.

Graphique 13 : Structure par classes d'âge de la population au Luxembourg, dans les pays limitrophes et en Europe au 1^{er} janvier 2016 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

La population immigrée « rajeunit » la population du Grand-Duché

Le fait que la population du Grand-Duché soit moins marquée par le vieillissement que la plupart des populations européennes résulte en grande partie de l'immigration qui, composée en grande partie d'une population jeune en âge de travailler et de procréer. La comparaison de la structure de la population de nationalité luxembourgeoise à celle de la population de nationalité étrangère montre, parmi les âges intermédiaires, des proportions plus élevées chez les étrangers.

Au 1^{er} janvier 2017, les personnes âgées entre 0 et 19 ans représentent 21.5% de la population luxembourgeoise et 22.2% de la population étrangère. Il n'existe donc guère de différence entre Luxembourgeois et étrangers aux jeunes âges. Cette absence d'écart se retrouve aussi parmi les 45-64 ans : la part est de 27.4% pour luxembourgeois et de 27.2% parmi les étrangers.

Tableau 7 : Structure par âge de la population du Luxembourg selon la nationalité, 2017 (%)

	0-19	20-44	45-64	65+
Total	21.9%	36.6%	27.3%	14.2%
Nationalité luxembourgeoise	21.5%	31.5%	27.4%	19.6%
Nationalité étrangère	22.2%	42.2%	27.2%	8.3%

Source : STATEC

Mais c'est dans deux autres classes d'âge que l'écart est beaucoup plus significatif, à savoir chez les 20-44 ans et chez les 65 ans et plus. 42.2% des habitants de nationalité étrangère ont entre 20 et 44 ans, contre seulement 31.5% des Luxembourgeois. Il s'agit somme toute d'une situation logique étant donné que l'immigration au Luxembourg est majoritairement une immigration de travail.

Chez les Luxembourgeois, la part des personnes âgées (65 ans et plus) atteint 19.6% alors que pour les étrangers cette proportion n'est que de 8.3%.

1.3 Population en âge de travailler

On entend par « âge de travailler » les personnes âgées de 20 à 64 ans et ayant leur résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

Au 1^{er} janvier 2017, 377 365 sont en « âge de travailler » soit 63.5% de la population totale, respectivement 58.8% de la population luxembourgeoise et 69.4% de la population étrangère.

Parmi ces personnes, la part des étrangers est supérieure à celle des Luxembourgeois, respectivement 51.8% et 48.2%. Tout comme dans la population totale, ce sont les Portugais qui représentent la première communauté étrangère (33.9% des étrangers). Loin derrière, on retrouve les Français (15.9% du total des étrangers) et les Italiens (7.1%). Les ressortissants de l'UE-28 représentent 92.2% des personnes en « âge de travailler » : 48.2% sont Luxembourgeois et 44.0% possèdent une autre nationalité de l'UE-28.

Concernant le pays de naissance, les personnes en « âge de travailler » sont majoritairement nées à l'étranger (56.1%).

Si l'âge moyen des personnes en « âge de travailler » ne diffère guère entre Luxembourgeois et étrangers (respectivement 41.9 ans et 41.1 ans), la structure d'âge est différente comme le montre la pyramide des âges. Les Luxembourgeois sont surreprésentés avant l'âge de 27 ans et après 52 ans tandis que les étrangers le sont entre 27 ans et 52 ans.

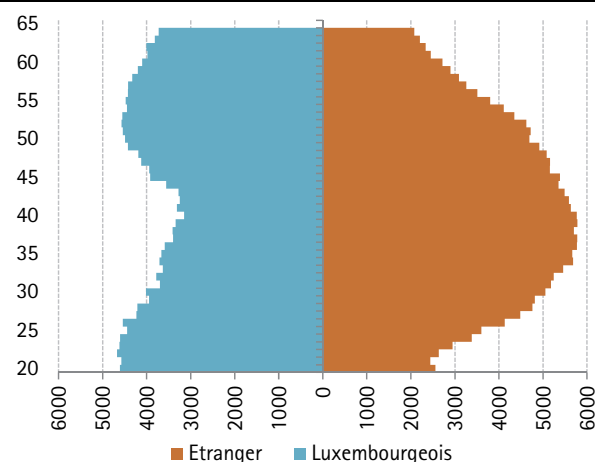
Cette structure d'âge différente s'explique par la structure d'âge des migrants. En effet, le solde migratoire ne se répartit pas de façon homogène entre les différents âges.

Tableau 8 : Population âgée de 20 à 64 ans par nationalité, 2017 (%)

Nationalité	Nombre	Pourcentage dans la population totale	Pourcentage dans la population étrangère
Luxembourg	181 927	48.2%	
Etranger	195 438	51.8%	
Autriche	657	0.2%	0.3%
Belgique	13 501	3.6%	6.9%
Bulgarie	1 095	0.3%	0.6%
Chypre	102	0.0%	0.1%
Allemagne	8 915	2.4%	4.6%
Danemark	1 260	0.3%	0.6%
Espagne	4 280	1.1%	2.2%
Estonie	432	0.1%	0.2%
France	31 149	8.3%	15.9%
Finlande	895	0.2%	0.5%
Royaume-Uni	4 343	1.2%	2.2%
Grèce	2 228	0.6%	1.1%
Hongrie	1 262	0.3%	0.6%
Croatie	680	0.2%	0.3%
Italie	13 907	3.7%	7.1%
Irlande	1 286	0.3%	0.7%
Lituanie	658	0.2%	0.3%
Lettonie	504	0.1%	0.3%
Malte	222	0.1%	0.1%
Pays-Bas	2 712	0.7%	1.4%
Portugal	66 284	17.6%	33.9%
Pologne	3 316	0.9%	1.7%
Roumanie	3 293	0.9%	1.7%
Suède	1 293	0.3%	0.7%
Slovaquie	636	0.2%	0.3%
Slovénie	470	0.1%	0.2%
République Tchèque	726	0.2%	0.4%
Autres Europe	10 345	2.7%	5.3%
Afrique	6 215	1.6%	3.2%
Amérique	4 409	1.2%	2.3%
Asie	8 065	2.1%	4.1%
Océanie	159	0.0%	0.1%
Apatriés	82	0.0%	0.0%
Inconnu	57	0.0%	0.0%
Total	377 365	100.0%	

Source : STATEC, CTIE

En moyenne, depuis le début du 21^{ème} siècle, on remarque une forte concentration dans le groupe d'âges des 20 à 34 ans. Les soldes relativement élevés aux jeunes âges indiquent que la migration en plus d'être professionnelle est aussi une migration familiale. Autour de l'âge de 50 ans, les excédents migratoires deviennent faiblement négatifs ou restent proches de zéro.

Graphique 14 : Pyramide des âges des résidents âgés de 20 à 64 ans au 1^{er} janvier 2017

Source : CTIE, STATEC

A ces personnes en « âge de travailler » et résidant au Luxembourg s'ajoutent les frontaliers, c'est-à-dire les personnes travaillant au Luxembourg mais résidant dans un autre pays. Ce nombre de frontaliers augmente de manière importante et passe de +/- 90 000 au début de ce siècle à un peu moins de 181 000 en 2016.

Depuis 2000, le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté pour les trois pays voisins. Le nombre de frontaliers résidant en France et travaillant au Luxembourg est de 88 600 en 2016, celui des frontaliers belges de 43 500 tout comme les frontaliers allemands. Les frontaliers résidant en France représentent donc presque la moitié de l'emploi frontalier.

En 2016, un peu moins de la moitié des frontaliers sont français (45.0%), environ un cinquième allemand (20.5%) ou belge (20.4%). A noter que 3.6% des frontaliers sont luxembourgeois. Cette part évolue fortement dans le temps passant de 1.4% en 2001 à 2.0% en 2008 pour dépasser les trois pourcents à partir de 2014. Ces frontaliers luxembourgeois vivent principalement en Allemagne (38.8%), suivent la Belgique (37.1%) et la France (22.8%).

Glossaire

Espérance de vie à la naissance

L'espérance de vie à la naissance représente l'âge moyen au moment du décès d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée. Elle représente la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Pyramide des âges

La pyramide des âges représente la répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.

Ratio de dépendance démographique

Ratio entre le nombre d'individus de moins de 20 ans et de plus de 65 ans à la population de 20 à 64 ans.

Solde migratoire

Le solde migratoire résulte de la différence entre émigration (sortie) et immigration (entrée).

Solde naturel

Le solde migratoire résulte de la différence entre les naissances et les décès

Taux d'acquisition de la nationalité luxembourgeoise

Ratio entre le nombre d'acquisitions de la nationalité luxembourgeoise et l'effectif des personnes de nationalité étrangère.

Taux de dépendance des personnes âgées

Ratio entre le nombre d'individus de 65+ ans et la population de 20 à 64 ans.

Taux de solde migratoire net

Ratio entre le solde migratoire et la population.

Partie II : Marché du travail

1. Emploi

Ce chapitre est consacré à l'évolution des principaux indicateurs de l'emploi au Luxembourg. L'approche est plus structurelle que conjoncturelle. Une première partie s'intéresse à l'évolution de l'emploi proprement dite. Une deuxième section propose une analyse des taux d'emploi. Ensuite seront abordés les conditions de travail avec notamment une analyse des formes de travail atypiques, telles que le travail à temps partiel et le travail temporaire (CDD). Pour commencer, deux concepts doivent être expliqués, à savoir l'emploi intérieur et l'emploi national.

Emploi intérieur

L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. Il comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par

contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales.

Emploi national

L'emploi national couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi intérieur concernent à la fois les travailleurs salariés et non-salariés (ou indépendants).

Les différents concepts commentés dans cette partie, comme l'emploi intérieur ou l'emploi national sont expliqués plus en détail dans le glossaire qui se trouve à la fin de cette section.

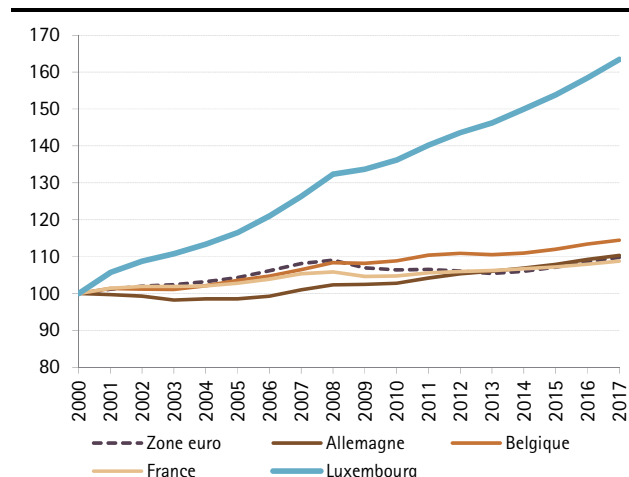
Tableau 1 : Vue d'ensemble du marché du travail au Luxembourg (en milliers de personnes, en % pour les taux), 2000-2016

Année	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1. Emploi intérieur	264.0	307.7	359.6	370.2	379.1	386.1	395.9	406.3	418.4
Salariés	245.7	287.2	337.4	347.4	356.0	362.4	371.5	381.2	392.9
Non-salariés	18.3	20.5	22.1	22.8	23.2	23.7	24.5	25.1	25.6
2. Frontaliers nets (a) - (b)	79.3	109.7	141.2	146.0	149.5	151.8	156.3	161.7	168.6
a. Frontaliers non résidents	88.1	119.7	152.4	157.3	160.8	163.7	168.2	173.8	180.9
Non-salariés	1.1	1.9	3.1	3.3	3.5	3.7	3.9	4.1	4.3
Salariés	87.0	117.8	149.3	154.0	157.3	160.0	164.3	169.7	176.6
en provenance de: - France	46.5	60.5	74.1	76.2	77.8	78.9	81.2	84.3	88.6
- Allemagne	16.4	25.8	37.5	38.9	39.8	40.6	41.7	42.9	44.2
- Belgique	24.2	31.4	37.8	38.9	39.7	40.5	41.5	42.5	43.8
b. Frontaliers résidents	8.8	10.1	11.2	11.3	11.3	11.9	11.9	12.1	12.3
dont: Agents internationaux	7.8	9.1	10.1	10.2	10.2	10.3	10.4	10.6	10.4
3. Emploi national (1) - (2)	184.7	198.0	218.4	224.2	229.6	234.3	239.6	244.6	249.8
Taux de croissance de l'emploi intérieur	5.6	2.8	1.8	2.9	2.4	1.8	2.5	2.6	3.0
Taux de croissance de l'emploi national	2.7	0.7	1.6	2.7	2.4	2.0	2.3	2.1	2.1
Taux de croissance de l'emploi frontalier	13.1	6.8	2.2	3.4	2.4	1.5	3.0	3.5	4.3
Taux de croissance de l'emploi frontalier non résident	11.9	6.8	2.0	3.2	2.2	1.8	2.7	3.3	4.1

Source : STATEC

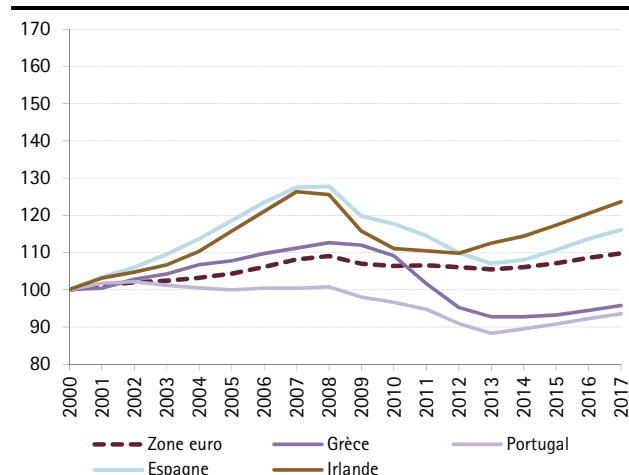
1.1 L'évolution de l'emploi

Graphique 1 : Evolution de l'emploi intérieur au Luxembourg, dans les pays voisins et dans la zone euro, 2000-2017 (indices: 2000 = 100)



Source: STATEC et AMECO (pour les autres pays européens) N.B.: Estimations pour 2017

Graphique 2 : Evolution de l'emploi intérieur dans la zone euro et dans quelques pays les plus touchés par la crise de 2009, 2000-2017 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens) N.B.: Estimations pour 2017

Un marché de l'emploi particulièrement dynamique au Luxembourg

En 2016, 418 500 personnes occupent un emploi, salarié ou non. Rien qu'en 2016, 12 100 emplois supplémentaires ont été créés au Grand-Duché. En moyenne depuis 1995, 9 700 emplois sont créés

chaque année. Il y a des années exceptionnelles comme en 2001, 2007 et 2008 avec près de 15 000 nouveaux emplois par an. Sans surprise, l'année de crise 2009 est la plus mauvaise année depuis 1995 avec « seulement » 3 600 postes créés. Néanmoins le Luxembourg s'en est bien sorti, car dans presque tous les autres pays de l'Union européenne des emplois ont été détruits cette année-là.

La croissance de l'emploi luxembourgeois à moyen et à long terme dépasse très largement celle de l'Union européenne en général et celle des pays voisins en particulier. De 2000 à 2017, l'emploi intérieur a augmenté de 63.4% au Luxembourg. Pour la Belgique, on constate une augmentation de 14.4% de 2000 à 2017 et pour l'Allemagne un plus de 10%. En France, l'emploi n'a augmenté que de 8.8% sur la même période.

De 2000 à 2017, le taux de croissance annuel moyen de l'emploi est de 2.9% au Luxembourg. Dans la zone euro, l'emploi ne croît qu'à un rythme moyen de 0.6% par an. La France et l'Allemagne se situent dans la moyenne de la zone euro, avec respectivement 0.5% et 0.6% de croissance de l'emploi par an. En Belgique, l'emploi croît à un rythme positif modéré de 0.8% par an sur la période 2000 à 2017.

La crise de 2009 a eu des effets dévastateurs sur le marché de l'emploi européen. Dans les pays les plus touchés, l'emploi s'est littéralement effondré. Dans un certain nombre de pays l'emploi peine à se redresser (cf. Graphique 3). Les économies lettones et grecques sont celles qui ont le plus souffert avec environ 15.0% de leurs emplois détruits entre 2008 et 2017. Parmi les pays les plus touchés on compte aussi l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et l'Italie. Dans tous ces pays, en 2017 le nombre d'emplois est inférieur au niveau d'avant-crise. C'était également le cas de la zone euro, où jusqu'en 2016 l'emploi avait diminué de près de 0.4% comparé à 2008, ce qui représentait 657 000 emplois. Ce n'est qu'à partir de 2017 que l'emploi dans la zone euro renoue avec ses valeurs d'avant-crise.

LE CHIFFRE CLÉ

63.4%

Au Luxembourg, l'emploi intérieur a augmenté de 63.4% entre 2000 et 2017. Il s'agit de la plus forte croissance dans l'Union européenne.

D'autres économies ont, par contre, continué à créer de l'emploi durant la crise,

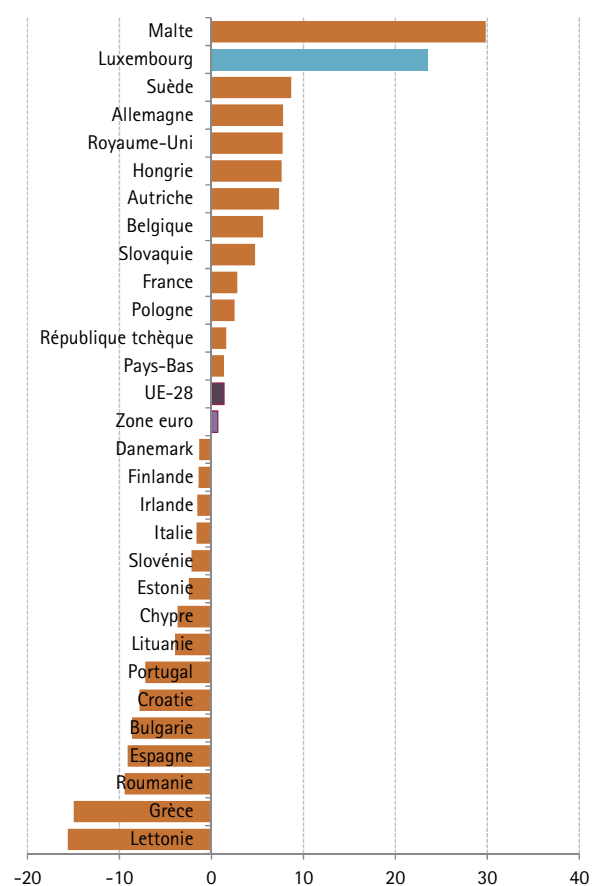
c'est notamment le cas du Luxembourg, de l'Allemagne, de Malte et de l'Autriche. Après avoir subi des pertes d'emploi au plus haut de la crise, des pays comme le Royaume-Uni, la Suède, la Belgique et la France ont réussi à se redresser depuis. Dans tous ces pays, l'emploi en 2017 dépasse son niveau d'avant-crise.

Les pays ne sont pas sur un pied d'égalité en ce qui concerne la sortie de crise. Le Luxembourg s'en tire plutôt très bien et se classe juste derrière Malte. Parmi les meilleurs élèves on compte aussi le Royaume-Uni, la Suède et l'Allemagne. Dans tous ces pays le niveau d'emploi dépasse son niveau d'avant-crise et même largement en ce qui concerne le Luxembourg et Malte. Par contre, d'autres pays connaissent encore une évolution négative de l'emploi : dans le bas du classement la Grèce, la Lettonie et la Roumanie ferment la marche. Dans ces pays des emplois ont continué d'être détruits jusqu'en 2012 (respectivement 2010 pour la Lettonie), année où l'emploi se stabilise mais à un niveau néanmoins inférieur à 2008. En Espagne, le moteur de l'emploi semble être reparti depuis 2013.

19 pays de l'UE-28 affichent un taux de croissance moyen positif sur la période 2009 à 2017, c'est-à-dire que ces économies ont créé des emplois depuis la crise, (cf. Graphique 6). Le taux de croissance moyen est plus faible dans la zone euro que dans l'Union européenne dans son ensemble. Si depuis 2009 l'emploi intérieur croît en moyenne à un rythme de 0.4% dans l'ensemble de l'UE-28, la progression de l'emploi se limite à 0.3% dans la zone euro. La différence s'explique par des pays tels que la Grèce, le Portugal, Chypre, l'Espagne et la Lettonie qui plombent la moyenne de la zone euro, avec une croissance moyenne de l'emploi négative depuis la crise. Avant la crise financière et économique, seules

la Roumanie et la Hongrie connaissaient des taux de croissance moyen de l'emploi négatifs. Dans tous les autres Etats membres de l'UE l'emploi progressait à un rythme s'étalant de 0.1% à 3.6%.

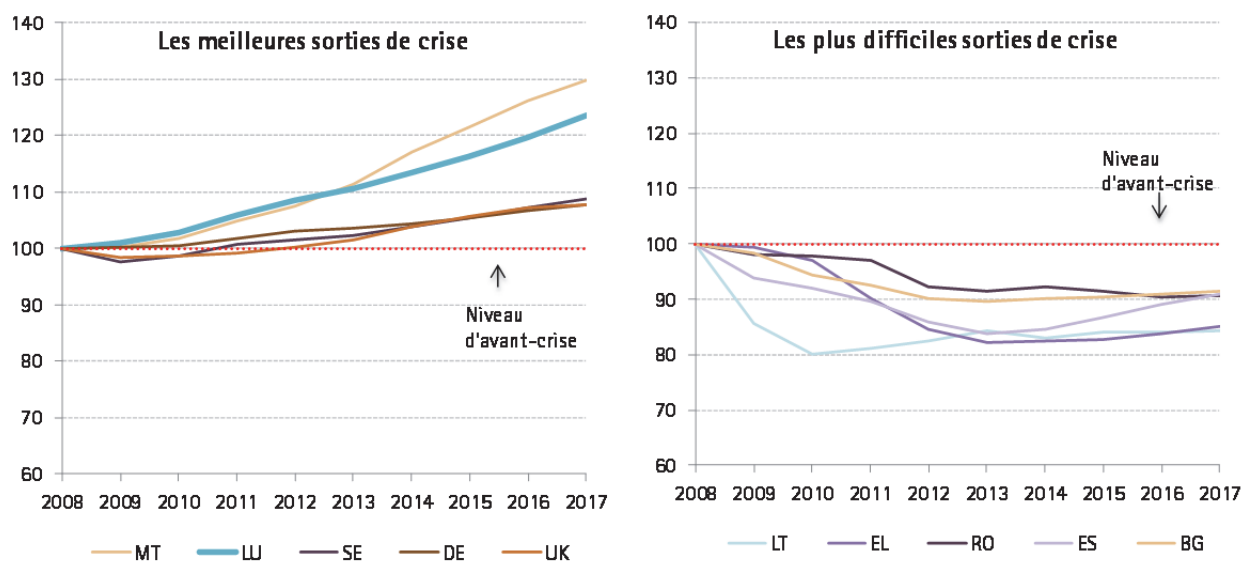
Graphique 3 : Evolution de l'emploi intérieur depuis la crise, en % (2008-2017)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)

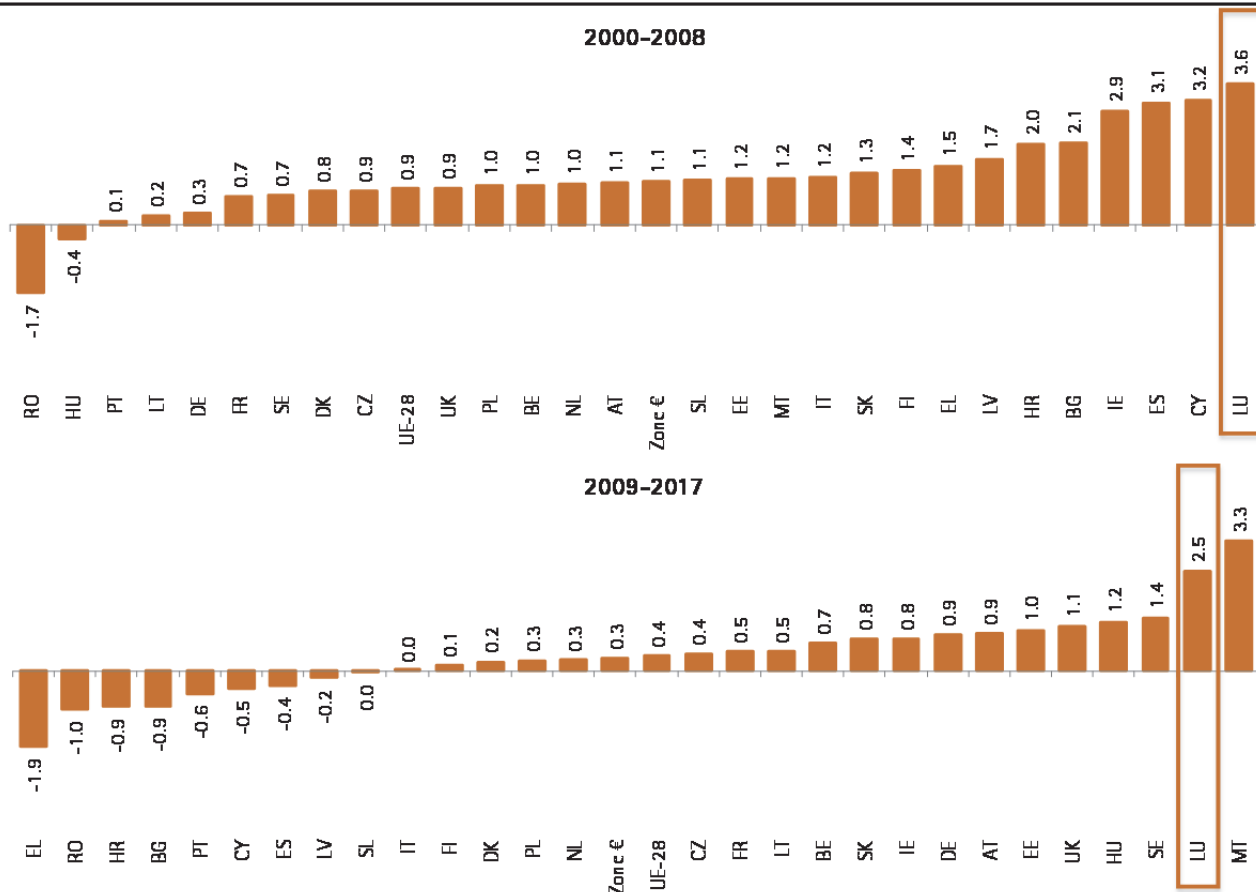
N.B.: Estimations pour 2017

Graphique 4 et Graphique 5 : Evolution de l'emploi, indices 100=2008



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens) N.B.: Estimations pour 2017

Graphique 6 : Taux de variation annuel moyen de l'emploi intérieur au Luxembourg et en Europe, 2000-2008 et 2009-2017 (en %)



Source : STATEC et AMECO (pour les autres pays européens)
N.B.: Estimations pour 2017

Dans une très grande majorité des pays, le rythme de croissance annuel de l'emploi depuis la crise se situe en-dessous du rythme d'avant-crise (2000-2008).

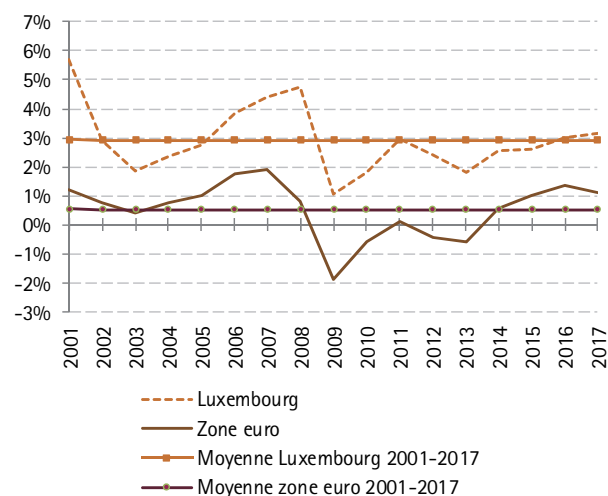
En revanche, au Luxembourg l'emploi croît à un rythme moyen moins soutenu sur la période 2009-2017 que sur la période 2000-2008, mais la progression reste néanmoins très positive. C'est encore plus le cas pour Malte, l'Allemagne, la Suède et le Royaume-Uni. Après des taux de croissance de l'emploi déjà positifs sur la période 2000-2008, ces pays augmentent encore leur performance entre 2009-2017. En Hongrie, la variation de l'emploi était légèrement négative sur la période 2000-2008 et devient positive au cours de la période 2009-2017. En Roumanie, le moteur de création d'emploi était déjà dans le rouge de 2000 à 2008 et il y reste sur la période 2009-2017.

En matière d'emploi, la crise frappe le Luxembourg un an plus tard que la plupart des autres pays européens. Dans la zone euro, le taux de croissance de l'emploi est tombé de 1.9% en 2007 à 0.8% en 2008, alors qu'au Luxembourg le taux de croissance augmente même encore légèrement de 4.4% en 2007 à 4.8% en 2008. Le recul du taux de croissance de l'emploi en 2009 sera d'autant plus brutal au Grand-Duché. La croissance de l'emploi s'écroule de 4.8% en 2008 à 1.0% en 2009, alors que dans la zone euro le taux de croissance recule un peu moins fortement en passant de +0.8% à -1.9%. Contrairement à la zone euro, la croissance de l'emploi reste légèrement positive au Luxembourg en 2009 (cf. Graphique 7).

La variation de l'emploi suit globalement la tendance de la zone euro bien qu'au Luxembourg la croissance soit toujours supérieure aux valeurs observées dans la zone euro. Un autre constat est que l'économie luxembourgeoise a toujours été en mesure de créer des emplois, et ce malgré la crise, chose qui est loin d'être vraie pour l'ensemble de la zone euro.

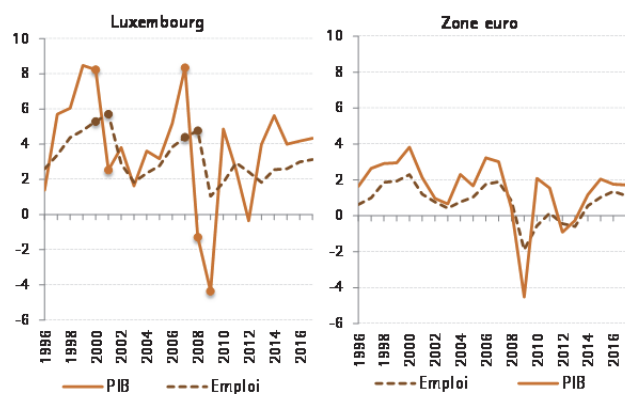
Pour 2017, les dernières estimations disponibles au moment de la rédaction du présent rapport tablent sur une stagnation du taux de croissance de l'emploi au Luxembourg alors que dans la zone euro la tendance repartirait à la baisse.

Graphique 7 : Taux de variation de l'emploi intérieur au Luxembourg et dans la zone euro, 2001-2017 (en %)



Source : STATEC et AMECO (pour la zone euro) N.B.: Estimations pour 2017

Graphique 8 : Taux de variation de l'emploi intérieur et du PIB en volume au Luxembourg et dans la zone euro, 1996-2016 (en %)



Source : STATEC et AMECO

Fidèlement aux observations passées, au Grand-Duché, le marché du travail serait cependant plus dynamique que celui de la zone euro considérée dans son ensemble. L'économie luxembourgeoise gagnerait des emplois, avec un taux de +3.1%, ce qui correspond à la création de 13 100 emplois supplémentaires.

Au Grand-Duché, comme dans la zone euro, le taux de variation de l'emploi est corrélé à celui de l'activité économique, c'est-à-dire au PIB (cf. Graphique 8). Pour le Luxembourg, on constate cependant des taux de croissance plus élevés des deux variables (emploi et PIB) en comparaison avec la zone euro. Par ailleurs, en période de forte croissance économique, les taux de

croissance du PIB au Grand-Duché dépassent largement les taux de croissance de l'emploi, avec, en conséquence, des gains de productivité importants.

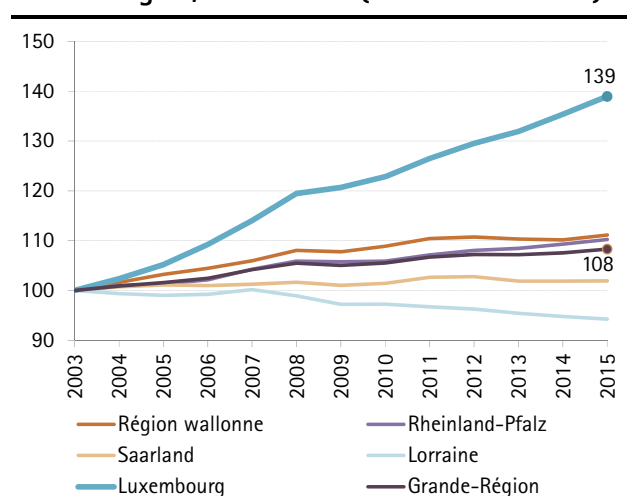
En revanche, l'ajustement de l'emploi en temps de crise semble retardé au Luxembourg. En 2001 par exemple, le taux de croissance du PIB avait fortement chuté (en passant de +8.2% en 2000 à +2.5% en 2001), alors que le taux d'emploi continuait sur sa lancée (+5.3% en 2000 et +5.7% en 2001). On retrouve cette caractéristique en 2008. Le taux de croissance du PIB dévise de +8.4% en 2007 à -1.3% en 2008, alors que le taux de croissance de l'emploi progresse de 4.4% en 2007 à 4.8% en 2008. En 2009, le PIB chute de plus de 4% au Luxembourg, alors que la croissance de l'emploi reste positive à +1.0%. Ces périodes de ralentissement économique sont donc synonymes d'une évolution très négative de la productivité du travail au Luxembourg.

1.2 L'emploi dans la Grande-Région

On dispose également des données concernant l'évolution de l'emploi dans la Grande-Région jusqu'à l'année 2015. En plaçant le moteur de la croissance de l'emploi luxembourgeois dans ce contexte on s'aperçoit ici aussi qu'il se démarque clairement de ses voisins.

De 2003 à 2015, l'emploi au Grand-Duché a augmenté de quelque 39%, alors que, dans l'ensemble de la Grande-Région, on n'enregistre qu'une augmentation de 8% de l'emploi (cf. Graphique 9).

Graphique 9 : Evolution de l'emploi dans la Grande-Région, 2003-2015 (indices 2003=100)



Source : STATEC, EUROSTAT

En 2015, plus de 4.9 millions de personnes travaillent dans la Grande-Région. Depuis 2003, plus de 381 000 postes supplémentaires ont vu le jour. Rien qu'au Luxembourg sur la même période quelque 114 000 nouveaux emplois ont été créés, c'est-à-dire que près d'un tiers de l'augmentation de l'emploi au cours de cette période dans la Grande-Région est imputable au Grand-Duché. Sans le Luxembourg la croissance de l'emploi dans la Grande-Région, chute de 8.3% à 6.2% sur la période 2003 à 2015.

Le poids du Luxembourg dans la Grande-Région s'est accru au fil du temps. La part du Grand-Duché dans l'emploi de la Grande-Région était de +6.4% en 2003, elle grimpe à +8.2% en 2015.

La Sarre et la Lorraine sont les entités de la Grande-Région qui sont les moins dynamiques en matière de création nette d'emplois. En 2015, en Lorraine, l'emploi se situe même en-dessous de son niveau de 2003, alors qu'en Sarre il y a qu'une très légère embellie. Le marché de l'emploi en Lorraine est le moins performant de toute la Grande-Région et d'ailleurs, avec -0.4%, le seul à afficher une croissance annuelle moyenne négative sur la période 2003-2015. La situation de l'emploi en Lorraine est aussi moins favorable que celle de la France en général. C'est aussi en Lorraine que l'emploi est le plus affecté par la crise: en 2007, on comptait encore 876 600 personnes employées en Lorraine; en 2015, leur nombre n'était plus que 824 600, avec la destruction de quelque 52 000 emplois à la clé. Le moteur de la croissance de l'emploi est en berne et le nombre absolu de postes en déclin, entre 2014 et 2015 il fléchit de 0.6%.

Dans la Région wallonne, la croissance de l'emploi est relativement dynamique de 2003 à 2015, bien que loin derrière celle affichée par le Luxembourg. La dynamique de l'emploi dans cette région de Belgique est supérieure en termes relatifs à l'augmentation globale de l'emploi dans la Grande-Région.

Avec des créations nettes de 10.2% de 2003 à 2015, la Rhénanie-Palatinat peut faire état d'une progression de l'emploi similaire à celle de la Région wallonne. Le Bundesland allemand se situe également au-dessus de la moyenne de la Grande-Région et un peu au-dessus du rythme de création d'emploi de l'Allemagne dans son ensemble (+9.8% de 2003 à 2015).

Tableau 2 : Taux de croissance annuels moyens de l'emploi avant et après la crise dans la Grande-Région, 2003-2015 (en %)

	Moyenne 2003-2008	Moyenne 2009-2015	Moyenne 2003-2015
Belgique	1.4	0.5	0.9
Région wallonne	1.6	0.4	0.9
Allemagne	0.5	0.8	0.6
Rheinland-Pfalz	0.8	0.6	0.7
Saarlant	0.2	0.0	0.1
France	0.5	0.2	0.4
Lorraine	-0.3	-0.7	-0.5
Luxembourg	3.3	2.2	2.7
Grande-Région	0.9	0.4	0.6
Grande-Région sans Luxembourg	0.7	0.2	0.5

Source : STATEC, EUROSTAT

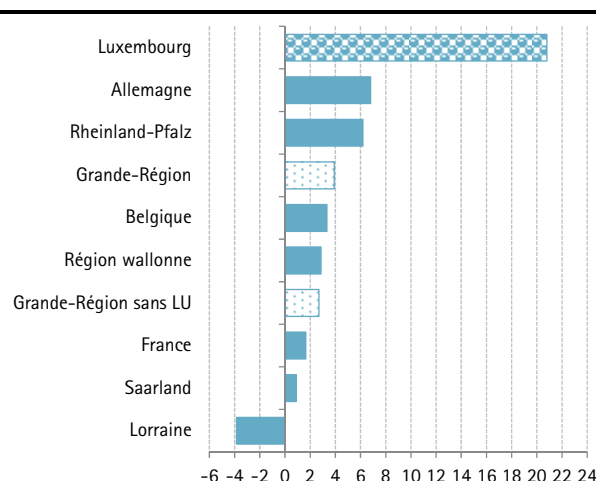
Le taux de croissance annuel moyen de l'emploi au Luxembourg dépasse largement celui de la Grande-Région dans son ensemble et également celui de toutes les autres entités régionales prises individuellement et ce avant et après la crise amorcée en 2008 (cf. Tableau 2).

La crise porte un sérieux coup de frein à l'emploi dans la Grande-Région. Sur la période 2003 à 2008, l'emploi dans la Grande-Région progressait à un rythme annuel moyen bien plus soutenu, +0.9% contre +0.4% après l'effondrement économique. Ce constat est valable pour toutes les divisions territoriales de la Grande-Région. La seule exception est l'Allemagne qui performe mieux en termes de création annuelle moyenne d'emploi après la crise qu'avant ce grand bouleversement économique (cf. Tableau 2).

La Lorraine se distingue par le fait que ses taux de croissance annuels moyens sont négatifs aussi bien avant qu'après la crise. Cette dernière provoque même une détérioration du rythme moyen de création de nouveaux postes. Depuis la crise, l'économie lorraine détruit des emplois à une cadence de -0.7% par an.

La Région wallonne encaisse aussi un net contrecoup dû à la crise, avec un effondrement de son taux de création d'emploi annuel moyen qui passe de +1.6% à +0.4%. Pour les deux régions allemandes, l'affaissement est moins franc, mais leur taux moyen de création d'emploi se situait à un niveau déjà bien inférieur à celui de la région wallonne avant la crise. La tendance est toute autre en Allemagne qui crée plus d'emploi sur la période 2009 à 2015 que sur celle d'avant-crise.

Graphique 10 : Evolution de l'emploi depuis la crise, en % (2008-2015)



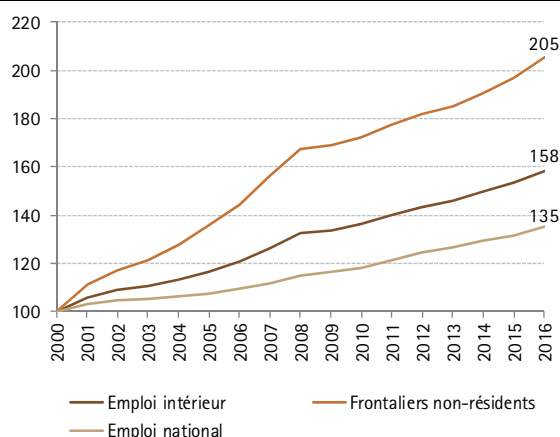
Source : STATEC, EUROSTAT

Toutes les régions n'ont par ailleurs pas connu la même sortie de crise. Le Grand-Duché se démarque par une croissance de l'emploi relative plus marquée que dans les autres régions. Entre 2008 et 2015, la progression du nombre d'emploi se chiffre à 20.8% contre seulement 3.9% pour l'ensemble de la Grande-Région. Ainsi, au Luxembourg 66 420 nouveaux postes ont été créés. L'économie de nos voisins allemands qui se situe en deuxième position a néanmoins su créer plus de 2.7 millions de nouveaux postes depuis 2008, alors qu'en Lorraine plus de 33 000 postes ont été détruits.

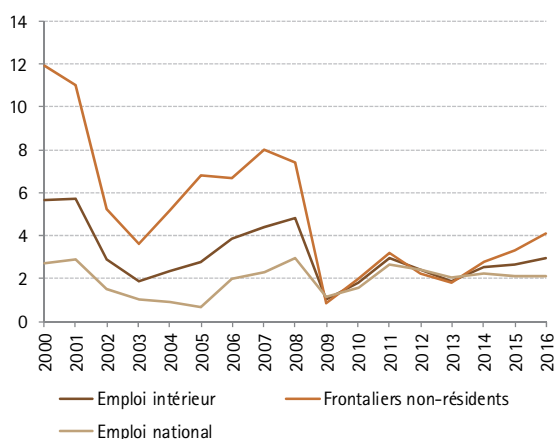
1.3 L'emploi frontalier

La croissance de l'emploi frontalier au Luxembourg recule très fortement suite à la récente crise économique.

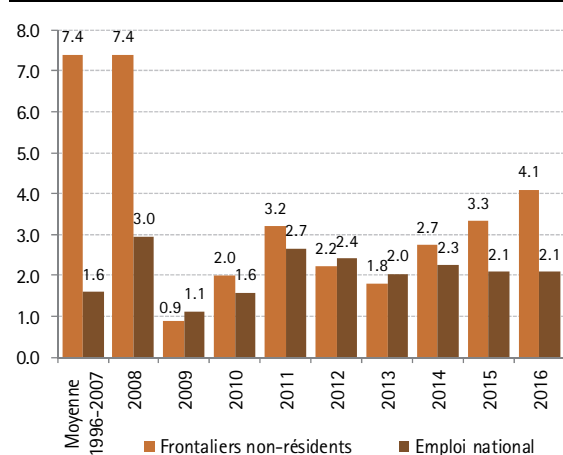
Au Luxembourg, l'emploi intérieur total a évolué de 264 000 personnes en 2000 à 418 400 en 2016. Or, sur cette augmentation totale de 154 400 unités, un peu moins des deux tiers (+60%) sont imputables aux frontaliers. Le nombre de frontaliers (non-résidents) passe de 88 100 en 2000 à 180 900 en 2016. En d'autres mots, l'emploi intérieur total a augmenté d'environ 59%, alors que l'emploi frontalier (non-résidents) a augmenté de 105% et l'emploi national de « seulement » 35% (cf. Graphique 11).

Graphique 11 : Evolution de l'emploi intérieur, de l'emploi national et de l'emploi frontalier (non-résidents), 2000-2016 (indices 2000 = 100)

Source : STATEC

Graphique 12 : Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2000-2016 (en %)

Source : STATEC

Graphique 13 : Taux de croissance de l'emploi frontalier et de l'emploi national au Luxembourg, 2008-2016 (en %)

Source : STATEC

C'est en période de forte croissance économique que l'emploi frontalier connaît également ses variations les plus positives et que l'écart entre la progression de l'emploi frontalier et la progression de l'emploi national augmente (cf. Graphique 12). En 2000, le taux de croissance de l'emploi frontalier était de +11.9 %, contre +2.7% pour l'emploi national, soit un écart de près de 10 points de %. De 2003 à 2007, on observe un phénomène similaire. A l'inverse, en période de décélération économique, le recul du taux de croissance de l'emploi frontalier est plus prononcé que celui de l'emploi national. En d'autres mots, l'écart des taux de croissance de l'emploi entre frontaliers et résidents se resserre dans les périodes de faible croissance économique. C'est vrai en 2002-2003, mais également en 2009. Pour cette année de crise économique, le taux de croissance de l'emploi national (+1.1%) est supérieur à celui de l'emploi frontalier (+0.9%). Ce constat est assez exceptionnel, car en général le taux de croissance de l'emploi frontalier est supérieur à celui de l'emploi national.

A partir de l'année 2009, le taux de croissance de l'emploi intérieur affiche un déclin notable. Depuis lors, les écarts entre les taux de croissance de l'emploi national et frontalier sont nettement moins prononcés qu'avant la crise. Ces derniers évoluent de façon quasi parallèle : l'accélération de la création nette d'emplois en 2011 va de pair avec un recours accru aux frontaliers et une augmentation de l'emploi national. L'année 2013 est marquée par un coup de frein avec des taux de création d'emploi national et frontalier sous la barre des 2%. A partir de cette année, l'écart entre les taux de croissance de l'emploi frontalier et national se creuse de nouveau, avec une dynamique plus favorable pour l'emploi frontalier. En 2016, le taux de création d'emploi frontalier se chiffre à 4.1% alors que ce taux pour l'emploi national n'atteint que +2.1%.

De 2008 à 2016, l'emploi national s'accroît à un rythme de +2.1% en moyenne annuelle, c'est-à-dire un taux qui dépasse la moyenne d'avant-crise (+1.6% de 1996 à 2007). Ce n'est pas du tout le cas pour l'emploi frontalier qui, de 2008 à 2016 croît à un rythme près de trois fois inférieur à l'avant-crise (+2.6% par an de 2008 à 2016, contre +7.4% de 1996

LE CHIFFRE CLÉ**43.0%**

est la part des frontaliers dans l'emploi intérieur total en 2016 au Luxembourg. Cette part est relativement stable depuis 2008.

à 2007). En outre deux autres éléments doivent être relevés :

- malgré les hauts et les bas, la croissance de l'emploi semble diminuer en tendance depuis une vingtaine d'années, et ce particulièrement pour l'emploi frontalier ;
- l'emploi frontalier ne semble pas franchement décoller comme dans la deuxième moitié des années 1990, mais évidemment il faudra regarder ce qui sera l'effet sur l'emploi frontalier d'une éventuelle forte hausse de la croissance économique future.

La part de l'emploi frontalier se stabilise à environ 43%

Jusqu'en 2008, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total n'a cessé de croître en passant de 26% de l'emploi total en 1995 à plus de 42% en 2008. Depuis, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement stable à quelque 42-43% (cf. Graphique 14).

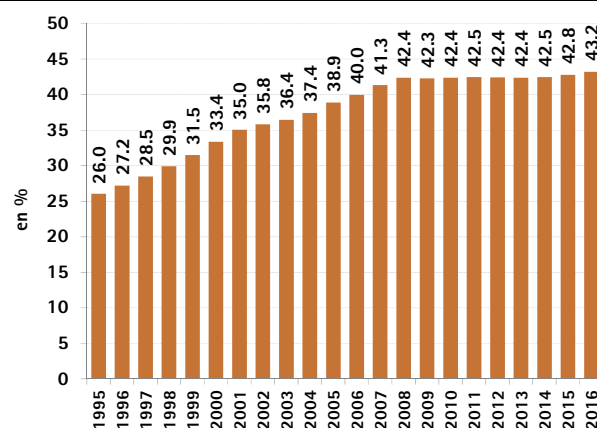
La structure de l'emploi frontalier selon le pays de provenance reste constante depuis quelques années

Le nombre absolu de salariés frontaliers a augmenté depuis 1995 pour les trois pays voisins. Les frontaliers résidant en France sont les plus nombreux à traverser la frontière chaque jour. Leur nombre passe de 28 600 en 1995 à 88 600 en 2016. Ils représentent la moitié des frontaliers actifs au Grand-Duché. Leur part est grosso modo constante depuis 1995 alors que la part des frontaliers en provenance de Belgique a cédé du terrain en faveur des voisins allemands (cf. Graphique 16).

Depuis 2009, ce mouvement à la hausse pour les frontaliers allemands s'est tassé, ce qui doit également être mis en relation avec l'évolution positive du marché du travail dans les régions frontalières allemandes.

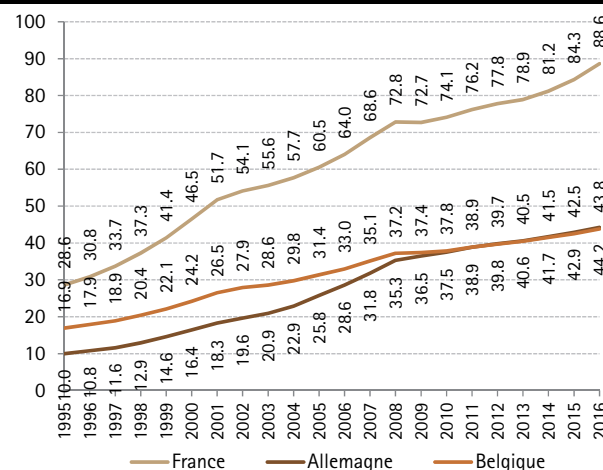
Les parts des différents pays d'origine dans l'emploi salarié frontalier total ne varient guère depuis 2009 : les Belges et les Allemands représentent chacun 25% de l'emploi salarié frontalier total et les Français l'autre moitié.

Graphique 14 : Part de l'emploi frontalier dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2016 (en %)



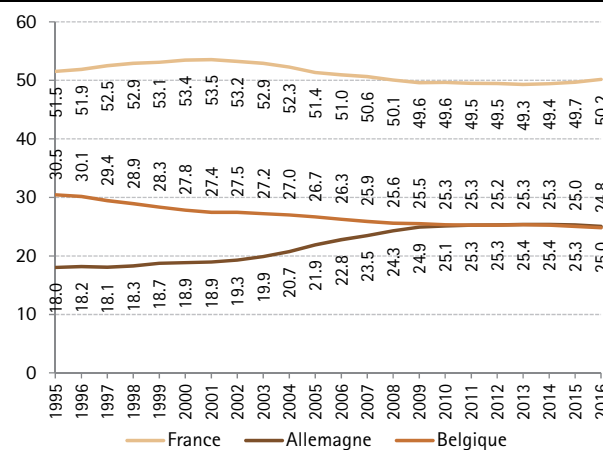
Source : STATEC

Graphique 15 : Nombre de salariés frontaliers au Luxembourg par pays de résidence, 1995-2016 (en milliers)



Source : STATEC

Graphique 16 : Part des pays voisins dans l'emploi frontalier salarié total du Luxembourg, 1995-2016 (en %)



Source : STATEC

1.4 L'emploi par branches

Tableau 3 : Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 2000-2016 (nombre en milliers)

Branche économique	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture	4.3	4.0	4.0	3.9	3.8	3.8	3.7	3.7	3.7
Industrie	34.3	34.4	33.0	33.4	32.9	32.2	32.1	32.5	32.7
Production et distribution d'électricité	1.2	1.3	1.4	1.3	1.4	1.4	1.4	1.5	1.6
Production et distribution d'eau	2.1	2.3	2.6	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.7
Construction	28.6	34.4	39.0	39.9	40.3	40.3	40.9	41.6	42.7
Commerce	37.2	41.0	44.7	46.4	47.7	48.6	49.7	50.7	52.0
Transports	17.5	20.8	24.2	24.6	24.5	24.5	24.6	24.8	25.5
Hébergement et restauration	12.9	14.6	16.5	17.0	17.9	18.3	19.0	19.3	20.0
Information et communication	8.8	10.4	14.1	14.8	15.1	15.5	16.1	16.6	17.2
Activités financières et d'assurance	30.1	34.3	40.9	41.3	42.1	42.6	43.6	44.7	46.0
Activités immobilières	1.4	2.2	2.9	3.1	3.3	3.4	3.6	3.7	3.9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	15.4	20.4	29.7	31.4	33.1	34.3	35.6	37.6	39.7
Activités de services administratifs et de soutien	14.7	18.0	22.4	22.6	22.9	23.5	24.7	26.1	27.7
Administration publique	15.0	18.4	20.1	20.9	21.5	22.3	22.8	23.4	23.8
Enseignement	11.7	14.1	16.5	17.1	17.8	17.8	18.3	18.6	19.0
Santé humaine et action sociale	17.6	24.3	32.1	33.9	36.0	38.5	40.1	41.4	42.3
Arts, spectacles et activités récréatives	2.1	2.7	3.4	3.6	3.7	3.8	3.9	4.0	4.1
Autres activités de services	5.2	6.0	7.1	7.3	7.5	7.5	7.9	8.0	8.1
Activités des ménages en tant qu'employeurs	3.9	4.1	4.8	4.9	5.1	5.3	5.4	5.5	5.4
Total des branches	264.0	307.7	359.6	370.2	379.1	386.1	395.9	406.3	418.4

Source : STATEC N.B. : Industrie = industries extractives y comprises

Tableau 4 : Evolution de l'emploi par branche économique au Luxembourg, 2000-2016 (Indices 2000 =100)

Branche économique	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculture	100.0	93.0	93.0	90.7	88.4	88.4	86.0	86.0	86.0
Industrie	100.0	100.3	96.2	97.4	95.9	93.9	93.6	94.8	95.3
Production et distribution d'électricité	100.0	108.3	116.7	108.3	116.7	116.7	116.7	125.0	133.3
Production et distribution d'eau	100.0	109.5	123.8	128.6	128.6	123.8	123.8	123.8	128.6
Construction	100.0	120.3	136.4	139.5	140.9	140.9	143.0	145.5	149.3
Commerce	100.0	110.2	120.2	124.7	128.2	130.6	133.6	136.3	139.8
Transports	100.0	118.9	138.3	140.6	140.0	140.0	140.6	141.7	145.7
Hébergement et restauration	100.0	113.2	127.9	131.8	138.8	141.9	147.3	149.6	155.0
Information et communication	100.0	118.2	160.2	168.2	171.6	176.1	183.0	188.6	195.5
Activités financières et d'assurance	100.0	114.0	135.9	137.2	139.9	141.5	144.9	148.5	152.8
Activités immobilières	100.0	157.1	207.1	221.4	235.7	242.9	257.1	264.3	278.6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	100.0	132.5	192.9	203.9	214.9	222.7	231.2	244.2	257.8
Activités de services administratifs et de soutien	100.0	122.4	152.4	153.7	155.8	159.9	168.0	177.6	188.4
Administration publique	100.0	122.7	134.0	139.3	143.3	148.7	152.0	156.0	158.7
Enseignement	100.0	120.5	141.0	146.2	152.1	152.1	156.4	159.0	162.4
Santé humaine et action sociale	100.0	138.1	182.4	192.6	204.5	218.8	227.8	235.2	240.3
Arts, spectacles et activités récréatives	100.0	128.6	161.9	171.4	176.2	181.0	185.7	190.5	195.2
Autres activités de services	100.0	115.4	136.5	140.4	144.2	144.2	151.9	153.8	155.8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	100.0	105.1	123.1	125.6	130.8	135.9	138.5	141.0	138.5
Total des branches	100.0	116.6	136.2	140.2	143.6	146.3	150.0	153.9	158.5

Source : STATEC N.B. : Industrie = industries extractives y comprises

Tableau 5 : Part des branches économiques dans l'emploi total au Luxembourg, 1995-2016 (en %)

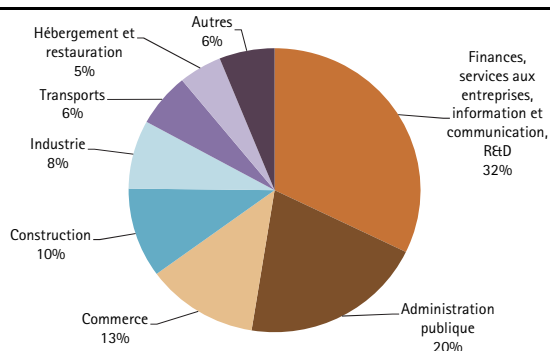
Branche économique	2000	2006	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Production et distribution d'électricité	1.6	1.3	1.1	1.1	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9
Production et distribution d'eau	13.0	10.7	9.2	9.0	8.7	8.3	8.1	8.0	7.8
Activités immobilières	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Arts, spectacles et activités récréatives	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Agriculture	10.8	11.2	10.8	10.8	10.6	10.4	10.3	10.2	10.2
Activités des ménages en tant qu'employeurs	14.1	13.0	12.4	12.5	12.6	12.6	12.6	12.5	12.4
Autres activités de services	6.6	6.7	6.7	6.6	6.5	6.3	6.2	6.1	6.1
Information et communication	4.9	4.7	4.6	4.6	4.7	4.7	4.8	4.8	4.8
Enseignement	3.3	3.5	3.9	4.0	4.0	4.0	4.1	4.1	4.1
Hébergement et restauration	11.4	11.3	11.4	11.2	11.1	11.0	11.0	11.0	11.0
Administration publique	0.5	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Transports	5.8	6.9	8.3	8.5	8.7	8.9	9.0	9.3	9.5
Activités de services administratifs et de soutien	5.6	6.1	6.2	6.1	6.0	6.1	6.2	6.4	6.6
Industrie	5.7	5.8	5.6	5.6	5.7	5.8	5.8	5.8	5.7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4.4	4.5	4.6	4.6	4.7	4.6	4.6	4.6	4.5
Santé humaine et action sociale	6.7	8.0	8.9	9.2	9.5	10.0	10.1	10.2	10.1
Construction	0.8	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Activités financières et d'assurance	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	1.9
Commerce	1.5	1.4	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4	1.3
Total des branches	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC N.B.: Industrie = y compris industries extractives

Les services et l'administration publique tirent l'emploi vers le haut depuis 2000

Les activités regroupées sous « Finances, services aux entreprises, information et communication, R&D » dominent l'emploi au Luxembourg (cf. Graphique 17). Près d'un tiers de toutes les personnes travaillant au Luxembourg sont occupées dans ce secteur. En deuxième position, on retrouve les activités rassemblées sous la dénomination « Administration publique au sens large » qui en 2016 occupe plus de 85 000 personnes, soit 20% de la force de travail. Suivent ensuite les branches du commerce, de la construction et de l'industrie. La « production et distribution d'électricité », la « production et distribution d'eau » ainsi que les « activités immobilières » sont les branches qui emploient le moins de personnes. Chacune de ces branches pèse moins d'un 1% dans l'emploi total (cf. Tableau 5).

Graphique 17 : Part des différentes branches économiques dans l'emploi total au Luxembourg, 2016 (en %)



Source: STATEC

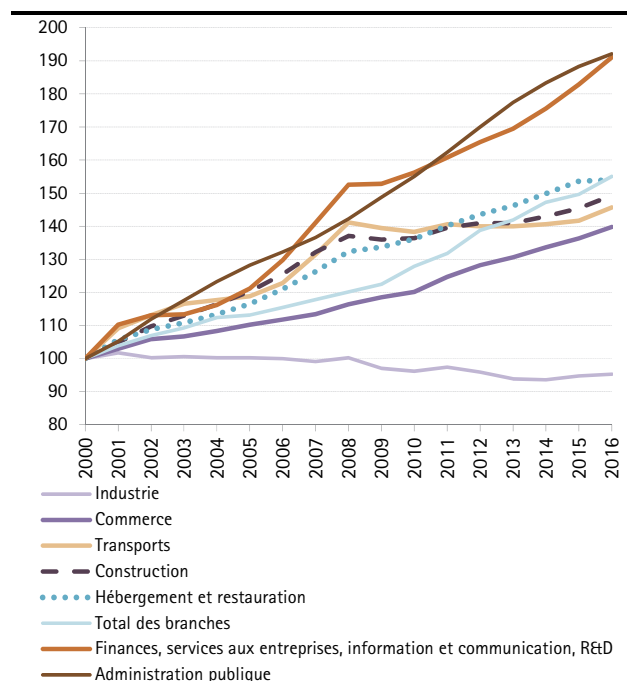
Note : Dans ce chapitre, les branches suivantes ont été regroupées sous la rubrique « Finances, services aux entreprises, information et communication, R&D »:

- « Activités financières et d'assurance »;
- « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion; activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques; publicité et études de marché; recherche et développement scientifique; autres activités spécialisées, scientifiques et techniques; activités vétérinaires);
- « Activités de services administratifs et de soutien » (enquêtes et sécurité; services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager; activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises);
- « Information et communication »;
- « Activités immobilières ».

Sous la dénomination « Administration publique au sens large » ont été regroupées les branches listées ci-dessous, ce regroupement correspond à ce que l'on peut qualifier de secteur « protégé » :

- « Administration publique »;
- « Enseignement »;
- « Santé humaine et action sociale ».

Graphique 18 : Evolution de l'emploi des principales branches économiques au Luxembourg, 2000-2016 (indices: 2000 = 100)



Source : STATEC

De 2000 à 2016, l'augmentation totale de l'emploi est de 58.5%. Seul l'emploi regroupé dans les branches « Finances, services aux entreprises et information et communication » et « Administration publique » a été plus dynamique que l'emploi total. Sur cette même période c'est l'industrie qui affiche la plus mauvaise performance. Dans cette branche, l'emploi a diminué de 5%. De 2000 à 2016 quelques 1 600 postes ont été « détruits » dans l'industrie. Toutefois, en 2016, l'emploi dans l'industrie se redresse légèrement par rapport à l'année précédente. Il reste à voir si cette tendance va se confirmer et si l'industrie va profiter de l'embellie économique.

Au sein du regroupement « Finances, services aux entreprises et information et communication », c'est l'emploi relatif aux activités immobilières qui connaît le développement le plus spectaculaire avec une croissance de l'emploi de 178% depuis l'année 2000. Par contre, ce type d'activité ne représente que 3 % de l'emploi total du regroupement « Finances, services aux entreprises et information et communication » en 2016. Dans ce même regroupement, c'est l'emploi en lien avec les activités financières et d'assurance qui enregistre la progression la moins soutenue avec 53%. Ce taux est inférieur à la progression de l'emploi total sur la période analysée ici. Il est aussi inférieur aux taux de progression de toutes les autres branches formant le regroupement décrit ici. Quoi qu'il en soit,

la branche « Activités financières et d'assurance » reste un poids lourd de l'économie luxembourgeoise avec ses 46 000 personnes employées.

Au sein du regroupement « Administration publique », ce sont les professions en lien avec la santé et l'action sociale qui connaissent l'essor le plus marqué depuis l'an 2000. Le nombre d'emploi passe de 17 600 à 42 300 unités, ce qui représente une augmentation de 135%.

La branche « Hébergement et restauration » a connu une évolution proche de la dynamique moyenne de l'emploi pour toutes les branches.

D'autres branches ont été plus sérieusement touchées par la crise de 2008, ceci concerne les branches « Transports » et « Construction ». Avant la crise la dynamique de l'emploi dans ces deux branches était supérieure à celle de la moyenne pour toutes les branches. Or, la crise de 2009 porte un sérieux coup de frein sur les créations d'emploi dans ces deux branches et depuis 2011 la création d'emploi se situe sous la moyenne, les activités liées aux transports étant le plus fortement impactées. Depuis 2014, dans les transports et la construction le moteur de l'emploi semble repartir. Depuis 2014, 1 000 et 2 400 nouveaux postes ont été créés dans ces deux branches.

En termes d'emploi, la crise affecte surtout l'agriculture, l'industrie, la construction, les transports et les activités financières et d'assurance

En jetant un regard sur l'évolution globale de l'emploi depuis 2008, on note un tassement important de sa progression en 2009. Le taux de croissance de l'emploi total est passé de 4.8% en 2008 à 1.0% en 2009. Ensuite, la création nette d'emploi se rétablit progressivement pour atteindre un pic d'après crise de 3.0% en 2016. Globalement, depuis le début de la crise les taux de croissance restent cependant en-deçà de leur niveau d'avant-crise, ainsi l'emploi augmentait à en moyenne chaque année de 3.6% sur la période 2000 à 2008, alors que cette valeur est réduite à 2.5% sur la période 2009 à 2016.

Tableau 6 : Taux de croissance de l'emploi par branche économique et par période au Luxembourg, 2000–2016 (en %)

Branche économique	Moyenne		Moyenne	
	2000–2008	2009–2016	2000–2008	2009–2016
Agriculture	-7.0	-5.1	-0.9	-0.7
Industrie	0.3	-1.8	0.0	-0.3
Production et distribution d'électricité	16.7	6.7	1.9	0.9
Production et distribution d'eau	14.3	3.8	1.7	0.5
Construction	37.1	9.8	4.0	1.3
Commerce	16.4	17.9	1.9	2.4
Transports	41.1	4.5	4.4	0.6
Hébergement et restauration	20.2	26.6	2.3	3.4
Information et communication	53.4	25.5	5.5	3.3
Activités financières et d'assurance	37.2	11.7	4.0	1.6
Activités immobilières	92.9	39.3	8.6	4.8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	78.6	37.8	7.5	4.7
Activités de services administratifs et de soutien	52.4	31.3	5.4	4.0
Administration publique	26.7	19.6	3.0	2.6
Enseignement	32.5	17.3	3.6	2.3
Santé humaine et action sociale	61.9	41.9	6.2	5.1
Arts, spectacles et activités récréatives	47.6	17.1	5.0	2.3
Autres activités de services	25.0	19.1	2.8	2.5
Activités des ménages en tant qu'employeurs	17.9	14.9	2.1	2.0
Total des branches	32.4	18.5	3.6	2.5

Source : STATEC

Parmi les branches qui sont le plus affectées par la crise, on trouve l'agriculture où l'emploi en 2016 est réduit de 7% comparé à 2007. L'industrie est aussi fortement impactée. En 2016, l'emploi y est inférieur de 4.0% par rapport à 2007 alors que l'emploi total est pour cette année supérieure de 25.5% à son niveau de 2007.

Le nombre des personnes employées dans l'agriculture et dans l'industrie est encore inférieur à son niveau d'avant crise. Depuis la crise, 300 postes ont été « détruits » dans l'agriculture et 1 300 dans l'industrie.

Néanmoins, l'industrie a souffert beaucoup plus dans d'autres pays européens. Plus particulièrement, l'emploi dans l'industrie a reculé de 6.2% dans la zone euro entre 2007 et 2014.

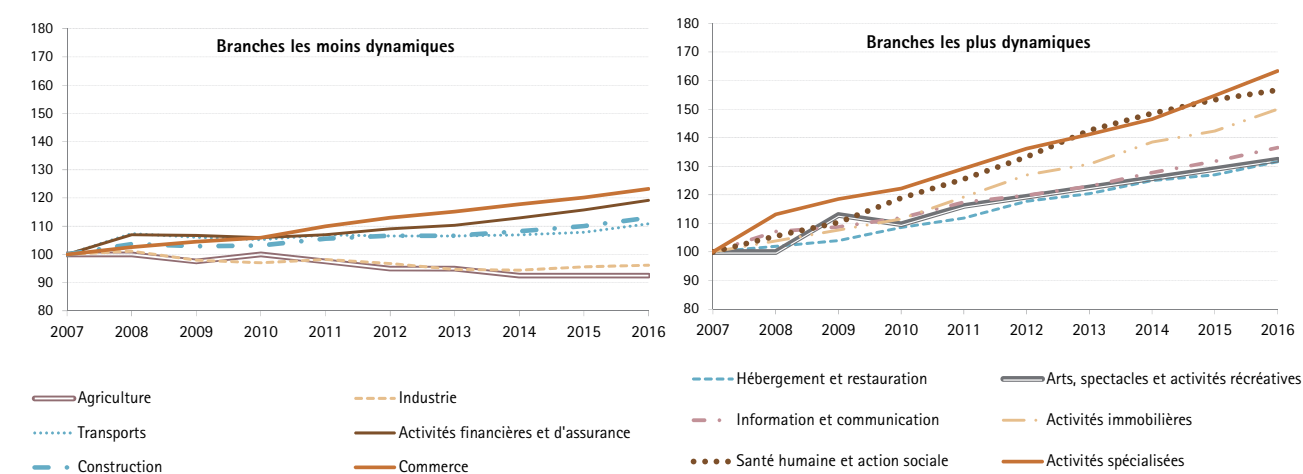
L'emploi dans les activités financières et d'assurance au Luxembourg est aussi affecté par les effets de la crise de 2009. Même si des emplois sont toujours créés dans cette branche ces dernières années, le moteur de création d'emploi tourne au ralenti. Sur la période 2000 à 2008, l'emploi dans cette branche progressait à une cadence de 4.0% en moyenne chaque année, alors que sur la période 2009 à 2016 la création annuelle d'emploi se limite à 1.6% en moyenne. Entre 2000 et 2008, l'emploi total dans la finance et les assurances avait augmenté de plus de 37.0% alors que sur la période 2009 à 2016 la création nette de postes s'est contractée à 11.7%. Néanmoins, 4 800 postes supplémentaires ont été créés durant les 7 dernières années.

Dans la construction, l'emploi n'a que peu augmenté au Luxembourg depuis la crise: en 2016, il se situe à 13.0% au-dessus de son niveau de 2009, alors que l'emploi dans l'ensemble de l'économie luxembourgeoise a augmenté de pratiquement du double. Dans la construction (comme dans les activités financières), la dynamique peu importante depuis la crise, est d'autant plus remarquable que la croissance de l'emploi était exceptionnelle au cours de la période antérieure. Pour la construction, le rythme de création d'emploi se situait à +4.0% en moyenne par an sur la période 2000 à 2008 contre +1.1% sur la période de sortie de crise (cf. Tableau 6).

Finalement, l'emploi dans les transports et l'entrepôt stagne depuis 2007. Fait remarquable car la croissance y était importante entre 2000 et 2008. De 2009 à 2016, l'évolution de l'emploi dans cette branche est morose, avec +0.6% en moyenne annuelle (cf. Tableau 6). Toutefois, le nombre des personnes employées dans la branche des transports en 2016 est de nouveau légèrement supérieur au niveau de 2008.

Le Graphique 19 illustre, pour l'emploi d'une sélection de branches, le dynamisme de sortie de crise de l'économie luxembourgeoise. Parmi les branches où l'emploi évolue de façon dynamique, la « Santé humaine et l'action sociale » se situent dans le peloton de tête. De 2007 à 2015, on assiste à une augmentation de l'emploi de plus de 56%, contre près de +26% pour l'ensemble de l'économie luxembourgeoise. En fait, la croissance de l'emploi n'y a pas accéléré à partir du début de la crise. Elle a plutôt continué sur sa lancée d'avant-crise, le choc économique n'a coûté qu'un point de % de croissance moyenne de l'emploi par an dans cette branche (cf. Tableau 6). La part de l'emploi de cette branche dans l'emploi total au Grand-Duché augmente de 8.1% en 2007 à 10.2% en 2015 (cf. Tableau 8.) Ce tableau permet d'analyser l'impact de la crise sur la structure de l'emploi. Dans les pays européens, le secteur de la santé et l'action sociale est également une des branches les plus dynamiques en termes d'emplois à partir du début de la crise.

Dans la zone euro, la part de la santé et de l'action sociale dans l'emploi total progresse également: 9.6% en 2007 et 11.0% en 2015.

Graphique 19 : Evolution de l'emploi par branches au Luxembourg, 2007-2016 (indices: 2007 = 100)

Source : STATEC

Note: "Activités spécialisées" est un libellé abrégé pour "Activités spécialisées, scientifiques et techniques"

Tableau 7 : Evolution de la structure de l'emploi selon les branches économiques au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2007-2015 (en % de l'emploi total)

	Zone euro		LU		BE		DE		FR		IE		EL		ES	
	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015	2007	2015
Agriculture, sylviculture et pêche	3.6	3.3	1.2	0.9	1.6	1.3	1.7	1.5	3.0	2.7	5.2	5.5	11.1	11.7	4.0	4.0
Industrie	16.3	14.8*	11.3	9.0	14.5	12.1	19.4	18.8	12.4	10.8	14.0	11.3	11.3	9.7	14.2	11.9
Construction	7.8	6.0	11.3	10.3	6.0	5.8	5.7	5.6	6.7	6.4	12.6	7.0	8.1	4.5	12.8	5.6
Commerce	15.0	14.8	12.7	12.5	13.6	12.5	14.4	13.7	13.4	13.2	14.4	16.0	20.5	19.8	17.3	18.1
Transports et entreposage	4.8	4.8	6.9	6.1	5.8	5.3	4.9	5.0	5.1	4.9	4.4	4.3	4.4	4.6	4.4	4.3
Hébergement et restauration	4.7	5.2	4.6	4.8	3.4	3.3	3.9	4.3	3.9	4.3	6.3	8.0	6.6	8.0	6.7	7.8
Information et communication	2.6	2.6*	3.8	4.1	2.3	2.4	2.9	2.8	2.9	3.0	3.2	3.6	1.9	2.1	2.2	2.5
Activités financières et d'assurance	2.8	2.6	11.6	11.0	3.1	2.7	3.1	2.8	2.8	2.9	4.3	4.1	2.3	2.0	1.9	1.9
Activités immobilières	1.0	1.0	0.8	0.9	0.5	0.6	1.2	1.1	1.4	1.3	0.5	0.8	0.1	0.2	1.0	1.0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5.8	6.5	7.3	9.2	8.9	10.2	5.7	6.2	6.3	7.1	5.3	5.9	4.7	5.5	4.6	5.3
Activités de services administratifs et de soutien	6.2	6.9	6.3	6.4	7.1	8.9	6.4	7.2	7.5	7.5	3.7	4.4	2.2	3.0	5.3	6.8
Administration publique	7.0	6.8	5.6	5.8	9.8	9.3	6.8	5.9	9.5	9.0	4.9	5.6	9.0	9.1	6.3	7.8
Enseignement	6.1	6.4	4.4	4.6	7.8	8.4	5.4	5.6	7.0	7.0	6.5	7.2	6.7	7.3	5.5	6.6
Santé humaine et action sociale	9.6	11.0	8.1	10.2	11.1	12.9	11.2	12.8	12.9	14.3	10.1	12.2	4.9	5.4	5.7	7.1
Arts, spectacles et activités récréatives	1.5	1.7	0.9	1.0	0.9	0.9	1.5	1.6	2.0	2.3	1.9	1.7	1.1	1.1	1.7	2.3
Autres activités de services	2.9	3.0	1.9	2.0	2.5	2.6	3.7	3.3	2.5	2.9	2.1	2.0	3.8	4.8	2.6	3.2
Activités des ménages en tant qu'employeurs	2.4	2.4	1.3	1.3	1.2	0.8	2.2	2.0	0.7	0.6	0.5	0.4	1.4	1.2	3.6	3.6
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source : STATEC Note: * chiffres de 2014

La branche des « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » figure parmi les branches qui réalisent une belle progression. Elle est même légèrement plus dynamique que la « Santé humaine et action sociale ».

Au Luxembourg, l'emploi dans la branche des « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » a augmenté de 88.4% de 2000 à 2016 contre +58.5% seulement pour l'ensemble de l'économie. Toutefois, comparée à la période 2000-2008, la croissance de l'emploi dans cette branche s'est tassée: après un taux

élevé de 7.5% de 2000 à 2008, on passe à une croissance de l'emploi de 4.7% en moyenne annuelle de 2009 à 2016, taux qui reste toutefois supérieur à la moyenne de l'économie luxembourgeoise (2.5% par an en moyenne de 2009 à 2016).

Dans l'hébergement et la restauration au Luxembourg, l'emploi évolue également plus rapidement que la moyenne pendant la crise. En 2016, il y a quelque 32% d'emplois de plus dans cette branche qu'en 2007 (cf. Graphique 19). Le taux de croissance de l'emploi

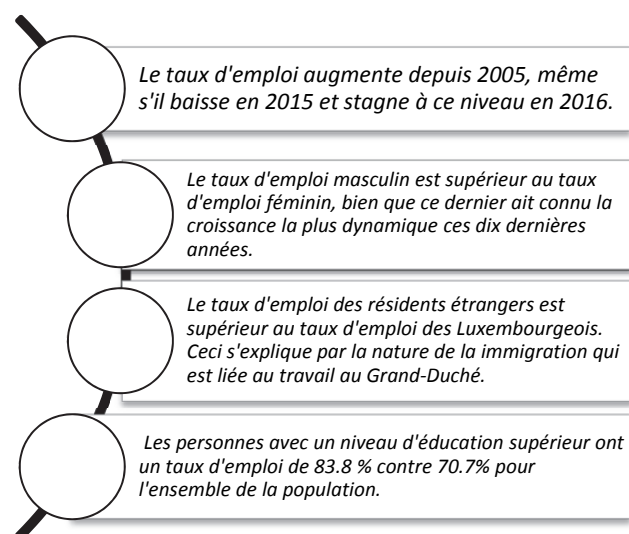
dans l'HORECA a d'ailleurs augmenté pendant les années de crise: 2.3% par an de 2000 à 2008 et 3.4% par an de 2009 à 2015 (cf. Tableau 6).

Pendant la crise, l'emploi dans l'information et la communication croît également plus vite que la moyenne de l'économie luxembourgeoise. Cependant la crise porte un coup de frein au rythme de croissance annuel moyen. Les emplois continuent d'être créés dans cette branche mais à une cadence moins soutenue. Il en est de même pour les activités immobilières, branche qui ne totalise même pas un

pourcent de l'emploi total. Avant la crise, c'était la branche qui était la plus dynamique. Le taux de croissance annuel moyen passe de 8.6% sur la période 2000 à 2009 à 4.8% sur la période de sortie de crise 2009 à 2016.

Il y a finalement deux branches qui évoluent de façon comparable à la moyenne de l'économie luxembourgeoise : l'enseignement et l'administration publique proprement dite (c'est-à-dire sans la santé et l'action sociale).

2. Le taux d'emploi

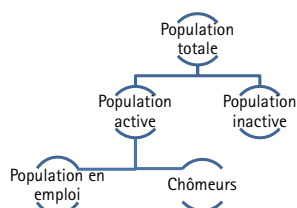


Dans ce qui suit, les données analysées sont issues de l'Enquête Forces de Travail (EFT). Le concept de l'emploi est donc celui du Bureau international du travail BIT¹. Cela signifie notamment que cette section ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers. Les taux d'emplois établis à partir de données administratives (IGSS) peuvent diverger de ceux analysés dans ce chapitre, notamment pour des raisons méthodologiques ou des différences dans les définitions. Le STATEC se penchera plus en détail sur ces différences dans une prochaine publication.

2.1 Inactivité, chômage et emploi

La population est composée de personnes en emploi, d'inactifs et de chômeurs. Les inactifs ne sont pas en emploi et ne sont pas à la recherche d'un emploi et/ou disponibles pour le marché du travail.

Graphique 20 : Répartition de la population totale du point de vue du marché du travail



L'inactivité peut avoir diverses raisons: des raisons familiales (garde d'enfants, de personnes âgées,...), les études ou la formation, la retraite, un choix raisonné, le handicap ou la maladie ou encore un découragement pour chercher un travail, etc. Le taux d'inactivité est le rapport entre le nombre de personnes inactives et la population totale d'un groupe d'âge.

Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes qui ne sont pas en emploi, mais qui se disent à la recherche d'un emploi et disponibles pour le marché du travail.

La part des chômeurs dans la population ne correspond pas au taux de chômage qui est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (chômeurs + personnes en emploi). Par ailleurs, la notion de chômage au sens du BIT (et calculé sur la base de l'Enquête Forces de Travail, EFT) n'est pas comparable au chômage « inscrit » de l'ADEM (voir aussi le chapitre 4 ci-après).

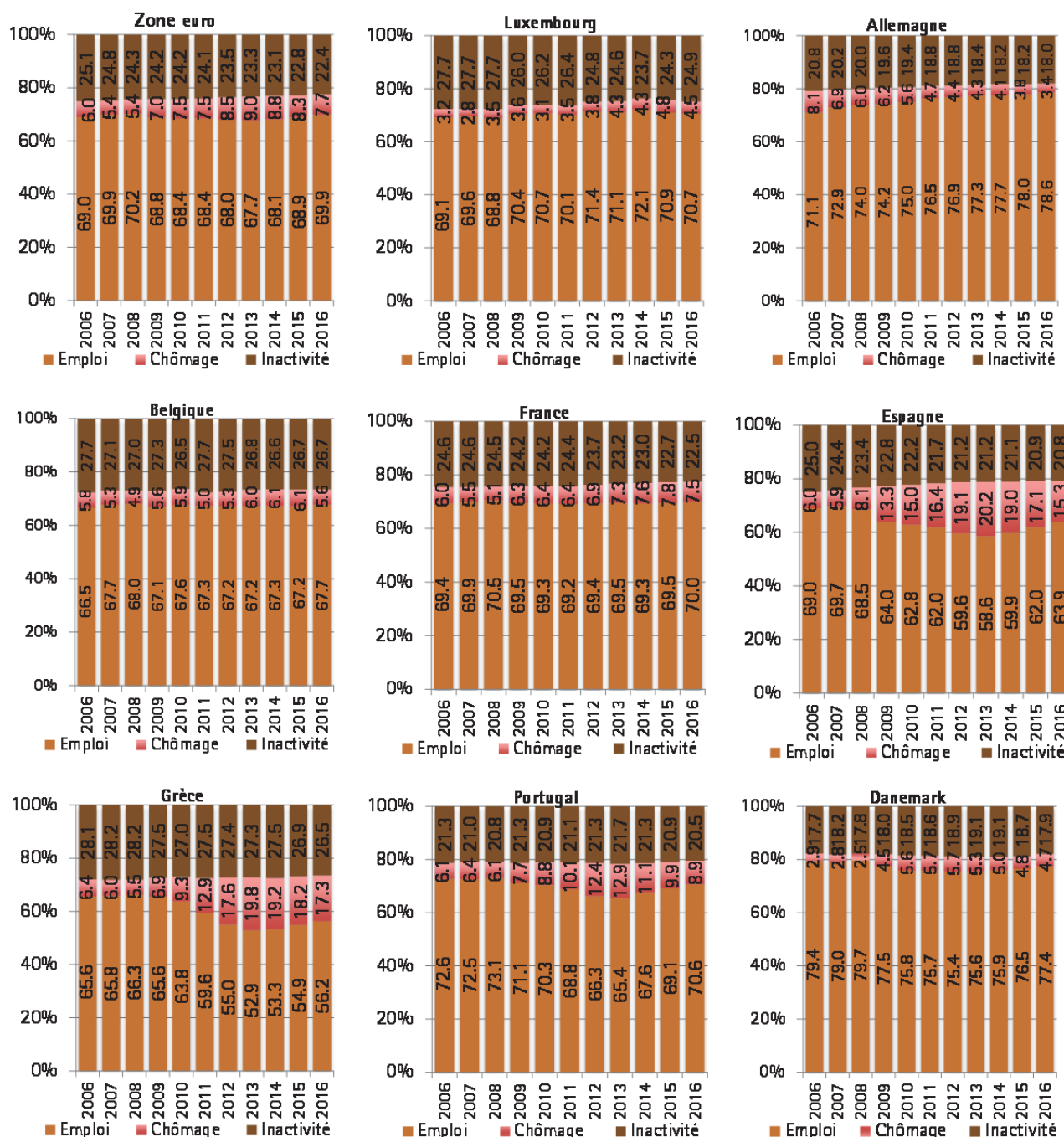
Finalement, il y a les personnes qui travaillent, c'est-à-dire qui ont un emploi. Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale d'un groupe d'âge. A noter que la notion de l'emploi recouvre toutes les formes d'emploi: travail salarié, travail indépendant, travail en CDI (emploi « permanent »), en CDD (emploi « temporaire »), travail à temps partiel, etc.

Si la part des chômeurs dans la population reste constante, une augmentation du taux d'emploi résulte logiquement de la diminution du taux d'inactivité. Or, surtout suite à la crise, la part des chômeurs dans la population a été en hausse dans la plupart des pays européens, ce n'est que récemment que la situation a commencé à se rétablir dans certains pays. A noter que l'augmentation de la part des chômeurs peut provenir à la fois de transitions entre l'inactivité et le chômage et des transitions entre l'emploi et le chômage.

Même si la part des inactifs diminue, l'augmentation de la proportion des chômeurs dans la population peut compenser cet effet et même être à l'origine d'une diminution du taux d'emploi. C'est d'ailleurs ce qui se passe dans certains pays européens les plus touchés par la crise (cf. le Graphique 21). Dans ce qui suit, les chiffres commentés se rapportent à la population des 20 à 64 ans (sauf mention contraire).

¹ Voir aussi le glossaire en fin de chapitre

Graphique 21 : Part des personnes en emploi, au chômage et inactives dans la population des résidents de 20 à 64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans quelques pays européens, 2006–2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat

Pour illustrer ce propos considérons par exemple la situation en Espagne. Le taux d'inactivité diminue de façon tendancielle depuis 2006 et cette tendance s'est maintenue au-delà de 2008. Le taux d'inactivité passe de 25.0% en 2006 à 20.8% en 2016. En revanche, la proportion des chômeurs dans la population a littéralement explosée en passant de 8.1% en 2008 à 15.3% en 2016. D'où une chute très importante du

taux d'emploi qui passe de 69.0% en 2008 à 63.9% en 2016, et ce malgré la baisse du taux d'inactivité. Entre 2015 et 2016 on note cependant une nette amélioration du taux d'emploi et une réduction du taux de chômage accompagnée d'un taux d'inactivité constant.

Idem en Grèce, où la baisse tendancielle de la part des inactifs dans la population n'est cependant pas aussi prononcée qu'en Espagne. Mais, comme en même temps la proportion des chômeurs dans la population explose en Grèce, le taux d'emploi a été en chute libre directement après la crise. Il se rétablit péniblement depuis 2014. Avec 17.3%, le chômage y reste néanmoins très important.

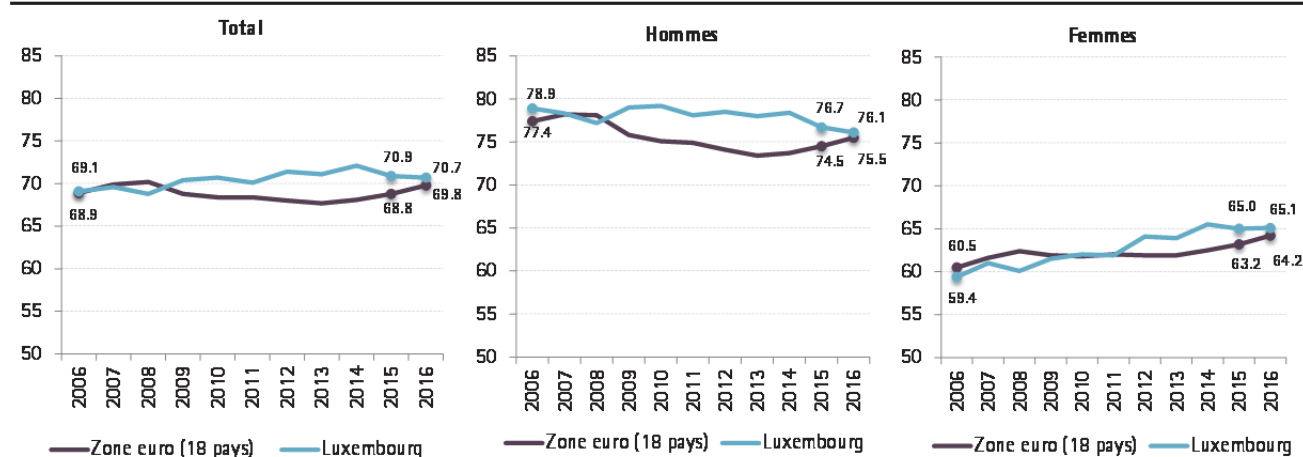
Le Portugal présente un profil similaire. La proportion de la population en emploi diminue suite à la crise économique, bien que la progression du chômage ait été moins dramatique que dans les deux autres pays du sud de l'Europe. Depuis 2013, le taux de personnes en emploi s'est significativement rattrapé en affichant un gain de 5 points de pourcent. En Belgique et en France, les mutations du marché du travail engendrées par la crise sont moins prononcées que dans le sud de l'Europe, mais on constate également une augmentation du chômage.

Comme pour l'évolution générale de l'emploi (chapitre 1 ci-avant), l'Allemagne est un cas à part. Dans cette précédente partie nous avons notamment constaté

que l'économie de nos voisins allemands créait de l'emploi à une cadence plus soutenue après la crise qu'avant la crise. A l'analyse du Graphique 21, on remarque qu'en Allemagne depuis la crise la proportion de la population au chômage baisse continuellement : elle passe de 6.0% en 2008 à 3.4% en 2016. Le taux d'inactivité est aussi tendancielllement orienté à la baisse. L'effet de cette baisse combiné au recul de la part des chômeurs, fait que la part de personnes en emploi connaît une hausse importante. Avec 78.6% en 2016, le taux d'emploi allemand est un des plus élevés en Europe.

Au Luxembourg, le taux d'inactivité est en forte baisse jusqu'en 2014, mais augmente en 2015 et 2016. La part des chômeurs est en progression tendancielle, mais cette augmentation ne compromet pas celle du taux d'emploi qui augmente en tendance du moins jusqu'en 2014 car l'inactivité chute parallèlement. Or, en 2015, l'augmentation de l'inactivité combinée à la progression de la part des chômeurs provoque une dégradation du taux d'emploi qui passe de 72.1% en 2014 à 70.9% en 2015.

Graphique 22 : Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans la zone euro, 2006–2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat

En 2016, cette tendance se confirme avec un taux qui atteint 70.7%. L'objectif dans le cadre de la stratégie EU2020, est d'atteindre un taux d'emploi de 75 % pour la population âgée de 20 à 64 ans à l'horizon 2020. Cet objectif transposé en objectif national pour le Luxembourg se chiffre à 73%. En 2015, le Grand-Duché s'éloigne de ce but par rapport à 2014, cela se confirme avec les chiffres 2016.

A long terme, le taux d'emploi augmente au Luxembourg

Même si les données administratives semblent conclure à un fêlchissement sur les années récentes,

LE CHIFFRE CLÉ

70.7%

C'est en 2016 le taux d'emploi au Luxembourg, l'objectif de 73% fixé pour le Luxembourg dans le cadre de la stratégie EU2020 n'est donc pas atteint.

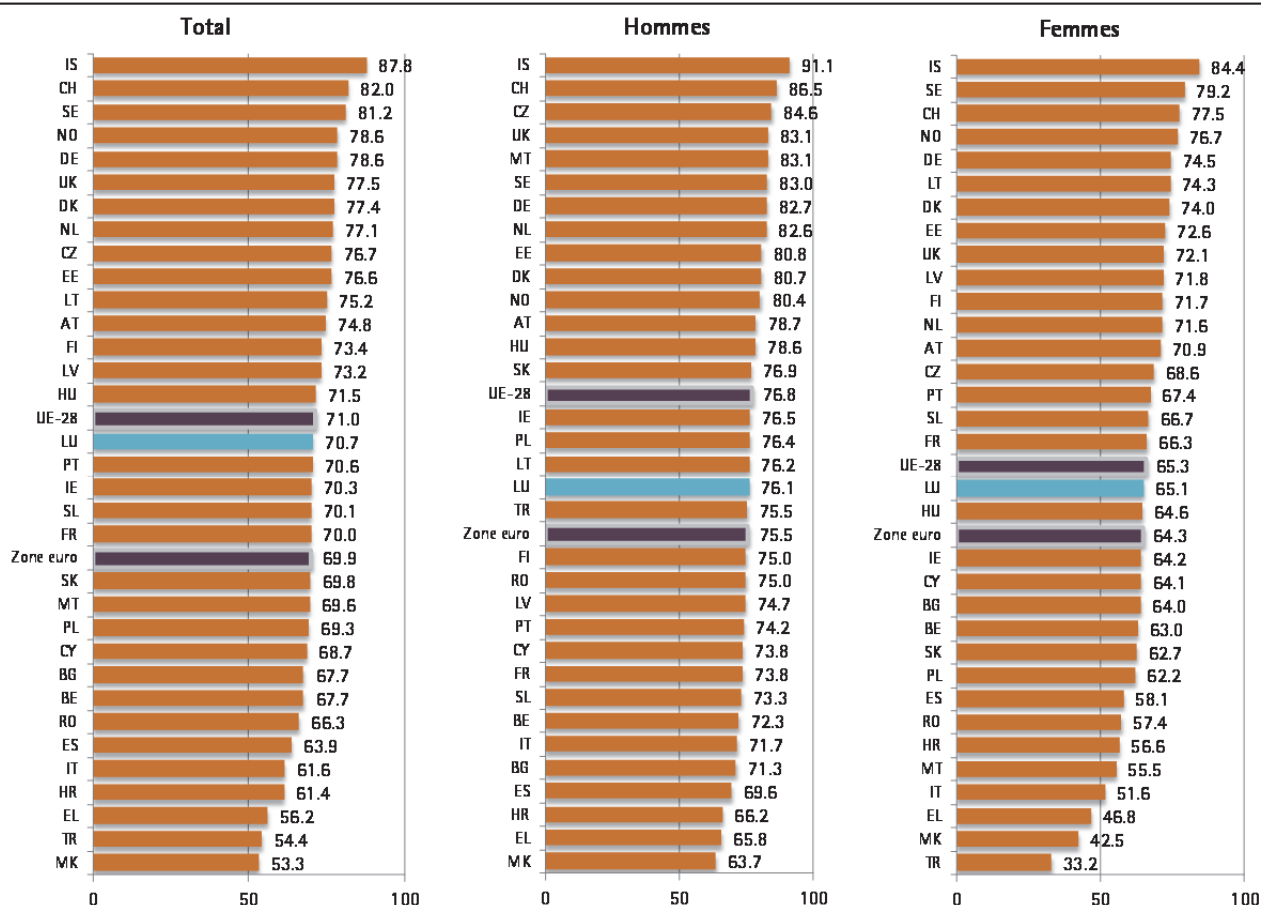
celui mesuré par l'enquête EFT passe de 69.1% en 2006 à 70.7% en 2016. Entre 2014 et 2015, il se dégrade cependant pour renouer avec les valeurs observées en 2012 et 2013. En 2016, il se stabilise à ce niveau. Le taux d'emploi en 2016 diminue pour les hommes alors que pour les femmes il augmente très légèrement.

Le Luxembourg et la France sont assez proches. La France possède un taux d'emploi de 70.0%. La Belgique se place en-dessous de ce niveau (67.7%), alors qu'en Allemagne, ce taux est beaucoup plus élevé (78.6%).

2.2 Le taux d'emploi par genre

Dans tous les pays européens, les taux d'emploi des femmes se situent en-dessous de ceux des hommes, c'est aussi le cas au Grand-Duché. Le Luxembourg se place en-dessous de la moyenne européenne pour le taux d'emploi masculin et féminin alors que c'est le contraire par rapport à la zone euro. Il est vrai que la crise est également passée par là, faisant diminuer, dans beaucoup de pays européens, le taux d'emploi et augmenter le chômage.

Graphique 23 : Taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg et dans les pays européens, 2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat

Le taux d'emploi masculin établi à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail est en baisse, alors que le taux d'emploi féminin a augmenté de façon

significative en grimant de 53.8% en 2000 à 65.1% en 2016.

Grâce à cette progression le Luxembourg dépasse la moyenne de la zone euro. Dans la zone euro, le taux d'emploi féminin a également augmenté mais cette progression est moins prononcée (cf. Graphique 22).

Toutefois, le taux d'emploi féminin dans notre pays continue à se situer assez loin du peloton de tête (cf. Graphique 23). Dans les pays nordiques et aux Pays-Bas ces taux sont largement supérieurs. Parmi les pays voisins, l'Allemagne se classe parmi les meilleurs élèves avec un taux d'emploi féminin de 74.5%. En France, le taux d'emploi féminin est proche de celui du Luxembourg, alors que celui de la Belgique est inférieur à celui du Luxembourg mais aussi à celui de la zone euro dans son ensemble.

Il existe une corrélation forte entre les taux d'emploi masculins et féminins. Les pays qui ont des taux d'emploi masculin élevés ont également des taux d'emploi féminin élevés. Il s'agit plus particulièrement des pays nordiques, de la Suisse et des Pays-Bas. Les pays du Sud de l'Europe présentent un profil différent : l'Italie, la Grèce et l'Espagne présentent les écarts entre les taux d'emploi masculin et féminin les plus marqués. A titre d'exemple, Malte occupe une telle position très particulière avec un taux d'emploi masculin élevé (83.1%) et un taux d'emploi féminin très faible (55.5%) comparé à celui des hommes.

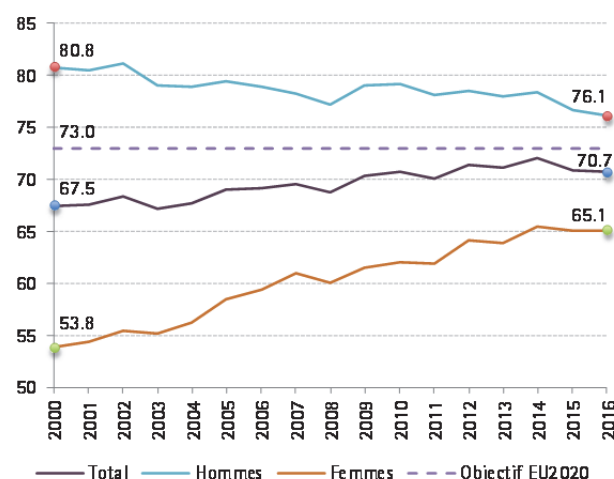
Dans les pays du Sud de l'Europe, les taux d'emploi féminins se placent aussi en-dessous de la moyenne européenne et luxembourgeoise, à l'exception du Portugal où le taux d'emploi des femmes est plus élevé qu'au Grand-Duché.

De 2006 à 2016, le taux d'emploi féminin augmente dans toutes les catégories d'âge, sauf pour les 30-34 ans où il est constant (cf. Graphique 25).

Cette dernière catégorie affiche néanmoins avec des valeurs autour de 80% les taux d'emploi féminin les plus élevés. Pour la classe d'âge de 20-24 ans cette valeur est réduite de moitié. Or, la part des jeunes femmes en formation ou en éducation, donc « inactives », est conséquente, ce qui explique la

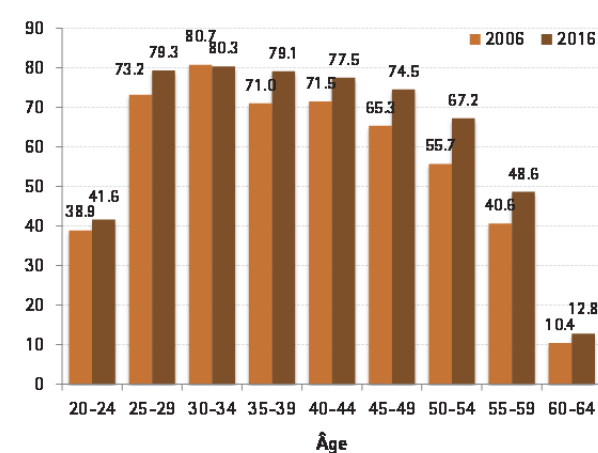
faiblesse du taux d'emploi pour cette classe d'âge. Ensuite le taux d'emploi augmente tout au long de la vie active, pour les femmes de 30 à 44 ans le taux d'emploi est supérieur ou proche des 80% en 2016. Par la suite, plus la retraite approche, plus les taux d'emplois chutent, pour finalement n'atteindre plus que 12.8% pour les femmes âgées de 60 à 64 ans.

Graphique 24 : Evolution du taux d'emploi selon le sexe au Luxembourg, 2000-2016 (en %)



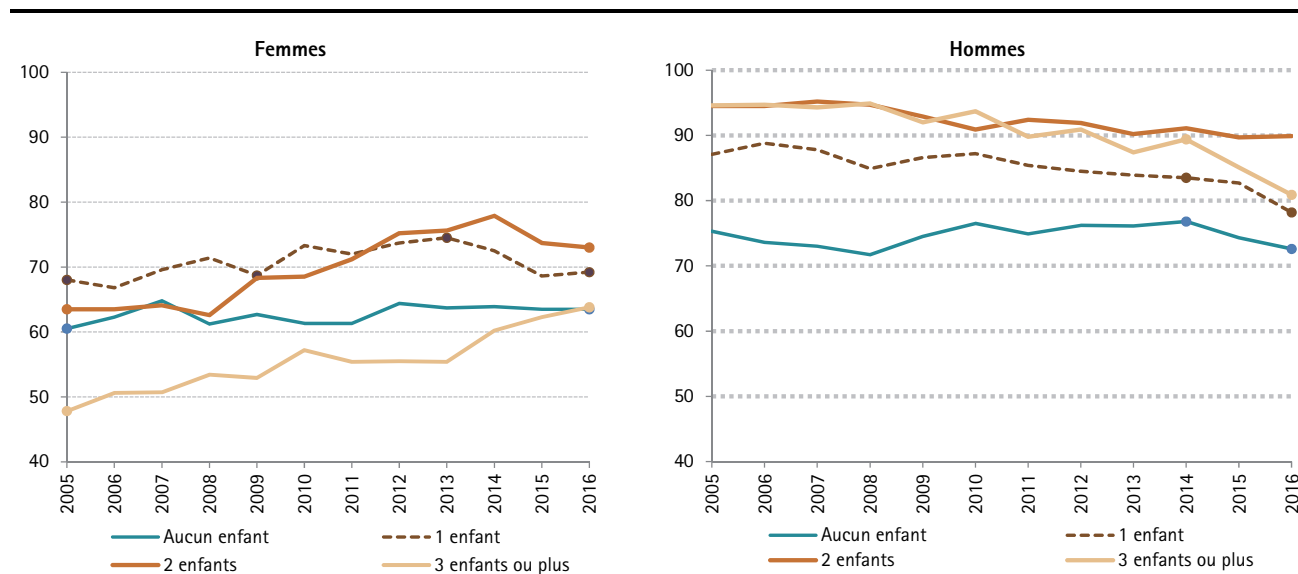
Source : STATEC

Graphique 25 : Evolution du taux d'emploi des femmes selon l'âge au Luxembourg, 2006-2016 (en %)



Source : STATEC

Graphique 26 : Evolution du taux d'emploi des femmes et des hommes au Luxembourg selon le nombre d'enfants à charge, 2005-2016 (en %)



Source : STATEC

N.B.: population 15-64 ans

2.3 Le taux d'emploi selon le nombre d'enfants

L'augmentation du taux d'emploi féminin entre 2005 et 2016 est d'ailleurs surtout due aux femmes avec plus d'un enfant (cf. Graphique 26). Ce sont les taux d'emploi des femmes avec « 2 enfants » et « 3 enfants ou plus » qui dopent le taux d'emploi féminin. Pour les femmes ayant trois enfants ou plus, ce taux dépasse depuis 2016 pour la première fois même légèrement celui des femmes sans enfants. C'est ce taux qui affiche la progression la plus spectaculaire, entre 2000 et 2016 il s'est envolé de près de 15 points de pourcentage.

Celui des femmes avec un enfant à charge est quasiment retombé à son niveau de 2005, après une évolution plus dynamique de 2009 à 2013.

Le taux d'emploi des femmes sans enfants n'augmente que modérément. En 2016, il est supérieur de 3 points de pourcentage comparé à 2005. Il s'agit en l'occurrence du taux d'emploi le moins élevé. Les taux d'emploi des hommes quel que soit le nombre d'enfants à leur charge sont toujours supérieurs à ceux des femmes.

Les taux relatifs aux hommes avec enfants ont d'ailleurs longtemps été constants. A partir de 2014 se dégage une réelle tendance à la baisse pour les papas ayant 1 ou 3 enfants et plus à charge. Ceci s'explique

par le rôle croissant qu'ils occupent dans l'éducation de leurs enfants. Parallèlement, le nombre de congés parentaux accordés aux jeunes papas augmente.

La présence des enfants n'explique pas entièrement le taux d'emploi plus faible des femmes

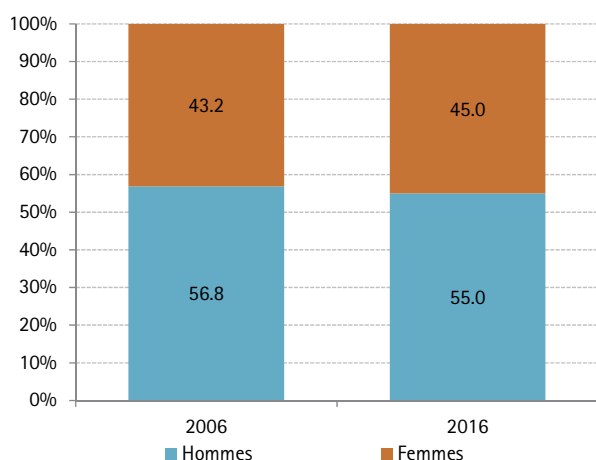
En 2016, le taux d'emploi des femmes est le plus faible parmi les femmes vivant en couple sans enfants alors que pour les femmes en situation monoparentale, il est le plus élevé (cf. Tableau 8). Pour les femmes en couple, les taux d'emploi augmentent entre 2006 et 2016. Pour les femmes seules ou en situation monoparentale, les taux d'emploi en 2016 sont inférieurs à leur niveau de 2006.

Malgré la hausse de l'emploi des femmes, le niveau du taux d'emploi féminin reste en-dessous de celui des hommes pour toutes les compositions de ménages. C'est pour les adultes vivant seuls que les taux d'emploi sont les plus proches, bien qu'il y ait encore un écart substantiel de plus de 6 points de pourcentage en défaveur des femmes qui persiste en 2016.

Tableau 8 : Taux d'emploi par sexe et composition du ménage, 2006 et 2016 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	2006	2016	2006	2016	2006	2016
Adulte seul - total	76.7	74.9	76.0	77.8	77.2	71.3
Adulte seul avec enfants	81.9	75.4	93.8	81.8	79.8	73.5
Adulte seul sans enfants	75.9	74.8	75.0	77.6	76.5	70.6
Adulte vivant en couple - total	73.9	75.6	86.5	82.8	59.6	68.7
Adulte vivant en couple avec enfants	79.1	80.1	94.6	87.9	62.0	72.5
Adulte vivant en couple sans enfants	65.0	67.7	73.2	73.6	55.2	62.2

Source : STATEC - 15 à 64 ans

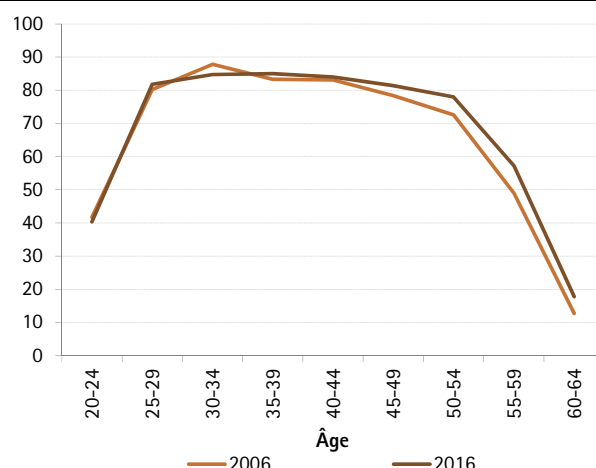
Graphique 27: Parts des femmes et des hommes dans l'emploi des résidents au Luxembourg, 2006 et 2016 (en %)

Source : STATEC N.B.: population 15-74 ans

Comment la hausse du taux d'emploi féminin se répercute-t-elle sur l'emploi global des résidents ? En 2006, les hommes représentaient 56.8% de l'emploi national (cf. Graphique 27). La part des femmes dans l'emploi des résidents était de 43.2%. En 2016, ce taux monte à 45%. La part des hommes dans l'emploi a donc baissé à 55.0%.

LE CHIFFRE CLÉ**38.4%**

C'est en 2016 le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans, il se situe parmi les plus faibles de l'UE.

Graphique 28 : Taux d'emploi par classes d'âge au Luxembourg, 2006 et 2016 (en %)

Source : STATEC

2.4 Le taux d'emploi selon l'âge

En 2016, les taux d'emploi des 50 ans et plus sont supérieurs à ceux observés il y a dix ans.

L'augmentation du taux d'emploi concerne une majorité des classes d'âge (cf. Graphique 29). Une exception concerne les jeunes de 20 à 29 ans où les courbes relatives à 2006 et 2016 sont confondues. Pour les 30-34 ans, le taux d'emploi se détériore de 3.4 points de pourcentage entre 2006 et 2016 et pour cette partie de la population la situation est moins favorable qu'il y a dix ans. Cette évolution concernant les plus jeunes peut traduire un rallongement de la durée consacrée aux études.

D'un autre côté, c'est pour les classes des plus âgées que les taux d'emploi ont augmenté le plus en dix ans. Pour les 60-64 ans, le taux passe de 12.7% en 2006 à 17.8% en 2016.

Le Graphique 29 permet de se faire une idée de l'évolution du taux d'emploi pour les « jeunes » actifs âgés de 25 à 54 ans et des actifs plus âgés se situant dans la classe d'âge des 55 à 64 ans. On s'aperçoit que le taux d'emploi pour les 55-64 ans a été bien plus dynamique sur les dix dernières années : entre 2006 et 2016 il s'est redressé de 6.4%. Le taux des personnes dans cette catégorie d'âge encaisse cependant un net coup de frein entre 2014 et 2015, le taux se détériore de plus de 4.0 points de pourcentage pour tomber à 38.4%. Ce ralentissement est moins franc pour les plus jeunes actifs, dont le taux ne fléchit que de 1.1%. Sur les dix dernières années, dans la classe d'âge des

25-54 ans, on constate également une tendance à la hausse mais cependant bien moins prononcée que pour les actifs plus âgés. Bien que le taux d'emploi des jeunes soit moins dynamique sur la période étudiée ici, en fin de période leur taux d'emploi est plus de deux fois supérieur à celui de leurs aînés.

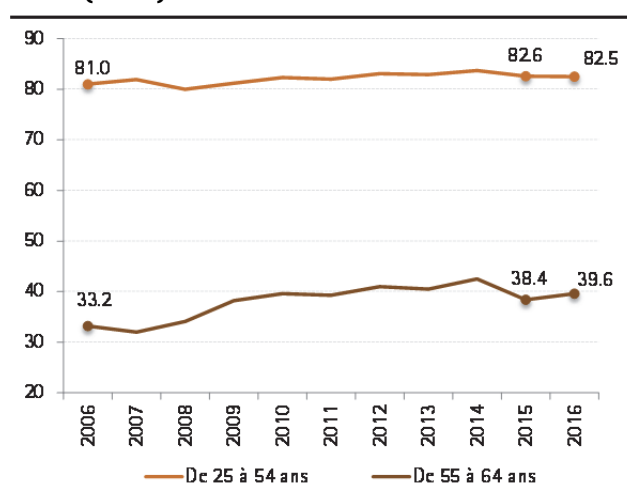
L'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est un phénomène structurel qui concerne pratiquement tous les pays européens (cf. Graphique 30).

Dans la zone euro, le taux d'emploi dans cette classe d'âge passe de 41.7% en 2006 à 55.3% en 2016. Parmi les pays voisins, c'est en Allemagne, que l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans est la plus spectaculaire. En 10 ans le taux d'emploi pour cette classe d'âge a bondi de plus 20 points de pourcentage.

Le taux d'emploi de nos voisins allemand pour cette catégorie de personnes est d'ailleurs le plus élevé parmi les pays voisins du Grand-Duché. Dans le classement européen l'Allemagne occupe le haut du tableau.

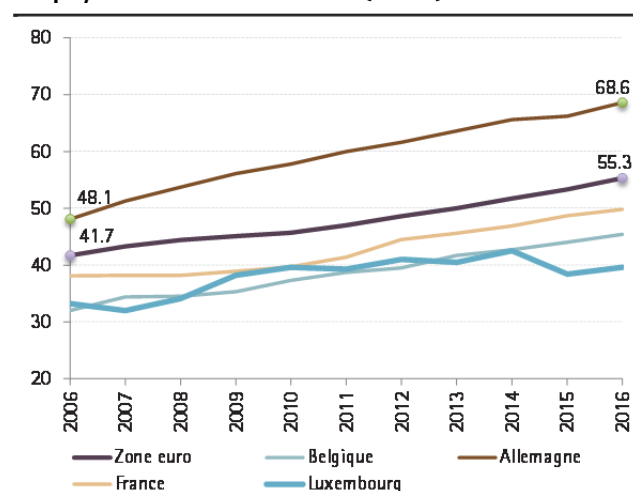
Comme pour le taux d'emploi des femmes, c'est dans les pays nordiques que les taux d'emploi des 55-64 ans sont les plus élevés (cf. Graphique 32). En 2016, l'Islande occupe la tête du classement, talonnée par la Suède et la Norvège. Le Luxembourg est en queue de peloton, malgré la tendance très claire à la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés. En 2016, seulement 3 pays de l'UE affichent des taux plus faibles que le Grand-Duché : la Grèce, la Croatie et la Slovaquie.

Graphique 29 : Evolution du taux d'emploi des 25-54 ans et des 55-64 ans au Luxembourg, 2006-2016 (en %)



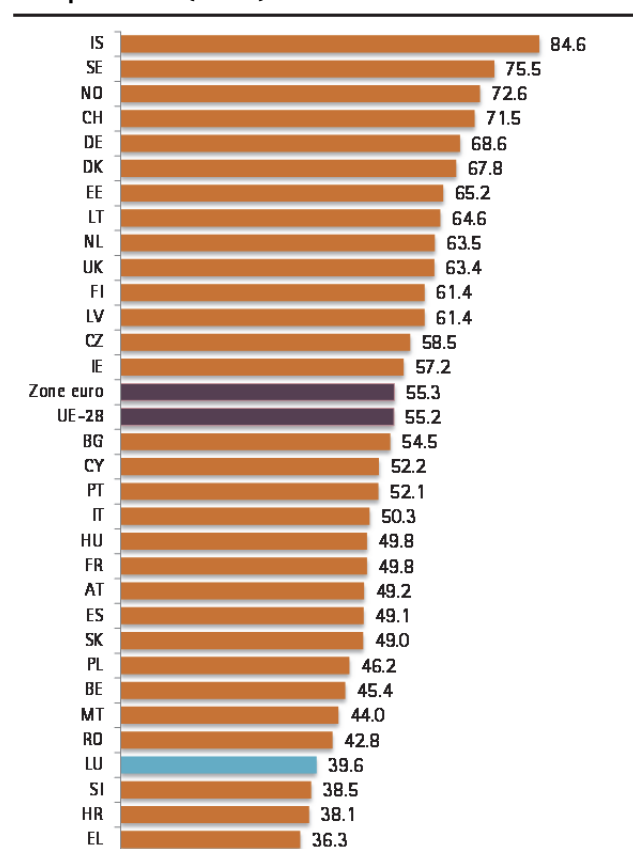
Source : STATEC

Graphique 30 : Evolution du taux d'emploi des 55-64 ans au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2006-2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat

Graphique 31 : Taux d'emploi des 55-64 ans en Europe, 2016 (en %)

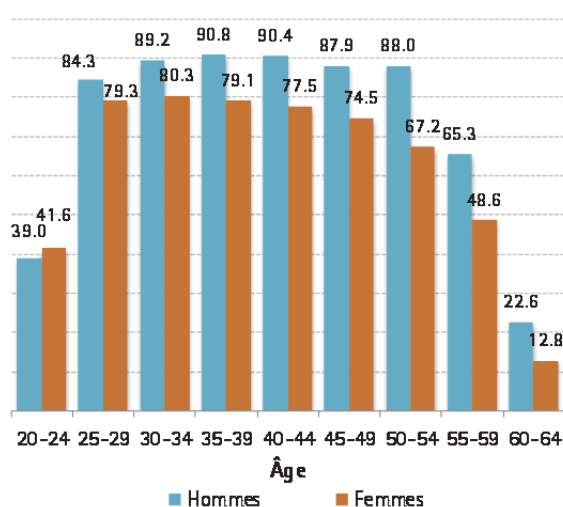


Source : STATEC, Eurostat

En désagrégeant les taux d'emploi des différentes classes d'âge selon le sexe (cf. Graphique 32), certaines particularités apparaissent. Pour les hommes, comme pour les femmes, le taux d'emploi fait un bond très important en passant à la classe d'âge des 25-29 ans.

De façon peu surprenante le taux d'emploi des hommes est supérieur au taux d'emploi des femmes pour toutes les classes d'âge. La classe d'âge des 20-24 ans fait exception : ici le taux d'emploi des femmes devance même légèrement celui des hommes.

Graphique 32 : Taux d'emploi au Luxembourg par classes d'âge selon le sexe, 2016 (en %)



Source : STATEC

Pour les hommes entre 20 et 24, le taux d'emploi est plus faible que dans la zone euro. Dès la classe d'âge des 25-29 ans, le Luxembourg dépasse largement le taux de la zone euro. Ce taux reste au-dessus de la moyenne de la zone euro jusqu'à la classe d'âge

des 50-54 ans. Pour les hommes de 55 ans et plus il passe en-dessous de la moyenne de la zone euro (cf. graphique 33)

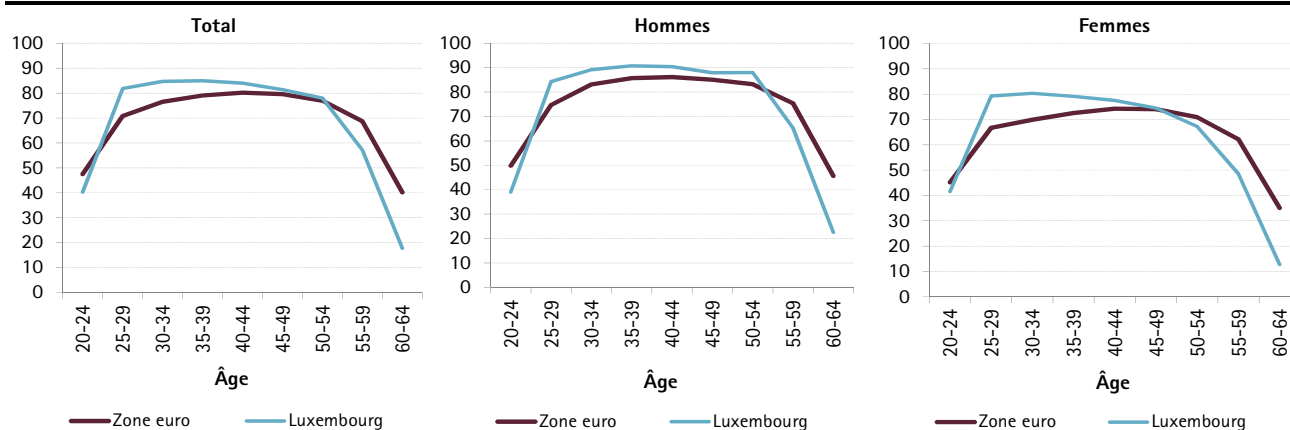
Le taux d'emploi féminin de la classe d'âge des 20-24 ans au Luxembourg est également inférieur à celui de la zone euro, mais dépasse la moyenne européenne pour les femmes de 25 à 44 ans. À partir de la classe d'âge des 50-54 ans, le taux d'emploi féminin au Luxembourg est inférieur à la moyenne de la zone euro, d'abord légèrement, puis avec un écart important. Pour la dernière classe d'âge l'écart est conséquent car le taux d'emploi féminin au Luxembourg représente moins de la moitié de celui de la zone euro.

2.5 Le taux d'emploi des étrangers

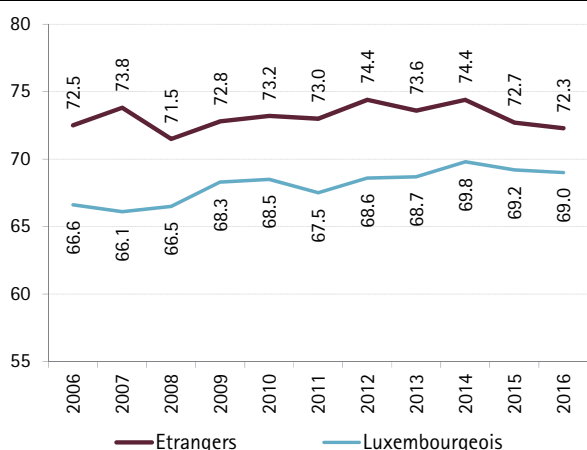
Le taux d'emploi des ressortissants luxembourgeois reste inférieur à celui des étrangers. La présence des ressortissants étrangers sur le territoire luxembourgeois résulte d'une migration de travail. Rien d'étonnant donc à ce que le taux d'emploi des ressortissants étrangers soit plus élevé que celui des luxembourgeois.

Jusqu'en 2014, les Luxembourgeois, comme les étrangers, participent à la hausse du taux d'emploi (cf. Graphique 34). Par le passé, le taux d'emploi des Luxembourgeois a augmenté à un rythme plus soutenu que celui des étrangers. Au fil du temps, l'écart entre le niveau du taux d'emploi des étrangers et celui des Luxembourgeois se réduit. L'écart minimum est atteint en 2016 et se chiffre à 3.3 points de pourcentage, alors qu'il était encore de 5.9 points en 2006. En 2015 et 2016, les deux taux sont en baisse par rapport à l'année précédente.

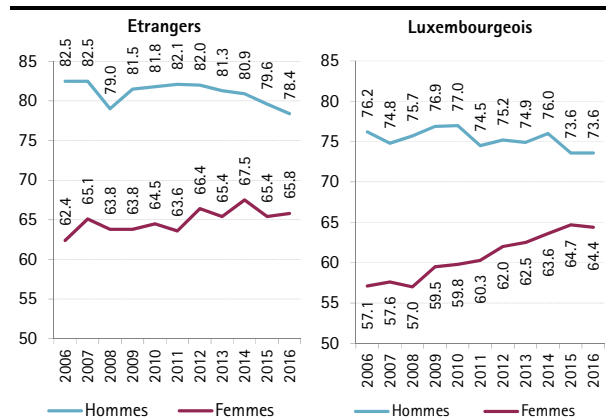
Graphique 33 : Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro selon l'âge et le sexe, 2015 (en %)



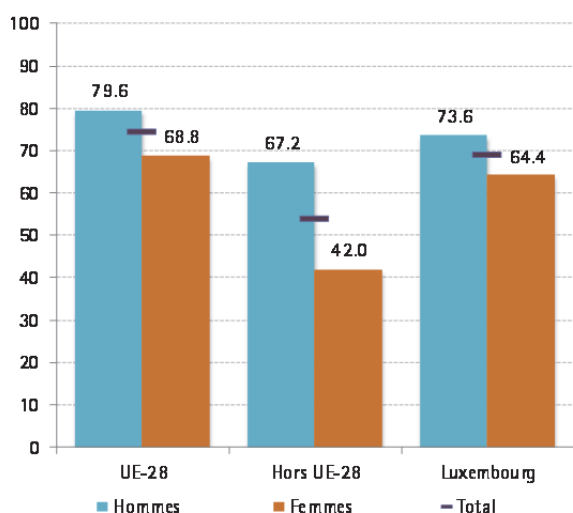
Source : STATEC, Eurostat

Graphique 34 : Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité, 2006-2016 (en %)

Source : STATEC

Graphique 35 : Taux d'emploi au Luxembourg selon la nationalité et le sexe, 2006-2016 (en %)

Source : STATEC

Graphique 36 : Taux d'emploi au Luxembourg par sexe selon la nationalité, 2016 (en %)

Source : STATEC

Cette vue générale sur l'évolution du taux d'emploi des Luxembourgeois et des étrangers ne devrait pas occulter le fait que l'augmentation des taux résulte exclusivement pour les Luxembourgeois, comme pour les étrangers, de la hausse du taux d'emploi féminin.

C'est le taux d'emploi des femmes luxembourgeoises qui connaît la trajectoire ascendante la plus marquée avec une progression de plus de 7 points de pourcent entre 2006 et 2016. Ce taux se situe encore en-dessous de celui des femmes étrangères, mais l'écart fond à vue d'œil au cours des dix dernières années. Le taux d'emploi des femmes de nationalité étrangères passe de 62.4% en 2006 à 65.8% en 2016. Les taux d'emploi des hommes luxembourgeois et de nationalité étrangère sont sur une pente décroissante.

Divergences entre « communautaires » et « non communautaires »

Le taux d'emploi global des ressortissants étrangers est plus élevé que celui des Luxembourgeois. C'est d'ailleurs vrai pour les hommes comme pour les femmes, du moins pour les étrangers communautaires, c'est-à-dire venant des autres pays de l'UE-28 (cf. Graphique 36).

Le taux d'emploi des hommes étrangers originaires de l'UE-28 est de 79.6% en 2016, alors qu'il n'est que de 73.6% pour les hommes luxembourgeois.

La situation des étrangers non communautaires est différente. Le taux d'emploi des hommes non communautaires est plus faible que celui de leurs homologues luxembourgeois et de celui des ressortissants de l'UE-28. Pour les femmes non communautaires, le taux d'emploi est beaucoup plus faible avec seulement 42.0% en 2016. Il est très inférieur à celui des Luxembourgeoises et l'écart est encore plus grand par rapport aux femmes originaires de l'UE-28. Globalement, c'est donc parmi les étrangères non communautaires que les taux d'emploi sont les plus faibles.

2.6 Le taux d'emploi selon le niveau d'éducation

L'impact du niveau d'éducation sur le taux d'emploi est considérable, c'est un constat général dans la zone euro. En 2016, au Luxembourg, le taux d'emploi des personnes ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire, CITE 5-6) est de 83.8%,

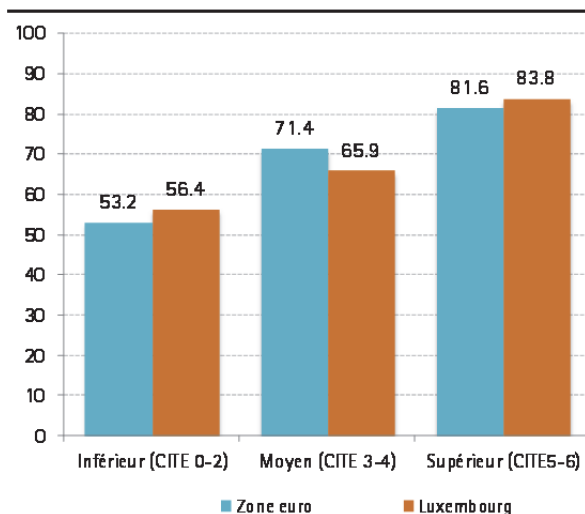
contre 71.4% pour ceux ayant un niveau d'éducation moyen (enseignement secondaire supérieur et postsecondaire non-tertiaire, CITE 3-4). Il est de seulement 53.2% pour ceux qui ont un niveau d'éducation faible (enseignement pré-primaire, primaire et secondaire inférieur, CITE 0-2) (cf. Graphique 37).

Même constat pour la zone euro : les taux d'emploi augmentent avec le niveau de qualification. La différence entre le Luxembourg et la zone euro est la plus prononcée pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen, où la zone euro performe mieux que le Grand-Duché.

Les différences de genre jouent quel que soit le niveau d'éducation. A tous les niveaux d'éducation, les taux d'emploi des femmes sont plus faibles que ceux des hommes (cf. Graphique 38). Le taux d'emploi des hommes qui ont un niveau d'éducation élevé (enseignement tertiaire) est de 87.2% en 2016 au Luxembourg, alors que celui des femmes ayant le même niveau d'éducation est de seulement 80.2%.

L'écart homme-femme diminue avec le niveau d'éducation, c'est-à-dire que l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est le plus faible pour les personnes ayant un niveau d'éducation supérieur et qu'il est maximum pour le niveau d'éducation inférieur.

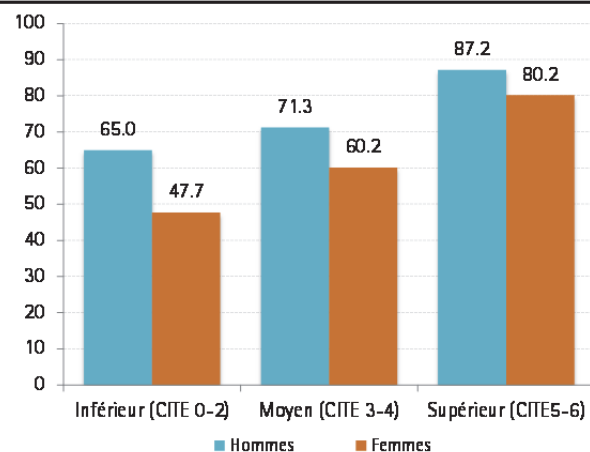
Graphique 37 : Taux d'emploi au Luxembourg et dans la zone euro, selon le niveau d'éducation, 2015 (en %)



Source : STATEC

N.B.: CITE = Classification internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Graphique 38 : Taux d'emploi au Luxembourg par sexe, selon le niveau d'éducation, 2016 (en %)



Source : STATEC

3. Travail atypique

Un travail est considéré être « typique » s'il s'agit d'un travail à temps plein et si le contrat de travail a une durée indéterminée. En 2016, 67.2% des résidents avaient un travail typique. Dans ce chapitre nous analysons le travail « atypique » des résidents. Les résultats sont tirés de l'Enquête sur les Forces de Travail.

3.1 Le travail à temps partiel

En 2016, 18.9% des employés résidents âgées de 20-64 ans travaillaient à temps partiel. Bien que ce rapport n'ait que très peu évolué depuis 2006 où il était de 17.1%, cette valeur constitue le maximum observé dans la période considérée. Une évolution contraire est néanmoins observée pour les hommes et les femmes : alors que le taux des hommes travaillant à temps partiel a plus que doublé (de 2.4% à 5.9%) entre 2006-2016, celui des femmes a diminué de 1.6 points de pourcentage.

Malgré la hausse du temps partiel masculin, le Luxembourg se trouve toujours dans le dernier tiers du peloton. Seulement 11 pays ont des taux encore plus faibles, le taux le plus faible étant observé en Bulgarie avec 1.7%. Les Pays-Bas arrivent en tête avec un taux de 22.1%. Dans les pays nordiques ainsi qu'en Irlande et au Royaume-Uni on trouve également des taux de travail à temps partiel masculins situés au-dessus de la moyenne de l'UE-28.

En comparant la fréquence du temps partiel dans les pays européens, on constate que le Luxembourg se situe au même niveau que la moyenne européenne quant au taux global (18.9% au Grand-Duché et dans l'UE-28 en moyenne pour l'année 2016).

Le taux global assez réduit pour le Luxembourg est dû surtout au taux de travail à temps partiel faible des hommes (5.9% au Luxembourg contre 8.2% dans l'UE-28 en moyenne en 2016). Par contre, le travail à temps partiel des femmes est plus fréquent au Luxembourg (34.8%) que dans l'UE-28 (31.4%).

En ce qui concerne la proportion de femmes travaillant à temps partiel, le Luxembourg se trouve plus près de la tête de peloton européen.

Tableau 9 : Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg selon les sexes, 2006-2016

	Total	Hommes	Femmes
2006	17.1	2.4	36.4
2007	17.8	2.5	37.3
2008	18.0	2.5	38.3
2009	17.5	4.3	34.8
2010	17.4	3.2	35.8
2011	17.9	4.1	35.8
2012	18.3	4.3	35.9
2013	18.5	4.7	35.8
2014	18.3	4.3	35.4
2015	17.9	5.1	33.5
2016	18.9	5.9	34.8

Source: STATEC

Tableau 10 : Raison principale pour l'emploi à temps partiel, 2016 (en %)

	N'a pas trouvé un emploi à temps plein	Maladie ou incapacité	Autres responsabilités familiales ou personnelles	Assistance d'enfants ou d'adultes dans l'incapacité de travailler	Dans l'éducation ou la formation professionnelle	Autres raisons
UE-28	27.7	4.2	13.4	21.9	10.7	22.0
Zone euro	30.4	4.0	12.1	21.0	9.6	22.9
BE	8.8	6.1	24.0	20.0	3.3	37.7
DE	12.0	3.9	16.2	24.9	10.6	32.4
FR	44.2	7.1	15.6	21.0	5.6	6.5
LU	11.6	4	23.4	27.0	10.8	23.3

Source : STATEC, EUROSTAT

Comme pour le travail à temps partiel masculin, ce sont les Pays-Bas qui sont en première ligne avec un taux de travail à temps partiel féminin extrêmement élevé de 74.8% en 2016.

De nouveau la Bulgarie ferme la marche en Europe, avec un taux de travail à temps partiel féminin de 2.2% en 2016.

Le temps partiel reste donc un phénomène largement féminin, même si la proportion de femmes travaillant à temps partiel semble diminuer.

La famille constitue la raison principale invoquée pour le travail à temps partiel. Au Luxembourg, 27% des résidents répondent que l'assistance d'enfants et d'adultes incapables de travailler est la raison d'un emploi à temps partiel. 23.4% évoquent d'autres responsabilités familiales ou personnelles.

La responsabilité familiale ou personnelle est la raison principale pour la moitié des résidents travaillant à temps partiel. Dans l'UE-28 ce taux est beaucoup plus faible (35.3% en moyenne en 2016).

On peut considérer que les personnes qui répondent que la raison principale pour l'emploi à temps partiel est de n'avoir pas trouvé un emploi à temps plein travaillent involontairement dans cette situation. Le travail à temps partiel involontaire au Luxembourg semble beaucoup moins répandu que dans les autres pays européens. Dans l'UE-28, en 2016, le taux de ceux qui disent ne pas avoir trouvé un emploi à temps plein atteint 27.7% de l'ensemble de ceux qui travaillent à temps partiel. En 2016, il n'est que de 11.6% pour les résidents du Luxembourg.

On peut exprimer le temps partiel en pourcentage de l'emploi dans les différentes branches économiques ou en pourcentage de l'emploi à temps partiel total (cf. Tableau 11). Dans quelles branches, le pourcentage de l'emploi à temps partiel par rapport à l'emploi de la branche dépasse-t-il la moyenne de l'économie luxembourgeoise ? Il s'agit d'abord de la branche « Activités des ménages en tant qu'employeurs » (activités de nettoyage par exemple) avec 66.7% en 2016. Viennent ensuite la « Santé et action sociale » (38.9%), les « Activités immobilières » (33.3%) et les « Autres activités de services » (30.4%). De l'autre côté, le travail à temps partiel est moins fréquent dans les branches de la « Construction » (6.1% en 2016), des « Transports et entreposages » (6.5%) ou encore des « Activités extra-territoriales » (6.7%). En général on peut affirmer que plus l'emploi d'une branche est féminisé plus la part du temps partiel dans la branche est élevée.

En 2006, le temps partiel était pratiquement aussi répandu parmi les étrangers (15.9%) que parmi les Luxembourgeois (18.1%). En 2016, la situation est différente : si le temps partiel n'augmente que légèrement pour les étrangers (de 15.9% en 2006 à 16.5% en 2016), l'augmentation du temps partiel

parmi les nationaux est plus importante (de 18.1% à 22.2%). Le pourcentage du temps partiel parmi les étrangers se situe désormais loin en-dessous de la moyenne de la zone euro. Par contre, la proportion du temps partiel des nationaux au Luxembourg dépasse légèrement la moyenne de la zone euro. Ajoutons que, dans la zone euro, le temps partiel des étrangers dépasse celui des nationaux, contrairement au Luxembourg.

Tableau 11 : L'emploi à temps partiel par branche économique au Luxembourg, 2016 (en %)

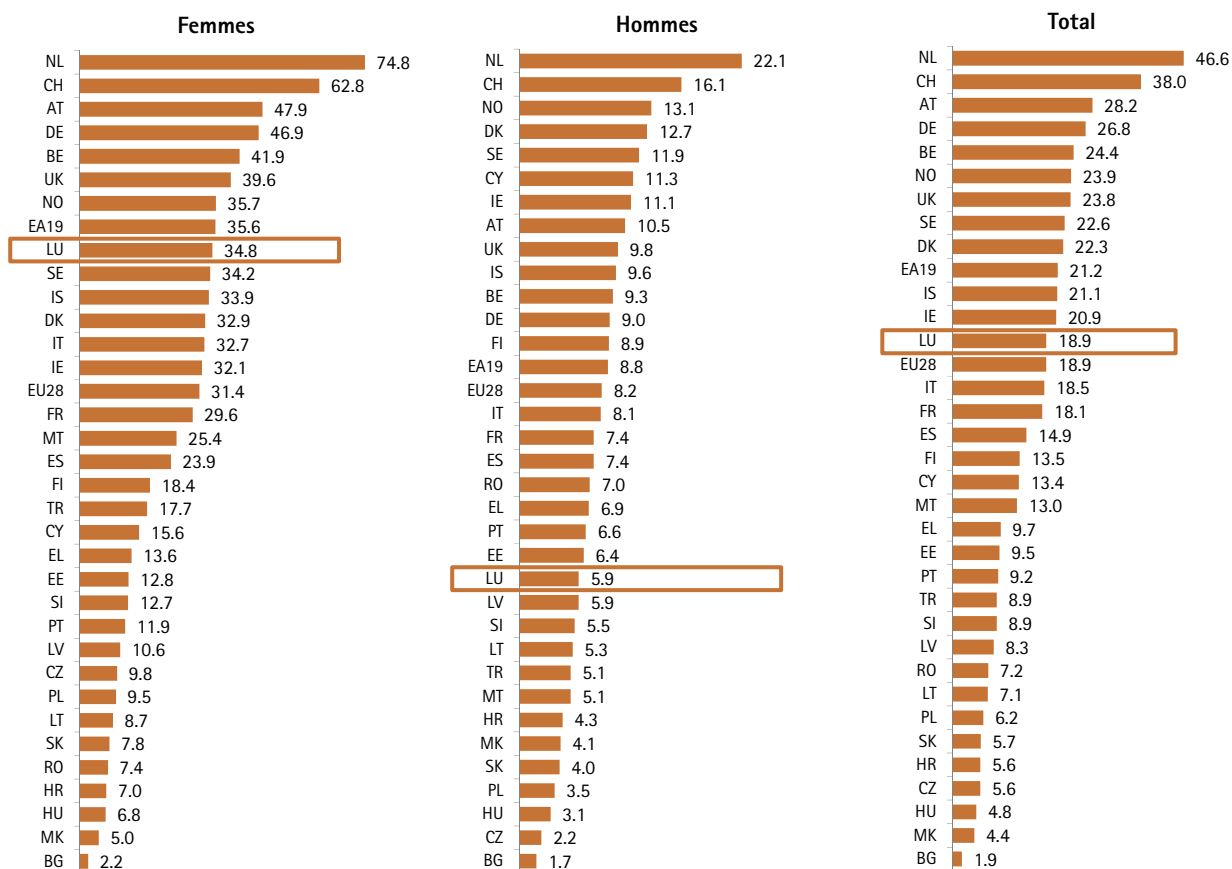
	Emploi à temps partiel en % de l'emploi de la branche	Emploi à temps partiel de la branche en % de l'emploi à temps partiel total
Ensemble des activités économiques	18.9	100.0
Industrie manufacturière	8.2	1.8
Construction	6.1	1.8
Commerce; réparation d'automobiles	15.8	6.0
Transports et entreposage	6.5	1.4
Hébergement et restauration	20.7	3.8
Information et communication	11.1	1.8
Activités financières et d'assurance	13.2	7.4
Activités immobilières	33.3	1.0
Activités spécialisées, scientifiques et techn.	15.9	6.0
Activités de services administratifs et de soutien	29.9	4.6
Administration publique	17.7	8.9
Enseignement	29.2	11.3
Santé humaine et action sociale	38.9	21.3
Arts, spectacles et activités récréatives	25.8	1.6
Autres activités de services	30.4	2.8
Activités des ménages en tant qu'employeurs	66.7	4.4
Activités extra-territoriales	6.7	2.0
Sans indication et autres activités	21.7	12.3

Source: STATEC

Tableau 12 : Proportion du travail à temps partiel par nationalité au Luxembourg, dans les pays voisins et dans la zone euro, 2006 et 2016 (en%)

	Etrangers		Nationaux	
	2006	2016	2006	2016
Zone euro	21.0	26.3	18.3	21.1
BE	21.1	24.2	22.0	24.7
DE	28.6	28.9	24.9	26.4
FR	22.5	25.6	16.8	17.8
LU	15.9	16.5	18.1	22.2

Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 39 : Proportion du travail à temps partiel au Luxembourg et dans les pays européens selon le sexe, 2016 (en %)

Source : STATEC, EUROSTAT

3.2 Le travail temporaire

Le travail temporaire est défini ici comme le travail salarié qui est presté sur la base d'un contrat de travail à durée déterminée. Les données analysées sont issues de l'Enquête sur les Forces de Travail qui ne concerne que les salariés résidents, à l'exclusion donc des frontaliers.

En 2016, 9.0% des travailleurs salariés du Luxembourg ont un contrat à durée déterminée (CDD). Le travail sur la base d'un contrat à durée indéterminée (CDI) reste donc la norme. Jusqu'en 2014, le taux était plus élevé pour les femmes que pour les hommes. En 2015 cependant, ce taux était le même pour les deux sexes, et en 2016, le taux des CDI chez les femmes est légèrement plus élevé. La proportion du travail à durée déterminée augmente pour les deux sexes depuis quelques années. En 2006, elle n'était que de 6.1%, alors qu'elle atteint 9.0% en 2016.

Tableau 13 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg, 2006-2016 (en %)

	Total		Hommes		Femmes	
	Zone euro	LU	Zone euro	LU	Zone euro	LU
2006	16.5	6.1	15.7	5.7	17.4	6.6
2007	16.4	6.8	15.6	6.2	17.4	7.6
2008	16.0	6.2	15.0	5.9	17.2	6.6
2009	15.2	7.2	14.1	6.3	16.4	8.3
2010	15.4	7.1	14.6	6.2	16.3	8.3
2011	15.6	7.1	14.9	6.3	16.3	8.2
2012	15.0	7.6	14.4	7.2	15.8	8.2
2013	14.9	7.0	14.3	5.6	15.5	8.8
2014	15.1	8.1	14.6	7.1	15.5	9.2
2015	15.4	10.2	15.1	10.2	15.8	10.2
2016	15.6	9.0	15.2	8.9	16.0	9.1

Source: STATEC, EUROSTAT N.B.: population 15-64 ans

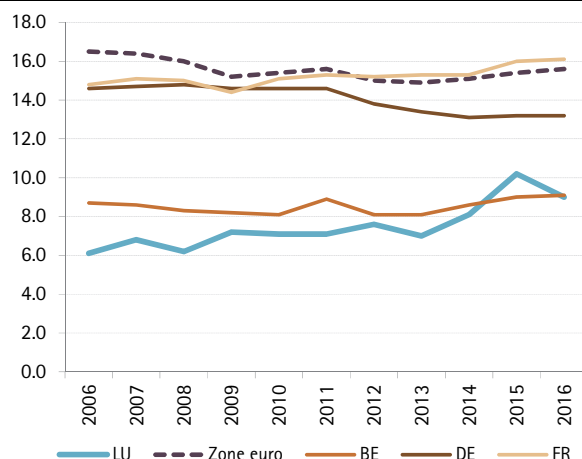
Dans la comparaison européenne, on constate que la part des CDD dans l'emploi total au Luxembourg reste relativement faible, malgré une tendance ascendante. En 2013, la part des CDD dans la zone euro représente plus que le double de ce qu'elle est parmi les résidents du Luxembourg (14.9% dans la zone euro, contre 7.0% au Luxembourg). Par contre entre 2013 et 2015 la part des CDD progresse au Luxembourg plus rapidement que dans la zone euro. Ainsi, l'écart par rapport à la zone euro se réduit. En 2015, les CDD représentent 15.4% dans la zone euro, alors que leur part est de 10.2% au Luxembourg. En 2016 par contre, le taux des CDD baisse à 9.0% au Luxembourg, alors qu'il reste pratiquement stable dans la zone euro. Les prochaines années montreront s'il s'agit d'un changement réel de la situation ou bien des effets d'échantillonnage.

En 2016, la proportion des CDD au Luxembourg est inférieure à celle des pays voisins (9.0% au Grand-Duché contre 9.1% en Belgique, 13.2% en Allemagne et 16.1% en France).

Les CDD sont de loin les plus fréquents en Pologne (27.5% en 2016), en Espagne (26.1%) et au Portugal (22.3%). Le Luxembourg se retrouve en-dessous de la

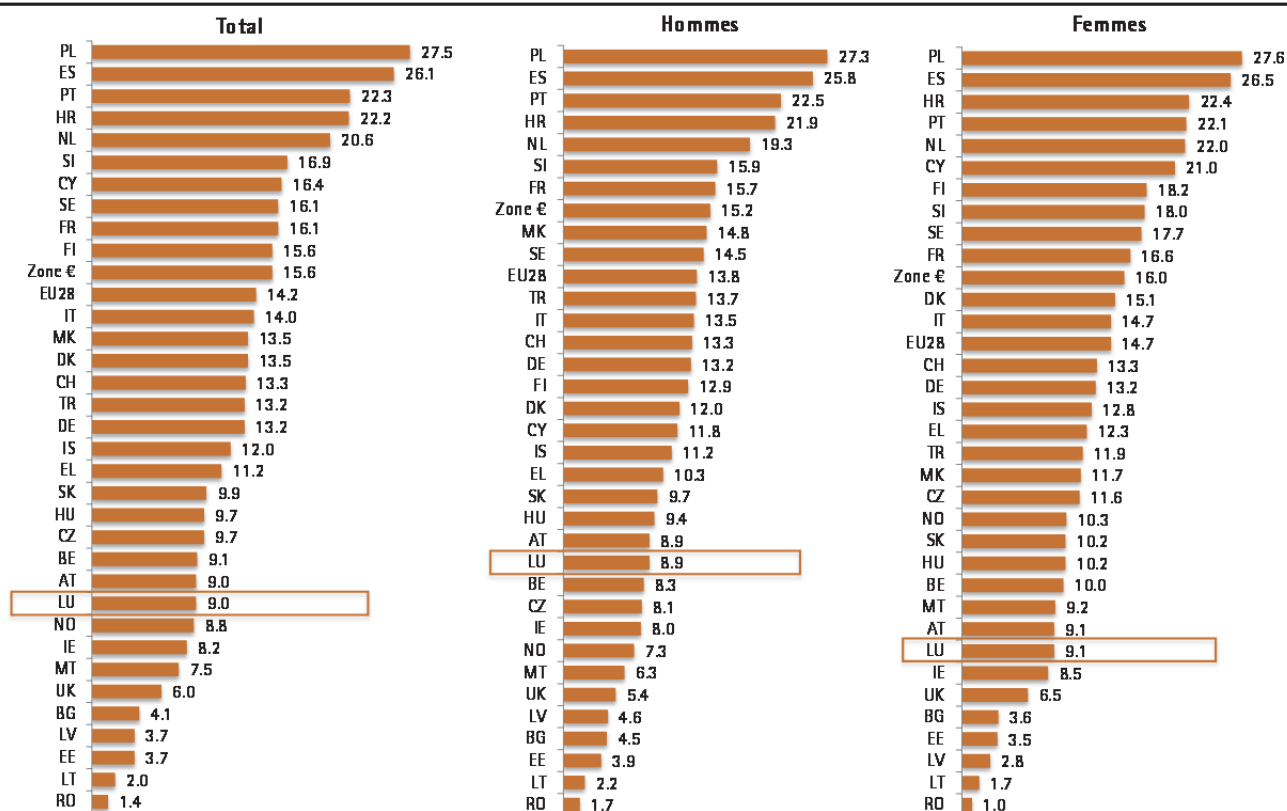
moyenne de l'UE-28 (14.2%). Uniquement 9 pays montrent un taux de CDD inférieur à 9.0% en 2016. Dans l'EU-28 en moyenne, on observe une proportion de CDD de 14.7% pour les femmes et de 13.8% pour les hommes.

Graphique 40 : Proportion de contrats à durée déterminée au Luxembourg, dans la zone euro et dans les pays voisins, 2006-2016 (en %)



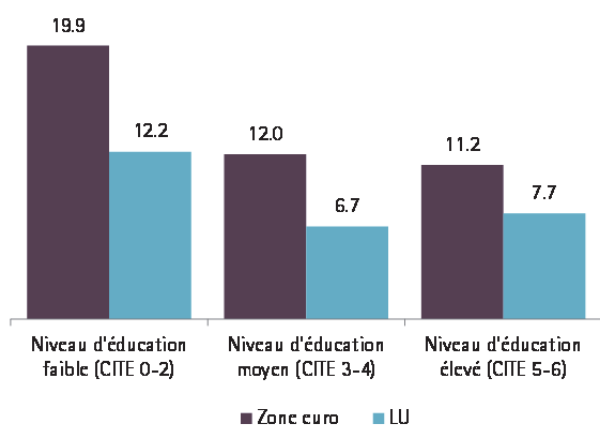
Source : STATEC, EUROSTAT
N.B.: population 15-64 ans

Graphique 41 : Proportion des contrats à durée déterminée dans les pays européens, 2016 (en %)



Source : STATEC, EUROSTAT

Graphique 42 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par niveau d'éducation, 2016 (en %)



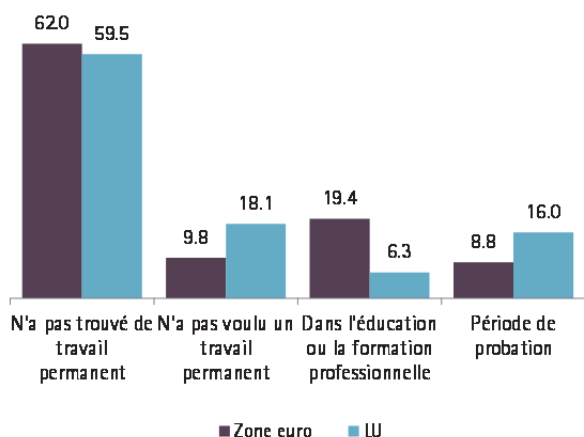
Source : EUROSTAT, STATEC

N.B.: population 15-64 ans CITE = Classification Internationale Type de l'éducation. CITE 0-2 = enseignement pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ; CITE 3-4 = enseignement secondaire supérieur et post-secondaire non-tertiaire ; CITE 5-6 = enseignement tertiaire

Un niveau d'éducation faible rend plus probable un contrat de travail temporaire. Dans la zone euro, en 2016, la proportion des CDD est de 19.9% pour les salariés ayant un niveau d'éducation faible. La part des CDD pour ce niveau d'éducation est plus basse au Luxembourg, à savoir 12.2%.

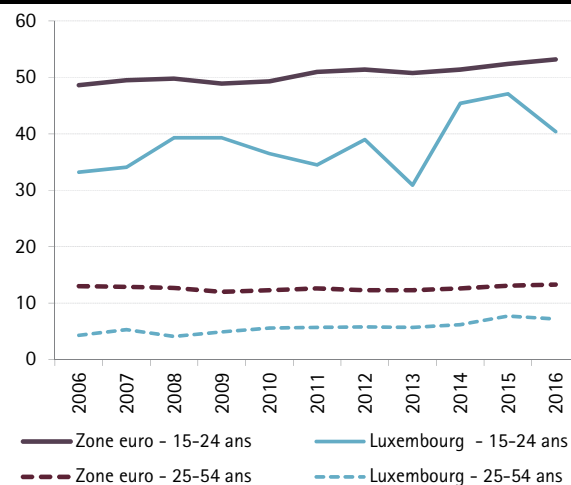
En 2016, la part des CDD se réduit au Luxembourg à 7.7% pour ceux qui ont un niveau d'éducation élevé, contre 11.2% dans la zone euro pour ce même niveau d'éducation.

Graphique 43: Raisons principales pour l'emploi temporaire (CDD) au Luxembourg et dans la zone euro, 2016 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC. N.B.: population 15-64 ans

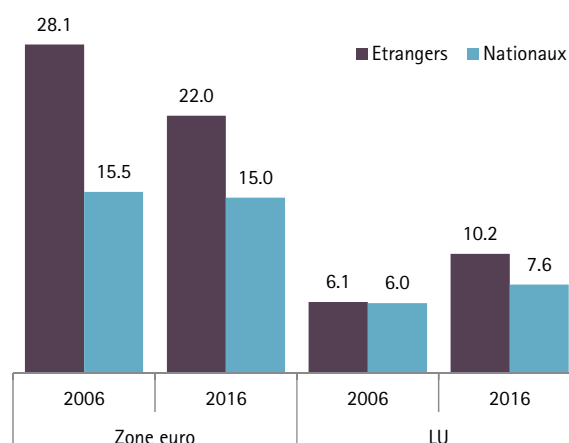
Graphique 44 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par classe d'âge, 2006-2016 (en %)



Source : EUROSTAT, STATEC. N.B.: population 15-64 ans

Comme pour le travail à temps partiel, la part du travail temporaire involontaire au Luxembourg est plus faible que dans la zone euro, même si l'écart est beaucoup moins important. Au Luxembourg, en 2016, 59.5% des résidents travaillant avec un contrat à durée déterminée ont indiqué avoir ce type de contrat parce qu'ils n'ont pas trouvé de travail permanent. Ce taux de CDD involontaires est moins élevé qu'en moyenne dans la zone euro (62.0%). A noter que 18.1% des personnes travaillant en CDD ne veulent pas avoir un contrat à durée indéterminée.

En jetant un regard sur l'évolution du travail temporaire par classes d'âge dans la zone euro et au Luxembourg, on note surtout une augmentation tendancielle du taux de CDD dans la classe d'âge des 15-24 ans entre 2006 et 2016. Le taux de CDD pour les résidents luxembourgeois appartenant à la classe d'âge 15-24 ans bondit de 33.2% en 2006 à 40.4% en 2016 après s'être tassé sur la période 2008-2012. Ainsi, le taux pour les jeunes résidents du Luxembourg s'est rapproché de celui de la moyenne de la zone euro (53.0% de CDD pour les jeunes en 2016). La fréquence de CDD est moins importante dans les classes d'âge plus élevées et cela aussi bien dans la zone euro qu'au Luxembourg. En 2016, la proportion de CDD chez les 25-54 ans est de 7.2% pour les résidents du Grand-Duché. Elle est ainsi en-dessous de la moyenne de la zone euro (13.3% en 2016).

Graphique 45 : Proportion des contrats à durée déterminée au Luxembourg et dans la zone euro par nationalité, 2006 et 2016 (en %)

Source : EUROSTAT, STATEC. N.B.: population 15-64 ans

Dans la zone euro en moyenne, les CDD sont plus nombreux parmi les étrangers que parmi les nationaux, et cela en 2006 comme en 2016. Par ailleurs, alors que le taux de CDD est relativement stable pour les nationaux, il est en diminution pour les étrangers passant de 28.1% à 22.0%. Au Luxembourg, le taux de CDD des étrangers est plus élevé que celui des nationaux. La différence entre les étrangers et les nationaux semble s'accroître : en 2006, elle n'était que de 0.1%, alors qu'en 2016 elle est de 2.6%.

L'Enquête sur les Forces de Travail contient également des informations sur d'autres types de travail atypique: le travail de nuit, le travail du soir, le travail du weekend et le travail posté (« Schichtarbeit »).

3.3 Autres types de travail atypique

3.3.1. Le travail de nuit

Le chapitre suivant contient une analyse du travail de nuit. Selon les définitions d'Eurostat, une personne travaille pendant la nuit si ses heures de travail contiennent la période de minuit à 5 heures du matin.

En 2016, 5.2 % des salariés au Luxembourg ont indiqué travailler habituellement pendant la nuit. Au Grand-Duché, cette proportion a légèrement augmenté depuis 2010, contrairement à la moyenne UE-28, où cette proportion a baissé de 7.4% en 2010 à 6.1% en 2016.

Tableau 14 : Proportion de personnes travaillant habituellement pendant la nuit, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2016

	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
UE-28	7.4	6.1	9.1	7.6	5.4	4.4
Belgique	4.4	3.2	5.6	4.2	2.8	2.0
Allemagne	8.9	8.6	11.5	11.0	6.0	5.8
France	7.2	3.3	9.6	4.2	4.5	2.5
Luxembourg	5.0	5.2	6.4	6.0	3.1	4.2

Source: STATEC, EUROSTAT

Le travail de nuit concerne davantage les hommes que les femmes, et ceci dans tous les pays de l'Union européenne. Au Luxembourg, en 2016, 6.0% des hommes ont habituellement travaillé pendant la nuit ; chez les femmes, cette proportion n'a été que de 4.2%. Elle est en hausse pour les femmes (de 3.1% en 2010 à 4.2% en 2016), mais en baisse pour les hommes (de 6.4% à 6.0%).

3.3.2 Le travail du soir

Le travail du soir concerne les personnes qui doivent travailler après les heures normales de bureau, c.à.d. après 18 heures.

En 2016, 15.9% des salariés ont travaillé le soir dans l'Union Européenne. Avec un taux de 14.4%, le Luxembourg se situe tout juste en-dessous de cette moyenne. Par contre, en Allemagne, 1 personne sur 4 a indiqué travailler pendant le soir en 2016.

Tableau 15 : Proportion de personnes travaillant habituellement le soir, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2016

	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
UE-28	19.7	15.9	21.0	17.3	18.0	14.4
Belgique	14.0	10.2	16.3	12.1	11.2	8.1
Allemagne	26.6	25.5	28.3	27.3	24.7	23.5
France	16.9	5.3	18.5	6.2	15.1	4.4
Luxembourg	14.2	14.4	15.3	14.9	12.8	13.8

Source: STATEC, EUROSTAT

Si l'on compare l'évolution de ce taux au Luxembourg avec les autres pays, on constate une stabilité au Luxembourg (de 14.2% en 2010 à 14.4% en 2016), mais une tendance à la baisse dans les pays voisins et dans l'Union européenne.

Comme pour le travail de nuit, le travail du soir est plus répandu chez les hommes que chez les femmes. En 2016, au Grand-Duché, 14.9% des hommes ont travaillé pendant le soir, chez les femmes ce taux a été de 13.8%.

Dans l'Union européenne, en 2016, les plus grandes proportions de travail pendant le soir ont été enregistrées en Grèce (38.6%) et aux Pays-Bas (32.0%). En queue de peloton, la France (5.3%) et la Croatie (5.6%) ont les taux les plus bas.

3.3.3 Le travail de week-end

Au Luxembourg, la proportion des personnes travaillant habituellement le samedi n'a pratiquement pas évolué de 2010 (16.6%) à 2016 (16.7%). Les deux sexes sont concernés de la même façon par ce type de travail : 16.7% en 2016.

Avec ces taux, le Luxembourg se situe largement en-dessous de la moyenne de l'UE-28 (26.3% en 2016).

Dans l'Union européenne, uniquement 4 pays ont un taux de travail du samedi inférieur au Luxembourg : le Portugal (8.1% en 2016), la Hongrie (10.1%), la Pologne (14.0%) et la Suède (15.2%). De l'autre côté, ce type de travail est largement répandu en Grèce (43.2%) et en Italie (35.5%).

Quant au travail du dimanche, au Luxembourg, un salarié sur dix a été concerné en 2016, et ceci est le cas pour les deux sexes. Avec une proportion de personnes travaillant le dimanche de 10.1%, le Luxembourg se situe en-dessous de la moyenne de l'Union européenne, qui était de 14.5% en 2016. Par contre, en Irlande et aux Pays-Bas pratiquement une personne sur cinq a été obligée de travailler le dimanche.

Le taux de travail du dimanche est également en croissance : en 2010 il valait 9%, alors qu'en 2016 il s'est établi à 10.1%.

Tableau 16 : Proportion de personnes travaillant habituellement le samedi, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2016

	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
UE-28	26.4	26.3	26.3	26.8	26.6	25.8
Belgique	19.5	22.6	19.5	22.9	19.5	22.3
Allemagne	25.7	25.4	24.1	24.3	27.4	26.7
France	30.5	29.8	28.6	28.9	32.6	30.6
Luxembourg	16.6	16.7	16.4	16.7	16.8	16.7

Source: STATEC, EUROSTAT

Tableau 17 : Proportion de personnes travaillant habituellement le dimanche, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2016

	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
UE-28	13.5	14.5	13.4	14.7	13.6	14.4
Belgique	10.3	12.2	10.5	12.2	10.1	12.3
Allemagne	13.9	14.2	13.4	13.8	14.4	14.6
France	14.6	14.6	14.0	14.1	15.4	15.2
Luxembourg	9.0	10.1	9.2	10.3	8.7	9.8

Source: STATEC, EUROSTAT

3.3.4 Le travail posté

Le travail posté (appelé aussi travail en équipes ou travail en rotation) est la forme d'organisation du travail où des équipes se relaient au même poste les unes après les autres.

En 2016, 19.6% des salariés résidents répondent, lors de l'Enquête sur les Forces de Travail, qu'ils ont un travail posté. Ce taux est supérieur aussi bien à la moyenne de l'Union européenne (18.6%), qu'aux taux observés chez nos pays voisins.

En 2010, le travail posté était plus fréquent chez les hommes (14.4%) que chez les femmes (13.0%). Or en 2016, cet écart s'est agrandi à 3.8% au Luxembourg. En UE-28, cet écart entre les sexes est beaucoup moins prononcé (19.8% chez les hommes contre 17.4% chez les femmes en 2016).

En tendance, la part du travail posté semble en augmentation au Luxembourg : le taux passe de 13.8% en 2010 à 19.6% en 2016. L'augmentation en UE-28 est moins importante (de 17.4% à 18.6%).

Tableau 18 : Proportion de personnes travaillant habituellement en équipes successives, selon le sexe, au Luxembourg, dans les pays voisins et dans l'Union européenne, en 2010 et 2016

	Total		Hommes		Femmes	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
UE-28	17.4	18.6	18.6	19.8	16.2	17.4
Belgique	8.3	7.1	10.1	9	6.4	5.1
Allemagne	17.3	17.4	18.9	19.1	15.6	15.6
France	7.4	6.8	8.8	8.4	5.9	5.2
Luxembourg	13.8	19.6	14.4	21.4	13.0	17.6

Source: STATEC, EUROSTAT

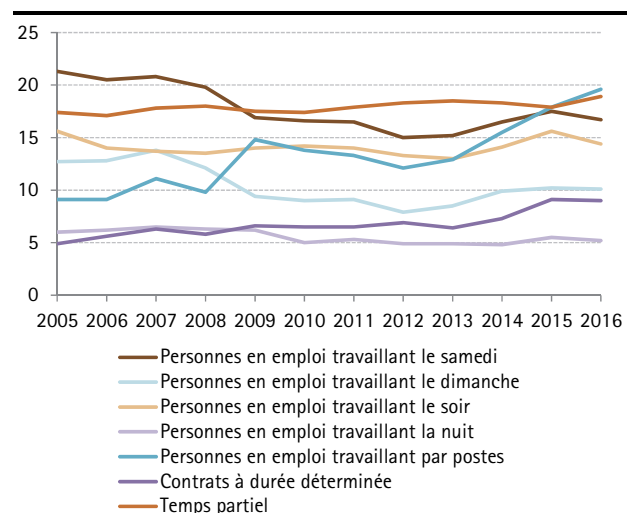
Le travail posté est très répandu en Croatie (38.7% en 2016) et en Slovénie (34.8%), alors qu'en France (6.8%) et en Belgique (7.1%) les taux sont très faibles.

3.4 Evolution des différentes formes de travail atypiques

Quelle est l'évolution des différentes formes du travail atypique sur une période plus longue ? Le Graphique 46 permet de répondre à cette question entre les années 2005 et 2016.

Les courbes des différents taux montrent des caractéristiques très variées.

Le taux des personnes travaillant pendant la nuit ne varie pas énormément, si l'on considère toute la période de 2005 à 2016.

Graphique 46 : Evolution des différentes formes de travail atypique au Luxembourg, 2005-2016 (en %)

Source : STATEC

Quant au taux des personnes travaillant le dimanche, il augmente de 2004 à 2007, où il atteint un maximum. Ensuite on observe une baisse jusqu'en 2012. A partir de 2013, le taux augmente de nouveau jusqu'en 2015. En 2016, il se situe au même niveau qu'en 2015.

La courbe du taux du travail posté varie fortement de 2008 à 2009 et de 2013 à 2016.

Pour mesurer l'évolution relative des différents taux au cours des années, on peut transformer les taux en indices en choisissant une année de base (ici année de base = 2010). (cf. Tableau 19)

Tableau 19 : Evolution des différentes formes de travail atypique (2010=100)

	Personnes en emploi travaillant le samedi	Personnes en emploi travaillant le dimanche	Personnes en emploi travaillant le soir	Personnes en emploi travaillant la nuit	Personnes en emploi travaillant par postes	Contrats à durée déterminée	Temps partiel	Indice moyen
2005	128	141	110	120	66	75	100	106
2006	123	142	99	124	66	86	98	106
2007	125	153	96	130	80	97	102	112
2008	119	134	95	126	71	89	103	105
2009	102	104	99	124	107	102	101	105
2010	100	100	100	100	100	100	100	100
2011	99	101	99	106	96	100	103	101
2012	90	88	94	98	88	106	105	96
2013	92	94	92	98	93	98	106	96
2014	99	110	99	96	112	112	105	105
2015	105	113	110	110	130	140	103	116
2016	101	112	101	104	142	138	109	115

Source : STATEC, EUROSTAT

Les taux de l'année 2010 sont donc ramenés à 100, et pour chaque année l'évolution du taux est comparée à la valeur de base. Ainsi, par exemple, le taux du travail de nuit était 5% en 2010 et 5.3% en 2011. Ceci équivaut à une évolution de +6% entre les deux années. Exprimée en termes d'indice, ceci équivaut à un indice qui passe de 100 à 106 en 2011. Cette conversion est réalisée pour les 7 formes de travail atypiques présentées dans le tableau. Finalement, une moyenne des 7 indices correspondant aux différentes formes de travail atypique est calculée pour chaque année (cf. dernière colonne du Tableau19).

Pour l'année 2016 on observe que tous les indices sont supérieurs à 100, donc tous les types de travail

atypiques ont connu une progression depuis 2010. Les croissances les plus fortes sont enregistrées pour le travail en CDD (+38% depuis 2010) et pour le travail posté (+42%). Par contre, le travail du soir et le samedi n'ont cru que de 1% entre 2010 et 2016.

Si l'on considère la moyenne de tous les types de travail atypique, on observe que l'indice moyen atteint en 2015 avec 115 la plus grande valeur calculée depuis 2005. A noter qu'en 2007, juste avant la crise économique et financière mondiale, l'indice avait atteint avec un indice à 112 points une des valeurs les plus élevée sur la période. En 2016, l'indice moyen a légèrement reculé par rapport à l'année précédente.

4. Chômage

Ce chapitre propose une analyse du chômage au Luxembourg. Tout comme le chapitre sur l'emploi, ce chapitre adopte une approche plutôt structurelle. Voilà pourquoi ce chapitre se limite à présenter des données annuelles. Le lecteur intéressé par l'évolution conjoncturelle et des chiffres plus récents est invité à se référer aux notes de conjoncture publiées par le STATEC.

Le chapitre débute par un exposé des concepts et définitions utilisés. Vient ensuite une section qui se penche sur l'évolution du chômage et sur sa structure. Une dernière section s'intéresse à ce qui est parfois appelé le « halo du chômage », c'est-à-dire aux personnes qui se trouvent aux limites du chômage, de l'emploi et de l'inactivité.

4.1 Concepts et définitions

Le taux de chômage est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active. La population active se définit comme l'ensemble des personnes en âge de travailler qui sont disponibles sur le marché du travail, qu'elles aient un emploi ou qu'elles soient au chômage.

La définition du concept du chômage est intimement liée aux sources utilisées pour le mesurer. Au Luxembourg, comme ailleurs, le chômage est mesuré via des enquêtes dédiées, comme l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) et via l'utilisation de sources administratives.

Dans le premier cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes qui ont répondu d'une certaine manière à un questionnaire. Dans le second cas, le nombre de chômeurs correspond au nombre de personnes inscrites auprès d'un service public de l'emploi. Au Luxembourg il s'agit de l'ADEM, l'Agence pour le Développement de l'Emploi.

4.1.1 Le chômage au sens de l'EFT

L'Enquête européenne sur les Forces de Travail (EFT) mesure le chômage selon une définition préconisée par le Bureau International du Travail (BIT) et entérinée dans un règlement européen.

Afin d'être classé en tant que chômeur au sens du BIT, une personne doit être :

- sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ;
- disponible pour prendre un emploi dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ;
- activement à la recherche d'un travail, c'est-à-dire qu'elle doit avoir entrepris des démarches spécifiques en vue de trouver un emploi salarié ou non salarié pendant une période de quatre semaines se terminant à la fin de la semaine de référence, ou avoir trouvé un travail et l'entamer dans une période de trois mois au maximum.

Une personne est dite « activement » à la recherche d'un emploi si elle a entrepris au moins une des démarches suivantes :

- contacter un bureau de placement public afin de trouver du travail, quelle que soit la partie prenant l'initiative (le renouvellement de l'inscription pour des raisons purement administratives ne constitue pas une démarche active en vue de trouver du travail) ;
- envoi d'une candidature directement aux employeurs ;
- recherches par relations personnelles, par l'intermédiaire de syndicats, etc. ;
- insertion ou réponse à des annonces dans les journaux ;
- étude des offres d'emploi ;
- participation à un test, à un concours ou à un entretien dans le cadre d'une procédure de recrutement ;
- recherche de terrains, de locaux ou de matériel ;
- démarches pour obtenir des permis, des licences ou des ressources financières.

4.1.2 Le chômage au sens de l'ADEM

La seconde source permettant de déterminer le nombre de chômeurs au Luxembourg, est constituée des registres de l'Agence pour le Développement de l'Emploi (ADEM) qui utilise la notion de « demandeur d'emploi résidant ».

Il s'agit là d'une personne :

- sans emploi ;
- résidante sur le territoire national ;

- disponible pour le marché du travail ;
- à la recherche d'un emploi approprié ;
- non affectée à une mesure pour l'emploi ;
- indemnisée ou non indemnisée ;
- ayant respecté les obligations de suivi de l'ADEM.

La grande différence entre ces deux définitions du chômage vient du fait que cette dernière définition implique qu'un chômeur doit être inscrit et qu'il doit être en règle en ce qui concerne le suivi imposé par l'ADEM.

Certains demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM ne sont pas des chômeurs au sens du BIT, parce qu'ils ont travaillé un peu durant la semaine de référence ou parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours en raison d'une formation par exemple, ou simplement parce qu'ils ne recherchent pas activement un emploi.

A l'inverse, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à l'ADEM parce qu'ils n'en ont pas fait la démarche.

Comme pour le taux d'emploi des différences existent selon le concept considéré et la source (ADEM ou Enquête Force de travail)

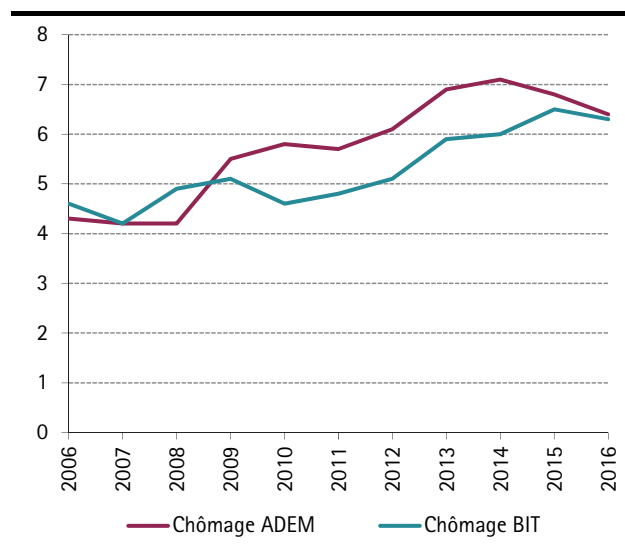
4.2 Évolution et structure du chômage

Le Graphique 47 ci-dessous présente l'évolution du chômage entre 2005 et 2016. Le graphique présente deux séries. La première concerne le chômage BIT tel que défini ci-dessus. La deuxième concerne le chômage au sens de l'ADEM. Ces deux séries n'ont ni le même profil, ni le même niveau. L'écart en valeur absolue entre les deux séries varie entre 0.0 et 1.2 points de pourcentage. Il convient de souligner que le taux de chômage selon l'ADEM est calculé selon la nouvelle méthodologie mise en place au début de l'année 2013.

Le taux de chômage selon l'ADEM passe de 5.5% en 2009 à 7.1% en 2014, ensuite il baisse à 6.4% en 2016. En considérant le taux de chômage calculé selon les normes du BIT, l'image change quelque peu. Ce taux est de 5.1% en 2009. Contrairement aux taux de l'ADEM, le taux de chômage selon le BIT baisse en 2010 à 4.6%. Depuis lors, il augmente de nouveau et s'établit à 6.4% en 2015. En 2016, le taux de chômage BIT baisse de nouveau pour atteindre 6.3%. On peut

observer que les deux taux de chômage se rapprochent de plus en plus.

Graphique 47 : Évolution des taux de chômage au Luxembourg selon l'ADEM et le BIT, 2006–2016 (en %)



Source : STATEC, ADEM

Comment expliquer cette évolution divergente des années 2009 et 2010 ? Une piste d'explication serait que la baisse du chômage BIT observée entre 2009 et 2010 serait due à une hausse de l'inactivité. Cela voudrait dire qu'un certain nombre de personnes ne chercheraient plus activement et/ou ne seraient plus disponibles pour travailler. De ce fait les gens se retirent de la population active et s'éloignent du marché du travail. On est donc en présence d'un découragement dans le chef de certains chômeurs. Les chiffres présentés plus loin dans ce chapitre semblent confirmer cette hypothèse.

Un avantage du taux de chômage BIT est sa comparabilité. Comme il est calculé sur base d'une méthodologie harmonisée, il est possible de réaliser des comparaisons au niveau européen, voire au-delà. Le Graphique 48 présente les taux de chômage de 2016 pour les 28 pays membres de l'Union européenne. Avec 6.3%, le Luxembourg affiche un taux de chômage relativement faible comparé aux autres pays européens. Seulement 10 pays affichent un taux plus faible : la République Tchèque (4.0%), l'Allemagne (4.1%), Malte (4.7%), le Royaume Uni (4.8%), la Hongrie (5.1%), la Roumanie (5.9%), l'Autriche (6.0%), les Pays-Bas (6.0%), le Danemark (6.2%) et la Pologne (6.2%). En Belgique, le taux de chômage est de 7.8% et en France de 10.1%. La moyenne au niveau de l'Union européenne des 28 est de 8.5%, ce qui constitue une baisse de presque 1

point de pourcentage en une année. De l'autre côté de l'échelle, on retrouve la Grèce avec 23.6% et l'Espagne avec un taux de chômage de 19.6%.

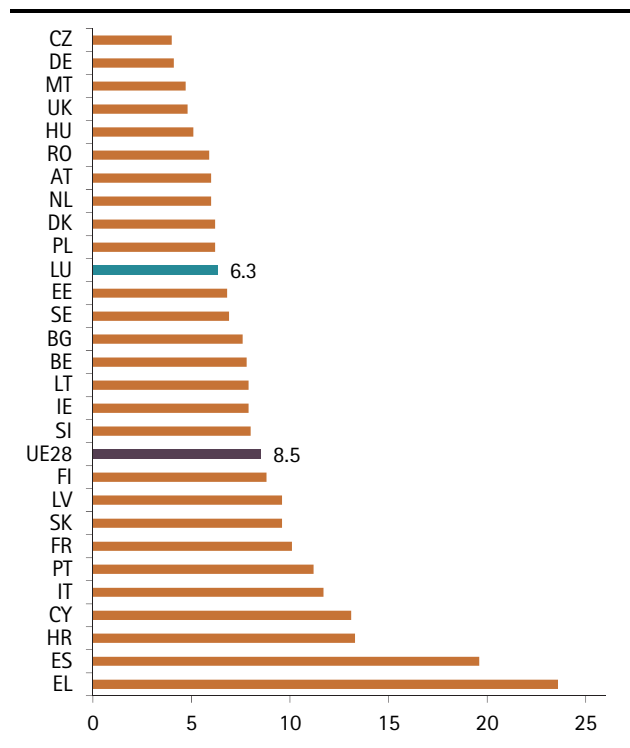
Le Tableau 20 s'intéresse de plus près à l'évolution du taux de chômage dans les différents pays européens au cours des dernières années.

Ce tableau montre les effets néfastes de la crise dans les pays baltes et en Irlande. Ces pays ont connu des taux de chômage relativement faibles jusqu'en 2008. A partir de 2009, le chômage y a explosé. Cependant le chômage montre de nouveau une tendance à la baisse ces dernières années.

En Espagne, le taux de chômage a déjà été relativement élevé avant la crise. Après un maximum de 26.1% en 2013, le taux de chômage poursuit sa décélération et atteint 19.6% en 2016.

Notons encore qu'entre 2015 et 2016, le taux de chômage a diminué dans 25 pays de l'Union européenne. Les baisses les plus fortes sont enregistrées en Espagne et en Croatie. Une augmentation du taux de chômage entre 2015 et 2016 n'a été observée qu'en Autriche (+0.3%) et en Estonie (+0.6%). Au Danemark, le taux est resté stable.

Graphique 48 : Les taux de chômage dans l'Union Européenne, 2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat

Tableau 20 : Les taux de chômage dans l'Union Européenne, 2009-2016 (en %)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
AT	5.3	4.8	4.6	4.9	5.4	5.6	5.7	6.0
BE	7.9	8.3	7.2	7.6	8.4	8.5	8.5	7.8
BG	6.8	10.3	11.3	12.3	13.0	11.4	9.2	7.6
CY	5.4	6.3	7.9	11.9	15.9	16.1	15.0	13.1
CZ	6.7	7.3	6.7	7.0	7.0	6.1	5.1	4.0
DE	7.6	7.0	5.8	5.4	5.2	5.0	4.6	4.1
DK	6.0	7.5	7.6	7.5	7.0	6.6	6.2	6.2
EE	13.5	16.7	12.3	10.0	8.6	7.4	6.2	6.8
EL	9.6	12.7	17.9	24.5	27.5	26.5	24.9	23.6
ES	17.9	19.9	21.4	24.8	26.1	24.5	22.1	19.6
FI	8.2	8.4	7.8	7.7	8.2	8.7	9.4	8.8
FR	9.1	9.3	9.2	9.8	10.3	10.3	10.4	10.1
HR	9.3	11.8	13.7	15.8	17.4	17.2	16.1	13.3
HU	10.0	11.2	11.0	11.0	10.2	7.7	6.8	5.1
IE	12.0	13.9	14.7	14.7	13.1	11.3	9.4	7.9
IT	7.7	8.4	8.4	10.7	12.1	12.7	11.9	11.7
LT	13.8	17.8	15.4	13.4	11.8	10.7	9.1	7.9
LU	5.1	4.6	4.8	5.1	5.9	6.0	6.5	6.3
LV	17.5	19.5	16.2	15.0	11.9	10.8	9.9	9.6
MT	6.9	6.9	6.4	6.3	6.4	5.8	5.4	4.7
NL	4.4	5.0	5.0	5.8	7.3	7.4	6.9	6.0
PL	8.1	9.7	9.7	10.1	10.3	9.0	7.5	6.2
PT	10.7	12.0	12.9	15.8	16.4	14.1	12.6	11.2
RO	6.5	7.0	7.2	6.8	7.1	6.8	6.8	5.9
SE	8.3	8.6	7.8	8.0	8.0	7.9	7.4	6.9
SI	5.9	7.3	8.2	8.9	10.1	9.7	9.0	8.0
SK	12.1	14.5	13.7	14.0	14.2	13.2	11.5	9.6
UK	7.6	7.8	8.1	7.9	7.5	6.1	5.3	4.8
UE-28	9.0	9.6	9.7	10.5	10.9	10.2	9.4	8.5

Source : STATEC, Eurostat

4.2.1 Le chômage en fonction du profil des chômeurs

Les résultats de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) permettent de calculer le taux de chômage en fonction d'un certain nombre de critères afin de dégager un profil plus précis des chômeurs.

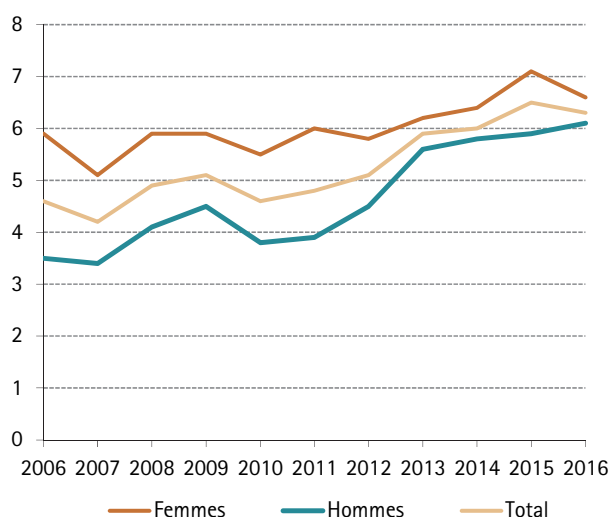
Ainsi le Graphique 49 ci-dessous présente-t-il l'évolution du taux de chômage de manière différenciée pour les hommes et les femmes. On peut remarquer que le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes au Luxembourg. Il en ressort également que l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes n'est pas stable au fil du temps. Alors que le taux de chômage des hommes est en progression depuis 2010, celui des femmes baisse de 7.1% à 6.6% de 2015 à 2016.

Au Luxembourg, le rapport entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de l'ordre de 1.1 en 2016. Le Graphique 50 permet de situer le Luxembourg au niveau européen. Dans l'Union européenne, 10 pays présentent un rapport supérieur à celui du Grand-Duché. La Grèce et la République Tchèque présentent les rapports les plus élevés.

13 des 28 pays de l'Union européenne présentent des taux de chômage moindres pour les femmes que pour les hommes, et donc des rapports inférieurs à 1.

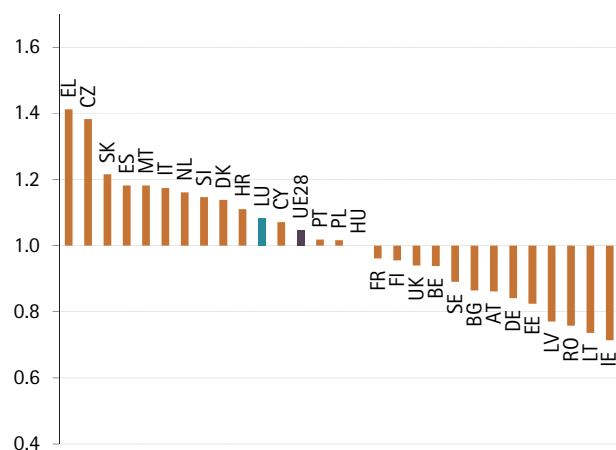
Dans un seul pays (en Hongrie), les taux de chômage féminin et masculin se retrouvent à égalité.

Graphique 49 : Évolution des taux de chômage au Luxembourg selon le sexe, 2006–2016 (en %)



Source : STATEC

Graphique 50 : Rapport entre taux de chômage des femmes et le taux de chômage des hommes dans l'Union Européenne, 2016

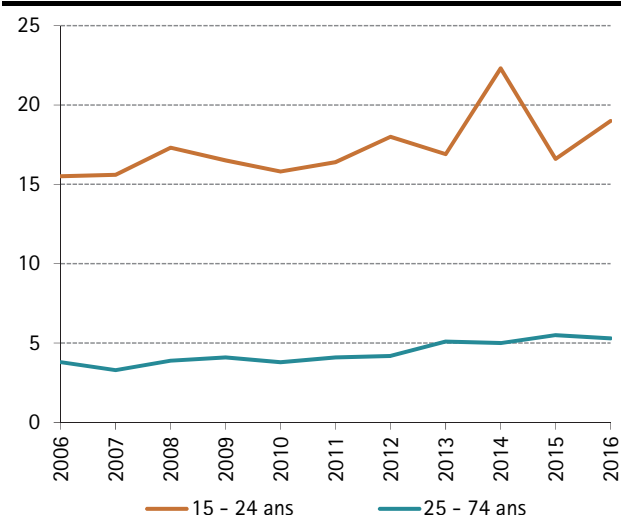


Source : STATEC, Eurostat (Enquête sur les Forces de Travail)

Le Graphique 51 différencie les taux de chômage en fonction de l'âge. Force est de constater que les travailleurs âgés de 15 à 24 ans affichent des taux de chômage relativement élevés. En outre, le taux de chômage des jeunes est relativement volatile, comparé à celui des autres travailleurs. En 2014, le taux de

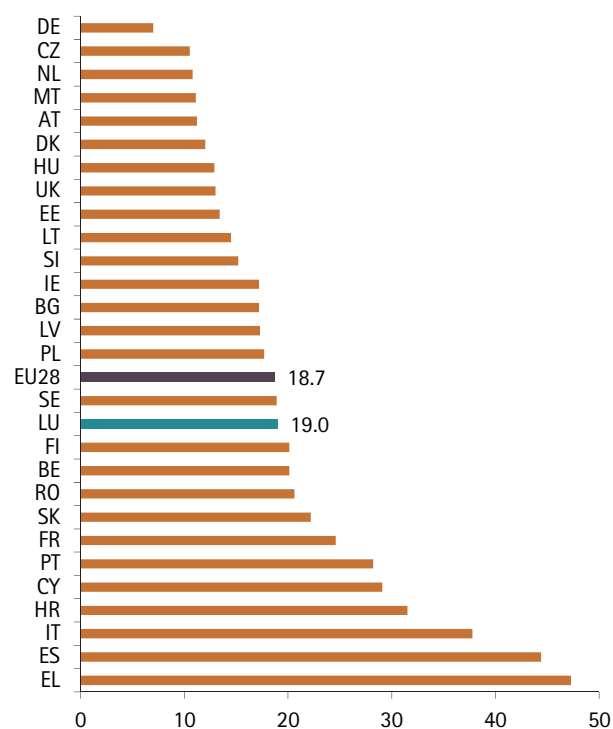
chômage des 15-24 ans atteint un maximum de 22.3% pour repasser à 16.6% en 2015. Une nouvelle hausse est observée en 2016 où le taux passe à 19.0%. Le taux de chômage est nettement plus faible dans la classe d'âge de 25 à 64 ans, où il s'élève à 5.3% en 2016.

Graphique 51 : Évolution des taux de chômage au Luxembourg en fonction de l'âge, 2006–2016 (en %)



Source : STATEC

Graphique 52 : Les taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans dans l'Union Européenne, 2016 (en %)



Source : STATEC, Eurostat (Enquête sur les Forces de Travail)

Si le taux de chômage des jeunes peut paraître élevé pour le Luxembourg, on peut tout de même constater que le Grand-Duché se situe près de la moyenne de l'Union Européenne, qui a atteint 18.7% en 2016 (voir Graphique 52). Parmi les pays européens les plus touchés par le chômage des jeunes, on trouve la Grèce avec 47.3% et l'Espagne avec 44.4%. Comme on l'a déjà vu au point précédent, ces mêmes pays affichent les taux de chômage les plus élevés pour l'ensemble de leur population. Parmi nos pays voisins, l'Allemagne révèle le taux le plus favorable avec 7.0%, contre 20.1% en Belgique et 24.6% en France.

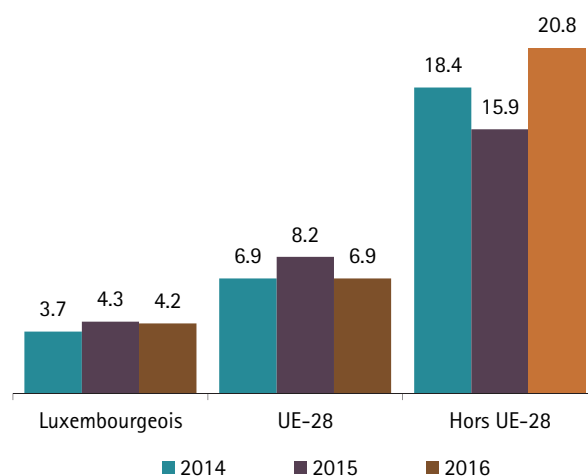
Il faut quand même nuancer ces taux élevés pour le chômage des jeunes. Ce taux est défini comme étant le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, cette dernière étant la somme des personnes ayant un emploi et des chômeurs. Elle ne prend en compte que la population qui travaille ou qui est disposée à le faire, laissant de côté la population inactive. Or, la population active ne représente qu'une faible partie de la population totale des jeunes. En effet, la plupart des jeunes se trouvent encore dans le système éducatif et ne sont donc pas pris en compte pour le calcul du taux de chômage, car considérés comme inactifs.

Par ailleurs, le chômage ne touche pas tous les résidents du Luxembourg de la même manière. Le Graphique 53 présente les taux de chômage selon la nationalité des travailleurs.

Le taux de chômage reste très faible parmi les travailleurs de nationalité luxembourgeoise : 4.2% en 2016. Par contre, il est plus élevé pour les personnes originaires des autres pays de l'Union européenne vivant à Luxembourg (6.9%) et beaucoup plus élevé chez les ressortissants de pays tiers (20.8%).

Le niveau d'éducation est un autre déterminant important du chômage. D'après le Graphique 54, ceci est vrai pour les hommes et pour les femmes. Le taux de chômage est de 9.8% chez les hommes ayant atteint au maximum un niveau secondaire inférieur (Niveau ISCED 0-2), mais se réduit à 5.8% pour ceux ayant achevé une éducation secondaire supérieure (ou post-secondaire non tertiaire) (ISCED 3-4), et même à 4.2% parmi les détenteurs d'un diplôme de niveau tertiaire (ISCED 5-6).

Graphique 53 : Les taux de chômage à Luxembourg selon la nationalité, 2014-2016 (en %)



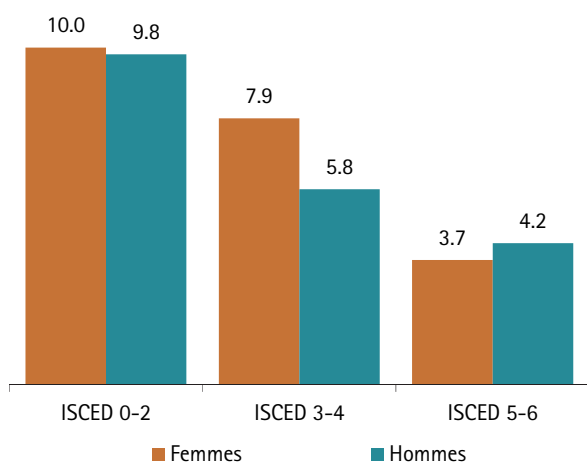
Source : STATEC

Il en est de même pour les femmes. Le taux de chômage passe de 10.0% chez les femmes ayant un niveau d'éducation primaire ou secondaire inférieur, et descend à 7.9% chez les femmes de niveau d'éducation secondaire supérieur, et à 3.7% chez celles ayant atteint un niveau tertiaire.

Alors que le taux de chômage des femmes est généralement supérieur à celui des hommes, la situation est différente pour le niveau d'éducation tertiaire (3.7% pour les femmes contre 4.2% pour les hommes).

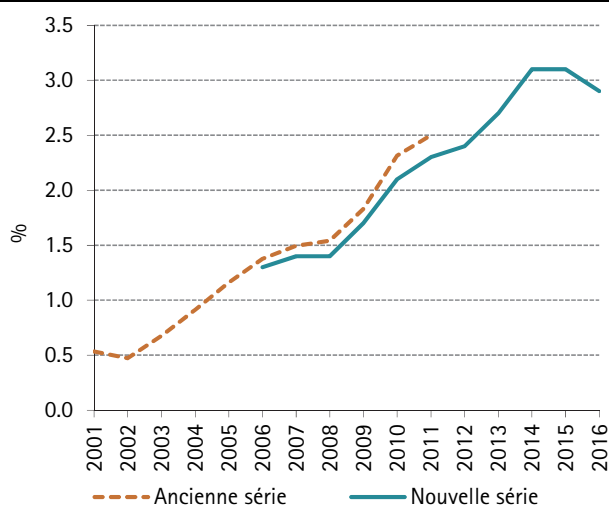
Le chômage de longue durée constitue un problème particulier pour nos sociétés, non seulement d'un point de vue économique, mais également d'un point de vue social et psychologique. On définit généralement le chômeur de longue durée comme étant un actif qui est au chômage depuis un an ou plus. Le Graphique 55 indique deux séries.

Graphique 54 : Les taux de chômage à Luxembourg selon le niveau d'éducation et le sexe, 2016 (en %)



Source : STATEC

Graphique 55: Évolution du taux de chômage de longue durée au Luxembourg, 2001-2016 (en % de la population active)



Source : ADEM, STATEC

La « nouvelle » série représente les demandeurs d'emploi comptés selon la méthodologie mise en place en 2012. Dans l'« ancienne » série les demandeurs d'emploi sont dénombrés selon la méthodologie en vigueur jusqu'à la fin de 2011.

Si le taux de chômage de longue durée a encore été relativement limité au Luxembourg au début des années 2000 (de l'ordre de 0.5%), il a rapidement augmenté depuis 2002 pour atteindre 2.5% en 2011 (voir Graphique 55). Selon la nouvelle méthodologie, le taux de chômage de longue durée est de 2.3% en 2011 et il atteint un maximum pour les années 2014 et 2015 (3.1%). En 2016, le taux baisse légèrement à 2.9%. S'il y a une petite différence entre les niveaux de l'ancienne série et de la nouvelle série, leurs évolutions sont identiques.

Glossaire

Emploi intérieur

Il s'agit ici d'un concept issu des comptes nationaux, défini par le système européen des comptes (SEC). L'emploi intérieur englobe les personnes travaillant sur le territoire du Grand-Duché, qu'elles y aient leur résidence ou non. L'emploi intérieur comprend donc les personnes ayant leur résidence à l'étranger et travaillant sur le territoire du Grand-Duché (frontaliers entrants). Par contre, les personnes qui résident sur le territoire du Grand-Duché et qui travaillent en dehors de celui-ci ne sont pas comptées dans l'emploi intérieur. Il s'agit d'un côté des frontaliers sortants et d'un autre côté des agents des institutions internationales. Ces institutions sont considérées comme étant extraterritoriales car la notion de territoire renvoie au territoire économique, plutôt qu'au territoire géographique.

Emploi national

Ce concept est également issu des comptes nationaux et couvre les personnes résidant sur le territoire du Grand-Duché. Il comprend les fonctionnaires et agents des institutions internationales ainsi que les personnes travaillant à l'étranger (frontaliers sortants).

L'emploi national et l'emploi intérieur concerne à la fois les travailleurs salariés et indépendants. D'après le SEC, un travailleur salarié est « une personne qui travaille, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente ». Un travailleur indépendant est une personne qui est seule propriétaire ou copropriétaire d'une entreprise sans personnalité juridique dans laquelle elle travaille.

Emploi selon le bureau international du travail (BIT)

Ce concept est appliqué afin d'estimer l'emploi dans le cadre de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Selon cette définition une personne est en emploi si, au cours d'une semaine de référence, elle a effectué un travail rémunéré pendant au moins une heure. Cette définition comprend également les personnes qui n'ont pas travaillé dans le courant de la semaine de référence, mais qui ont eu un emploi duquel elles ont été absentes. Comme l'emploi dans le sens du BIT est estimé à partir de l'EFT, il ne concerne que les personnes qui résident au Grand-Duché. Il n'y a pas de

restriction quant au lieu de travail. Cette définition de l'emploi est très proche de l'emploi national.

Emploi salarié et non

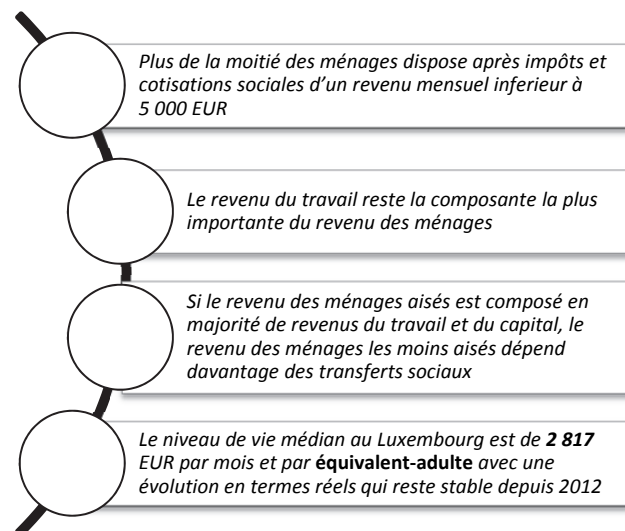
Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

L'emploi non salarié représente les personnes établies à leur compte, les indépendants, les membres des coopératives de production et les travailleurs familiaux non rémunérés. Ces derniers sont non rémunérés au sens où ils n'ont pas de contrat formel leur garantissant le versement d'un revenu de montant fixe à intervalles réguliers, mais ils perçoivent une partie du revenu généré par l'entreprise.

Partie III : Revenus, conditions de vie et qualité de vie

1. Différents concepts de revenus

En 2016, au Luxembourg:



Les indicateurs relatifs aux revenus et au niveau de vie des ménages sont produits à partir des données de l'enquête EU-SILC (European Union Survey on Income and Living Conditions). Il s'agit d'une enquête européenne qui est réalisée tous les ans par le STATEC en collaboration avec le LISER (Luxembourg Institute for Socio-Economic Research) avec comme objectif de collecter des micro-données détaillées sur les revenus et les conditions de vie des ménages et des individus résidant au Luxembourg.

La capacité financière d'un ménage ou d'un individu dépend du revenu dont il peut réellement disposer. Il faut donc retrancher de l'ensemble des revenus bruts d'un ménage l'impôt sur le revenu, l'impôt foncier et les cotisations sociales afin d'obtenir un revenu disponible. S'il est un indicateur important, le revenu disponible n'est pas suffisant pour pouvoir comparer le niveau de vie de ménages qui ont des tailles et des compositions différentes. En effet, les besoins d'un ménage et donc de ses membres dépendent directement de sa composition et bien évidemment de sa taille. Par conséquent, pour pouvoir comparer le niveau de vie des ménages et des personnes, il faut définir un autre concept de revenu, qui sera appelé par la suite le niveau de vie, en divisant le revenu total disponible du ménage par son nombre d'« équivalents-adulte ». Ce concept sera développé plus loin dans ce chapitre.

Cahier économique 123

1.1 Le revenu brut

Tableau 1 : Revenu brut annuel et mensuel par ménage (en EUR), 2015 et 2016

	2015		2016	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
	84 827	7 069	82 816	6 901

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Le revenu brut moyen par ménage est de 82 816 EUR par an, soit 6 901 EUR par mois. Ce chiffre est en baisse de 2.4% (en EUR courants) et de 3.1% (en EUR réels) par rapport à l'année précédente.

Les revenus bruts d'un ménage proviennent en grande partie de son travail et de son capital. Ce sont les revenus « primaires » d'un ménage. Les revenus du travail sont tirés d'une activité professionnelle salariée ou indépendante, tandis que les revenus du capital proviennent essentiellement de la mise en location par les ménages de biens immobiliers (par exemple, un appartement, un garage ou un terrain) et des intérêts ou des dividendes qui sont perçus sur des placements financiers (par exemple, portefeuilles d'actions, plans d'épargne ou d'assurance-vie). En plus des revenus primaires, les ménages touchent souvent d'autres formes de revenus, dits « secondaires », qui correspondent à des transferts réalisés par l'Etat vers les ménages. Ces revenus secondaires peuvent prendre la forme de revenus de compensation se substituant aux revenus d'activité lorsque des personnes ne peuvent plus exercer d'activité professionnelle (en cas de vieillesse, de chômage, de maladie, d'invalidité ou de veuvage). Les prestations sociales dont les ménages peuvent bénéficier constituent une deuxième source de revenus secondaires, par exemple:

- Prestations familiales: allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, allocation d'éducation, prestations de naissance, indemnité pour congé parental, boni pour enfants ;
- Aides au logement, sous la forme de subvention ou de bonification des intérêts d'emprunt pour les ménages propriétaires ;
- Bourses d'études sans charge d'intérêts ;
- Minima sociaux: il s'agit principalement du Revenu Minimum Garanti (RMG), mais aussi d'autres

prestations versées par le Fonds National de Solidarité.

Si l'on ajoute à tout cela les revenus qui sont issus de transferts réguliers de la part d'autres ménages (par exemple, pension alimentaire) et les revenus qui sont perçus par les membres du ménage âgés de moins de 16 ans (par exemple, salaire d'apprentissage), on aboutit au revenu brut du ménage.

La Figure 1 fait la synthèse de ces différentes sources de revenus possibles pour les ménages. Il faudrait aussi ajouter à cette liste l'ensemble des revenus en nature (production domestique, voiture de société, prestations sociales en nature comme les chèques-services, les remboursements pour les médicaments ou les loyers d'habitation réduits...). Bien que l'impact des prestations sociales en nature sur le niveau de vie des ménages soit significatif, il est difficile techniquement de donner une valeur monétaire aux revenus qui sont perçus en nature. C'est pour cela qu'ils ne sont généralement pas pris en compte dans le calcul des principaux indicateurs sur la distribution des revenus.

Le Tableau 2 présente pour l'année 2016 la part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu total brut des ménages qui résident au Luxembourg. Les sources de revenus sont regroupées en cinq catégories, à savoir les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus de compensation, les prestations sociales et les autres revenus.

Tableau 2 : Part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu brut des ménages, 2016

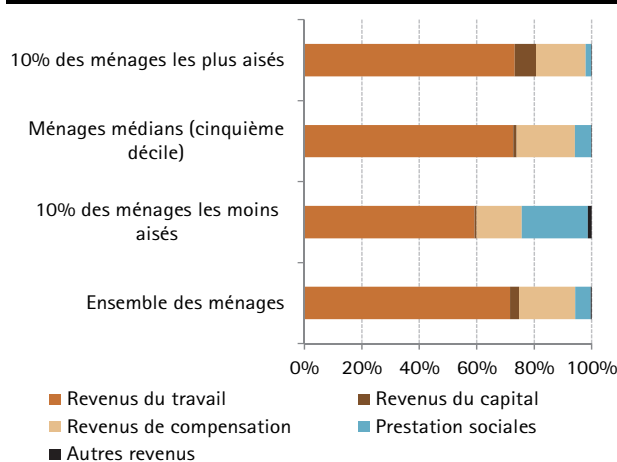
Sources de revenu	%	Composantes des chaque source de revenu	
Revenus du travail	71.6	Activité salariée	93.4
		Usage voiture de société à des fins privées	6.3
		Activité indépendante	0.3
Revenus de compensation	19.6	Pensions de vieillesse	72.7
		Veuve	10.4
		Chômage	8.2
		Invalité	6.2
		Maladie	2.5
Prestation sociales	5.4	Prestations familiales	83
		Bourses d'études	10.2
		Aides au logement	3.6
		Minima sociaux	3.2
Revenus du capital	3.1	Location de biens immobiliers	70.3
		Intérêts, dividendes, bénéfices tirés de placements financiers	24.1
		Pensions versées par des régimes complémentaires de retraite	5.6
Autres revenus	0.3	Transferts régulier en provenance d'autre ménages	100
		Revenus des personnes de mois de 16 ans	0

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Il apparaît que les revenus du travail représentent en moyenne 72% du revenu total brut des ménages. Il

s'agit de loin de la source de revenus la plus importante pour les ménages. Les revenus de compensations (notamment les pensions de vieillesse) viennent après (20% du revenu brut des ménages), suivies par des prestations sociales (5%). Ces dernières comprennent principalement les prestations familiales. Quant aux revenus tirés du capital, ils ne comptent en moyenne que pour 3% du revenu des ménages. Quant aux autres sources de revenus, elles n'expliquent qu'une très faible part du revenu total.

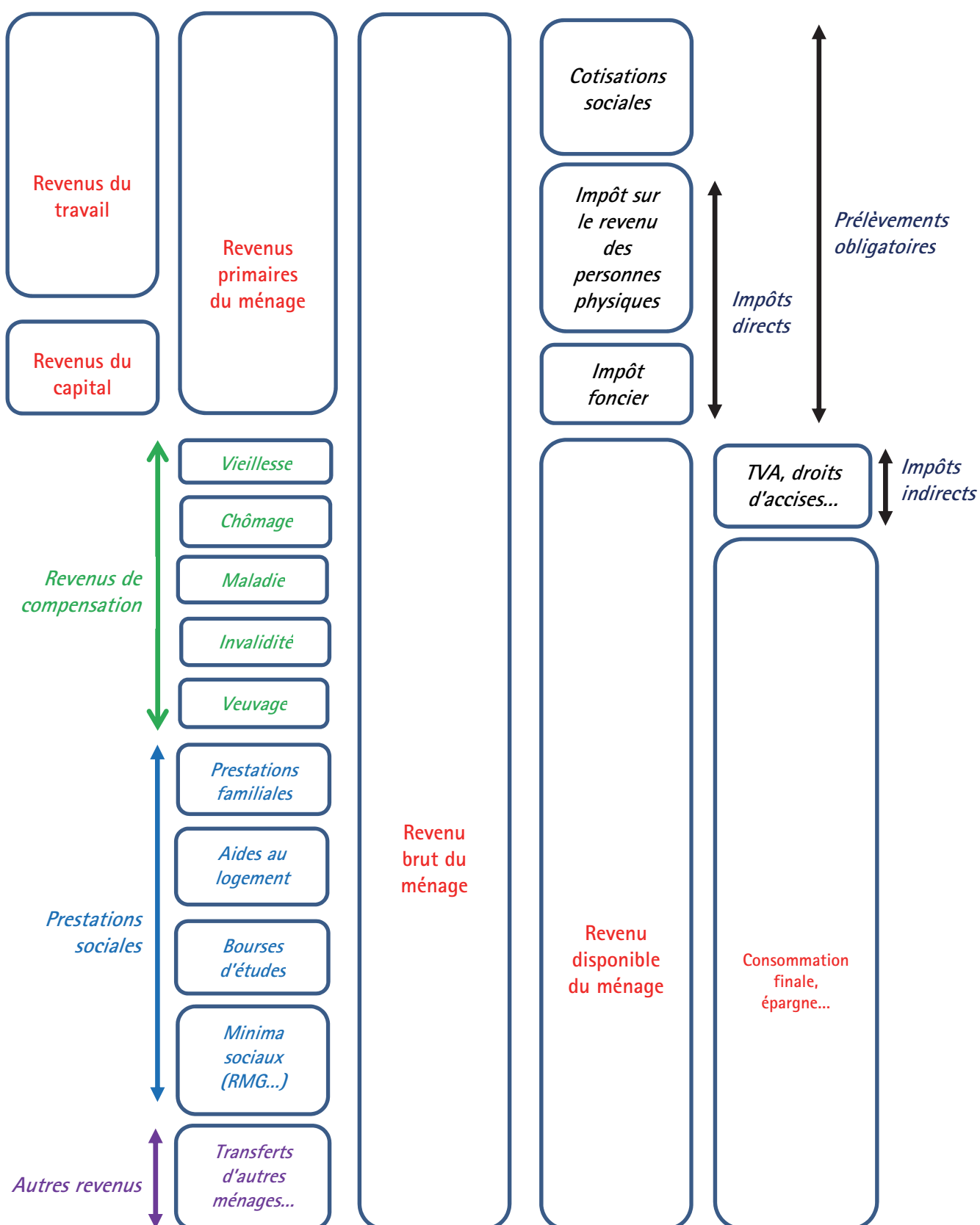
Graphique 1 : Part relative (en %) des différentes sources de revenu dans le revenu brut des ménages. Comparaison entre ménages à revenus hauts, moyens, médians et faibles, 2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

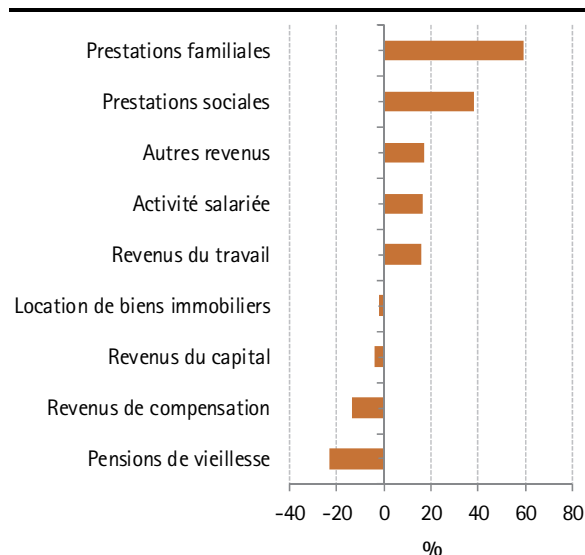
La composition moyenne du revenu brut telle que nous l'avons calculée cache cependant des écarts importants selon le niveau de revenu des ménages. Pour les 10% des ménages les moins aisés, 59% du revenu provient du travail. Pour les ménages du 5^e décile et ceux parmi les 10% les plus aisés, cette part s'élève à 73% du revenu. De la même façon, la part des revenus du capital passe de 1% pour les ménages du 1^{er} décile à 7% pour ceux du dernier décile (les plus aisés). Ainsi, le revenu des ménages aisés est composé en très grande majorité de revenus « primaires », c'est-à-dire de revenus issus du travail et du capital. A l'inverse, 23 % du revenu des ménages du premier décile dépendent de transferts sociaux (allocations familiales, bourses d'étude, RMG et autres allocations versées par le Fonds National de Solidarité) et 17% provient de revenus de compensation (pensions vieillesse, assurance chômage etc.).

Figure 1 - Une typologie des revenus des ménages



Par rapport à l'année 2015, les revenus de compensation et du capital ont baissé (voir Graphique 2).

Graphique 2 : Evolution (en %) du revenu des ménages par source de revenus, 2015-2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

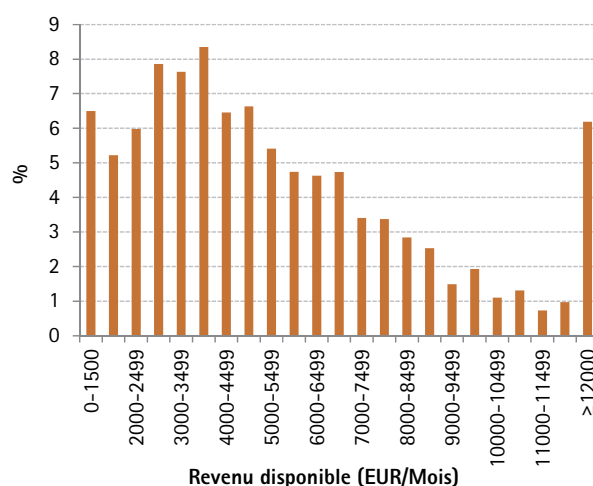
1.2 Le revenu disponible par ménage

Le revenu disponible du ménage est calculé en enlevant du revenu brut le montant des cotisations sociales (à la charge de l'employé) et des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt foncier communal). Si l'imposition directe constitue la face émergée du système fiscal, les ménages sont également soumis à une imposition indirecte à quasiment tous les stades de leur consommation courante (TVA, droits d'accises). Les impôts indirects sont acquittés par les entreprises, mais leur montant est répercuté à court-terme sur les prix à la consommation. Ce sont donc les ménages qui les payent au final. Selon les données de l'enquête EU-SILC, les impôts et les cotisations sociales comptent, en 2016, en moyenne pour 29% du revenu brut des ménages au Luxembourg.

Après la déduction des impôts le revenu disponible moyen des ménages résidant au Luxembourg est de 5 578 EUR par mois (215 EUR en plus par rapport à l'année 2015). Quant au revenu disponible médian, il est de 4 632 EUR par mois (soit une augmentation de 118 EUR par rapport à 2015). La répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible révèle que plus de la moitié (55%) dispose d'un revenu inférieur à 5 000 EUR par mois, dont 11% d'un revenu

compris entre 2 500 et 1 500 EUR et 6,5% d'un revenu inférieur à 1 500 EUR (Graphique 3).

Graphique 3 : Répartition des ménages en fonction de leur revenu disponible (en % du nombre total des ménages), 2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3 Le niveau de vie : le revenu disponible par équivalent-adulte

Il est facile de comprendre qu'une personne vivant seule et disposant d'un revenu mensuel de 5 000 EUR aura un niveau de vie supérieur à celui d'un couple avec deux enfants disposant du même revenu. Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ces deux ménages, une solution serait de diviser leur revenu par la taille du ménage (en nombre de têtes). Mais on admet généralement que les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes cohabitent au sein d'un même ménage, un grand nombre de biens et de services sont mutualisés: on partage, entre autres, le loyer de l'habitation, l'électricité ou le chauffage. Ce phénomène se vérifie tout particulièrement avec les biens de consommation durables (voiture, machine à laver, réfrigérateur...). Les besoins d'un ménage de plusieurs personnes ne sont donc pas égaux à la somme des besoins respectifs de ses membres.

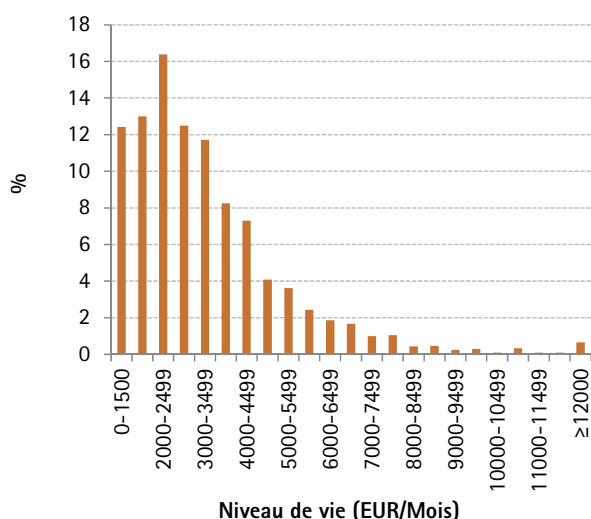
Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on divise généralement le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation qui se calcule en utilisant une échelle d'équivalence. Le niveau de vie d'un ménage s'obtient alors en divisant son revenu total disponible par le

nombre d'unités de consommation selon l'échelle « OCDE modifiée » qui est celle utilisée par EUROSTAT. Dans l'exemple précédent, le ménage d'une seule personne aurait donc un niveau de vie mensuel de $5\,000/1 = 5\,000$ EUR par unité de consommation, tandis que le couple avec deux enfants à charge, en supposant que ces derniers sont âgés de moins de 14 ans, aurait un niveau de vie égal à $5\,000/(1+0.5+0.3+0.3) = 2\,381$ EUR par unité de consommation. Les niveaux de vie varieraient donc du simple au double.

En 2016, les personnes résidant au Luxembourg vivent avec un niveau de vie moyen de 3 281 EUR par personne équivalent par mois et médian de 2 817 EUR par mois.

En détail, la répartition des personnes en fonction de leur niveau de vie par mois indique que 54% des personnes au Luxembourg ont un niveau de vie mensuel qui est compris entre 1 500 et 3 500 EUR, par contre 12% des ménages ont un niveau de vie inférieur à 1 500 EUR, tandis qu'il est supérieur à 7 500 EUR chez 4% des ménages (Graphique 4).

Graphique 4 : Répartition des ménages en fonction de leur niveau de vie par mois (en % du nombre total des individus), 2016

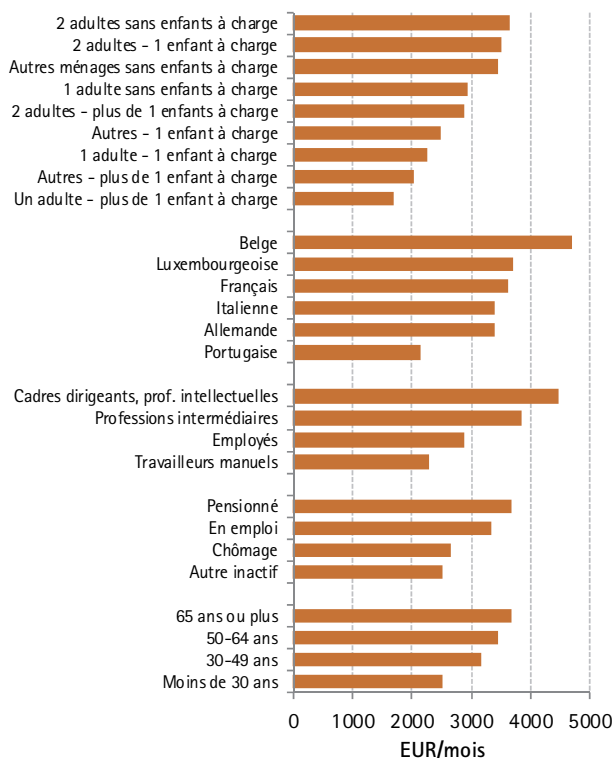


Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.1 Niveau de vie selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

Le niveau de vie des ménages augmente avec l'âge de la personne de référence. Les différences sont très importantes entre les ménages dont la personne de référence occupe un emploi et ceux dont la personne de référence est au chômage, le niveau de vie des premiers étant 1.3 fois plus élevé que celui des derniers. Les résultats pour les quatre grands types de professions considérés montrent que le niveau de vie augmente de façon régulière à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie professionnelle. Le niveau de vie des ménages de cadres dirigeants est pratiquement le double de celui des ménages de travailleurs manuels. Avec un niveau de vie mensuel moyen qui se situe autour de 2 150 EUR, les ménages dont la personne de référence est portugaise sont les moins aisés, alors que les ménages dont la personne de références est belge sont les plus aisés. Finalement, le niveau de vie est plus faible pour le ménage monoparental par rapport au ménage avec deux parents et aussi la présence d'un ou plusieurs enfants semble avoir un impact, même si c'est plus fort parmi les ménages avec un seul adulte.

Graphique 5 : Niveau de vie moyen par ménage (EUR/mois), selon plusieurs caractéristiques de la personne de référence du ménage, 2016



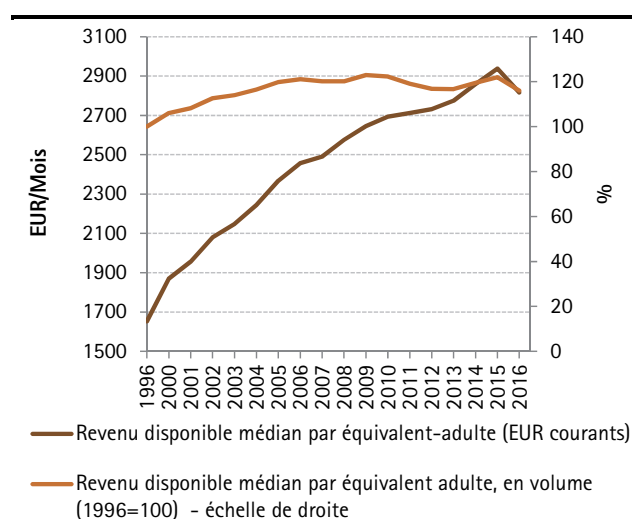
Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

1.3.2 L'évolution du niveau de vie à long terme de 1996 à 2015

Concernant les évolutions temporelles des revenus, nous voudrions attirer l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions présentées doivent être interprétées avec prudence, même si une tendance à la stabilité ne peut être exclue. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres graphique suivant sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

Le niveau de vie des personnes au Luxembourg s'accroît régulièrement depuis 1996, même si une légère baisse est observée par rapport à l'année 2015. Si l'on exprime ce niveau de vie en termes réels, c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation, alors le niveau de vie médian des individus s'est accru de 16% entre 1996 et 2016.

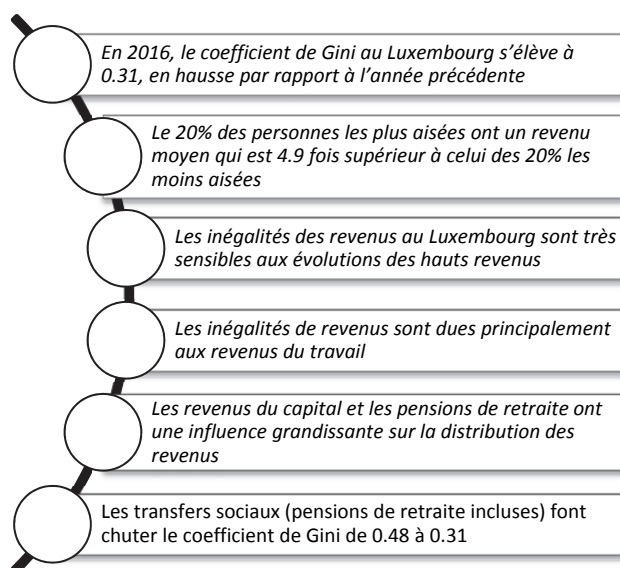
Graphique 6 : Niveau de vie médian des ménages, 1996-2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

2. Inégalités

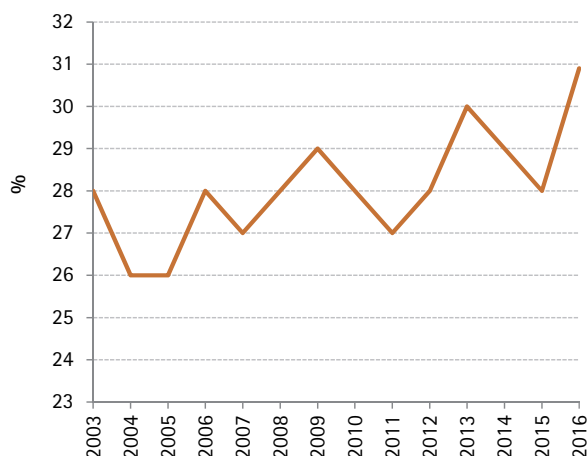
2.1 Les inégalités de revenus



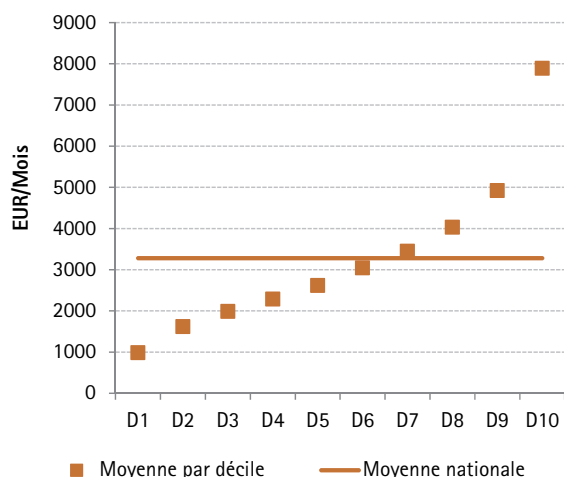
La distribution des revenus prenant en compte aussi bien les revenus des ménages que ceux des individus est à la base de nombreux indicateurs visant à mesurer le niveau de la pauvreté et des inégalités au sein de la population. Des indicateurs relatifs à la distribution des revenus et des niveaux de vie des personnes résidant au Luxembourg en 2016 ont déjà été présentés dans le chapitre précédent.

Parmi les indicateurs traitant les inégalités on trouve des indicateurs de dispersion des revenus comme le ratio interquintiles S80/S20, le ratio interdéciles S90/S10 ou le ratio intervingtiles S95/S5, et des indicateurs de concentration des revenus comme le coefficient de Gini.

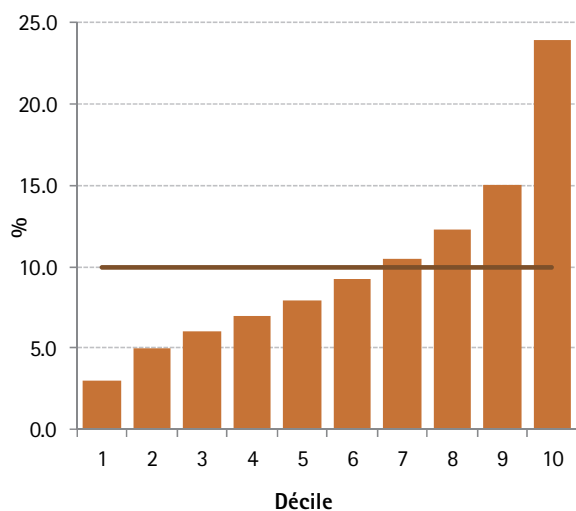
Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Une valeur égale à 0 signifie que tous les membres de la population ont le même niveau de vie (situation d'égalité parfaite). En revanche, un coefficient de Gini égal à 1 correspond à la situation hypothétique dans laquelle un seul individu posséderait la totalité des revenus du pays, alors que tous les autres auraient un revenu égal à 0 (situation d'inégalité parfaite). En 2016, la valeur du coefficient de Gini s'élève à 0.31, soit trois points de pourcentage en plus par rapport à l'année précédente (Graphique 7).

Graphique 7 : Coefficient de Gini, 2004-2016

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 8 : Niveau de vie moyen des individus par décile, 2016

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 9 : Distribution de la masse totale des revenus selon le décile du niveau de vie, 2016

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Cela traduit une aggravation des inégalités de niveau de vie entre les personnes dont le niveau dépasse celui de 2013. Sur la période 2004-2016, l'évolution du coefficient de Gini suit plutôt une tendance haussière.

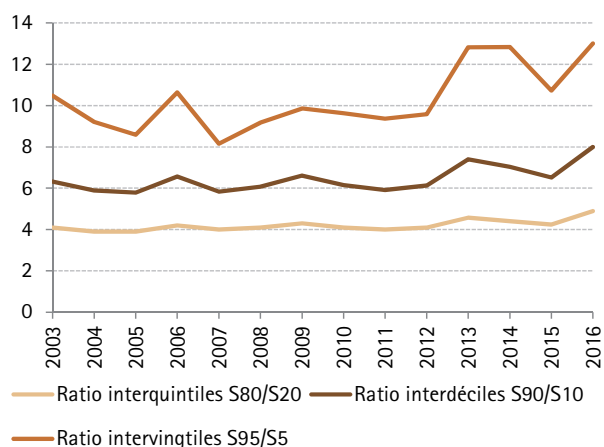
Le niveau de vie moyen par individu au Luxembourg en 2016 était de 3 281 EUR par mois. Cependant, parce que les individus ne profitent pas tous du même niveau de vie, le niveau de vie moyen ne renseigne pas sur les inégalités existant entre les individus : en effet, le niveau de vie moyen des individus varie de 984 EUR/mois pour les 10% des individus les moins aisés à 7 891 EUR/mois pour les 10% les plus aisés (Graphique 8).

Si l'on regarde la répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles, on remarque que la moitié la plus aisée de la population gagne 71% de l'ensemble du revenu des ménages (Graphique 9). On constate par ailleurs un écart important entre les extrêmes : les 10% des individus ayant les niveaux de vie les plus bas ne possèdent que 3% de la masse totale des revenus des ménages, contre 24% pour les 10% des individus les plus aisés. Dans une situation parfaitement égalitaire, chaque décile de la population posséderait 10% du revenu total mais on voit que la réalité est bien loin de ce cas.

La répartition de la masse totale des revenus parmi les déciles est à la base d'indicateurs d'inégalité, comme par exemple le ratio interquintiles S80/S20 qui est calculé en divisant la part du revenu total perçue par les 20% des individus les plus aisés par la part perçue par les 20% les moins aisés. Une variante serait de calculer le ratio interdéciles S90/S10 ou le ratio interquintiles S95/S5 en divisant la part du revenu perçue par les 10% (respectivement, les 5%) des individus ayant les revenus les plus élevés, par celle des 10% (respectivement, les 5%) ayant les revenus les plus bas.

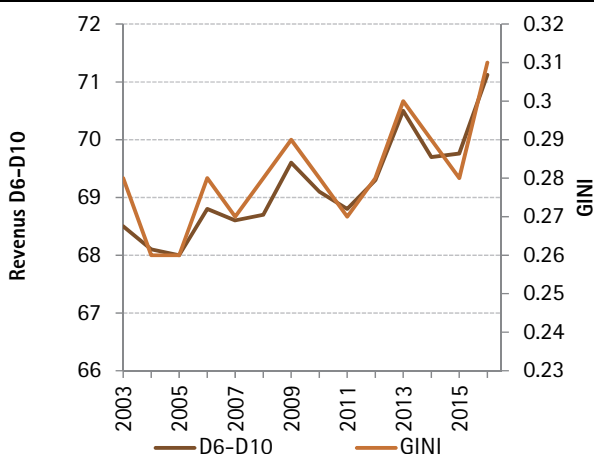
En 2016, la valeur du ratio interquintiles S80/S20 pour le Luxembourg est de 4.9, contre 4.2 en 2015. Cela signifie que les 20% des personnes les plus aisées de la population disposent d'une portion du revenu total national 4.9 fois supérieure à celle dont disposent les 20% des individus les moins aisés. De la même façon les ratios S90/S10 et S95/S5 s'élèvent à 8 et 13 respectivement en 2016. Si l'indicateur S95/S5 a baissé entre 2014 et 2015, il remonte en 2016 à des niveaux proches de 2013-2014.

Graphique 10 : Ratios interquintiles S80/S20, interdéciles S90/S10 et intervingtiles S95/S5, 2004-2016



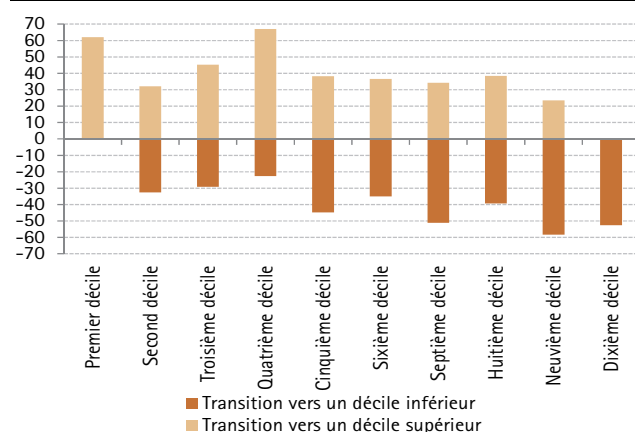
Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 11 : Coefficient de Gini et pourcentage de la masse totale des revenus possédée par les déciles D6-D10, 2004-2016



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Graphique 12 : Pourcentage de personnes qui ont changé de décile de revenu en 2016 par rapport à 2013



Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

Les ratios apparaissent cependant relativement stables sur la période 2004-2016, même si le ratio S95/S5 semble être le plus volatil.

Un désavantage de ce type d'indicateurs est qu'ils peuvent rester insensibles à d'éventuelles modifications intervenant dans le milieu de la distribution des revenus, ce qui n'est en revanche pas le cas du coefficient de Gini.

En général, une augmentation du niveau de vie des personnes aisées comme une chute de celui des personnes moins aisées auront une influence notable sur la valeur du coefficient de Gini.

Si l'on compare l'évolution de la part du revenu total dont disposent les personnes appartenant aux déciles supérieurs avec celle du coefficient de Gini, on voit que les deux courbes suivent la même tendance. Cela signifie plutôt que les inégalités des revenus au Luxembourg sont très sensibles aux mouvements intervenant dans les déciles supérieurs de la distribution des revenus (Graphique 11).

On peut ajouter à cela que la dynamique des revenus est importante au Luxembourg. En comparant la distribution de 2016 avec celle de 2013, on constate que 83% des personnes qui appartenaient au 5^e décile des revenus en 2013 ont changé de décile en 2016 (45% ont chuté, 38% ont monté). De la même façon, 85% des membres du septième décile et 82% de ceux du neuvième décile ont changé de position entre 2013 et 2016 (Graphique 12).

Avec plus de 60% de leurs membres qui sont passées dans un décile supérieur entre 2013 et 2016, les premiers et quatrièmes déciles apparaissent comme étant les plus dynamiques. A l'inverse, d'importants mouvements vers le bas de la distribution s'observent dans le septième, le neuvième et le dixième décile.

Evidemment l'inégalité des revenus est un phénomène complexe et sensible à de nombreux facteurs socio-économiques. Dans ce contexte, une analyse des contributions des différentes sources de revenus à l'inégalité totale apporte des éléments descriptifs intéressants. Dans le chapitre précédent, où l'on a analysé le revenu brut des ménages au Luxembourg et regardé sa composition par source de revenus, on a vu que les revenus issus du travail constituent de loin la source de revenus la plus importante (en moyenne) pour les ménages au Luxembourg.

Viennent ensuite les revenus de compensation, les prestations sociales et les revenus du capital.

Lerman et Yitzhaki (1985) ont proposé une décomposition du coefficient du Gini en une somme des contributions des différentes sources composant le revenu total des ménages. La contribution d'une source de revenu à l'inégalité sera d'autant plus importante que (i) sa part dans le revenu total est élevée, (ii) le coefficient de Gini relatif à cette source de revenu est élevé et (iii) la corrélation avec le revenu total est importante.

D'après cette décomposition, les inégalités de revenus sont dues pour 75% aux revenus du travail, 20% aux pensions de retraite et 7% aux revenus du capital. Ce résultat s'explique essentiellement par la part prépondérante des revenus du travail dans le revenu brut des ménages. La contribution des autres composantes à l'inégalité apparaît comme étant marginale.

Si les revenus du travail expliquent une part majeure des inégalités, leur contribution tend à baisser depuis 2009 au profit d'autres composantes du revenu, notamment les revenus du capital et les pensions de retraite. C'est essentiellement la hausse des revenus locatifs qui explique l'influence croissante des revenus du capital sur la distribution des revenus. Quant aux pensions de retraite, le vieillissement de la population, avec une part grandissante de personnes retraitées, crée une inégalité de fait entre le niveau de vie des retraités et celui des non-retraités.

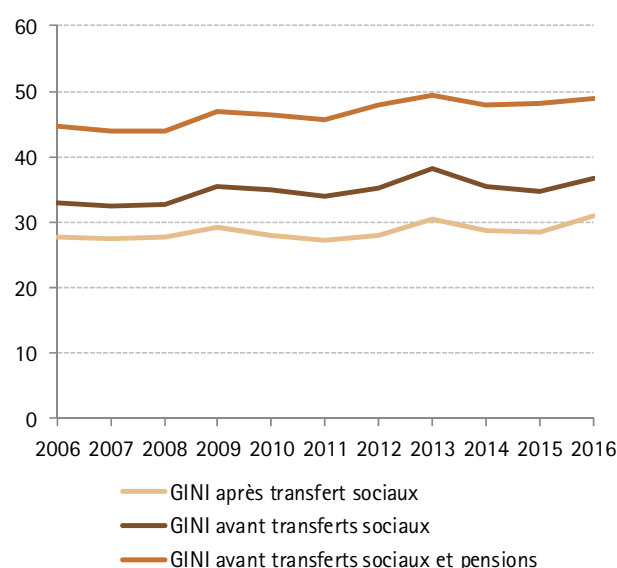
On observe par ailleurs que la contribution des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation, minima sociaux) à l'inégalité est négative, ce qui montre leur caractère redistributif. Plus généralement, en calculant le coefficient de Gini avant et après transferts sociaux, on obtient une valeur de 0.31 si l'on prend en compte tous les transferts sociaux (pensions de retraite incluses). Si l'on ne prend pas en compte les transferts sociaux (à l'exception des pensions de retraite), le coefficient augmente à 0.37. Si l'on exclut aussi les pensions, la valeur est de 0.49.

Tableau 3 : Décomposition (%) du coefficient de Gini par source de revenu, 2009-2016

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Travail	90.9	88.8	87.0	84.7	82.6	80.5	81.9	75.4
Capital	4.3	5.9	5.6	7.4	8.0	7.6	7.1	6.8
Chômage	0.0	0.1	-0.4	-0.5	-0.4	-0.5	0.1	-0.2
Retraite	8.2	9.7	11.7	13.0	14.0	16.3	14.0	20.4
Autres pensions (veuvage, maladie, handicap)	-1.0	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.3	-0.8	-0.4
Prestations familiales, aides au logement ou à l'éducation	-1.1	-2.1	-1.5	-2.2	-2.2	-1.7	-1.0	-1.5
Minimas sociaux (RMG, AVC etc.)	-1.1	-1.4	-1.7	-1.9	-1.8	-1.7	-1.3	-0.4
Autres sources de revenu	-0.3	0.0	-0.1	0.0	0.1	-0.1	0.0	-0.1
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: STATEC (en collaboration avec la LISER), EU-SILC

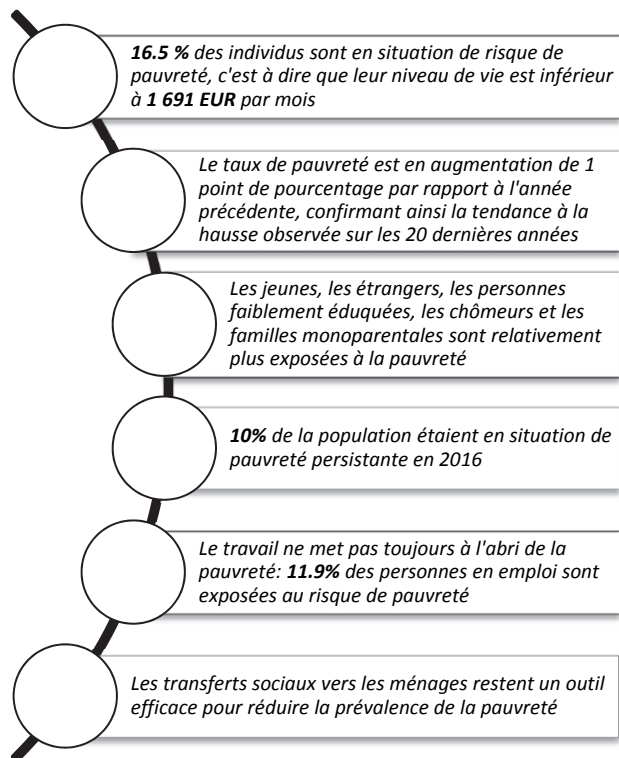
Graphique 13 : Impact des transferts sociaux sur l'inégalité des revenus, 2006-2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3. Pauvreté et exclusion sociale

En 2016 au Luxembourg:



Ce chapitre traite de la pauvreté au Luxembourg sur la base de deux indicateurs:

- le taux de « risque » de pauvreté, qui mesure la pauvreté à l'aune du revenu des personnes. Une personne « pauvre » sera décrochée en termes de niveau de vie par rapport au reste de la population. Il s'agit donc là d'un concept monétaire (manque de moyens monétaires) et relatif (le niveau de vie d'une personne est examiné à l'aune de celui du reste de la population). L'appellation de « risque » de pauvreté suggère que les ménages et les personnes concernés ne seraient pas obligatoirement « pauvres » au sens absolu du terme, mais qu'à l'aune de leur position dans la distribution des revenus, ils courent le risque de ne pas pouvoir participer pleinement à la société.
- le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE) introduit dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 » considère à côté de la pauvreté monétaire deux

dimensions supplémentaires: la privation matérielle et la faible intensité de travail au sein du ménage.

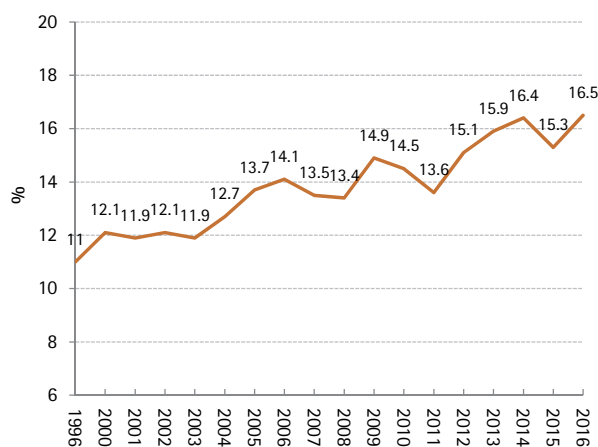
3.1 Le taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est établi à partir de la distribution des revenus disponibles par équivalents-adulte, c'est-à-dire les niveaux de vie. On calcule alors la médiane de la distribution des revenus: par définition, il s'agit de la valeur qui sépare la population en deux parties de tailles égales. Les individus situés dans la première moitié de la population ont un niveau de vie inférieur à la valeur médiane, tandis qu'il est supérieur à cette valeur pour les individus de l'autre moitié. Le seuil de risque de pauvreté est finalement obtenu en prenant 60% du revenu médian calculé au niveau national. Pour l'année 2016, la valeur de ce seuil est de 1 691 EUR par mois, contre 1 763 EUR en 2015.

En 2016, 16.5% de la population était en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire que ces personnes avaient un niveau de vie mensuel inférieur au seuil de 1 691 EUR. Ce chiffre est en augmentation d'un point de pourcentage par rapport à l'année 2015, où le risque de pauvreté concernait 15.3% de la population.

Sur la période 1996-2016, la situation en matière de pauvreté s'est dégradée au Luxembourg, avec une augmentation de 5.5 points du taux de pauvreté entre 1996 et aujourd'hui. Il remonte ainsi à son niveau de 2014 après une baisse en 2015.

Graphique 14 : Taux de risque de pauvreté (en %) au Luxembourg, 1996-2016



Source : LISER (d'après Population et Emploi, n° 1, janvier 2004) jusqu'en 2002. Calculs STATEC de 2003 à 2016

Précédemment, on avait déjà attiré l'attention sur l'imprécision statistique qui entoure ces chiffres, de sorte que les évolutions doivent être interprétées avec une certaine prudence, même si une tendance haussière du taux de pauvreté se dessine nettement. Un autre fait doit aussi inciter à la prudence dans l'analyse des évolutions sur une longue période: les chiffres sont tirés de deux enquêtes et donc de deux échantillons qui sont différents: le PSELL-2 jusqu'en 2002, puis EU-SILC à partir de 2003.

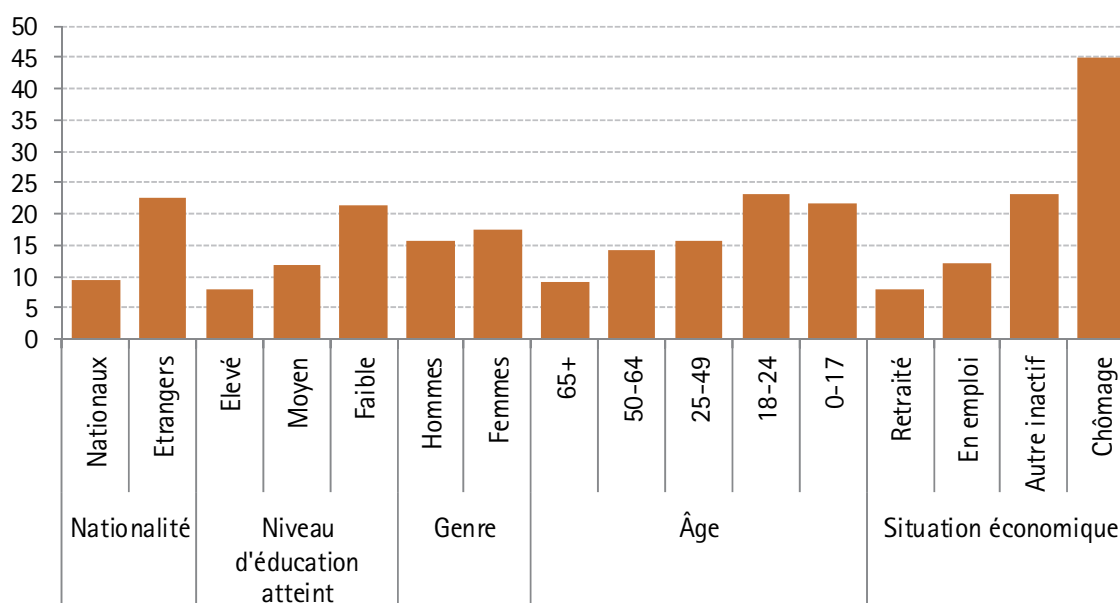
3.1.1 Impact des caractéristiques socioéconomiques des personnes sur la pauvreté

Le risque de pauvreté est défini par rapport au niveau de vie, qui est fortement influencé par le profil socio-économique des personnes. On a vu précédemment que le niveau de vie dépendait de caractéristiques comme l'âge, le genre, la nationalité, le niveau d'éducation ou la situation économique. En détail, les écarts de pauvreté entre nationaux et étrangers sont importants: en 2016, le taux de risque de pauvreté des étrangers résidant au Luxembourg est environ deux fois supérieur à celui des nationaux (22.6% contre 9.5% des nationaux). Les résultats par niveau d'éducation mettent en lumière des écarts d'une même ampleur selon que la personne a atteint un niveau d'éducation faible (secondaire inférieur), moyen (secondaire supérieur) ou élevé (universitaire). Dans ce cas, pour tenir compte du fait que nombre de jeunes poursuivent des études jusqu'à un âge avancé,

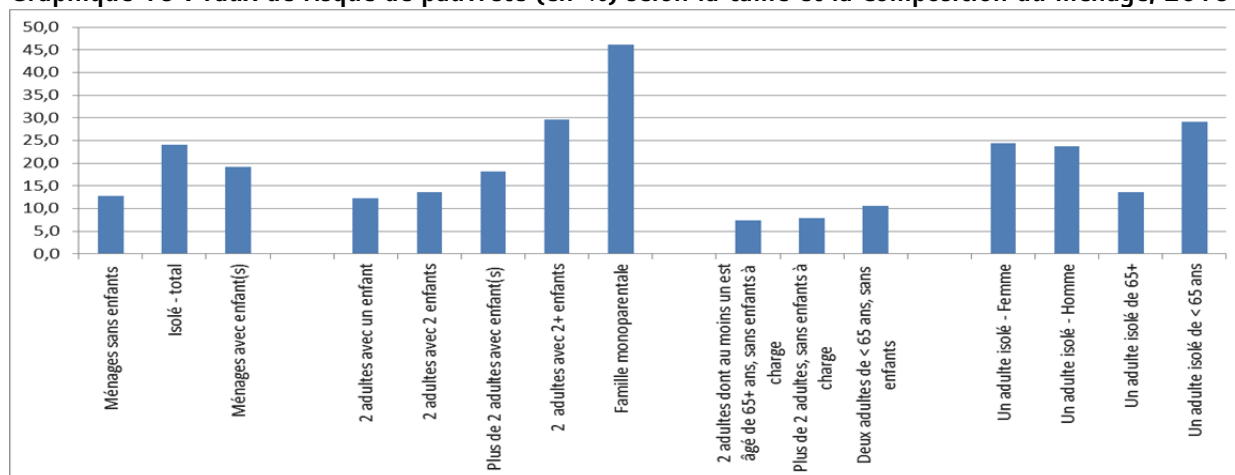
et que le niveau d'éducation atteint ne correspond pas forcément au niveau définitif, seules les personnes âgées de 25 ans ou plus ont été prises en considération dans nos calculs.

Les chiffres de 2016 confirment que le risque de pauvreté est nettement plus élevé chez les personnes faiblement qualifiées: leur taux atteint 21.2% en 2016, contre 11.8% pour celles titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires (niveau moyen) et 7.9% pour les universitaires (niveau élevé). Les résultats par classe d'âge et par genre indiquent par ailleurs que les jeunes sont les plus exposés au risque de pauvreté, et que le risque diminue avec l'âge. En 2016, le taux de risque de pauvreté chez les 18-24 ans est de 23.3%, contre 9.0% pour les 65 ans et plus. Le taux de pauvreté des 0-17 ans est de 21.8% et c'est ce qu'on appelle communément le « taux de pauvreté des enfants ». Les résultats selon la situation économique de la personne de référence du ménage montrent aussi des écarts très importants en termes d'exposition à la pauvreté: 11.9% des personnes en emploi sont en situation de risque de pauvreté en 2016, contre 44.8% des personnes au chômage et 23.1% des personnes inactives (autres que retraitées). Les personnes retraitées sont en fait les moins exposées: leur taux est de 8.0% en 2016. Si l'emploi fait reculer le risque de pauvreté, on voit malgré tout que les personnes en emploi n'en sont pas à l'abri. Cette question importante des « travailleurs pauvres » (*working poor*) sera abordée plus loin.

Graphique 15 : Taux de risque de pauvreté (en %) selon l'âge, le genre, la nationalité, le niveau d'éducation et la situation économique de la personne, 2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

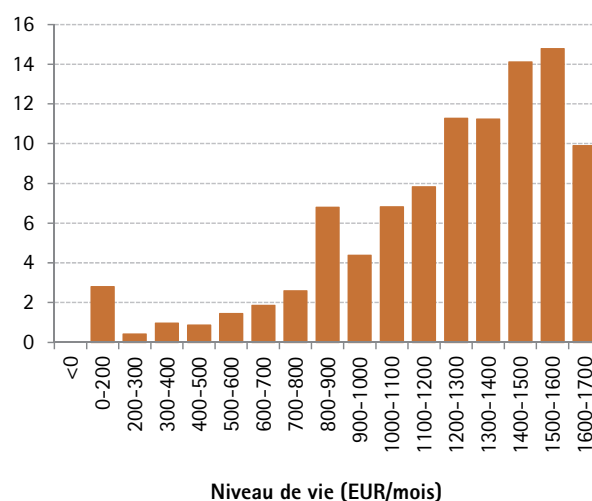
Graphique 16 : Taux de risque de pauvreté (en %) selon la taille et la composition du ménage, 2016

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Par ailleurs, la ventilation des individus selon la taille et la composition de leur ménage fait apparaître des différences non négligeables au niveau du taux de pauvreté. Ce sont les personnes qui vivent seules qui ont le risque de pauvreté le plus élevé: le taux de pauvreté pour ces personnes est de 24.1% en 2016, contre 19.2% pour les personnes qui vivent dans les ménages avec enfants à charge et 12.7% pour celles faisant partie de ménages sans enfants à charge. Parmi les ménages isolés (c'est-à-dire un adulte vivant seul sans enfants à charge), le taux de risque de pauvreté est quasi-identique pour les hommes que pour les femmes (23,8%, contre 24,5% pour les femmes). Selon l'âge des personnes isolées, le taux de risque de pauvreté pour les moins de 65 ans (29.1%) est le double que chez les 65 ans ou plus (13.7%). Parmi la population vivant dans des ménages avec enfants à charge, ce sont les membres de familles monoparentales (c'est-à-dire un seul adulte avec enfants à charge) qui font face au risque de pauvreté le plus élevé (46.1 % en 2016). Il faut cependant garder à l'esprit que les individus en question sont très peu nombreux dans l'échantillon, de sorte que l'intervalle de confiance de ce taux doit être extrêmement large. Par ailleurs, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants à charge dans le ménage: il est de 12.2% pour les membres de ménages de deux adultes avec un enfant à charge, 13.7% si le ménage a deux enfants à charge et 29.5% s'il y a plus de deux enfants.

3.1.2 La gravité de la pauvreté

Le taux de risque de pauvreté ne renseigne pas sur la gravité de la pauvreté. La pauvreté est d'autant plus « grave » que les individus en situation de risque de pauvreté ont un niveau de vie qui est éloigné du seuil de pauvreté. Que le niveau de vie d'une personne soit très éloigné du seuil ou, au contraire, très proche, la valeur du taux de pauvreté reste la même. Il faut donc s'appuyer sur d'autres indicateurs afin de mesurer la gravité de la pauvreté.

Graphique 17 : Répartition (en %) des personnes en situation de risque de pauvreté selon leur niveau de vie mensuel, 2016

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 18 : Ecart médian relatif à la pauvreté (en %) selon l'âge et genre, 2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Près de deux personnes sur cinq en risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie mensuel inférieur à 1 691 EUR/mois, ont un niveau de vie qui est supérieur à 1 400 EUR. Pour les trois quarts de ces personnes le niveau de vie est supérieur à 1 000 EUR. Cela montre que les personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie qui n'est pas « très loin » du seuil, même si cette notion de distance reste bien évidemment subjective.

Un indicateur couramment utilisé pour mesurer la gravité est l'écart médian relatif à la pauvreté. Il consiste à calculer la différence entre le seuil de risque de pauvreté et le niveau de vie médian des personnes en risque de pauvreté (c.à.d. dont le niveau de vie est en-dessous du seuil), et à exprimer cet écart en pourcentage du seuil de pauvreté. En 2016, cet indicateur est de 23% au Luxembourg, en nette augmentation par rapport à 2015 (16.3%). Cela signifie que la moitié des personnes en risque de pauvreté ont un niveau de vie compris entre 77% et 100% du seuil de pauvreté. L'acuité de la pauvreté est presque identique chez les hommes et les femmes, les différences sont très ténues (22.4% pour les hommes, contre 23.5% pour les femmes). En fonction de l'âge, la pauvreté est la plus « grave » chez les 65 ans ou plus.

3.1.3 La persistance de la pauvreté dans le temps

Le taux de risque de pauvreté mesure la proportion d'individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian pour une année donnée. Cet indicateur est figé dans le temps et ne donne

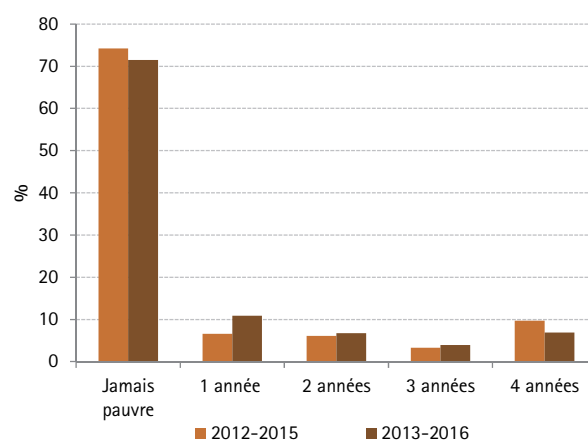
aucune indication sur la dynamique de la pauvreté. Par exemple, des personnes vont connaître des épisodes de pauvreté « transitoire » desquels ils sortiront l'année suivante. A l'opposé, des personnes seront frappées par des épisodes de pauvreté récurrents, voire persistants.

Pour mesurer la persistance de la pauvreté dans le temps, des données panélisées sont nécessaires, c'est-à-dire des observations répétées dans le temps pour un même échantillon d'individus. Les données EU-SILC permettent cela pour des périodes de quatre années consécutives.

Si 71% des personnes n'ont connu aucun épisode de pauvreté au cours de la période 2013-2016, 29% ont connu au moins un épisode: 7% ont été pauvres chacune des quatre années sous revue, 11% pendant une année, 7% pendant deux années et 4% pendant trois années. Ce sont 6% des personnes qui n'étaient pas en risque de pauvreté en 2013 qui ont chuté dans la pauvreté en 2016. Dans le même temps, 28% des personnes en risque de pauvreté en 2013 étaient sorties de la pauvreté en 2016. Cela montre clairement le caractère dynamique du phénomène de pauvreté.

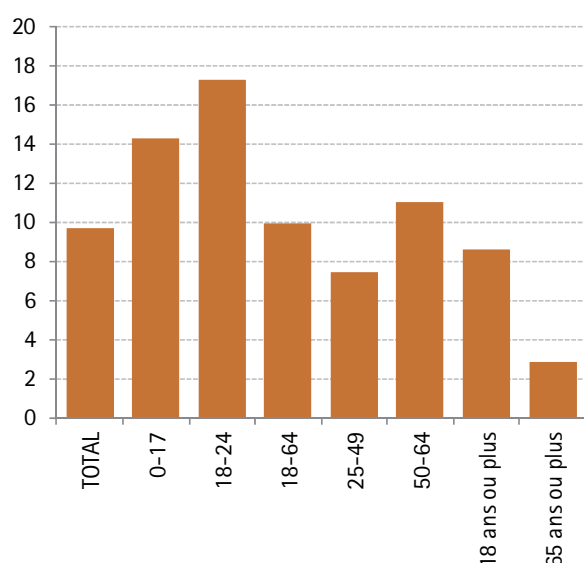
Un indicateur synthétique de la dynamique de la pauvreté est le taux de persistance, défini comme la proportion d'individus qui sont en risque de pauvreté en 2016 et au moins deux fois au cours de la période 2013-2015.

Graphique 19 : Distribution (en %) de la population selon le nombre d'années de pauvreté, 2012-2015 et 2013-2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 20 : Taux de persistance à la pauvreté (en %), total et par groupes d'âge, 2016



Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

En 2016, 10% de la population se retrouvent dans cette situation. La persistance est la plus élevée parmi les jeunes de 18-24 ans (17.3%) et chez les « enfants » âgés de moins de 18 ans (14.3%). Par contre, Le taux de persistance est seulement de 3% chez les 65 ans ou plus.

3.1.4 Un cas particulier : les travailleurs pauvres (« working poor »)

Le concept des « working poor » vient des Etats-Unis et a trait à des personnes qui, tout en travaillant, se retrouvent dans une situation de pauvreté. Les débats sur cette catégorie de personnes sont souvent liés aux discussions sur l'introduction ou l'augmentation substantielle des salaires minima.

Selon Eurostat, un travailleur pauvre est une personne qui exerce une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel) pendant plus de la moitié de l'année et qui vit dans un ménage exposé au risque de pauvreté tel qu'il a été défini précédemment. Sont donc pris en considération aussi bien les caractéristiques personnelles (exercer une activité

professionnelle) que les caractéristiques familiales (vivre dans un ménage pauvre), ces dernières étant saisies au niveau du ménage. Cette catégorie de travailleurs pauvres n'est pas identique à celle des travailleurs à bas salaire. La différence la plus frappante concerne la répartition par sexe. Les bas salaires sont un phénomène très largement féminin et ainsi le pourcentage de travailleurs pauvres est plus élevé chez les femmes que chez les hommes (12.6% contre 11.5%). Vu que ces derniers sont plus nombreux, cela veut dire qu'il y aurait autant de travailleurs pauvres hommes et femmes. Certaines analyses estiment aussi que la manière de définir la population des travailleurs pauvres cache la réalité des discriminations dont souffrent les femmes sur le marché du travail.

En 2016, le taux de pauvreté des personnes en emploi s'élevait à 12%. Il est en-dessous du taux de 16.5% pour l'ensemble de la population résidente. Si le travail protège de la pauvreté, il est loin d'en mettre totalement à l'abri.

Les travailleurs salariés, avec un taux de pauvreté de 11.4%, sont moins exposés que les travailleurs indépendants, pour lesquels le taux est de 20.4%. Les travailleurs à temps plein, avec un taux de 10.5%, sont moins exposés que les travailleurs à temps partiel, avec un taux égal à 17.6%.

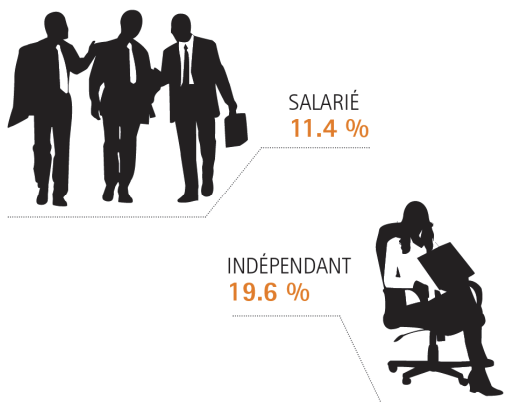
Les travailleurs manuels, ainsi que ceux n'ayant qu'un faible niveau d'éducation, ont des taux de pauvreté proches respectivement de 23% et 22%. Ce résultat n'est pas surprenant, les deux variables étant fortement corrélées.

Comme les travailleurs manuels sont fortement représentés au sein de la population résidente portugaise, le taux de pauvreté de 21% que l'on constate chez les travailleurs de nationalité portugaise peut s'expliquer. A l'inverse, chez les nationaux, ce sont 6.6% des actifs occupés qui sont exposés au risque de pauvreté en 2016.

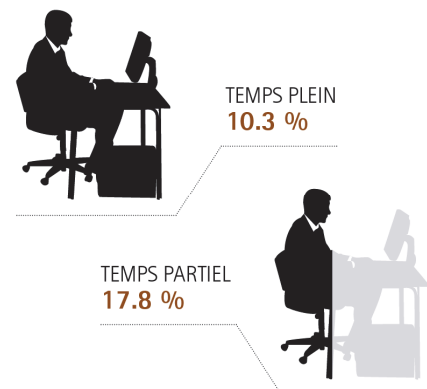
Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi – 2016



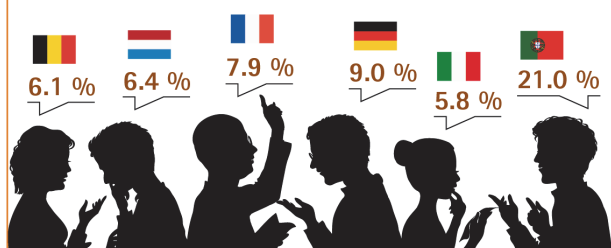
STATUS DANS L'EMPLOI



TEMPS DE TRAVAIL



NATIONALITÉ



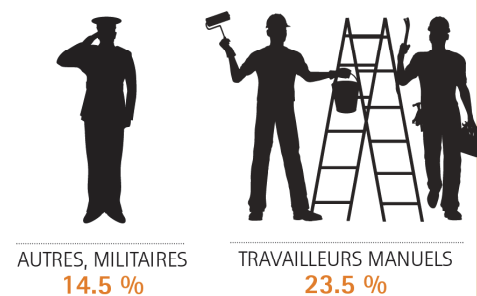
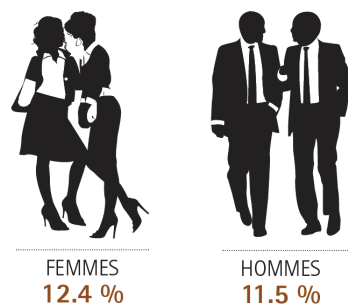
TYPE DE PROFESSION EXERCÉE



NIVEAU D'ÉDUCATION



SEXE



3.2 Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 »

Au-delà de la pauvreté monétaire, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale introduit dans le cadre de la stratégie européenne « Europe 2020 » est pour le Luxembourg de 19.7%. Cela représente environ 113 800 personnes qui sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Sont considérées comme en risque d'être pauvres ou exclues socialement les **personnes relevant d'au moins un des 3 critères suivants**:

- i) les personnes en risque de pauvreté (relative) sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu équivalent-adulte disponible (après transferts sociaux en espèces) inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60% du revenu médian national équivalent-adulte (après transferts sociaux),
- ii) les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants.

Ils ne sont pas en mesure: 1) de payer un loyer ou des factures courantes, 2) de chauffer correctement leur domicile, 3) de faire face à des dépenses imprévues, 4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, 5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile, 6) de posséder une voiture personnelle, 7) un lave-linge, 8) un téléviseur couleur ou 9) un téléphone,

iii) les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

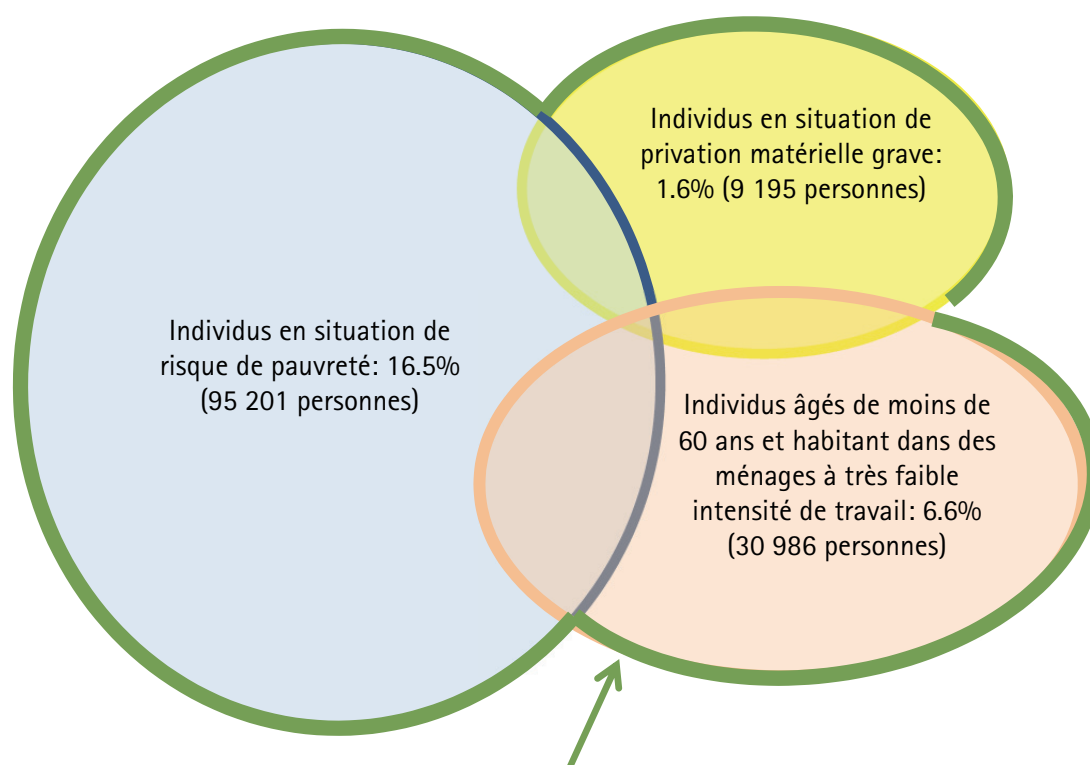
L'examen des intersections révèle que plus de deux tiers des personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont exclues selon une seule des trois dimensions (risque de pauvreté, privation matérielle grave ou habiter dans un ménage à très faible intensité de travail). Les personnes restantes sont en situation d'exclusion multiple, avec au moins deux des trois dimensions concernées.

Tableau 4: Composition de l'indicateur « Europe-2020 » pour le Luxembourg, 2016

	Nbr d'individus concernés	%
Population en risque de pauvreté, n'étant ni en situation de privation matérielle grave ni habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	76652	13.3
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	2859	0.5
Population n'étant pas en risque de pauvreté ni en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	15432	2.7
<i>Total population exclue selon une seule dimension</i>	<i>94943</i>	<i>16.5</i>
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et n'habitant pas dans un ménage à très faible intensité de travail	3600	0.6
Population n'étant pas en risque de pauvreté, étant en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	604	0.1
Population en risque de pauvreté, n'étant pas en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	12817	2.2
<i>Total population exclue selon deux dimensions</i>	<i>17052</i>	<i>3.0</i>
Population en risque de pauvreté, en situation de privation matérielle grave et habitant dans un ménage à très faible intensité de travail	2132	0.4
<i>Total population exclue selon les trois dimensions</i>	<i>2132</i>	<i>0.4</i>
Total risque de pauvreté et d'exclusion sociale UE-2020	114127	19.8

Source: STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 21 : Composition de l'indicateur « Europe-2020 » de pauvreté ou d'exclusion sociale pour le Luxembourg, 2016



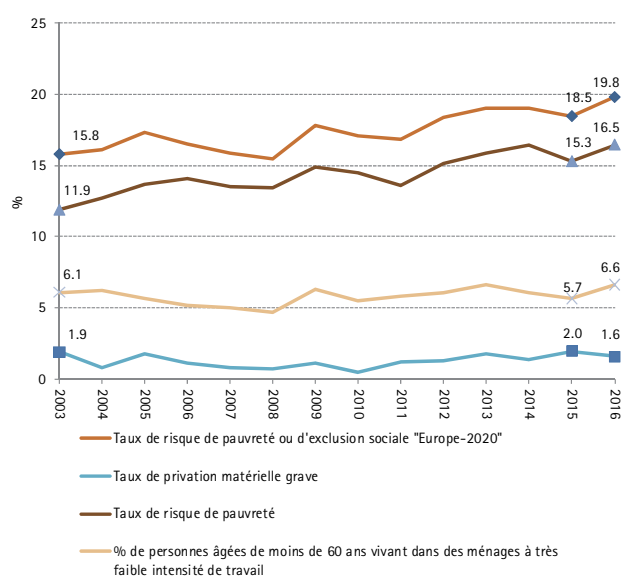
Individus en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale :

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC.

Pris dans le détail, ce sont 16.5% des personnes qui sont en situation de risque de pauvreté en 2016, 1.6% qui sont en situation de privation matérielle sévère et 6.6% qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail. L'indicateur « Europe-2020 » en 2016 est en recul de 1.3 points par rapport à 2015.

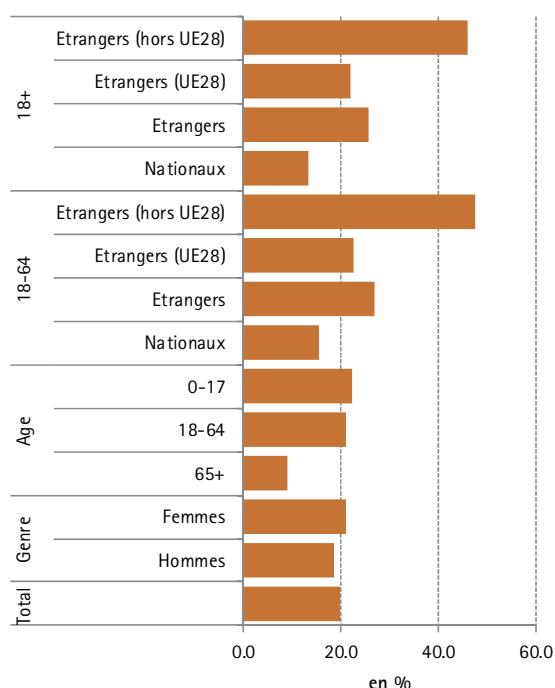
Le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale touche davantage les 0-17 ans : 22% d'entre eux sont concernés en 2016, contre 19.8% pour l'ensemble de la population, 21% pour les 18-64 ans et 9.1% pour les 65 ans ou plus. Les résidents étrangers sont davantage touchés que les nationaux : 25.8% des résidents étrangers âgés de 18 ans ou plus et 26.9% de ceux âgés de 18 à 64 ans sont en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, contre respectivement 13.5% et 15.5% des nationaux des mêmes catégories d'âge. Parmi les étrangers, ce sont les ressortissants de pays extérieurs à l'Union Européenne (UE28) qui, avec des taux qui avoisinent le 50%, sont les plus durement touchés.

Graphique 22 : Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020), taux de risque de pauvreté, taux de privation matérielle grave et pourcentage de personnes qui habitent dans des ménages à très faible intensité de travail, 2003-2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 23 : Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (Europe-2020) selon l'âge, le genre et la nationalité, 2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

3.3 L'impact des transferts sociaux sur la pauvreté

Pour examiner l'impact des transferts sociaux sur la pauvreté et les inégalités, on doit faire la balance entre, d'un côté, la contribution des ménages via l'imposition et les cotisations et, de l'autre, ce que les ménages reçoivent en retour en termes de prestations sociales.

Les impôts directs et les cotisations sociales employeurs et employés représentent en moyenne 29% du revenu brut des ménages au Luxembourg. Les impôts directs et les cotisations employés comptent en moyenne pour 18% du revenu et les cotisations employeurs pour 11%. Par rapport à ce que l'on observe dans les autres pays européens, ce taux apparaît plutôt faible.

Les transferts sociaux, comme déjà abordé dans le chapitre sur les revenus représentent en moyenne 25% du revenu brut des ménages. Ils sont composés en grande majorité des pensions de vieillesse et des prestations familiales. Le poids des transferts sociaux dans le revenu brut des ménages passe de 38.7% (dont 15.6% de revenus de compensation) chez les

10% des ménages les moins aisés à 19.2% (dont 17% de revenus de compensation) chez les 10% des ménages les plus aisés. Ce calcul reste cependant incomplet car il ne tient pas compte des transferts sociaux en nature ainsi que d'une partie de l'imposition indirecte.

Les systèmes de protection sociale en Europe: Bismarck et Beveridge

La mise en place des systèmes d'Etat-providence dans les pays européens ne s'est pas faite de manière identique dans tous les pays mais a suivi des trajectoires différentes en fonction du contexte historique, géographique, culturel ou social. On peut dire cependant que les systèmes actuels de protection sociale en Europe s'articulent autour de deux grands modèles:

Le modèle bismarckien: introduit en Allemagne à la fin du 19^{ème} siècle par le chancelier Otto Von Bismarck, il repose sur un système d'assurances sociales obligatoires pour tous les travailleurs. Le système est financé par des cotisations sociales partagées entre l'employeur et l'employé. L'accès aux droits est donc conditionné au versement des cotisations. Introduit à l'origine en Allemagne, ce modèle influence aujourd'hui les systèmes de protection sociale de la plupart des pays d'Europe, en particulier les pays d'Europe continentale.

Le modèle beveridgien: introduit en Grande-Bretagne au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale suivant les recommandations de l'économiste William Beveridge, il préconise, à la différence du système assurantiel bismarckien, un système de protection sociale universel fondé sur la solidarité nationale et garantissant à tous les citoyens (principe d'universalité) l'accès aux mêmes prestations sociales (principe d'uniformité). L'objectif affiché était de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale au lendemain de la guerre. Le système est financé via l'impôt et géré par l'Etat au travers d'organismes intégrés. Le modèle beveridgien a sensiblement influencé la protection sociale dans les pays d'Europe du Nord (Pays-Bas, pays scandinaves...)

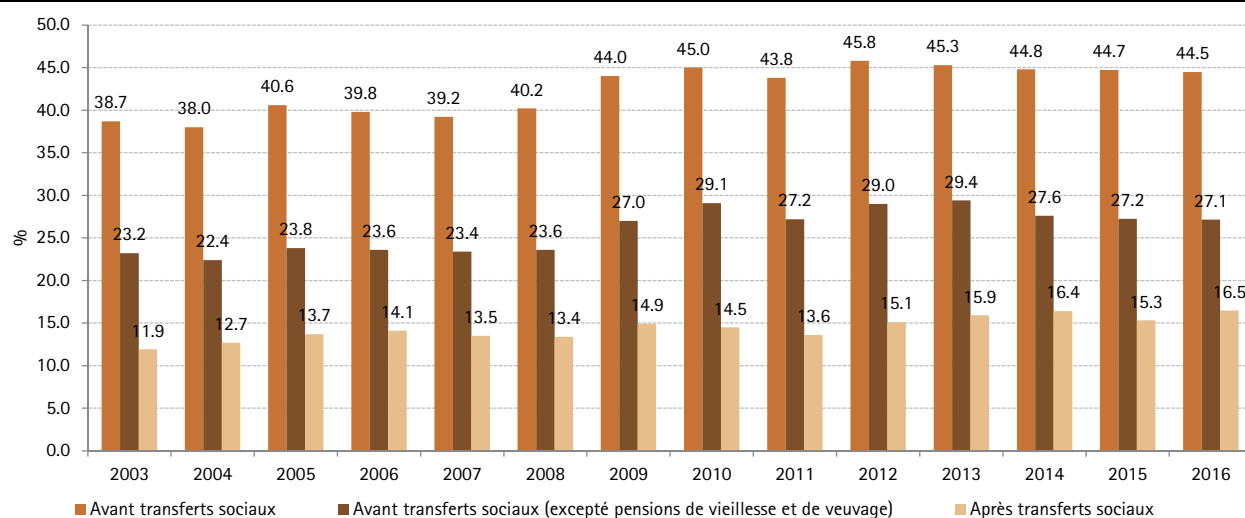
Si le principe assurantiel Bismarckien reste encore aujourd'hui un principe essentiel du financement de la protection sociale en Europe, il a comme inconvénient de restreindre l'accès aux prestations aux seuls assurés et à leurs co-assurés. Par ailleurs, il fait peser le financement de la protection sociale sur les revenus de l'activité, ce qui contribue à alourdir le coût du travail. C'est pour cette raison que les pays européens cherchent de plus en plus à diminuer le poids des cotisations sociales et à faire financer la protection sociale par d'autres ressources (Etat, TVA...), suivant en cela la logique beveridgienne. Ceci est aussi vrai au Luxembourg, où la contribution de l'Etat au financement de la protection sociale est importante (allocations familiales, Fonds pour l'emploi...) et, à l'inverse, le poids des cotisations sociales est relativement faible. En outre, le Luxembourg a mis en

place un système de minima sociaux en instituant notamment le Revenu Minimum Garanti (RMG). Certains organismes de sécurité sociale ont également été regroupés dans des structures unifiées (par exemple, création de la Caisse Nationale de Santé-CNS). Tous ces éléments découlent de la logique universelle beveridgienne.

En 2016, le taux de risque de pauvreté calculé avant transferts sociaux atteint 44.4% de la population. Si l'on intègre les pensions de vieillesse et de veuvage

dans le calcul du revenu, ce taux chute à 27.1%. Finalement, si l'on prend en compte la totalité des transferts, il descend à 16.5%. Si le taux de pauvreté avant transferts a progressé de 6 points depuis 2003, celui calculé après transferts de 5 points. Sur certaines périodes (par exemple, entre 2009 et 2011), la pauvreté après transferts a même reculé tandis que celle calculée avant transferts progressait. Ceci montre l'impact positif des transferts sociaux comme moyen de réduire la pauvreté.

Graphique 24 : Taux de risque de pauvreté (en %) avant et après transferts sociaux, 2003-2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

4. Dimension internationale

Au Luxembourg, aucune administration ou autre instance n'a pour l'instant le mandat de publier un seuil de pauvreté officiel qui serait utilisé pour fixer des minima sociaux (salaire social minimum, revenu minimum garanti...).

Le seul cadre officiel pour l'élaboration de tels indicateurs existe au niveau communautaire. Le traité d'Amsterdam a introduit la lutte contre l'exclusion sociale dans les dispositions relatives à la politique sociale de l'Union (articles 136 et 137 CE). Le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000 a souligné que l'étendue de la pauvreté et de l'exclusion sociale était inacceptable et que l'inclusion sociale sera un élément essentiel de la Stratégie de l'Union pour la décennie prochaine. Parmi les objectifs de cette stratégie figuraient une croissance économique durable, une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et une plus grande cohésion sociale. Le Sommet de Nice en décembre de la même année a confirmé ces

objectifs et a décidé de choisir la méthode de coordination ouverte pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'UE.

La mise en œuvre de cette approche implique la définition d'objectifs acceptés par l'UE dans sa globalité, l'élaboration de plans d'action nationaux d'inclusion sociale (PANIncl) en vue de la réalisation de ces objectifs et la publication de rapports périodiques de suivi. Un ensemble de 18 indicateurs a été mis en place au Conseil Européen de Laeken en décembre 2001. Cette batterie d'indicateurs a été révisée par le Comité de Protection Sociale de l'UE pour y inclure d'autres éléments relatifs à l'exclusion sociale. Depuis 2006, un ensemble d'indicateurs parallèles a été élaboré par ce même Comité afin de définir une série d'indicateurs qui permet d'atteindre des objectifs communs. Ces indicateurs permettent d'aborder des thématiques comme l'inclusion sociale, les retraites et les soins de santé et de longue durée.

Une sélection parmi les indicateurs qui traitent de l'inclusion sociale figure dans le tableau suivant. Ce tableau permet d'analyser la situation du Luxembourg par rapport aux standards européens. En résumant, le Luxembourg performe très bien quand il s'agit de la pauvreté ou de l'exclusion sociale avec des valeurs inférieures aux indicateurs européens correspondants. Sauf pour le taux de risque de pauvreté des personnes en emploi, c'est le seul indicateur à être environ 1.5 points pourcentage au-dessus de la moyenne européenne.

Tableau 5 : Sélection des indicateurs sur l'inclusion sociale (en % sauf indication contraire)

Indicateurs primaires	EU-28	Luxembourg
Taux de risque de pauvreté (seuil fixé à 60% du revenu national médian équivalent)	17.3	15.3
Seuil de risque de pauvreté pour un adulte (EUR/an)	na	21 162
Ratio inter-quintiles S80/S20	5.2	4.3
Taux de risque de pauvreté persistante	10.9	12.0
Ecart médian relatif du taux de pauvreté	24.8	17.4
Taux de chômage de long terme (% de la population active)	4.5	2.2
Personnes vivant dans des ménages sans emploi	10.6	8.0
Indicateur secondaires		
Dispersion autour du seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 50% du revenu national médian équivalent)	10.8	8.1
Taux de risque de pauvreté (seuil fixé en 2008)	18.6	16.9
Taux de risque de pauvreté (avant transferts sociaux, excepté pensions)	26.1	27.2
Coefficient de Gini	31	28.5
Taux de risque de pauvreté persistante (50% du revenu équivalent médian national)	5.6	5.6
Taux de risque de pauvreté des personnes en emploi	9.5	11.6

Source : STATEC, Eurostat

En 2011, la stratégie « Europe 2020 » (UE-2020) pour l'emploi et la croissance a pris le relais de la stratégie de Lisbonne. UE-2020 définit trois grands axes de développement: i) croissance intelligente (éducation, recherche et innovation, société numérique), ii) croissance inclusive (plus et de meilleurs emplois, qualifications et formation, modernisations des marchés du travail et des systèmes de protection sociale) et iii) croissance durable (technologies vertes, protection de l'environnement). Dans ce contexte le taux de pauvreté a été plutôt remplacé par le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROPE).

4.1 Comparaisons internationales

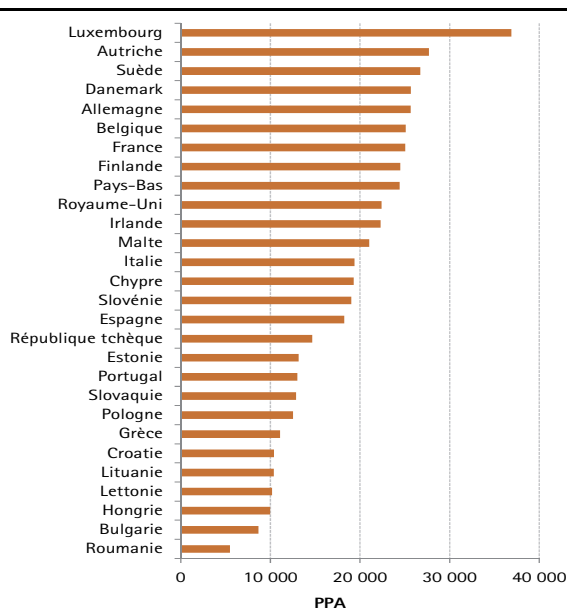
La position favorable du Luxembourg en matière de niveau de vie est illustrée par les graphiques suivants, présentant les seuils de pauvreté des pays européens en 2015. C'est le seuil établi à 60% du niveau de vie

médian annuel, exprimé en Parités de Pouvoir d'Achat (PPA)¹, qui a été retenu. Pour rappel, le niveau de vie d'un individu est obtenu en divisant le revenu total disponible de son ménage par le nombre d'unités de consommation, calculé en utilisant l'échelle OCDE modifiée (voir chapitre 1.3).

Au Luxembourg, le seuil de risque de pauvreté pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans s'élève à 36 900 PPA en 2015, ce qui est nettement supérieur aux seuils observés dans les autres pays européens. A titre de comparaison le seuil est à peine supérieur à 25 000 PPA en France, en Allemagne et en Belgique.

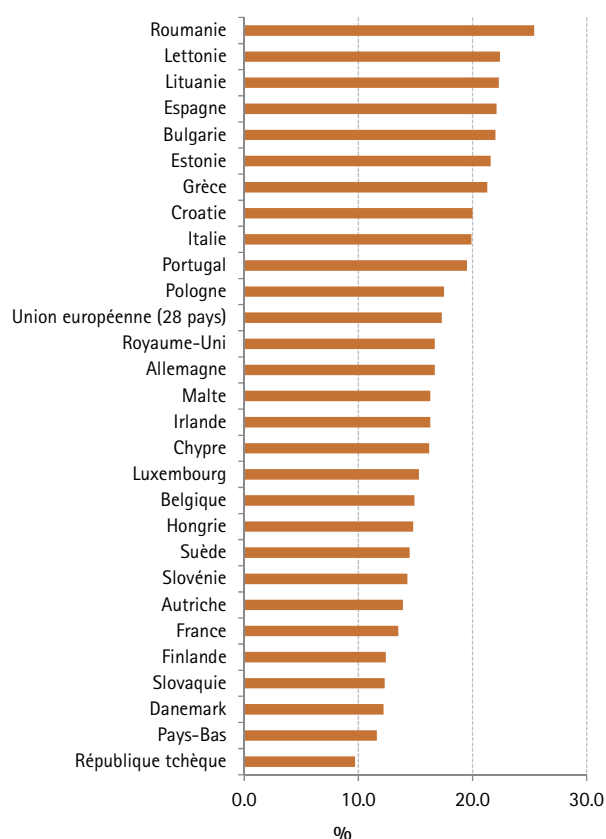
Si le niveau de vie au Luxembourg est le plus élevé en Europe, la comparaison européenne sur la base des taux de risque de pauvreté montre un tableau quelque peu différent. En 2015, le taux varie de 9.7% en République tchèque à 25.4 % en Roumanie. Le Luxembourg, avec un taux de 15.3%, se situe dans la première partie de tableau, au même niveau que la Belgique, deux points de pourcentage en-dessous de l'Allemagne et deux points au-dessus de la France. La raison est que le taux de pauvreté, tel qu'il est défini au niveau européen, ne mesure pas le niveau de vie d'un pays, mais celui des inégalités en termes de niveau de vie.

Graphique 25 : Seuils de risque de pauvreté (en PPA), 2015

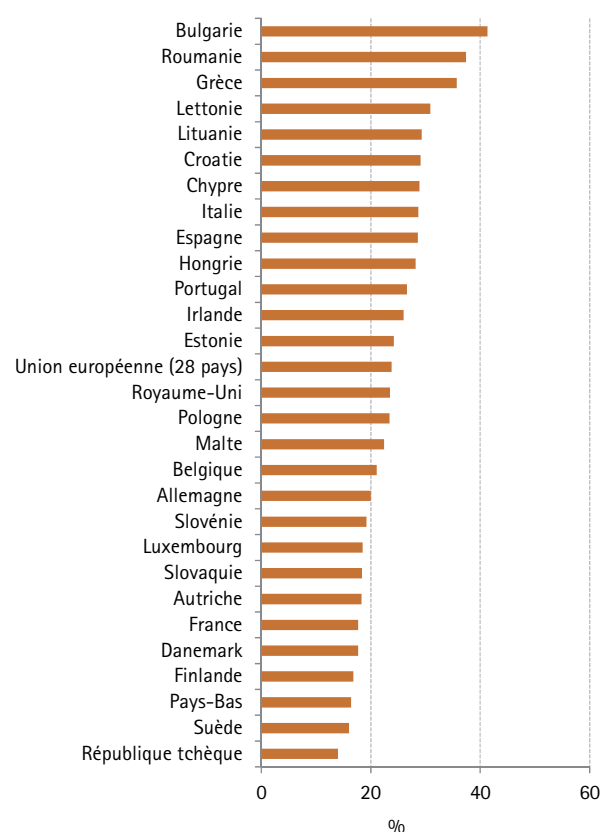


Source : Eurostat, Note: pour un ménage de deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans, exprimé en parités de pouvoir d'achat (PPA)

¹ Voir glossaire

Graphique 26 : Taux de risque de pauvreté (seuil égal à 60% du niveau de vie médian annuel), 2015

Source : Eurostat

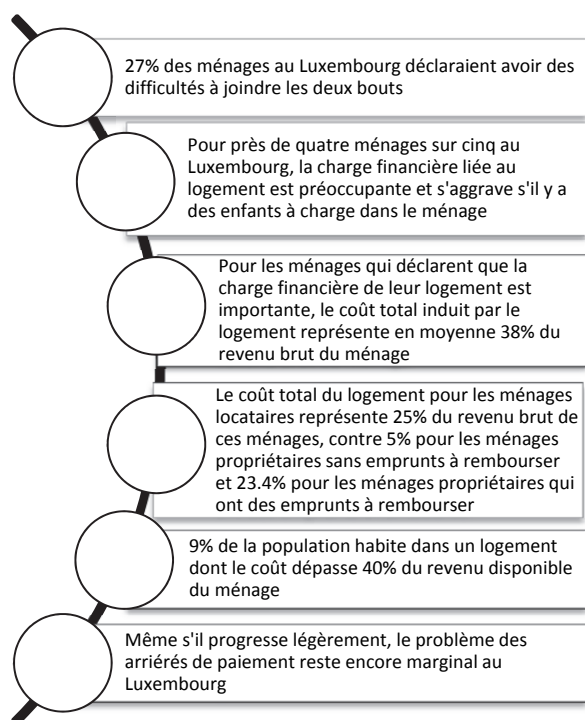
Graphique 27 : Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale "Europe 2020", 2015

Source : Eurostat

Si l'on prend comme indicateur le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale « Europe-2020 », la position du Luxembourg s'améliore dans la mesure où les problèmes de privation matérielle grave et de faible intensité de travail au sein des ménages y sont encore faiblement répandus. Dans d'autres pays, en particulier les pays d'Europe de l'Est, la privation matérielle grave est un phénomène beaucoup plus important. Par rapport aux pays voisins, le Luxembourg comme la France font mieux pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale avec des taux plus bas qu'en Belgique ou en Allemagne.

5. La situation financière des ménages

En 2016, au Luxembourg :



5.1 Difficultés à joindre les deux bouts

En 2016, 27.3 % des ménages résidant au Luxembourg déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, autrement dit pour s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances. Plus précisément, joindre les deux bouts est « plutôt difficile » pour 15.6% des ménages, « difficile » pour 7.5%, tandis que pour 4.2% des ménages ceci est vécu comme « très difficile ».

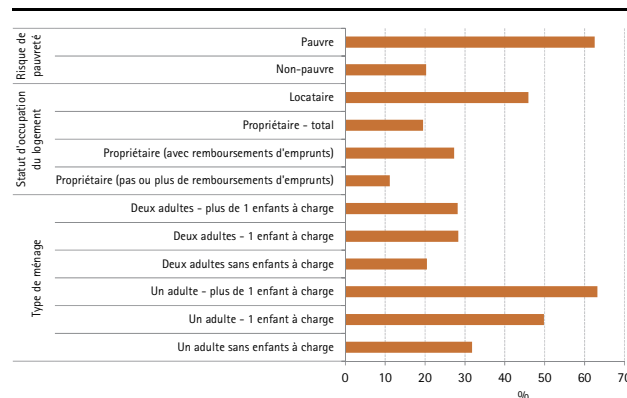
Des écarts importants existent selon les catégories de ménages. Les ménages avec un seul adulte déclarent plus fréquemment rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts que les ménages de deux adultes. Parmi les premiers, ce sont les ménages avec enfants à charge (familles « monoparentales ») qui sont les plus exposés: en 2016, 50% des ménages composés d'un adulte et d'un enfant à charge et 63.3% des ménages d'un adulte et au moins deux enfants à charge déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, contre 31.8% des ménages isolés (c.à.d. un adulte sans enfants à charge).

Tableau 6 : Distribution des ménages (en %) selon leur capacité à joindre les deux bouts, 2003-2016

	Capacité du ménage à joindre les deux bouts							
	Très difficile	Difficile	Plutôt difficile	Plutôt facile	Facile	Très facile	Difficultés à joindre les deux bouts	Pas de difficultés à joindre les deux bouts
2003	1.8	4.8	12.4	27.7	39.1	14.2	19.0	81.0
2004	2.0	3.9	12.4	26.8	38.5	16.4	18.3	81.7
2005	1.9	4.1	12.6	26.6	40.8	14.0	18.6	81.4
2006	1.7	3.4	12.4	29.9	40.0	12.5	17.5	82.5
2007	1.8	4.6	11.1	30.1	41.1	11.2	17.6	82.4
2008	2.0	4.8	12.7	29.7	40.1	10.8	19.4	80.6
2009	2.2	5.4	15.4	30.3	35.7	11.0	23.0	77.0
2010	2.2	6.2	14.0	31.6	36.4	9.7	22.4	77.7
2011	2.6	6.4	15.2	29.8	34.7	11.3	24.2	75.8
2012	3.4	6.1	13.5	29.7	36.6	10.8	22.9	77.1
2013	4.2	8.0	15.5	31.5	30.9	9.9	27.7	72.3
2014	3.9	6.8	15.3	30.2	32.2	11.6	26.0	74.0
2015	3.9	7.6	15.0	32.6	29.7	11.2	26.5	73.5
2016	4.2	7.5	15.6	31.6	30.4	10.7	27.3	72.7

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 28 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le risque de pauvreté du ménage, le statut d'occupation du logement et le type de ménage, 2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

La perception s'améliore quand on interroge les couples: 20.5% des couples sans enfants à charge déclarent avoir des difficultés, mais 28.3% des couples avec un enfant et 28.2% de ceux avec au moins deux enfants trouvent difficile de s'acquitter de leurs dépenses courantes. La présence d'enfants à charge dans un ménage contribue donc à détériorer la perception qu'a le ménage de sa situation financière.

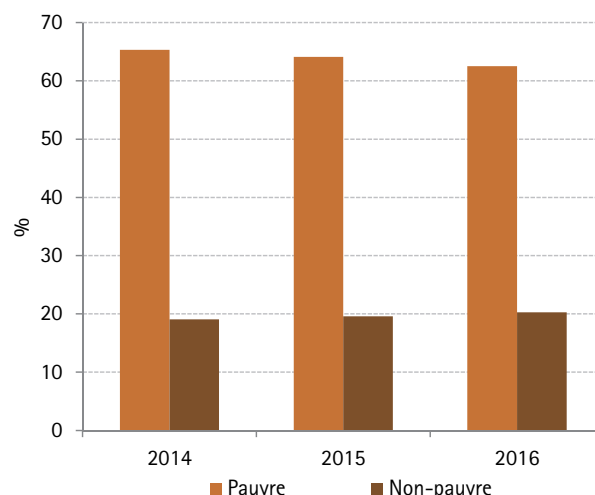
En 2016, ce sont 45.9% des ménages locataires de leur habitation qui déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts. Cette proportion chute à 19.5% parmi les ménages propriétaires, avec cependant un écart entre les ménages qui ont encore des remboursements d'emprunts en cours, dont 27.3% disent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts, et ceux qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunts à effectuer, dont « seulement » 11.2% déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts. Cela illustre le poids important que représentent pour les finances des ménages les remboursements d'emprunts pour l'achat de la résidence principale.

Parmi les ménages en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire ayant un niveau de vie inférieur à 60% du niveau de vie médian, 62.5% déclarent rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 20.3% de ceux qui ne sont pas en risque de pauvreté. En croisant une question subjective (difficulté à joindre les deux bouts) avec une question plus objective (risque de pauvreté), on obtient donc des résultats qui sont cohérents. Sur la période 2013-2016, la proportion de ménages pauvres déclarant avoir des difficultés pour joindre les deux bouts recule, même si son niveau reste très élevé, avec plus de 60% de ces ménages qui sont concernés.

Des différences de perception existent également entre les ménages selon le niveau d'éducation atteint par la personne de référence. D'après les résultats, 38.3% des ménages dont la personne de référence a un faible niveau d'éducation (secondaire inférieur) déclarent faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts, contre 24.7% des ménages dont la personne de référence a atteint un niveau moyen (secondaire supérieur) et 16.7% de ceux dont la personne de référence a atteint un niveau élevé (universitaire).

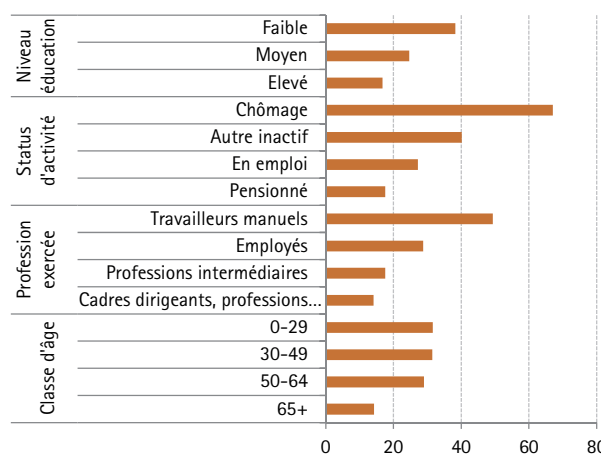
Les résultats selon le statut d'activité de la personne de référence du ménage montrent que ce sont les ménages dont celle-ci est au chômage qui déclarent le plus souvent rencontrer des difficultés à joindre les deux bouts: 67.1% de ces ménages le déclarent en 2016, contre 40.1% des ménages dont la personne de référence est inactive (autre que retraitée), 27.2% des ménages dont la personne de référence est en emploi et 17.5% de ceux dont la personne de référence est retraitée. On voit ainsi que le fait d'être en emploi ne met pas forcément à l'abri de difficultés financières.

Graphique 29 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le risque de pauvreté du ménage, 2014-2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 30 : Pourcentage de ménages déclarant avoir des difficultés à joindre les deux bouts selon le niveau d'éducation, le statut d'activité, la profession exercée et la classe d'âge de la personne de référence du ménage, 2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Il apparaît que plus on monte dans l'échelle des professions, moins on ressent de difficultés pour joindre les deux bouts. En effet des différences de perception existent entre les ménages selon que la personne de référence exerce une activité de cadre dirigeant ou une activité manuelle : 49.4% des derniers déclarent avoir rencontré des difficultés pour joindre les deux bouts en 2016, contre 14.0% des premiers.

Par rapport à des classes d'âge, en 2016 les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus ne sont que 14.2% à déclarer rencontrer des difficultés pour joindre les deux bouts, contre environ un tiers des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 65 ans.

Les difficultés financières rencontrées par certains ménages au Luxembourg font qu'une partie de la population est exclue de certains biens et de services qui sont importants pour permettre une bonne insertion dans la société. Par exemple, seulement 24.7% des ménages qui déclarent rencontrer de grandes difficultés pour joindre les deux bouts déclarent avoir les moyens de partir une semaine en vacances loin de leur domicile. Cette proportion augmente à mesure qu'il est plus facile pour le ménage d'arriver à joindre les deux bouts : ce sont seulement 62.4% des ménages faisant face à des difficultés financières qui déclarent être en mesure de partir en vacances, contre 96.1% des ménages ne faisant pas face à des difficultés.

Les problèmes financiers rencontrés par certains ménages font aussi que 25.3% de ceux qui déclarent avoir de très grandes difficultés ne sont pas en mesure de s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien). Cette proportion diminue fortement à mesure qu'il est plus facile pour les ménages d'arriver à joindre les deux bouts: 99.4% de ceux qui arrivent très facilement à joindre les deux bouts peuvent aussi s'offrir un repas de viande ou de poisson tous les deux jours.

Seulement 42.5% des ménages qui déclarent avoir des difficultés pour joindre les deux bouts déclarent pouvoir faire face à des dépenses financières imprévues en 2016, contre 91.7% de ceux qui déclarent ne pas avoir de difficultés. Cette proportion chute à 11.0 % lorsqu'il est très difficile pour le ménage de joindre les deux bouts et 26.0% lorsque cela est difficile.

Tableau 7 : Pourcentage de ménages pouvant s'offrir une semaine de vacances loin de leur domicile, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2014-2016

	2014	2015	2016
Très difficile	14.8	20.8	24.7
Difficile	49.9	46.4	48.7
Plutôt difficile	67.4	72.4	79.2
Capacité du ménage à joindre les deux bouts			
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	54.9	57.3	62.4
Plutôt facile	95.0	94.5	94.5
Facile	98.9	99.0	97.3
Très facile	99.9	99.7	97.5
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	97.5	97.1	96.1
Total	86.9	86.6	86.9

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 8 : Pourcentage de ménages pouvant s'offrir tous les deux jours un repas à base de viande ou de poisson (ou équivalent végétarien), selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2014-2016

	2014	2015	2016
Très difficile	71.8	69.6	74.7
Difficile	89.5	91.7	89.3
Plutôt difficile	95.2	96.9	95.4
Capacité du ménage à joindre les deux bouts			
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	90.2	91.4	90.5
Plutôt facile	99.7	99.3	99.6
Facile	99.9	99.8	99.2
Très facile	100.0	99.8	99.3
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	99.9	99.6	99.4
Total	97.4	97.4	97.0

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 9 : Pourcentage de ménages pouvant faire face à des dépenses financières imprévues, selon la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2014-2016

	2014	2015	2016
Très difficile	6.0	10.0	11.0
Difficile	23.6	20.1	26.0
Plutôt difficile	46.6	49.8	59.0
Capacité du ménage à joindre les deux bouts			
<i>Total - Difficultés pour joindre les deux bouts</i>	34.4	35.4	42.5
Plutôt facile	85.1	87.2	86.8
Facile	97.1	92.7	94.8
Très facile	98.4	98.1	97.5
<i>Total - Pas de difficultés pour joindre les deux bouts</i>	92.4	91.1	91.7
Total	77.5	76.4	78.3

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

5.2 La charge financière du logement

La charge financière du logement est une question centrale pour les finances des ménages. En 2016, 36.1% des ménages résidant au Luxembourg considèrent que la charge financière de leur logement est importante, 45.5% qu'elle est moyennement importante, et 18.5% qu'elle n'est pas du tout importante. Pour près de quatre ménages sur cinq au Luxembourg, le problème de la charge financière liée au logement est donc préoccupant. La tendance observée sur la période 2003-2016 est à l'aggravation, malgré une période plus favorable en 2014 et en 2015.

La charge financière du logement n'est pas ressentie de la même manière par toutes les catégories de ménages. La perception s'aggrave s'il y a des enfants à charge dans le ménage. Pour 22% des ménages isolés (un adulte sans enfants à charge), la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, tandis qu'elle ne l'est que pour 5.1% des ménages monoparentaux avec un enfant à charge. Par ailleurs, ce sont 22.2% des ménages de deux adultes sans enfants à charge qui considèrent pas du tout importante la charge financière de leur logement. Ce pourcentage chute à 15.1% pour les couples avec un enfant à charge et 9.6% pour les couples avec au moins deux enfants à charge. Pour seulement 12.7% des ménages locataires de leur résidence principale et 11.1% des ménages propriétaires qui ont encore des remboursements d'emprunt à effectuer, la charge financière du logement est perçue comme pas du tout importante, alors qu'elle l'est pour 30.9% des ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de remboursements d'emprunt. On voit encore le poids des remboursements d'emprunt sur les finances des ménages.

On observe aussi que 11.1% des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans perçoivent comme pas du tout importante la charge financière du logement, contre 32.2% des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus: la perception de la charge financière du logement comme pas importante progresse donc à mesure que l'âge de la personne de référence augmente. Le poids du logement est également considéré plus lourd par les ménages dont la personne de référence exerce un travail manuel, à un niveau de qualification faible ou est au chômage.

Tableau 10 : Distribution des ménages (en %) selon la perception de la charge financière du logement, 2003-2016

	Perception de la charge financière du logement			Total
	Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	
2003	27.4	47.1	25.5	100.0
2004	28.2	48.7	23.1	100.0
2005	26.6	46.5	26.9	100.0
2006	28.8	48.7	22.5	100.0
2007	34.0	44.5	21.5	100.0
2008	32.8	45.5	21.7	100.0
2009	33.0	47.0	20.0	100.0
2010	36.4	45.5	18.1	100.0
2011	36.4	46.9	16.7	100.0
2012	38.2	45.2	16.6	100.0
2013	35.0	45.2	19.8	100.0
2014	31.5	45.5	23.0	100.0
2015	30.1	44.0	25.9	100.0
2016	36.1	45.5	18.5	100.0

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 11: Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement, selon le type de ménage et le statut d'occupation du logement, 2016

		Perception de la charge financière du logement		
			Moyennement	Pas du tout
		Importante	importante	importante
Type de ménage	Un adulte – pas d'enfants à charge	34.4	43.6	22.0
	Un adulte – 1 enfant à charge	69.9	25.0	5.1
	Un adulte – plus de 1 enfant à charge	58.5	35.0	6.5
	Deux adultes – pas d'enfants à charge	28.1	49.7	22.2
	Deux adultes – 1 enfant à charge	41.7	43.2	15.1
	Deux adultes – plus de 1 enfant à charge	51.0	39.4	9.6
Statut d'occupation du logement	Ménages propriétaires (pas de remboursements d'emprunts en cours)	17.3	51.8	30.9
	Ménages propriétaires (remboursements d'emprunts en cours)	43.3	45.6	11.1
	Ménage propriétaire	30.8	48.6	20.7
	Ménages locataires	50.1	37.2	12.7

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

L'enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) collecte au niveau de chaque ménage le montant total des coûts induits par le logement. Ces coûts comprennent le remboursement de l'emprunt logement (capital et intérêts) pour les ménages propriétaires de leur résidence principale, le paiement du loyer pour les ménages locataires, les assurances obligatoires pour le logement, les charges diverses en lien avec le logement (enlèvement des ordures ménagères, assainissement des eaux usées, adduction d'eau...), les factures pour l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage,

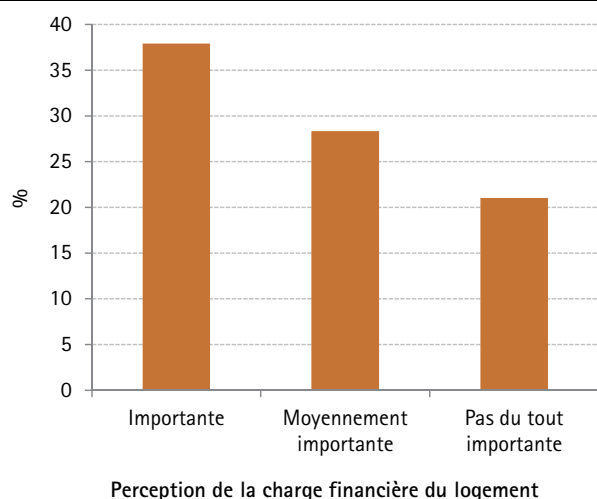
ainsi que les taxes (par ex. l'impôt foncier communal). On retranche à cela le montant des aides au logement.

Tableau 12 : Distribution (en %) des ménages selon la perception de la charge financière du logement, par âge, type de profession, niveau d'éducation atteint et statut d'activité de la personne de référence du ménage, 2016

		Perception de la charge financière du logement		
		Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante
Age de la personne de référence	0-29	39.9	49.0	11.1
	30-49	44.9	41.3	13.8
	50-64	35.2	48.2	16.6
	65+	18.5	49.2	32.2
Profession de la personne de référence	Cadres dirigeants, professions intellectuelles	29.8	47.3	23.0
	Professions intermédiaires	32.3	49.9	17.8
	Employés	42.2	46.4	11.3
	Travailleurs manuels	55.6	35.8	8.6
Niveau d'éducation atteint par la personne de référence	Faible	43.8	41.8	14.4
	Moyen	33.0	48.4	18.6
	Élevé	30.5	46.3	23.3
Statut d'activité de la personne de référence	En emploi	40.4	44.6	15.0
	Chômage	77.2	19.9	3.0
	Pensionné	22.2	50.1	27.8
	Autre inactif	39.9	44.1	16.0

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 31 : Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction de la perception de la charge financière du logement, 2016

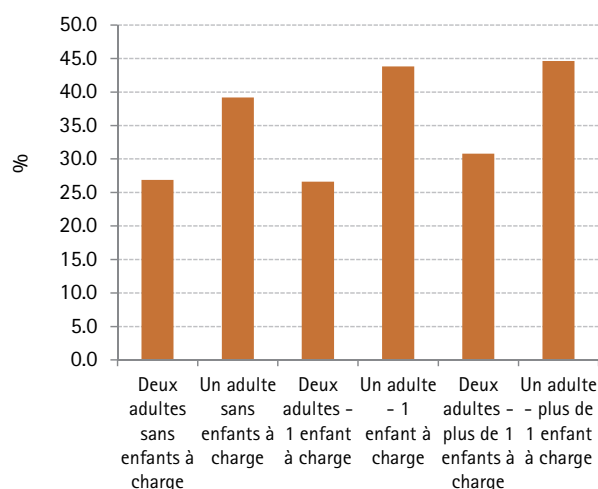


Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Pour les ménages qui déclarent que la charge financière de leur logement est importante, le coût total induit par le logement représente en moyenne 37.9% du revenu brut du ménage en 2016. Cette part chute à 28.3% si la charge du logement est moyennement importante et à 21.0% si elle n'est pas du tout importante. Ces données quantitatives vont donc dans le sens des déclarations des ménages.

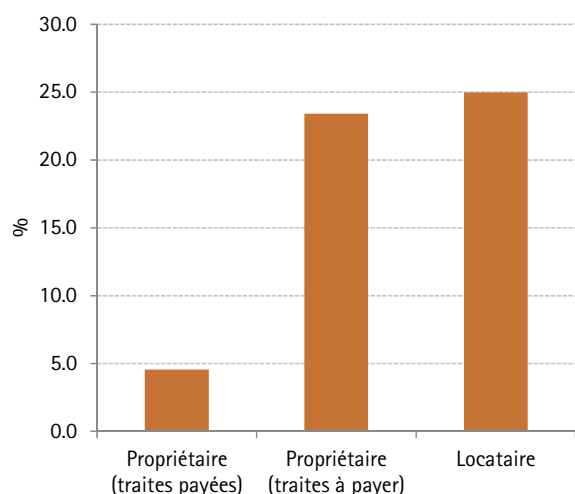
C'est chez les ménages monoparentaux, c'est-à-dire les ménages composés d'un seul adulte avec un ou plusieurs enfants à charge, que la part des coûts du logement est la plus importante. Pour les ménages monoparentaux ayant un enfant à charge, ces coûts représentent près de 43.8% du revenu brut et pour ceux ayant plusieurs enfants à charge les coûts liés au logement atteignent 44.7% du revenu brut. Si l'on compare ce résultat avec celui pour les ménages d'un adulte sans enfants à charge – 39.2% du revenu brut – on voit que la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge au sein du ménage. Par rapport aux ménages avec un seul adulte, la part des coûts du logement est moins élevée chez les ménages de deux adultes: elle est de 26.9% en moyenne pour les ménages de deux adultes sans enfants à charge et de 30.8% pour les ménages de deux adultes avec deux ou plusieurs enfants à charge. Là aussi, la part des coûts du logement augmente s'il y a des enfants à charge dans le ménage.

Graphique 32 : Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du type de ménage, 2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Graphique 33 : Part (en %) des coûts du logement par rapport au revenu brut du ménage, en fonction du statut d'occupation du logement, 2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Tableau 13 : Taux de surcharge des coûts du logement (en %) en fonction de l'âge et du risque de pauvreté, 2016

	Risque de pauvreté*		
	Non	Oui	Total
Moins de 6 ans	1.9	28.3	6.8
De 6 à 11 ans	3.0	19.6	6.5
De 12 à 17 ans	4.8	27.7	10.6
Moins de 18 ans	3.1	25.4	7.9
De 18 à 24 ans	4.5	28.8	10.2
De 18 à 64 ans	4.0	38.7	9.7
De 25 à 29 ans	3.5	34.4	7.5
65 ans ou plus	3.4	38.2	6.5
Total	3.8	35.0	8.9

* Risque de pauvreté : revenu équivalent (niveau de vie) en-dessous 60% du revenu équivalent médian

Source : Eurostat, EuroBase

Tableau 14 : Distribution des ménages (en %) selon la perception de la charge financière du logement et la capacité du ménage à joindre les deux bouts, 2016

		Perception de la charge financière du logement			Total
		Importante	Moyennement importante	Pas du tout importante	
Capacité du ménage à joindre les deux bouts	Très difficile	93.0	4.8	2.2	100
	Difficile	79.2	19.5	1.3	100
	Plutôt difficile	56.7	39.6	3.7	100
	<i>Difficultés pour</i>	35.1	55.8	9.1	100
	Plutôt facile	18.7	52.6	28.7	100
	Facile	8.9	34.6	56.5	100
	Très facile	68.1	29.1	2.8	100
	<i>difficultés pour</i>	24.4	51.4	24.2	100
	Total	36.1	45.5	18.5	100

Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

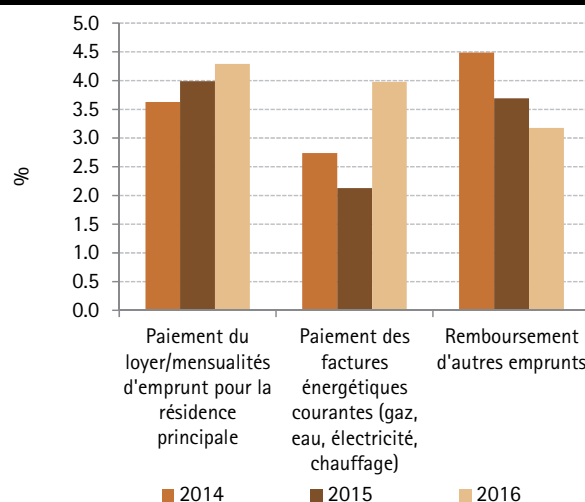
En 2016, le coût total du logement pour les ménages locataires représente 25.0% du revenu brut de ces ménages, contre 4.5% pour les ménages propriétaires qui n'ont pas ou plus de crédit à rembourser. Pour les ménages propriétaires qui ont encore des crédits à rembourser, la part monte à 23.4%. Ce résultat indique encore que les remboursements d'emprunt ont un poids important dans le budget des ménages propriétaires.

Le taux de surcharge des coûts du logement représente, en pourcentage, la part de la population vivant dans des ménages dont les coûts totaux de logement (après déduction des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu disponible du ménage (après déduction des allocations de logement). Ce taux reste encore faible au Luxembourg, avec 8.9% de la population qui est concernée. Cependant, près de 35.0% des personnes en situation de risque de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie est en-dessous de 60% du niveau de vie médian, sont concernées par la surcharge des coûts du logement. Le taux avoisine même 39.0% pour les personnes de la classe d'âge 18-64 ans en situation de risque de pauvreté.

Logiquement, la charge financière du logement est corrélée avec la capacité du ménage à joindre les deux bouts: pour 68.0% des ménages qui déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts, la charge financière du logement est perçue comme importante, alors que cela ne concerne que 24.4% des ménages qui déclarent ne pas avoir de difficultés.

En 2016, 4.3% des ménages déclarent avoir eu au moins une fois au cours des douze derniers mois des arriérés sur le paiement du loyer (si le ménage est locataire) ou des mensualités d'emprunt (si le ménage est propriétaire) pour leur résidence principale, 4% sur le paiement des factures courantes liées à la résidence principale (eau, électricité, gaz et chauffage) et 3.2% sur le remboursement d'autres emprunts (par ex., achats effectués à crédit). Au cours des dernières années la tendance est stable et le problème des arriérés de paiement reste encore marginal au Luxembourg.

Graphique 34 : Pourcentage de ménages déclarant avoir eu des arriérés de paiement au moins une fois pendant les douze derniers mois, 2014-2016



Source : STATEC (en collaboration avec le LISER), EU-SILC

Glossaire

Coefficient de GINI

Le coefficient de Gini est une mesure d'inégalité dans la répartition des revenus. Il est calculé à partir de la courbe de Lorenz qui représente graphiquement les pourcentages cumulés de la population, des plus pauvres aux plus riches, avec les pourcentages cumulés des revenus qui leur correspondent.

La valeur du coefficient de Gini est toujours située entre 0 et 1. Un coefficient égal à 0 implique une situation d'égalité parfaite, dans laquelle tous les individus de la population ont le même revenu. A l'inverse, le coefficient est égal à 1 lorsqu'un seul individu dispose de la totalité des revenus, les autres ayant un revenu égal à zéro (situation d'« inégalité parfaite »)

EU-SILC – Enquête communautaire sur les revenus et les conditions de vie

Cette enquête collecte chaque année le montant détaillé des revenus des ménages et des personnes auprès d'un échantillon représentatif de la population résidente au Grand-Duché.

L'enquête couvre les revenus du travail, les revenus du capital, les allocations de chômage, les revenus des pensions (retraite, maladie, handicap et veuvage), les transferts sociaux (allocations familiales, aides au logement et bourses d'études), les revenus de l'assistance sociale (par ex., revenu minimum garanti) et les transferts réguliers en provenance d'autres ménages (par ex., pension alimentaire).

L'enquête s'intéresse également aux revenus en nature (voiture de fonction, tickets-restaurant...).

Parallèlement aux revenus, l'enquête collecte de l'information sur la pauvreté, l'exclusion sociale, le logement, le travail, l'éducation et la santé. Par ailleurs, un module spécifique est introduit chaque année en lien avec un sujet donné.

Cette enquête est réalisée dans tous les Etats membres de l'Union européenne et fournit des données comparables.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Les parités de pouvoir d'achat (PPA) permettent de comparer le coût, en unités monétaires, de la même quantité de biens et de services dans différents pays.

Les PPA permettent la conversion des dépenses exprimées en monnaies nationales en une monnaie commune artificielle, et ainsi de gommer les différences de niveau de prix entre les pays

Rapport interquintiles S80/S20

Ce rapport est le ratio entre le revenu moyen perçu par les 20% des individus ayant les revenus les plus importants et le revenu moyen des 20% ayant les revenus les moins importants. Par exemple, un rapport interquintiles de 4 va signifier que les 20% des individus les plus aisés ont un revenu qui est en moyenne 4 fois supérieur à celui des 20% les moins aisés.

Revenu disponible par équivalent-adulte

Afin de pouvoir comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes, on ajuste généralement le revenu disponible d'un ménage en le divisant par le nombre d'équivalents-adulte (aussi appelé unité de consommation). Le nombre d'unité de consommation d'un ménage diffère du nombre de personnes que comporte ce ménage, pour tenir compte des économies d'échelle qui existent pour certaines dépenses. Ce nombre se calcule en utilisant l'échelle dite OCDE modifiée, selon laquelle la personne de référence du ménage compte pour un équivalent-adulte, chaque autre membre du ménage âgé de 14 ans ou plus pour 0.5 et chaque membre âgé de 13 ans ou moins pour 0.3.

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est la proportion d'individus qui ont un revenu en-dessous du seuil de pauvreté qui est de 60% du revenu médian au niveau national. Le revenu correspond au revenu disponible par équivalent-adulte (taux de risque de pauvreté après transferts sociaux). Si l'on ne tient pas compte des transferts sociaux (prestations familiales, aides au logement...) dans le calcul du revenu, on obtient le taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux. Le seuil de pauvreté fixé à 60 % de la médiane des niveaux de vie a été adopté par souci d'harmonisation au niveau européen par le Conseil européen de Laeken en 2001. La médiane est préférée à la moyenne car d'une part, elle n'est pas tirée artificiellement vers le haut par les niveaux de vie très élevés d'un très petit nombre d'individus et d'autre part, elle n'est pas

affectée par l'incertitude qui entoure la mesure des valeurs extrêmes.

Taux de persistance de la pauvreté

Le phénomène de pauvreté est d'autant plus pénalisant qu'il s'inscrit dans la durée. Il est utile de savoir si la pauvreté est un phénomène transitoire ou au contraire un phénomène structurel, car ces diagnostics appellent des politiques distinctes. Le taux de persistance de la pauvreté permet de connaître la part des individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté pendant plusieurs années. Par convention au niveau européen, c'est la part des personnes pauvres pendant l'année courante et deux des trois années précédentes.

Partie IV : Partie thématique

1. Les 15–34 ans sur le marché du travail

L'enquête sur les forces de travail de l'année 2016 comporte des questions spécifiques adressées uniquement aux personnes âgées de 15 à 34 ans. Cette catégorie des jeunes est constituée de 153 000 personnes au Luxembourg en 2016, dont 50.6% sont des hommes, et 52.1% sont de nationalité luxembourgeoise.

1.1 Niveau d'éducation

Parmi tous les hommes âgés entre 15–34 ans qui ne suivent plus d'études, une personne sur 5 n'a atteint que le niveau du secondaire inférieur ou moins. Chez les femmes, cette proportion n'est que de 13.8%. Par contre, presque la moitié des femmes a obtenu un diplôme d'études tertiaires (47.9%, contre seulement 40.5% pour les hommes).

Si l'on considère la nationalité, on observe que la proportion des hommes luxembourgeois n'ayant atteint que le niveau d'études du secondaire inférieure est pratiquement le double de celles des femmes luxembourgeoises (16.7% pour les hommes luxembourgeois contre 8.6% pour les femmes luxembourgeoises). Chez les étrangers, cette proportion est plus élevée aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Une personne étrangère sur deux a obtenu un diplôme d'études tertiaires. Chez les luxembourgeois, cette proportion est plus faible (40.5% pour les hommes luxembourgeois contre 50.6% pour les hommes étrangers).

Tableau 1 : Niveau d'études atteint des personnes qui ne sont plus en éducation, en %

En % de son groupe de référence	Total		Luxembourgeois		Étrangers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secondaire inférieur ou moins	21.9	13.8	16.7	8.6	26.7	18.5
Secondaire supérieur	37.6	38.3	53.8	45.6	22.7	31.8
Tertiaire	40.5	47.9	29.5	45.8	50.6	49.8

Source: STATEC, EFT 2016

1.2 Situation économique des jeunes

On constate que la moitié des personnes âgées entre 15–34 ans avaient un emploi en 2016 (56.5% pour la population totale), 6.5% étaient au chômage et 37.0% étaient classées « inactives ». Parmi cette dernière catégorie, plus de 90% des jeunes inactifs poursuivaient leurs études.

La proportion des personnes avec un emploi est plus importante pour les étrangers que pour les luxembourgeois (57.7% pour les étrangers contre 55.5% pour les luxembourgeois). Ce sont surtout les hommes étrangers qui ont le plus souvent un emploi (61.0% en 2016). Le taux d'emploi est le plus faible pour les jeunes femmes étrangères (54.3%).

Le risque de se retrouver au chômage est beaucoup plus grand pour les étrangers que pour les luxembourgeois (8.6% pour les étrangers contre 4.6% pour les luxembourgeois). Ce sont surtout les femmes étrangères (9.2% en chômage en 2016) qui sont les plus concernées.

Le groupe des « inactifs » est plus important chez les luxembourgeois que chez les étrangers (39.9% contre 33.8%). En effet, 95% des jeunes inactifs luxembourgeois étudient, contre seulement 85% chez les étrangers.

Tableau 2 : Situation économique des jeunes, par nationalité, en %

En % de son groupe de référence	Population totale 15–34			Population luxembourgeoise 15–34			Population étrangère 15–34		
	T	H	F	T	H	F	T	H	F
Emploi	56.5	57.9	55.1	55.5	55.2	55.8	57.7	61.0	54.3
Chômage	6.5	6.3	6.7	4.6	4.8	4.4	8.6	7.9	9.2
Inactivité	37.0	35.8	38.2	39.9	40.0	39.8	33.8	31.1	36.4

Source: STATEC, EFT 2016

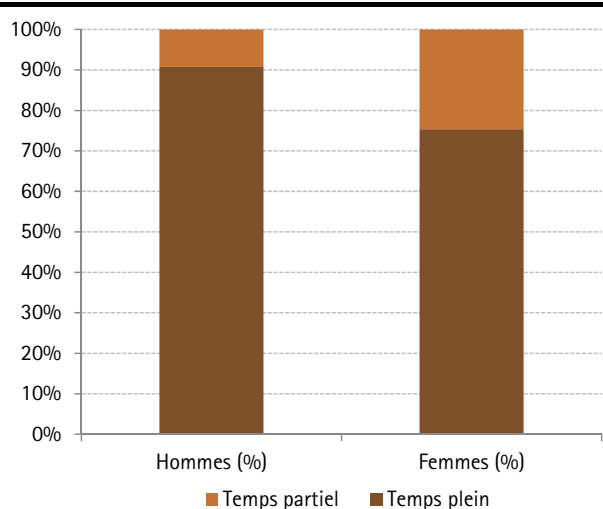
1.3 Travail atypique chez les jeunes

Un travail dit « typique » est un travail avec un contrat à durée indéterminée et à plein temps. On pourrait imaginer qu'en début de leur carrière, les jeunes auraient des difficultés pour obtenir un tel travail. Or, selon l'enquête sur les forces de travail, 65.5% des personnes âgées entre 15-34 ans et qui se trouvent en emploi, ont un emploi dit typique.

La première dimension du travail atypique concerne le travail à temps partiel. En 2016, 16.6% des jeunes employés ont déclaré avoir un emploi à temps partiel. 17.3% des jeunes luxembourgeois et 16.0% des jeunes étrangers ont un tel contrat. Une grande différence est observée entre les genres : seulement un homme sur 10 n'a pas de contrat de travail à temps plein, mais une femme sur quatre travaille à temps partiel.

Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) constitue une deuxième dimension du travail atypique. En 2016, 17.6% des jeunes en emploi déclarent avoir un tel type de contrat de travail. Les femmes sont touchées un peu plus que les hommes par ce type de contrat (18.6% des jeunes femmes se trouvaient en CDD en 2016, contre 16.7% des hommes). Si l'on considère les nationalités, on n'observe aucune différence entre les jeunes luxembourgeois et les jeunes étrangers.

Graphique 1 : Proportion des contrats de travail à temps plein et partiel selon les genres en 2016, en %



Source: STATEC, EFT 2016

1.4 Secteur d'activité et profession

Quels sont les secteurs économiques préférés choisis par les jeunes résidents ?

Les résultats de l'enquête sur les forces de travail 2016 indiquent que les jeunes résidents choisissent de préférence un emploi dans un des secteurs économiques suivants : « Santé humaine et action sociale » (14% des jeunes), « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (12%), « Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles ».

Tableau 3 : Distribution des jeunes hommes et des jeunes femmes dans les différents secteurs d'activité économique, pour 2016, en %

Branche d'activité	Hommes	Femmes
Industrie manufacturière	80.3	19.7
d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné*	100.0	0.0
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution*	100.0	0.0
Construction	84.1	15.9
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	57.1	42.9
Transports et entreposage	70.4	29.6
Hébergement et restauration	42.8	57.2
Information et communication	64.2	35.8
Activités financières et d'assurance	59.6	40.4
Activités immobilières	51.4	48.6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	51.1	48.9
Activités de services administratifs et de soutien	46.0	54.0
Administration publique	63.2	36.8
Enseignement	38.3	61.7
Santé humaine et action sociale	24.8	75.2
Arts, spectacles et activités récréatives	47.2	52.8
Autres activités de services	20.6	79.4

Source: STATEC, EFT 2016

* Echantillon trop petit pour permettre des conclusions fiables

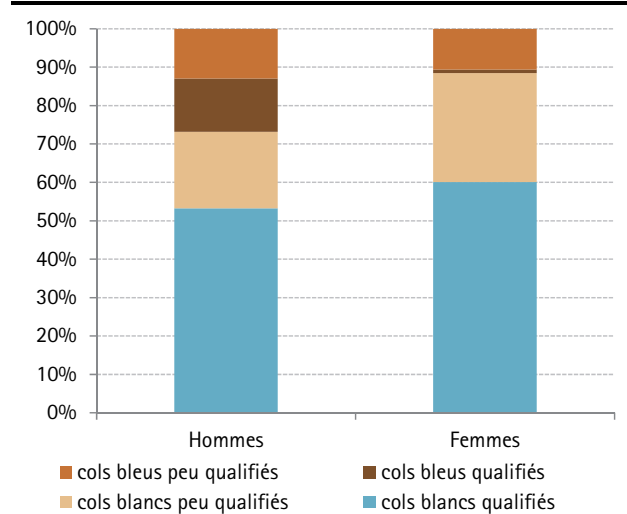
Le Tableau 3 montre que le choix des activités économiques n'est pas le même pour les hommes que pour les femmes.

En effet, les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les secteurs suivants : « Autres activités de service » (79.4% de femmes), « Santé humaine et action sociale » (75.2%) ou encore dans « Enseignement » (61.7%). Les hommes dominent les secteurs « Construction » (84.1%), « Industrie manufacturière » (80.3%) et « Transports et entreposage » (70.4%). Le nombre d'observations dans l'échantillon de l'enquête sur les forces de travail pour les secteurs « Production et distribution d'électricité », ainsi que « Production et distribution d'eau » est trop petit pour permettre de tirer des conclusions fiables.

L'enquête EFT fournit également des informations sur les professions des personnes avec un emploi. Pour classer les professions en un nombre limité de groupes, la classification internationale type des occupations (CITP, ou ISCO en anglais) est utilisée et les différentes occupations ont été regroupées en quatre catégories principales, à savoir les « cols blancs qualifiés » (Catégorie CITP 1-3), les « cols blancs peu qualifiés » (CITP 4-5), les « cols bleus qualifiés » (CITP 6-7), et finalement les « cols bleus peu qualifiés » (CITP 8-9).

Le Graphique 2 montre la distribution des catégories de profession pour les deux sexes.

Graphique 2 : Catégories de profession selon les sexes, pour l'année 2016, en %



Source: STATEC, EFT 2016

Plus de la moitié des personnes âgées de 15-34 ans qui sont en emploi, ont une profession du type « cols blancs qualifiés ». En effet, 56.5% des emplois des jeunes sont à classer dans cette catégorie qui regroupe les directeurs, cadres de direction et gérants, les professions intellectuelles et scientifiques ainsi que les professions intermédiaires. 60% des jeunes femmes ont une profession de cette catégorie, contre seulement 53.3% des hommes.

24% des jeunes ont une profession du type « cols blancs peu qualifiés » (19.9% des hommes et 28.4% des femmes). Cette catégorie regroupe les employés du type administratif et le personnel des services directs aux particuliers, les commerçants et les vendeurs).

Viennent ensuite les « cols bleus qualifiés », c.à.d. surtout les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat. Ce groupe représente 7.7% des jeunes salariés, et il est surtout composé d'hommes. En effet 13.9% des hommes ont une profession de cette catégorie, mais uniquement 0.9% des femmes.

Enfin, les « cols bleus peu qualifiés » regroupent les travailleurs manuels peu ou pas qualifiés comme les conducteurs d'installation et de machines, les ouvriers de l'assemblage, ainsi que les professions élémentaires. Ce groupe représente 11.8% des salariés. La différence entre les hommes et les femmes est moins prononcée : 12.8% des hommes, et 10.6% des femmes se retrouvent dans ce groupe.

1.5 Expérience de travail au cours de l'enseignement

Une question de l'enquête EFT 2016 portait sur les expériences de travail pendant les études scolaires. Sont considérées ici les expériences de travail prévues dans le parcours scolaire (stages dans les entreprises par exemple), mais également les travaux pendant les périodes de vacances.

Parmi toutes les personnes âgées de 15-34 ans, et qui ont obtenu au moins un diplôme d'études primaires, 66.2% indiquent avoir vécu une expérience de travail (payé ou non) pendant leurs études. Ce taux augmente évidemment avec le niveau du diplôme atteint. Alors que 56% de ceux qui ont un diplôme du secondaire inférieur ont indiqué avoir travaillé pendant leurs études, ce taux atteint 76% chez les universitaires.

Tableau 4 : Expérience de travail pendant les études, par classe d'âge, en %

Classe d'âge	En % de ce classe d'âge
20-24	69.0
25-29	67.6
30-34	62.9

Source: STATEC, EFT 2016

L'analyse de l'expérience de travail pendant les études par classe d'âge est reprise dans le Tableau 4.

On peut constater que les plus jeunes (âgées entre 20-24 ans) ont connu plus d'expérience de travail pendant leurs études que la catégorie des personnes âgées de 30-34 ans. En effet, il est de plus en plus important et obligatoire d'accumuler les expériences de professionnelles durant le parcours scolaire.

1.6 Mobilité des jeunes pour l'emploi

Est-ce que les personnes âgées de 15 à 34 ans sont disposées à faire la navette pendant une heure ou plus pour leur travail, ou est-ce qu'elles le font déjà si elles ont un emploi? Telle était une des questions posées lors de l'enquête. Les résultats sont présentés dans le Tableau 5.

Parmi toute la population des jeunes, uniquement une personne sur 4 serait disposée à se déplacer pendant une heure ou plus pour arriver à son travail (ou le fait déjà si elle travaille). Dans la catégorie des personnes qui ont un emploi, 11.6% font la navette pendant une heure ou plus. Par contre, 6 personnes sur 10 qui se trouvent au chômage seraient prêtes à faire la navette. Dans le groupe des inactifs (qui contient les étudiants), 38.6% accepteraient un trajet d'une heure ou plus pour un travail.

Tableau 5 : Volonté de faire la navette (1 heure et plus) par statut d'activité économique, en %

Population totale	24.6
En emploi	11.6
Au chômage	64.2
Inactif	38.6

Source: STATEC, EFT 2016

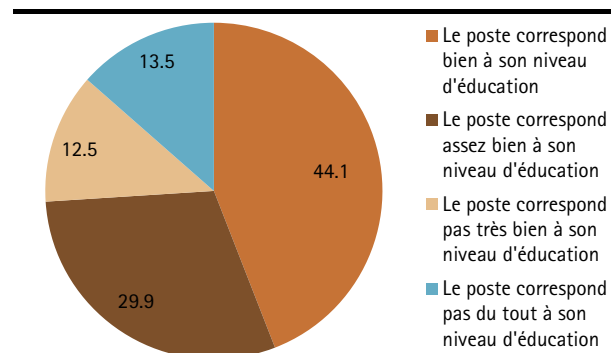
Une question supplémentaire a été posée aux personnes en emploi, concernant la volonté de déménager pour un emploi. 19.8% des salariés ont

indiqué qu'ils déménageraient (ou qu'ils ont déménagé) pour un emploi. Ce taux varie fortement en fonction du sexe (25.3% des hommes seraient prêts à déménager, mais uniquement 13.9% des femmes), et en fonction de la nationalité (32.5% des étrangers sont prêts à changer de résidence pour des raisons professionnelles, contre uniquement 7.5% des résidents luxembourgeois).

1.7 Adéquation entre l'emploi et le niveau d'éducation et méthode de recherche de l'emploi

En ce qui concerne l'adéquation entre l'emploi actuel et le niveau d'éducation du répondant, trois quarts des personnes enquêtées répondent que leur poste correspond bien ou assez bien à leur niveau d'éducation. Seulement 13.0% des salariés sont totalement insatisfaits par le poste qu'ils occupent.

Le Tableau 6 indique les méthodes de recherche qui ont permis aux personnes interrogées de trouver l'emploi qu'elles occupent actuellement. Les personnes ont été invitées à donner la méthode principale qui leur a permis de trouver leur emploi actuel. Les annonces dans les médias ont permis à une personne sur 4 de trouver l'emploi actuel. De même, 25.6% des salariés ont trouvé leur emploi actuel à l'aide de leur famille, des amis ou de connaissances. Dans 7.7% des cas, c'est l'employeur qui a contacté la personne directement. Le taux de 6.3% pour le service public de l'emploi (à comprendre l'ADEM) semble à première vue très faible. Cette faiblesse peut s'expliquer par le fait qu'on a demandé la méthode de recherche pour trouver l'emploi actuel, et non pour le premier emploi après les études, où ce taux devrait être bien plus conséquent.

Graphique 3 : Adéquation entre l'emploi actuel et le niveau d'éducation atteint

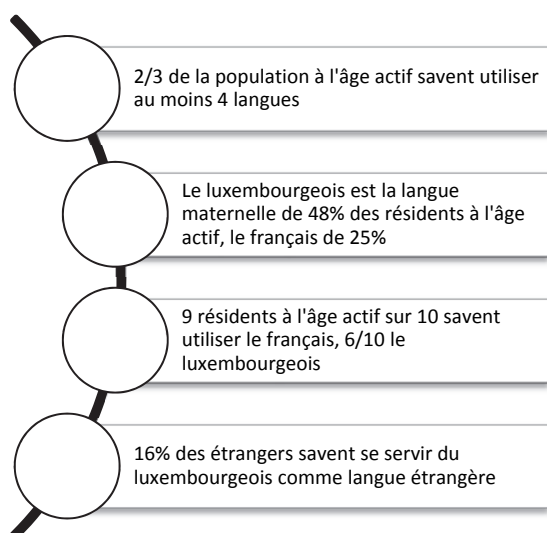
Source : STATEC, EFT 2016, Modul AHM

Tableau 6 : Méthode de recherche de l'emploi actuel, en %

Annonces, tous les médias confondus	24.0
Famille, amis ou connaissances	25.6
Service public de l'emploi	6.3
Agence privée de placement	3.2
Organisme d'éducation ou de formation	2.4
Contact directe de l'employeur	17.2
A été contacté(e) directement par l'employeur	7.7
Autre	13.6

Source: STATEC, EFT 2016

2. La connaissance des langues au Grand-Duché



2.1 Introduction

La maîtrise des langues est un véhicule important pour la cohésion sociale dans un pays comptant plus de 47% d'étrangers. Il n'est donc pas étonnant que la connaissance des langues et en particulier de la langue luxembourgeoise soit un sujet récurrent dans le débat public au Luxembourg.

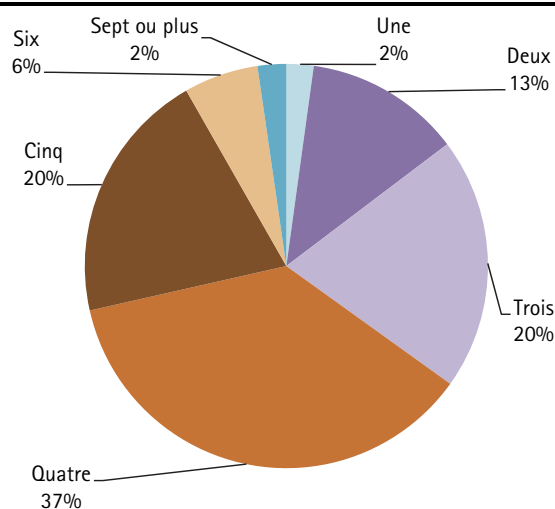
Nous présentons ici les résultats du volet concernant les langues de l'enquête sur l'éducation des adultes menée par le STATEC en 2016/17. Le principal objet de cette enquête est de mesurer l'activité des adultes (de 25 à 64 ans) en matière de formation (initiale ou continue) ainsi que le niveau d'éducation le plus élevé atteint. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de résidents tiré dans le répertoire des personnes physiques.

Dans le cadre de cette enquête, des données sur la connaissance des langues de plus de 4000 personnes ont été collectées. Précisons qu'il s'agit des connaissances auto-déclarées, c. à d. que l'on a demandé aux personnes interrogées quelles langues elles savaient utiliser. Pour les deux langues étrangères qu'elles ont déclarées connaître le mieux, on leur a en outre demandé de classer leur niveau de maîtrise sur une échelle de quatre niveaux. Contrairement à d'autres sources comme par exemple le recensement de la population de 2011, l'enquête sur l'éducation des adultes n'a donc pas essayé de mesurer l'utilisation effective des différentes langues dans différents contextes, comme le travail ou la vie privée, mais s'est penchée sur la connaissance des langues de manière générale. Contrairement au recensement aussi, les chiffres présentés ici ne concernent pas la population entière mais uniquement les adultes « à l'âge actif » entre 25 et 64 ans.

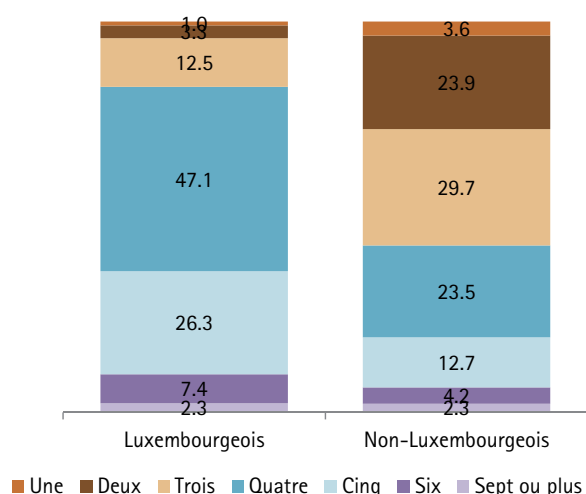
2.2 Le nombre de langues que savent utiliser les résidents

Deux tiers de la population à l'âge actif savent utiliser quatre langues ou plus

Le Graphique 4 montre le nombre de langues que savent utiliser les résidents à l'âge actif (langue(s) maternelle(s) et langues étrangères comprises). On peut constater que la majorité (85%) des résidents entre 25 et 64 ans sait utiliser au moins trois langues. Plus d'un quart de la population (28%) déclare même savoir se servir de cinq langues ou plus. 15% seulement déclarent ne savoir utiliser qu'une seule ou deux langues. Ce résultat est évidemment influencé largement par le fait que la plupart des Luxembourgeois et des étrangers ayant été scolarisés au Luxembourg ont appris l'allemand, le français et l'anglais au cours de leur parcours scolaire. Il est donc important de relativiser ce constat d'abord en fonction de la nationalité des résidents, ensuite en fonction de leur pays de naissance et de celui de leurs parents.

Graphique 4 : Nombre de langues que savent utiliser les résidents à l'âge actif (en %)

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Graphique 5 : Nombre de langues que savent utiliser les résidents à l'âge actif – Luxembourgeois et non-Luxembourgeois (en %)

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Le Graphique 5 montre que les personnes de nationalité luxembourgeoise savent utiliser davantage de langues que les personnes de nationalité étrangère. Précisons tout de suite que les personnes ayant une double nationalité dont la luxembourgeoise ont été considérées comme Luxembourgeois¹. En moyenne, un

Luxembourgeois sait utiliser 4.3 langues, un résident non-luxembourgeois 3.4 langues (3.9 en moyenne pour la population totale).

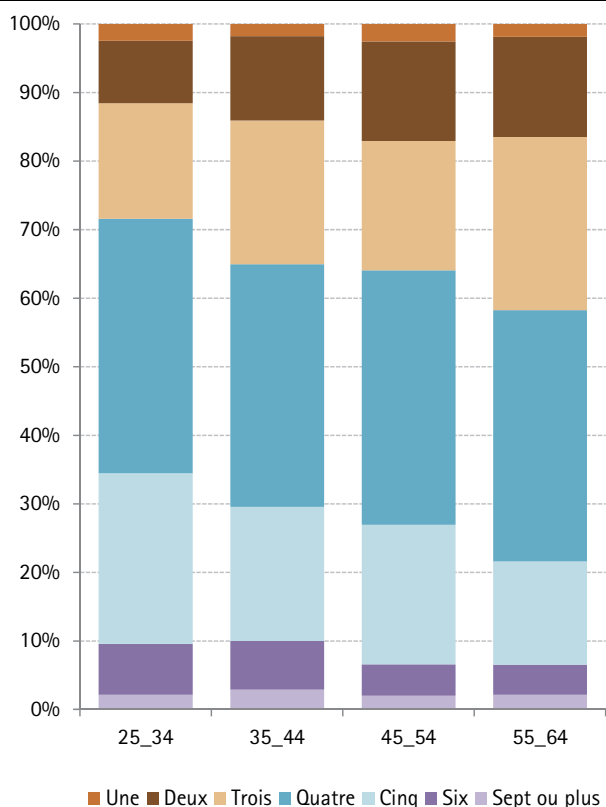
Les Luxembourgeois dont les parents ont immigré savent utiliser le plus de langues

Au vu de la grande diversité de la population résidente, il s'avère toutefois intéressant d'aller au-delà de la simple question de la nationalité. Si la majorité des personnes de nationalité luxembourgeoise sont nées au Luxembourg et ont au moins un de leurs parents qui est né également au Luxembourg, une part non négligeable de Luxembourgeois est toutefois née à l'étranger de parents étrangers ou au Luxembourg de parents étrangers. Il paraît évident que le contexte linguistique dans lequel ces personnes ont été élevées est différent. Le Tableau 7 montre que les Luxembourgeois nés au Luxembourg mais dont les deux parents sont nés à l'étranger savent utiliser le plus de langues, étant donné qu'aux langues apprises à l'école luxembourgeoise s'ajoutent souvent des langues maternelles autres. Parmi les non-Luxembourgeois, les personnes nées au Luxembourg se distinguent également de celles nées à l'étranger par un nombre plus élevé de langues connues. Si 91% des premières déclarent savoir se servir de trois langues ou plus, ce ne sont que 72% des dernières.

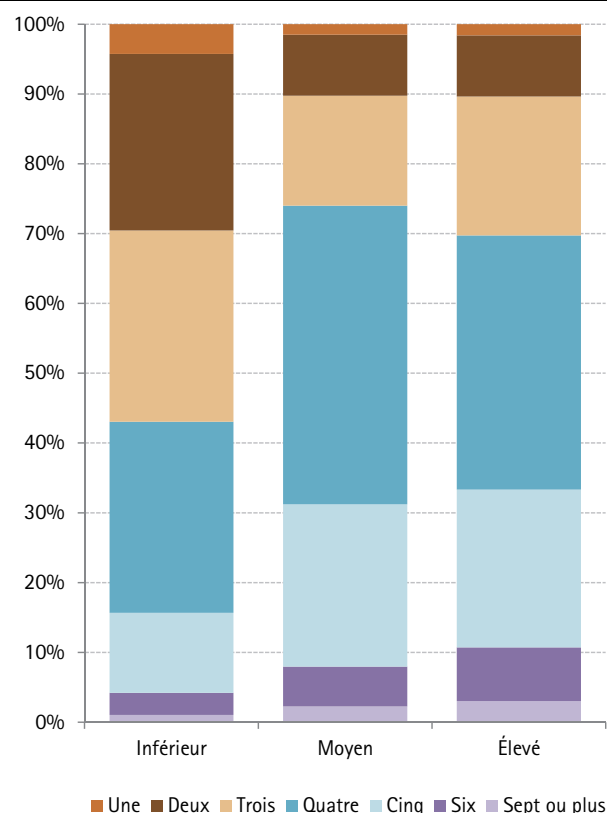
Les jeunes plus polyglottes que leurs aînés

En dehors de la nationalité et du lieu de naissance, deux autres facteurs ont une influence statistiquement significative sur le nombre de langues maîtrisées : l'âge et le niveau d'éducation. De manière générale, les jeunes savent utiliser un nombre de langues plus élevé que les personnes plus âgées (voir Graphique 6). Ceci est vrai aussi bien pour les Luxembourgeois que pour les étrangers pris séparément, avec une exception toutefois : parmi les étrangers, les personnes âgées entre 35 et 44 ans savent utiliser davantage de langues que les personnes plus jeunes, ce qui provient du fait que les étrangers de cette tranche d'âge qui se sont installés au Luxembourg sont particulièrement bien formés.

¹ Les personnes à double nationalité ont été classées de la manière suivante : toutes les personnes possédant (entre autres) la nationalité luxembourgeoise ont été considérées comme citoyens luxembourgeois. Pour les autres cas, lorsque les deux nationalités font partie de l'UE, celle indiquée par le répondant comme 1^{re} nationalité a été prise en considération. Il a été procédé de même si les deux nationalités ne font pas partie de l'UE. Au cas où une des deux fait partie de l'UE, l'autre non, il a été donné préférence à celle faisant partie de l'UE.

Graphique 6 : Nombre de langues en fonction de la classe d'âge (en %)

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Graphique 7 : Nombre de langues en fonction du niveau d'éducation (en %)

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Tableau 7 : Nombre de langues en fonction de la nationalité et du pays de naissance (en % de la population à l'âge actif)

	Une	Deux	Trois	Quatre	Cinq	Six	Sept ou plus	Total	Nombre moyen de langues
Population totale	2,2	12,5	20,2	36,6	20,3	6,0	2,3	100,0	3,9
Luxembourgeois	1,0	3,3	12,5	47,1	26,3	7,4	2,3	100,0	4,3
nés au Luxembourg, avec au moins un parent né au Luxembourg	0,6	2,2	13,5	55,4	23,1	4,5	0,9	100,0	4,2
nés au Luxembourg, avec les deux parents nés à l'étranger	2,0	2,3	4,6	22,3	43,1	19,1	6,5	100,0	4,9
nés à l'étranger, avec au moins un parent né au Luxembourg	1,0	5,0	10,1	45,3	32,1	5,1	1,4	100,0	4,2
nés à l'étranger, avec les deux parents nés à l'étranger	2,4	9,3	14,0	25,9	28,4	13,6	6,4	100,0	4,4
Non-Luxembourgeois	3,6	23,9	29,7	23,5	12,7	4,2	2,3	100,0	3,4
nés au Luxembourg	1,3	8,1	11,7	34,9	32,7	6,7	4,5	100,0	4,3
nés à l'étranger	3,7	24,7	30,5	23,0	11,8	4,1	2,2	100,0	3,4
possédant (au moins) une nationalité de l'Union européenne	3,3	23,8	29,1	24,0	13,1	4,4	2,4	100,0	3,4
nationalité(s) en-dehors de l'Union européenne	5,8	25,2	34,4	20,2	10,2	2,8	1,4	100,0	3,2
Portugais	4,5	37,1	23,9	18,4	10,0	3,6	2,4	100,0	3,1
Français	3,5	33,1	36,5	19,3	5,0	2,5	0,0	100,0	3,0
Belges	5,2	18,6	29,7	26,4	14,1	4,9	1,1	100,0	3,5
Italiens	0,0	9,0	34,3	35,3	18,7	2,6	0,0	100,0	3,7
Allemands	1,0	10,3	40,0	28,6	14,2	3,3	2,6	100,0	3,7

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Au Luxembourg, même les moins éduqués savent se servir en moyenne de 3 langues

Quant au nombre de langues connues en fonction du niveau d'éducation (voir Graphique 7), l'écart le plus important est à noter entre les personnes de niveau d'éducation inférieur (c. à d. secondaire inférieur ou moins) et les personnes de niveau d'éducation moyen (secondaire supérieur ou maîtrise artisanale), alors que l'écart de ces dernières avec les personnes de niveau d'éducation tertiaire est plus faible. Une personne ayant effectué des études supérieures sait utiliser en moyenne 4.0 langues, une personne ayant terminé ses études secondaires 3.9 et une personne ayant au plus terminé le secondaire inférieur sait se servir en moyenne de 3.1 langues.

Les résultats de l'enquête montrent également que le nombre moyen de langues connues augmente avec la complexité de l'occupation, les « cols blancs » savent utiliser en moyenne 4 langues contre 3 pour les « cols bleus ». De même, les personnes travaillant dans l'enseignement, l'administration publique, les transports, la santé ou encore les finances savent utiliser en moyenne davantage de langues que ceux travaillant dans l'agriculture, l'horeca ou la construction. Ces résultats sont toutefois largement déterminés par la composition de la main-d'œuvre de ces secteurs en termes de nationalités et de niveaux d'éducation.

Par contre, il n'y a pas de différence significative entre hommes et femmes en ce qui concerne le nombre de langues maîtrisées.

2.3 Les langues maternelles

4 personnes sur 10 ont deux langues maternelles

Dans le cadre de l'enquête, les personnes interrogées devaient indiquer leur(s) langue(s) maternelle(s). Elles avaient pour cela la possibilité d'indiquer une ou deux langues maternelles. 59% ont indiqué posséder une seule langue maternelle ; 41% ont indiqué avoir deux langues maternelles.

Les langues maternelles (premières et deuxième langues maternelles confondues) les plus présentes au Luxembourg sont le luxembourgeois (48%), le français, le portugais et l'allemand (plus de 10%), suivies par neuf autres langues représentant 1% ou

plus de la population (voir Tableau 8). Ces 13 langues représentent plus de 90% des premières langues maternelles de la population.

Pour les individus ayant deux langues maternelles, les combinaisons les plus fréquentes (voir Tableau 9) sont celles entre le luxembourgeois d'un côté et l'allemand, le français, le portugais et l'italien de l'autre, ainsi que la combinaison français-portugais, suivies des autres combinaisons entre ces cinq langues.

Tableau 8 : Langues maternelles les plus fréquentes (en %)

	Langues maternelles		
	Première	Deuxième	Total*
luxembourgeois	41,5	6,5	48,0
français	14,7	10,7	25,4
portugais	16,3	1,0	17,3
allemand	3,5	8,3	11,8
italien	4,7	1,9	6,6
anglais	1,8	2,8	4,6
néerlandais	1,9	0,6	2,5
espagnol	1,5	0,7	2,2
serbe	1,5	0,3	1,8
bosniaque	1,0	0,3	1,3
arabe	0,7	0,4	1,1
chinois	1,0	0,1	1,1
russe	0,7	0,3	1,0

* la somme de cette colonne est supérieure à 100% parce qu'une personne peut avoir deux langues maternelles

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Tableau 9 : Nombre de langues maternelles et combinaisons les plus fréquentes en cas de double langue maternelle (en %)

Ont une seule langue maternelle			59
Ont deux langues maternelles			41
dont* :			
luxembourgeois	et	allemand	7.7
luxembourgeois	et	français	6.0
français	et	portugais	3.6
luxembourgeois	et	portugais	2.1
luxembourgeois	et	italien	1.7
français	et	italien	1.4
allemand	et	français	0.9
allemand	et	italien	0.3
portugais	et	italien	0.2

* l'ordre dans lequel les deux langues combinées ont été indiquées est sans importance

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

2.4 Les langues maîtrisées par le plus grand nombre de résidents

Quelles sont les langues que le plus grand nombre de résidents à l'âge actif sait utiliser ?

L'infographie en bas indique pour l'ensemble de la population du Grand-Duché de Luxembourg (de 25 à 64 ans) quelles sont les 10 langues maîtrisées par le plus grand nombre de résidents. Avec 25% des résidents qui la considèrent comme leur langue maternelle et 66% qui indiquent qu'ils savent l'utiliser comme langue étrangère, la langue française est celle qui est maîtrisée par le plus grand nombre de résidents au Luxembourg (par 9 résidents sur 10), loin devant l'anglais (71%, dont la quasi-totalité comme langue étrangère), l'allemand (66%) et le luxembourgeois (61%).

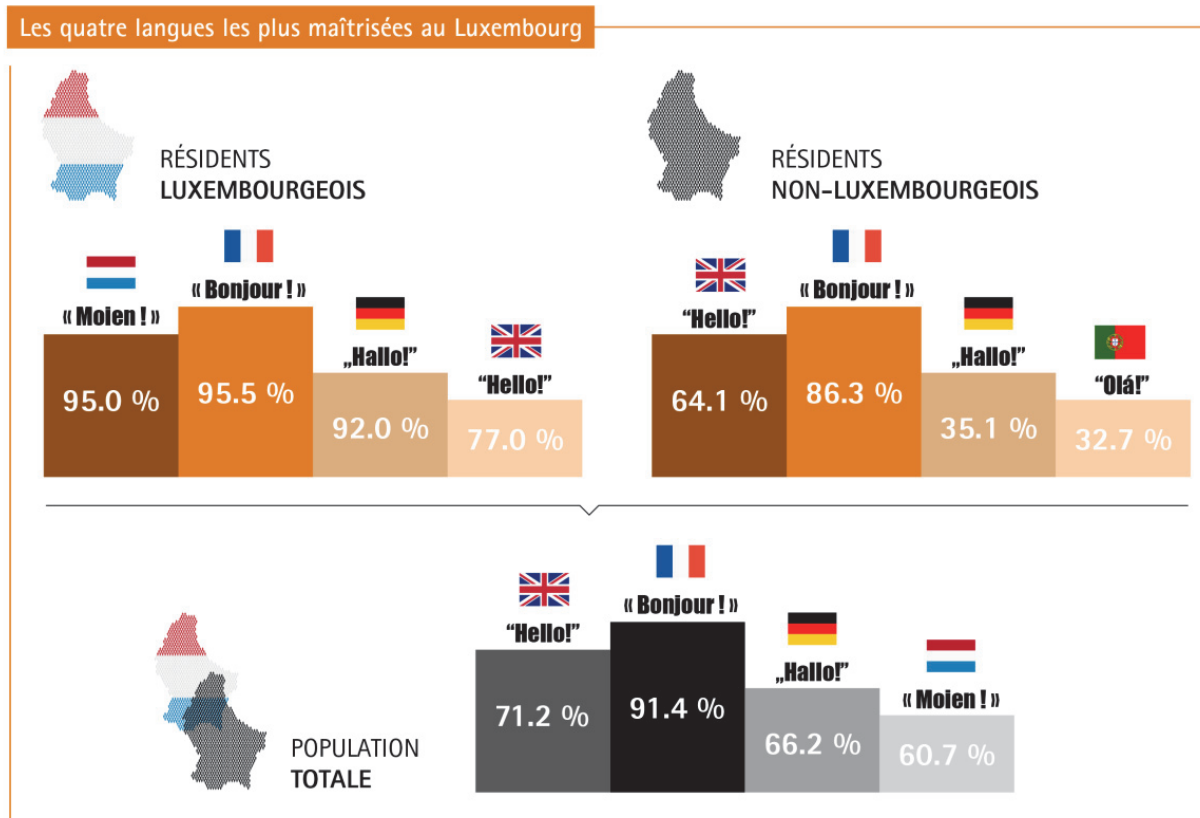
9 résidents sur 10 savent utiliser le français, 7 sur 10 l'anglais

Le portugais, l'italien et l'espagnol sont connus par respectivement 21, 17 et 14% de la population, le néerlandais, le russe et le serbe par 7, 3 et 2%.

Les langues française et luxembourgeoise sont connues par 96 respectivement 95% des personnes de nationalité luxembourgeoise, la première avant tout comme langue étrangère, la deuxième surtout en tant que langue maternelle. Elles sont suivies de près de l'allemand (92%), puis de l'anglais (77%). Un Luxembourgeois sur 10 sait aussi utiliser l'italien, le portugais et/ou l'espagnol.

On peut remarquer que malgré la forte présence de Portugais au Luxembourg, seulement 11.5% des Luxembourgeois savent utiliser la langue portugaise. Parmi eux, on compte 7.2% de Luxembourgeois qui ont au moins un parent né dans un pays lusophone et pour qui le portugais constitue (une de) leur(s) langue(s) maternelle(s). Restent 4.3% des Luxembourgeois qui savent se servir du portugais en tant que langue étrangère.

Parmi les étrangers qui résident au Luxembourg, 86% savent utiliser le français, 64% l'anglais, 35% l'allemand et 33% le portugais. 20% des résidents étrangers indiquent toutefois savoir utiliser le luxembourgeois, dont 4% en tant que langue maternelle et 16% comme langue étrangère.



2.5 Les langues étrangères les mieux maîtrisées

Parmi les langues étrangères connues, les personnes interrogées ont été invitées à citer la première et la deuxième langue étrangère qu'ils maîtrisent le mieux et à indiquer à quel niveau elles les maîtrisent. Les résultats en sont résumés dans le Tableau 10.

Dans la population totale, si l'allemand dépasse le français de manière très faible comme première langue étrangère maîtrisée, le français l'emporte toutefois largement comme deuxième langue la mieux connue et donc au total pour les deux langues étrangères les mieux connues (57 contre 45%).

Tableau 10 : Les langues étrangères les mieux maîtrisées au Luxembourg (en % de la population à l'âge actif)

				Dont niveau*				
		Première langue étrangère la mieux connue	Deuxième langue étrangère la mieux connue	Total des deux	maîtrise	aisance	courant	faible
		connue	connue	deux				non indiqué
Population totale								
Langues:	français	28,4	28,7	57,1	27,8	19,6	7,6	1,6
	allemand	29,7	15,3	45,0	31,4	8,9	3,4	0,9
	anglais	21,0	17,6	38,6	19,8	12,0	4,9	1,7
	luxembourgeois	4,2	3,5	7,7	3,4	2,1	1,8	0,5
	espagnol	1,2	3,0	4,2	1,0	1,4	1,2	0,4
	italien	1,0	1,9	2,9	0,9	0,8	1,0	0,2
	néerlandais	0,6	0,9	1,5	0,3	0,5	0,4	0,2
	portugais	0,4	0,8	1,2	0,3	0,5	0,3	0,1
Résidents luxembourgeois								
Langues:	allemand	49,6	19,0	68,6	53,3	11,7	2,5	0,5
	français	27,5	40,8	68,3	36,4	24,9	5,7	0,8
	anglais	7,9	21,8	29,7	13,2	10,8	4,4	1,2
	luxembourgeois	4,5	2,4	6,9	4,2	1,6	1,0	0,1
	italien	0,6	1,0	1,6	0,3	0,7	0,4	0,1
	espagnol	0,1	1,0	1,1	0,4	0,4	0,2	0,1
	néerlandais	0,3	0,6	0,9	0,2	0,3	0,4	0,1
	portugais	0,3	0,4	0,7	0,2	0,4	0,1	0,0
Résidents non-luxembourgeois								
Langues:	anglais	36,8	12,6	49,4	27,8	13,5	5,5	2,2
	français	29,6	14,2	43,8	17,6	13,3	9,9	2,6
	allemand	5,9	10,8	16,7	5,0	5,7	4,4	1,4
	luxembourgeois	3,7	4,9	8,6	2,4	2,6	2,6	1,0
	espagnol	2,4	5,3	7,7	1,8	2,7	2,5	0,7
	italien	1,6	3,1	4,7	1,7	0,9	1,6	0,4
	néerlandais	1,0	1,2	2,2	0,5	0,7	0,6	0,3
	portugais	0,6	1,2	1,8	0,5	0,6	0,5	0,2

Source : STATEC – Enquête AES – Population de 25 à 64 ans

* Description des différents niveaux de connaissance :

maîtrise :	Je peux comprendre une large gamme de textes exigeants et utiliser la langue avec souplesse. J'ai une maîtrise presque complète de la langue.
aisance :	Je peux comprendre l'essentiel d'un langage clair et produire des textes simples. Je peux décrire des expériences et des événements et communiquer avec une certaine aisance.
courant :	Je peux comprendre et utiliser les expressions les plus courantes de la vie quotidienne. Je peux m'exprimer sur des choses et des situations
faible :	Je ne peux comprendre et utiliser que quelques mots et phrases
non indiqué :	Pas de réponse

47% de la population indiquent maîtriser le français comme langue étrangère à un niveau élevé (maîtrise ou aisance). Pour l'allemand, ce ne sont que 40%. L'anglais est cité par 39% des résidents comme langue figurant parmi les deux langues étrangères les mieux connues (dont 32% à un niveau élevé).

Parmi les Luxembourgeois, l'allemand et le français sont ex æquo (presque 70%) avec un léger avantage pour l'allemand en ce qui concerne le niveau de la maîtrise. Pour 30% des Luxembourgeois, l'anglais figure parmi les deux langues étrangères les mieux connues.

Les langues étrangères les mieux maîtrisées sont l'allemand et le français pour les Luxembourgeois, l'anglais et le français pour les étrangers

Pour les non-Luxembourgeois, l'anglais est la première ou deuxième langue étrangère pour 49.4%, suivi par le français (43.8%). L'allemand et le luxembourgeois ne viennent que loin derrière avec 17 et 9% respectivement.

2.6 La maîtrise du luxembourgeois

4 résidents sur 10 ne savent pas utiliser le luxembourgeois

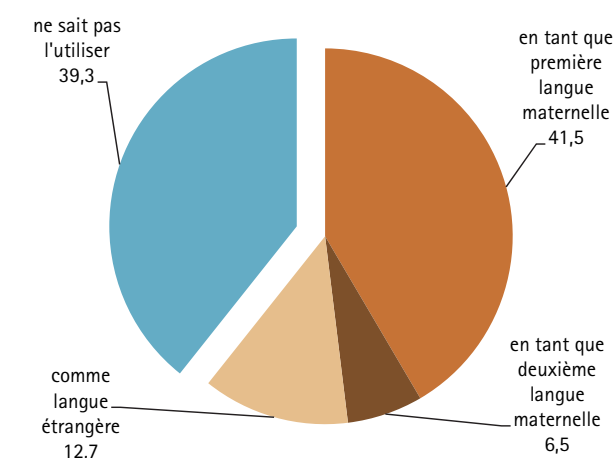
Pour l'ensemble de la population à l'âge actif (voir Graphique 8), 41.5% indiquent avoir le luxembourgeois comme première langue maternelle, 6.5% comme deuxième. Pour 12.7% des résidents, le luxembourgeois est une langue étrangère qu'ils savent utiliser, alors que 39.3% n'indiquent pas le luxembourgeois parmi les langues connues.

Parmi les résidents possédant la nationalité luxembourgeoise (voir Graphique 9), le luxembourgeois est une langue maternelle pour 84.8% d'entre eux, et est connu par 10.2% comme langue non maternelle. 5% des résidents de nationalité luxembourgeoise n'ont pas indiqué le luxembourgeois comme langue qu'ils savent utiliser.

20% des étrangers savent utiliser le luxembourgeois

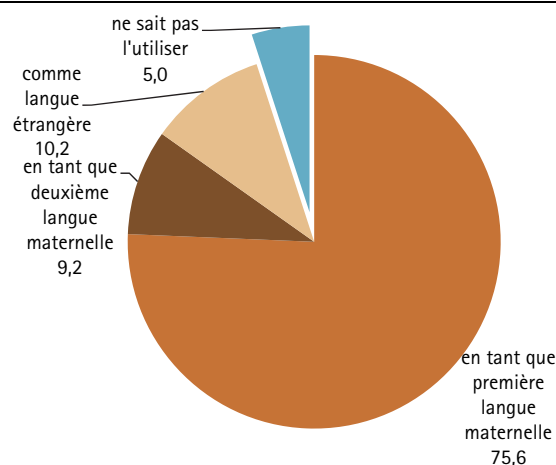
Parmi les résidents à l'âge actif n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise (voir Graphique 10), 80% ne savent pas se servir du luxembourgeois. Seuls 4% ont le luxembourgeois comme langue maternelle et 16% savent l'utiliser comme langue étrangère.

Graphique 8 : Pourcentage de la population à l'âge actif qui sait utiliser la langue luxembourgeoise – population totale (en %)



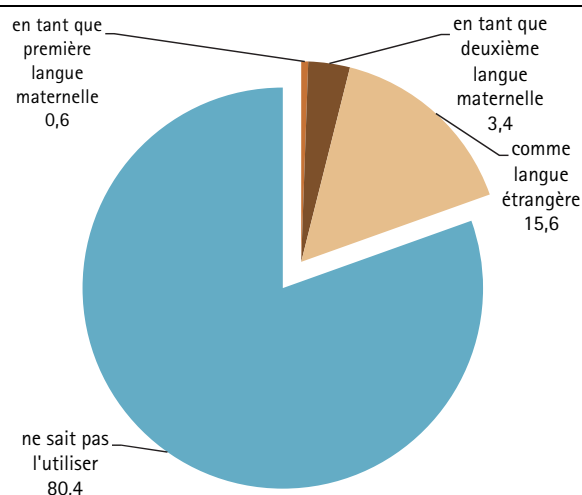
Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Graphique 9 : Pourcentage de la population à l'âge actif qui sait utiliser la langue luxembourgeoise – Luxembourgeois (en %)



Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

Graphique 10 : Pourcentage de la population à l'âge actif qui sait utiliser la langue luxembourgeoise – non-Luxembourgeois (en %)



Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

On peut nuancer ces constats en divisant Luxembourgeois et non-Luxembourgeois en plusieurs catégories en fonction de leur pays de naissance et celui de leurs parents (voir Tableau 11).

Parmi les Luxembourgeois nés au Luxembourg et ayant au moins un parent né au Luxembourg, 99.6% maîtrisent le luxembourgeois. Parmi les Luxembourgeois nés au Luxembourg mais de deux parents nés à l'étranger, 96.4% maîtrisent le luxembourgeois. Constat similaire pour les Luxembourgeois nés à l'étranger mais ayant au moins un parent né au Luxembourg: 94.6%. La situation est

toutefois différente pour les Luxembourgeois nés à l'étranger de deux parents nés à l'étranger: parmi eux, seulement 72% savent utiliser la langue luxembourgeoise.

Parmi les personnes n'ayant pas la nationalité luxembourgeoise, le lieu de naissance joue un rôle primordial : parmi les étrangers nés au Grand-Duché, 73% maîtrisent le luxembourgeois, alors que parmi les étrangers nés à l'étranger, ils ne sont que 17% à savoir utiliser la langue luxembourgeoise. Parmi les étrangers vivant depuis plus de 10 ans à Luxembourg, ce taux augmente à 25%.

Le pourcentage de personnes qui savent utiliser le luxembourgeois est un peu plus élevé parmi les citoyens européens (20%) que parmi les étrangers venant d'un pays tiers (15%), la différence provenant surtout du fait que parmi les premiers, il y ait plus de

personnes ayant le luxembourgeois comme langue maternelle.

Enfin, à titre d'exemple, le Tableau 11 renseigne également le pourcentage de personnes qui savent utiliser le luxembourgeois pour les nationalités les plus représentées au Grand-Duché. Ainsi 20% des Portugais vivant au Luxembourg savent se servir du luxembourgeois, 16% des Français, 25% des Belges, 18% des Italiens et 43% des Allemands.

Pour conclure et à titre anecdotique : le questionnaire de l'enquête sur l'éducation des adultes a été proposé aux personnes interrogées en quatre langues : en allemand, en français, en anglais et en luxembourgeois. Parmi les personnes qui ont indiqué avoir comme première langue maternelle le luxembourgeois, 54% ont complété le formulaire en allemand, 29% en français, 12% en anglais et 5% seulement en luxembourgeois.

Tableau 11 : Pourcentage de la population à l'âge actif qui sait utiliser la langue luxembourgeoise, en fonction de la nationalité et du pays de naissance

	Première langue maternelle	Deuxième langue maternelle	Langue étrangère	Total Sait utiliser le luxembourgeois	Ne sait pas utiliser le luxembourgeois
Population totale	41,5	6,5	12,7	60,7	39,3
Luxembourgeois	75,6	9,2	10,2	95,0	5,0
nés au Luxembourg, avec au moins un parent né au Luxembourg	97,6	1,6	0,4	99,6	0,4
nés au Luxembourg, avec les deux parents nés à l'étranger	29,5	40,9	26,0	96,4	3,6
nés à l'étranger, avec au moins un parent né au Luxembourg	70,3	16,0	8,3	94,6	5,4
nés à l'étranger, avec les deux parents nés à l'étranger	6,0	20,2	45,8	72,0	28,0
Non-Luxembourgeois	0,6	3,4	15,6	19,6	80,4
nés au Luxembourg	12,5	25,0	35,2	72,7	27,3
nés à l'étranger	0,0	2,4	14,8	17,2	82,8
dont : résidant au Luxembourg depuis plus de 10 ans	0,1	4,6	20,8	25,5	74,5
possédant (au moins) une nationalité de l'Union européenne	0,6	3,8	15,7	20,1	79,9
nationalité(s) en-dehors de l'Union européenne	0,0	0,5	14,8	15,3	84,7
Portugais	0,2	4,7	15,5	20,4	79,6
Français	0,0	1,6	14,0	15,6	84,4
Belges	0,4	4,1	20,4	24,9	75,1
Italiens	4,7	3,7	10,0	18,4	81,6
Allemands	0,8	11,3	30,7	42,8	57,2

Source : STATEC - Enquête AES - Population de 25 à 64 ans

3. Les inégalités en matière de santé

Les statistiques sur la santé analysées dans ce chapitre sont tirées de l'enquête européenne par interview sur la santé (EHIS)¹ et de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Les chiffres issus de ces enquêtes jouent un rôle essentiel en soutenant l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données probantes au niveau tant national qu'europpéen. Elles sont notamment utilisées pour assurer le suivi de la stratégie de l'UE dans le domaine de la santé, de la stratégie de l'UE pour la santé et la sécurité au travail et contribuent au suivi de la stratégie Europe 2020.

Cette partie, s'intéresse à partir de données d'EHIS et d'EU-SILC plus particulièrement aux inégalités en matière de santé. En effet, il est largement reconnu et démontré dans la littérature que les facteurs sociaux, tels que le niveau d'études, la situation professionnelle, le niveau de revenu et le sexe ont une influence significative sur la santé des individus. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, il existe de fortes disparités en matière d'état de santé entre les différents groupes sociaux. Moins le niveau socio-économique d'une personne est élevé, plus le risque de mauvaise santé est grand. Il existe néanmoins un lien de double causalité entre l'état de santé et le niveau socio-économique. Les inégalités en matière de santé ont des coûts sociaux et économiques importants tant pour l'individu que pour la société. Cela s'explique notamment par les pertes de productivité et de recettes fiscales et par des dépenses de santé et sociales plus élevées.

3.1 L'état de santé de la population au Luxembourg

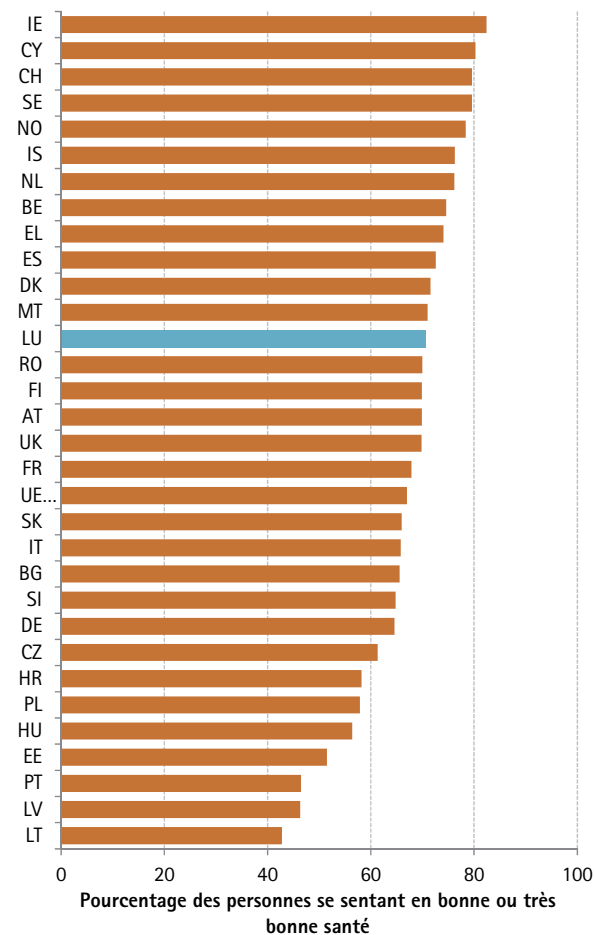
3.1.1 L'état de santé perçu par soi-même

Cet indicateur donne une évaluation globale par les répondants de leur santé en général.

Au Luxembourg, 71% de la population âgée de 16 ans et plus perçoivent leur santé comme très bonne ou bonne en 2015, tandis que 21% la perçoivent comme

moyenne et 9% se sentent en mauvaise ou très mauvaise santé.

Graphique 11 : Au Luxembourg, plus de deux personnes sur trois perçoivent leur santé comme très bonne ou bonne



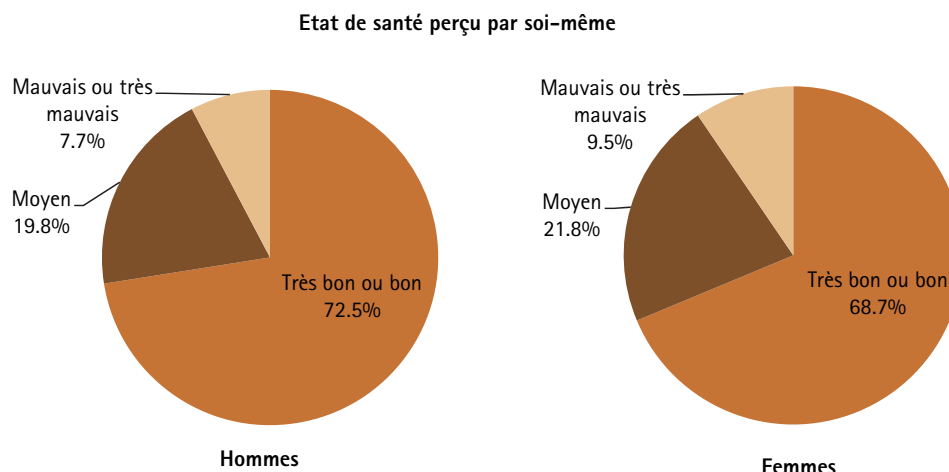
Source : STATEC, Eurostat, EU-SILC 2015

Dans l'Union européenne des vingt-huit, ils sont un peu moins à se sentir en bonne ou très bonne santé (67%) alors qu'ils sont 10% à se considérer comme en mauvaise ou très mauvaise santé.

Dans les États membres de l'UE 28, la part des personnes qui ont perçu leur santé comme très bonne ou bonne varie de 43% en Lituanie à 82% en Irlande.

En matière de difficulté auto-perçue de santé, il existe des inégalités entre hommes et femmes. En 2015, les hommes sont plus susceptibles de considérer leur santé comme très bonne ou bonne que les femmes dans tous les États membres de l'UE. Au Grand-Duché, l'écart de santé entre les sexes est de 3.8 points de pourcentage (Graphique 12).

¹ Cf. glossaire pour plus de détails méthodologiques

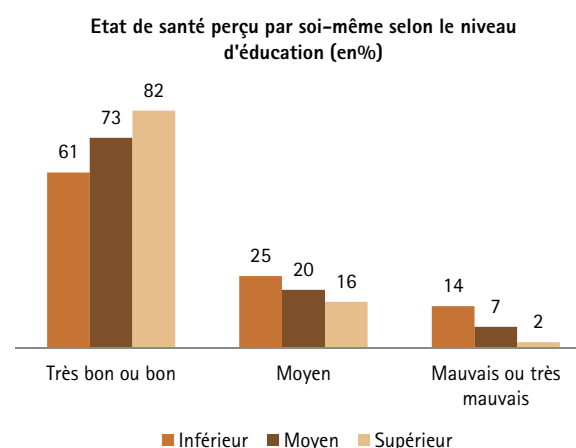
Graphique 12 : Les hommes ont tendance à s'évaluer en meilleure santé que les femmes

Source : STATEC, EU-SILC 2015

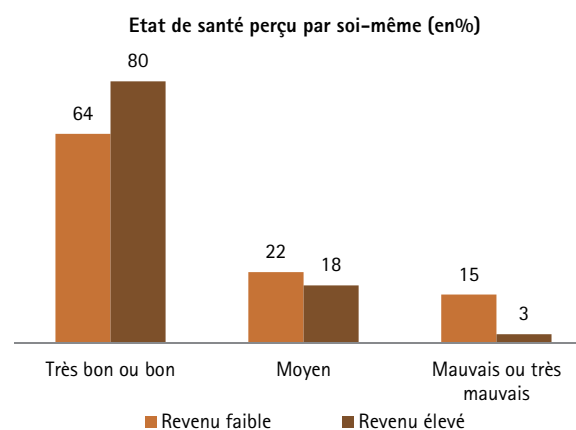
La perception négative de l'état de santé augmente en vieillissant. Moins de personnes ont tendance à évaluer leur santé comme étant très bonne ou bonne dans les groupes d'âge plus élevés. Et de pair, la proportion de personnes se trouvant en mauvaise santé ou très mauvaise santé augmente avec l'âge. Il en est de même avec la part des personnes déclarant avoir un état de santé moyen.

Des différences claires apparaissent lorsqu'on regarde la relation entre la santé perçue par soi-même et le niveau de scolarité¹. Au Luxembourg, 61% de la population ayant terminé au plus l'enseignement secondaire inférieur, 73% de la population ayant terminé ses études supérieures ou postsecondaires non tertiaires et 82% de la population ayant terminé un enseignement supérieur ont perçu leur santé comme très bonne ou bonne en 2015. Les personnes disposant d'un niveau d'éducation inférieur sont aussi celles qui déclarent le plus un niveau de santé mauvais, voire très mauvais. Cet écart de santé entre les niveaux de scolarité est évident dans presque tous les États membres de l'UE, et dans l'UE-28 dans son ensemble.

Les inégalités en matière de santé sont aussi liées au niveau de revenu. Au Luxembourg, 64% de la population ayant un revenu faible déclare être en bonne ou en très bonne santé, alors qu'ils sont 80% parmi les personnes ayant un revenu élevé (cf. Graphique 14). Ce que nous appelons ici revenu faible, représente le premier groupe de quintile de revenu qui totalise 20% de la population ayant les revenus les plus bas².

Graphique 13 : Les personnes les plus instruites se perçoivent en meilleure santé

Source : STATEC, EU-SILC 2015

Graphique 14 : La part des personnes se déclarant en bonne santé augmente avec le revenu

Source : STATEC, EU-SILC 2015

¹ Cf. Glossaire pour les détails des niveaux commentés ici.² Cf. Glossaire pour des explications sur les quintiles de revenu.

A l'opposée, par revenu élevé, nous entendons le cinquième quintile de revenu qui regroupe les 20% des personnes avec les revenus les plus élevés.

Presque tous les États membres de l'UE affichent un schéma similaire. En effet, la proportion la plus faible de personnes ayant perçu leur santé comme étant très bonne ou bonne se situe toujours dans le premier quintile de revenu. Les parts les plus élevées de personnes en bonne santé se trouvent dans le cinquième quintile.

Au Luxembourg, les chômeurs et les retraités se déclarent aussi moins souvent en bonne ou très bonne santé, ils sont respectivement 59% et 52% contre 79% des personnes occupées en 2015. C'est donc parmi ces deux groupes de citoyens qu'on trouve les parts les plus importantes de personnes se percevant en mauvaise voire très mauvaise santé (19% chez les chômeurs et 14% chez les retraités).

Les données sur la santé perçue par soi-même proviennent des statistiques de l'UE sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). Les données se réfèrent à la population âgée de 16 ans et plus.

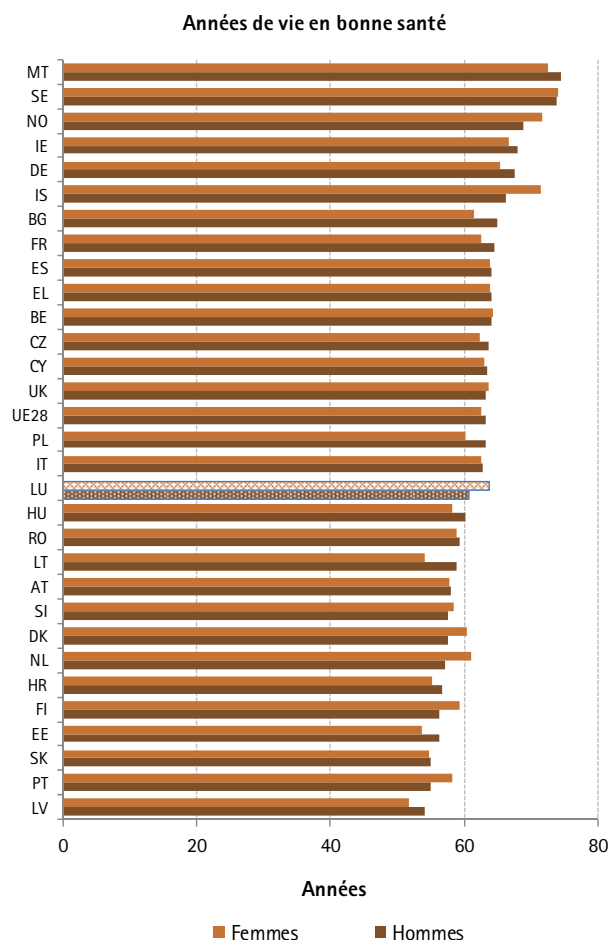
3.1.2 Les années de vie en bonne santé

Bien qu'au Luxembourg, plus de deux personnes sur trois perçoivent leur santé comme très bonne ou bonne, l'indicateur des années de vie en bonne santé à la naissance donne une image plus contrastée. En effet, en 2015 le Luxembourg se classe sous la moyenne européenne avec 61 années de vie en bonne santé pour les hommes et 64 pour les femmes. Par ailleurs, tous les pays voisins affichent une meilleure performance.

En 2015, le nombre d'années de vie en bonne santé à la naissance au Luxembourg est inférieur de 19 ans à l'espérance de vie globale pour les hommes et 21 ans pour les femmes. Les hommes peuvent s'attendre à vivre environ 80% de leur vie en bonne santé, alors que les femmes ne peuvent s'attendre à vivre qu'environ 72% de leur vie en bonne santé.

Une amélioration des années de vie en bonne santé est un des principaux objectifs de santé publique dans l'UE. Un des buts affichés vise à augmenter la durée moyenne de vie en bonne santé des Européens de 2 ans d'ici 2020.

Graphique 15 : Au Luxembourg les années que l'on peut espérer vivre en bonne santé sont inférieures à la moyenne européenne



Source : STATEC, Eurostat, EU-SILC 2015

L'indicateur des années de vie en bonne santé (également appelé espérance de vie sans incapacité) mesure le nombre d'années restantes qu'une personne d'un certain âge (ici à la naissance) est censée vivre sans handicap. Cet indicateur introduit le concept de qualité de vie. Il est utilisé pour distinguer entre les années de vie sans aucune limitation d'activité et celles vécues avec au moins une limitation d'activité. L'accent n'est pas mis exclusivement sur la durée de vie, comme c'est le cas pour l'espérance de vie, mais aussi sur la qualité de vie. La mesure reflète donc le fait que toutes les années de vie d'une personne ne sont généralement pas vécues en parfaite santé. Les maladies chroniques, la fragilité et l'incapacité ont tendance à devenir plus répandues avec l'âge.

Une population ayant une espérance de vie plus élevée peut ne pas nécessairement être en meilleure santé. C'est en effet une question majeure qui se pose avec le vieillissement de la population. Par

conséquent, l'indicateur du nombre d'année de vie en bonne santé, joue un rôle important pour appréhender la demande potentielle de services de santé et des besoins de soins de longue durée de la population âgée.

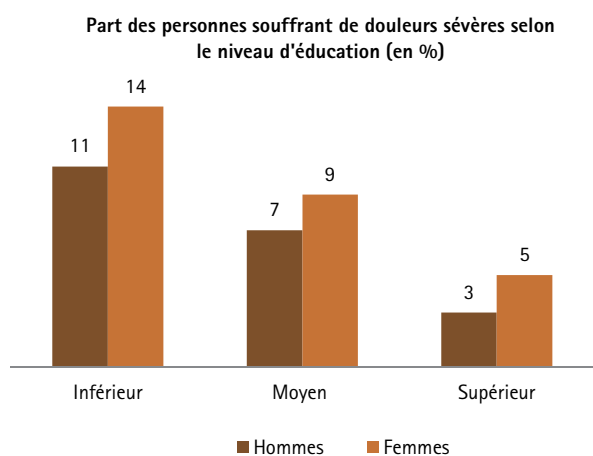
3.1.3 Intensité de la douleur physique

Lors de l'enquête européenne par interview sur la santé (EHIS) menée en 2014, une question s'est intéressée à l'intensité de la douleur physique subie par les personnes dans les quatre semaines précédant l'entrevue.

Au Luxembourg, seul un tiers des personnes interrogées n'a signalé aucune douleur ni inconfort, alors que cette part est proche de 50% pour l'UE-28. Ils sont 40% des résidents luxembourgeois à signaler des douleurs faibles ou très faibles et 8% à évoquer de graves douleurs.

En distinguant le niveau d'éducation des personnes interrogées des inégalités apparaissent. Les personnes avec un niveau d'éducation faible souffrent plus de douleurs graves, voire très graves que les personnes plus instruites. Ainsi, 14% des femmes avec un niveau d'éducation inférieur déclarent souffrir de douleurs graves et très graves, alors qu'elles ne représentent que 5% des personnes avec un niveau d'éducation supérieur. Par ailleurs, les femmes semblent plus affectées par la douleur que les hommes et, ce, quel que soit le niveau d'éducation (Graphique 16).

Graphique 16 : La part des personnes souffrant de douleurs graves ou très grave diminue avec le niveau d'éducation



Source : Eurostat, EHIS 2014

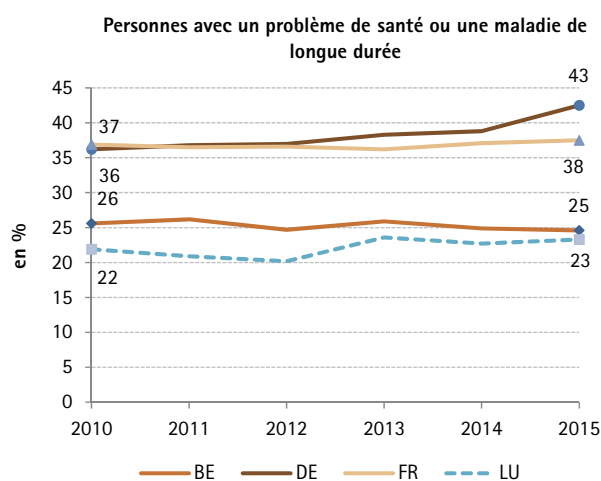
L'âge est évidemment un autre facteur important. La proportion de personnes âgées signalant une douleur physique au moins modérée est plus élevée que la proportion de personnes plus jeunes. Par exemple, pour le Luxembourg, 4% de ceux dans le groupe d'âge 15-29 ans se plaignent de douleurs graves ou très graves, alors qu'ils sont 12% dans la classe des 65 ans et plus. 42% des jeunes ne souffrent d'aucune douleur, alors que cette part est réduite de près de la moitié pour leurs aînés.

3.1.4 Les maladies de longue durée

En 2015, une personne sur trois dans l'UE-28, âgée de 16 ans ou plus, affirme souffrir d'un problème de santé ou d'une maladie de longue durée. Au Luxembourg ces malades ne représentent que 23% de la population. Cette part est restée assez stable au fil du temps. Dans les pays voisins du Grand-Duché, la part des malades de longue durée est plus importante. Par exemple elle atteint 43% en Allemagne en 2015.

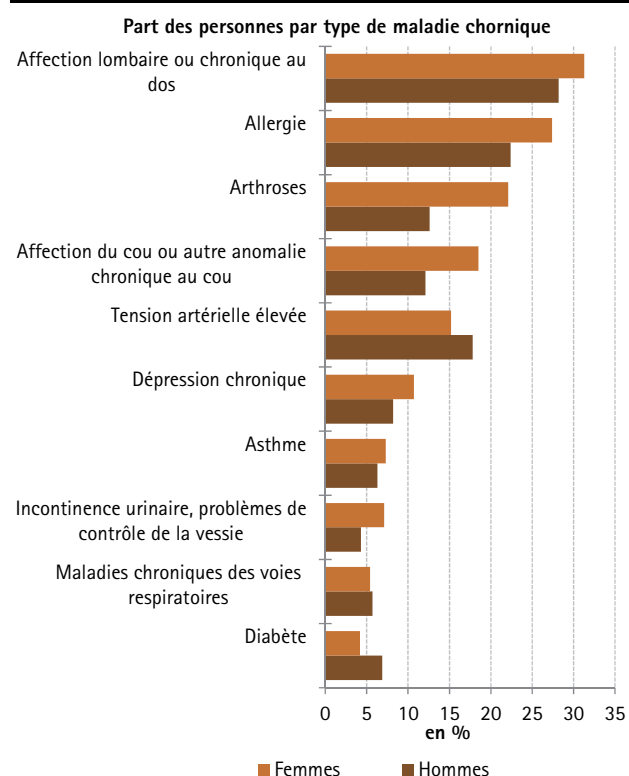
À l'instar de la santé auto-perçue analysée plus haut, les hommes subissent moins de maladies de longue durée ou des problèmes de santé chroniques que les femmes. En 2015, la part au Luxembourg est de 21% pour les hommes contre 25% pour les femmes.

Graphique 17 : La part des malades de longue durée plus faible au Luxembourg et constante dans le temps



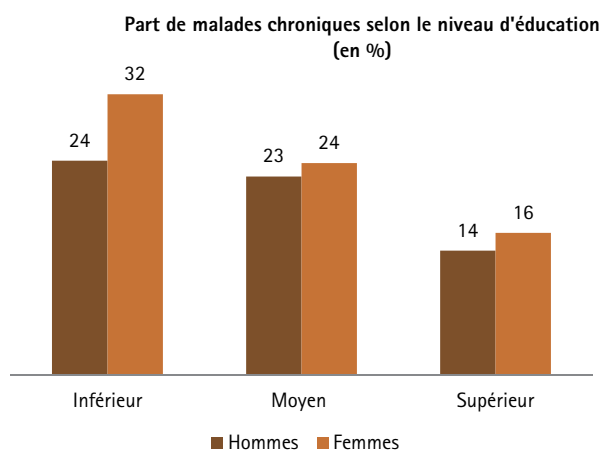
Source : STATEC, Eurostat, EU-SILC 2015

Graphique 18 : Le mal de dos en tête des soucis médicaux des résidents



Source : Eurostat, EHIS 2014

Graphique 19 : La part de malades chroniques diminue avec le niveau d'éducation



Source : STATEC, EU-SILC 2015

Dans le trio de tête des maladies chroniques dont souffrent les résidents luxembourgeois, on trouve les affections lombaires ou le mal de dos chronique, les allergies et l'arthrose. Par ailleurs, plus de 10% des femmes se plaignent de dépression chronique.

Pour une grande majorité de maladies chroniques, la part des femmes à les endurer est plus importante. La différence est particulièrement marquée pour l'arthrose, où la proportion des femmes est deux fois supérieure. Les maladies qui affectent d'avantage les hommes sont les problèmes de tension artérielle et le diabète.

Selon le statut d'occupation des personnes, des inégalités apparaissent face à la maladie de longue durée. En effet, les personnes employées sont moins susceptibles d'avoir des problèmes de santé de longue durée que les chômeurs, respectivement 16% et 27%. Parmi les retraités, on retrouve aussi assez logiquement, avec 38%, la part la plus importante de malades chroniques.

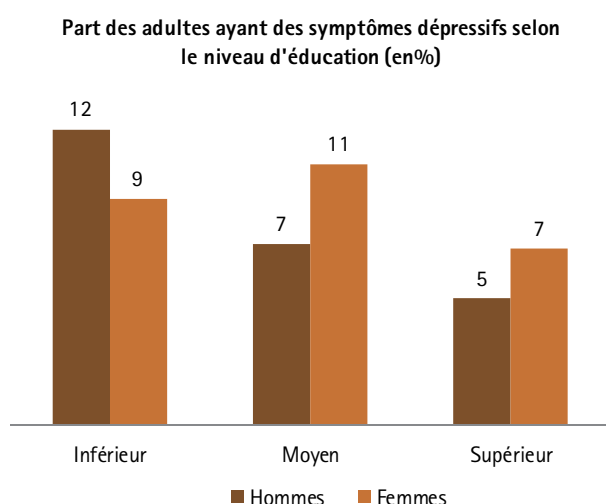
Les maladies chroniques sont aussi liées au niveau d'éducation. Ainsi, un tiers des femmes possédant un niveau d'éducation inférieur déclarent souffrir d'une maladie chronique en 2015. La part de malades chroniques ayant un diplôme universitaire en poche est réduite de moitié. La part des femmes malades est toujours supérieure à celle des hommes quel que soit le niveau d'éducation.

3.1.5 Les symptômes dépressifs

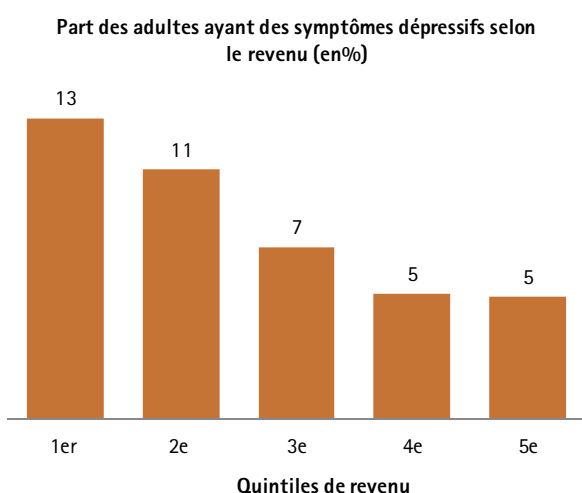
En 2014, 8.4% de la population adulte au Luxembourg présentent des symptômes dépressifs actuels. 4.5% disent que leurs symptômes sont majeurs. Dans l'union européenne ces chiffres sont inférieurs, 6.8% des européens se disent victime et 2.9% souffrent de symptômes majeurs.

Au Luxembourg comme dans l'Union européenne, le phénomène touche davantage les femmes que les hommes. Au Grand-Duché, parmi les adultes elles sont 9.1% à déclarer souffrir de cette maladie contre 7.7% pour leurs homologues masculins.

La dépression se caractérise par une tristesse persistante, une perte d'intérêt pour les activités que l'on apprécie normalement et une incapacité à mener à bien les activités quotidiennes. Selon l'Organisation mondiale pour la Santé, la dépression est la principale cause d'invalidité dans le monde.

Graphique 20 : Les diplômés moins déprimés

Source : Eurostat, EHIS 2014

Graphique 21 : Les symptômes dépressifs moins présents chez les plus riches

Source : Eurostat, EHIS 2014

Des niveaux plus élevés d'éducation sont liés à des taux plus faibles de symptômes dépressifs. Ainsi, pour les hommes avec un niveau d'enseignement inférieur la part est supérieure au double de celle relative aux hommes avec un niveau d'enseignement supérieur. Les hommes disposant d'un niveau d'éducation inférieur sont encore plus exposés que les femmes disposant du même bagage scolaire.

Il existe également une certaine corrélation entre le revenu et les symptômes dépressifs: dans tous les pays européens, les personnes dans le quintile de revenu le plus faible signalent plus souvent des symptômes dépressifs actuels que dans le quintile le plus élevé. Au niveau de l'UE, le taux de symptômes dépressifs dans

le quintile de revenu le plus bas est trois fois supérieur à celui du quintile de revenu le plus élevé.

Au Luxembourg, le constat est similaire. 5% des personnes se trouvant dans les 4e et 5e quintiles de revenu, c'est-à-dire les ménages les plus aisés, disent souffrir de symptômes dépressifs, alors qu'ils sont 13% dans le premier quintile de revenu, c'est-à-dire les ménages les plus modestes. Dès lors, plus le revenu augmente plus l'exposition à la dépression diminue. Il en est de même pour la gravité de la dépression. Ce sont les personnes des ménages aux revenus les plus modestes qui sont les plus nombreuses à déclarer des troubles dépressifs graves. Ensuite, la part des personnes en grave dépression diminue en fonction que leur revenu augmente.

3.1.6 La double causalité

De nombreuses études montrent que pauvreté et mauvaise santé vont de pair. C'est aussi ce qui ressort de certains indicateurs analysés plus haut dans ce chapitre. En matière de santé, les pauvres se portent moins bien que les riches et ceci vaut également pour les inégalités entre les pays. Les pays pauvres tendent à réaliser de moins bonnes performances en matière de santé que les pays plus riches.

Cette association révèle un lien de causalité à double sens : la pauvreté engendre la mauvaise santé et la mauvaise santé entretient la pauvreté.

3.2 Les déterminants de l'état de santé

Les déterminants de l'état de santé sont des facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui influent sur l'état de santé d'une population.

Les déterminants de la santé relèvent de plusieurs grandes catégories:

- Les facteurs sociaux et physiques ;
- Les comportements individuels ;
- Les aspects biologiques et génétiques ;
- La qualité des services de santé et leur accès ;
- Les politiques en matière de santé publique.

Ce sont les interrelations entre ces différents facteurs qui déterminent la santé des individus. Pour cette

raison, les interventions visant plusieurs déterminants de la santé sont les plus susceptibles d'être efficaces. Les déterminants de la santé dépassent les frontières des secteurs traditionnels de la santé et de la santé publique. Des ressorts tels que l'éducation, le logement, les transports, l'agriculture et l'environnement ont des influences sur l'amélioration de la santé de la population.

Les politiques nationales affectent la santé des individus et de la population. Par exemple, l'augmentation des taxes sur les ventes de tabac, peut améliorer la santé de la population en réduisant le nombre de consommateurs de produits de tabac.

Les facteurs sociaux et physiques

Les déterminants sociaux de la santé reflètent les conditions physiques de l'environnement dans lequel les gens naissent, vivent, apprennent, jouent, travaillent et vieillissent.

Voici quelques exemples de déterminants sociaux:

- Disponibilité de ressources pour répondre aux besoins quotidiens, tels que les possibilités d'éducation et d'emploi, ou la possibilité de se nourrir sainement ;
- Normes et attitudes sociales, telles que la discrimination ;
- Soutien social et les interactions sociales ;
- L'exposition au crime et à la violence et aux désordres sociaux.

Des exemples de déterminants physiques incluent :

- L'environnement naturel, le climat ou le changement climatique ;
- La pollution ;
- Les conditions de logement.

La qualité des services de santé et leur accès

L'accès aux services de santé et la qualité de ces derniers ont une incidence sur la santé. La prévention en matière de santé contribue aussi à retarder les traitements médicaux liés aux maladies.

Les obstacles souvent cités dans la littérature à l'accès aux services de santé comprennent :

- Un manque de disponibilité ;

- Un coût élevé ;
- Des barrières linguistiques.

Ces obstacles à l'accès aux services de santé conduisent à des besoins de santé non satisfaits ou des retards dans les traitements de certaines maladies avec pour conséquence des hospitalisations qui auraient pu être évitées dans certains cas.

Les comportements individuels

Les comportements individuels jouent également un rôle dans l'état sanitaire de la population. De nombreuses interventions en matière de santé publique et de soins de santé mettent l'accent sur la modification des comportements individuels tels que le tabagisme, la toxicomanie, l'alimentation et l'activité physique. Les changements positifs dans les comportements individuels peuvent réduire les taux de maladies chroniques.

Des exemples de déterminants individuels de la santé comprennent:

- Les régimes alimentaires ;
- La pratique d'activités physiques, la réduction de la sédentarité ;
- La réduction de la consommation d'alcool, de tabac et d'autres drogues ;
- L'hygiène corporelle et plus particulièrement le lavage des mains.

Dans ce qui suit nous allons plus particulièrement nous intéresser aux comportements individuels ayant une influence sur la santé.

3.2.1 L'obésité et l'insuffisance pondérale

D'après l'OMS, le surpoids et l'obésité se définissent comme une accumulation excessive de graisse. L'obésité est considérée comme un facteur à risque pour de nombreuses maladies chroniques telles que le diabète de type 2, l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires, les troubles musculo-squelettiques et certains cancers. Selon l'OMS, la cause fondamentale de l'obésité est un déséquilibre énergétique entre les calories consommées et celles dépensées. Ce déséquilibre provient des comportements alimentaires privilégiant les aliments très caloriques riches en lipides et en sucres. A cela s'ajoute, une augmentation du manque d'activité

physique en raison de la nature de plus en plus sédentaire des activités professionnelles et de loisir.

L'indice de masse corporelle (IMC) permet d'appréhender le surpoids et l'obésité. L'IMC est défini comme le poids en kilos divisé par le carré de la taille en mètres. Les personnes sont considérées « en surpoids » si leur IMC se situe entre 25 et 30, et « obèses » avec un IMC égal ou supérieur à 30.

En ce qui concerne la mesure de l'obésité, il convient de cibler la classe d'âge de 18 ans et plus et non des 15 ans et plus car la classification de l'OMS basée sur l'IMC est établie pour les 18 ans et plus et diverge pour les classes d'âges plus jeunes. Les chiffres en relation avec l'IMC commentés ci-dessous concernent donc uniquement les adultes.

D'après les résultats de l'enquête EHIS, plus le niveau d'éducation est faible, plus la proportion de personnes obèses augmente. Chez les personnes ayant un faible niveau d'éducation, la proportion de personnes obèses est supérieure à 20% aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Tandis que chez les personnes ayant un niveau d'éducation élevé, cette proportion se situe sous la barre des 10%.

Pour tous les niveaux d'éducation confondus l'obésité touche au Luxembourg autour de 15.6% de la population. Ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne européenne qui atteint 15.9%. Dans l'Union européenne comme au Luxembourg, le phénomène concerne davantage les hommes que les femmes, au Grand-Duché il y a un écart de 2.4 points de pourcentage entre les deux sexes.

A l'opposée, l'insuffisance pondérale est également un problème de santé publique majeur qu'il est possible de mesurer statistiquement à l'aide de l'indice de masse corporelle (IMC) des adultes. Les personnes ayant un IMC inférieur à 18.5 points sont considérées comme tel. Avec un IMC qui passe sous la barre des 16.5 points on parle de dénutrition ou d'anorexie.

L'insuffisance pondérale, ou plus gravement l'anorexie, est un trouble du comportement alimentaire essentiellement féminin. L'insuffisance pondérale touche 4.5% des femmes au Luxembourg et 3.5% en UE-28.

La taille des échantillons d'enquête ne permet pas ici de distinguer les personnes en insuffisance pondérale de celles souffrant d'anorexie. Par ailleurs, l'anorexie

n'est pas seulement liée à une forte insuffisance pondérale mais elle se caractérise aussi par des troubles psychiques qui ne sont pas mesurables via l'étude EHIS.

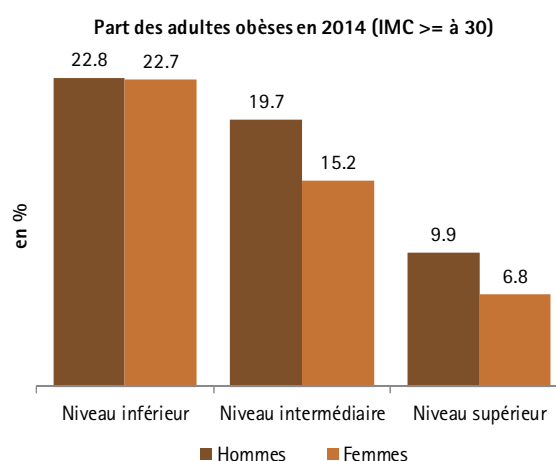
3.2.2 L'activité physique

Alors que près de 37.5% de la population âgée de 18 ans et plus au Luxembourg ne pratiquait aucun sport, 40.8% y consacrait par contre au moins deux heures et demie en 2014. Cela inclut le cyclisme comme moyen de transport.

Deux heures et demie d'activité physique d'intensité modérée par semaine est le niveau minimum d'activité physique recommandé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les adultes âgés de 18 ans ou plus.

Au Luxembourg, la proportion de ceux qui exercent au moins deux heures et demie par semaine est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, elle tend à augmenter avec le niveau d'éducation et le revenu de l'individu.

Graphique 22 : La part des adultes obèses diminue avec le niveau d'éducation



Source : Eurostat, EHIS 2014

Tableau 12 : L'insuffisance pondérale un phénomène féminin et plus répandu au Luxembourg qu'en UE-28

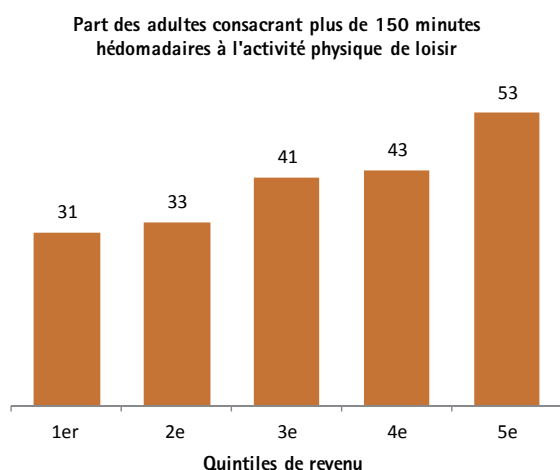
	Part des adultes en insuffisance pondérale en %		
	Total	Hommes	Femmes
Luembourg	2.8	1.0	4.5
UE-28	2.3	1.0	3.5

Source : Eurostat, EHIS 2014

Dans l'ensemble de l'UE, 40.5% des personnes ayant un niveau d'éducation élevé consacrent au moins deux heures et demie par semaine à des activités physiques, contre moins d'un quart (19.2%) des personnes ayant un faible niveau d'éducation. Les États membres nordiques ont la plus grande part de personnes pratiquant des activités physiques.

Le type d'activité physique décrit ci-dessus est le temps consacré à des activités physiques aérobies (sans lien avec le travail) visant à améliorer sa santé. Il est déterminé à l'aide de l'enquête EHIS.

Graphique 23 : La part des adultes consacrant plus de deux heures et demie par semaine à l'activité sportive augmente avec le revenu



Source : Eurostat, EHIS 2014

3.2.3 La consommation de fruits et légumes par jour

Au Grand-Duché, environ 1 personne sur 7 de 15 ans ou plus mange au moins cinq portions de fruits et légumes par jour, alors qu'environ 1 sur 3 n'en mange pas quotidiennement.

La consommation régulière de fruits et de légumes est considérée comme un élément important d'une alimentation saine et équilibrée. Selon l'OMS, la faible consommation de fruits et légumes figure parmi les dix principaux facteurs de risque de la mortalité. La consommation insuffisante de fruits et légumes est responsable de cancers gastro-intestinaux, de cardiopathies et d'accidents vasculaires cérébraux.

Au Luxembourg, 11.6% des hommes et 18.6% des femmes déclarent consommer au moins cinq portions par jour. Il s'agit là de la consommation préconisée par les recommandations de l'OMS. La notion de 5 portions par jour représente une consommation minimum de 400 g de fruits et légumes par jour (à l'exclusion des pommes de terre et autres tubercules contenant de l'amidon).

Contrairement à la situation dans l'UE-28, au Luxembourg, la consommation quotidienne de fruits et légumes semble moins influencée par le niveau d'éducation et le revenu que les autres déterminants de l'état de santé. Environ 14% des adultes ayant un niveau d'éducation inférieur ou intermédiaire déclarent consommer les 5 portions de fruits et légumes quotidiennes. Ils sont 17% ayant un diplôme de l'enseignement supérieur. En ce qui concerne le revenu il n'y pas de différence entre le fait d'appartenir au premier quintile de revenu ou au dernier, la part d'adultes respectant la préconisation de l'OMS est dans les deux cas proche de 15%.

3.2.4 La consommation de tabac

Selon de nombreuses études, le tabagisme constitue un des principaux risques évitables pour la santé. Il constitue un facteur de risque pour le développement de maladies cardiovasculaires, respiratoires et de nombreux cancers. Ses conséquences représentent une charge majeure pour les systèmes de soins de santé.

Dans de nombreux pays de l'UE-28, la prévalence du tabagisme s'est stabilisée ou a diminué au cours des dernières décennies.

En 2014, au Luxembourg, 79.5% des personnes âgées de 15 ans et plus ne fument pas, 5.8% fument occasionnellement et 14.6% fument quotidiennement.

La consommation de tabac concerne ici n'importe quel type de produits du tabac : cigarettes, cigarettes roulées, cigares, etc. Les cigarettes électroniques ne sont pas considérées.

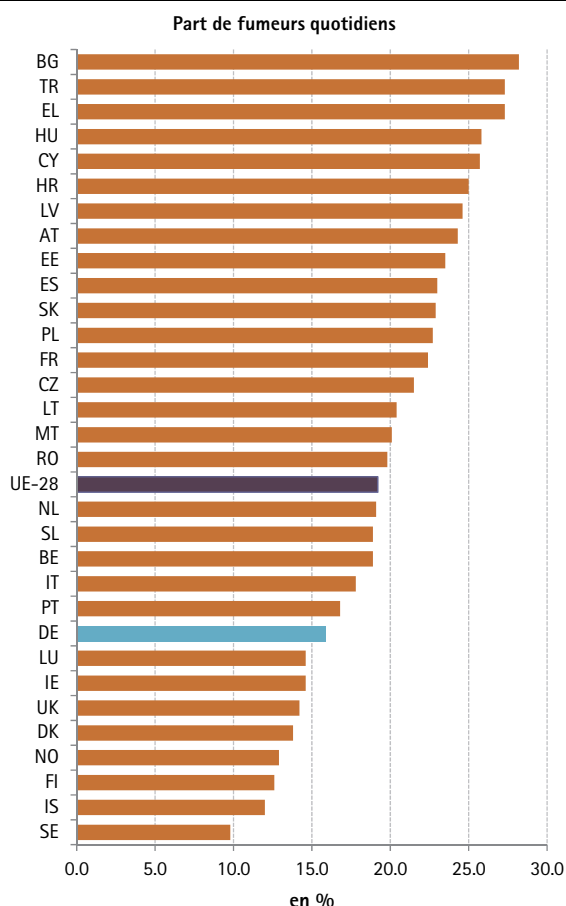
Avec 14.6% de fumeurs quotidiens, soit environ 1 résident luxembourgeois sur 7, le Luxembourg se place parmi les pays européens avec les proportions de

fumeurs les plus faibles. Néanmoins, si on y ajoute les fumeurs occasionnels, c'est malgré tout une personne sur 5 qui adopte ce comportement à risque. Le meilleur élève de la classe est la Suède, où seulement 9.8% de la population fume quotidiennement. D'une manière générale les pays nordiques, ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande sont plus responsables lorsqu'il s'agit de s'en griller une.

La part de fumeurs varie fortement selon le sexe. En effet, les femmes sont plus raisonnables que les hommes. Parmi les hommes, 23.5% sont des fumeurs (quotidiens et occasionnels), chez les femmes elles ne sont plus que 17.5% dans ce cas.

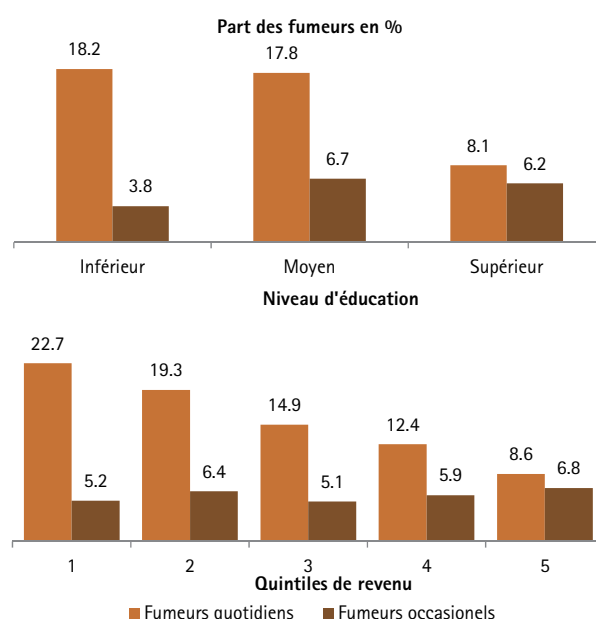
La fraction de fumeurs varie aussi selon l'âge et diminue à partir de 35 ans. Ainsi, parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, 24.9% consomment quotidiennement ou occasionnellement du tabac contre 19.6% des 55-64 ans et 9.8% des 65-74 ans.

Graphique 24 : En comparaison européenne le Luxembourg figure parmi les bons élèves de la classe



Source : Eurostat, EHIS 2014

Graphique 25 : Plus les personnes sont éduquées et possèdent un revenu élevé, moins elles fument



Source : Eurostat, EHIS 2014

La proportion de fumeurs varie selon le niveau d'éducation atteint. Au Grand-Duché, des parts plus élevées de fumeurs sont observées parmi les personnes ayant un niveau d'éducation faible et moyen, respectivement 22.0% et 24.5% tandis que parmi les personnes de niveau d'éducation supérieur, 14.3% sont des fumeurs.

Il en est de même lorsque l'on compare la consommation de tabac selon le revenu des fumeurs, en effet plus le revenu grimpe, moins ils sont nombreux. Près d'une personne sur trois appartenant au premier quintile de revenu (les 20% des revenus les plus faibles) consomme du tabac alors que cette proportion est réduite de moitié pour les 20% de la population les plus aisés. Le revenu est évidemment corrélé au niveau d'éducation.

3.2.5 La consommation d'alcool

Selon le Ministère de la Santé, la consommation d'alcool constitue un facteur de risque évitable des maladies cardiovasculaires, de cirrhose du foie, de cancers et de troubles mentaux. L'alcool est également souvent à l'origine d'accidents de la circulation et d'actes de violence entraînant des traumatismes.

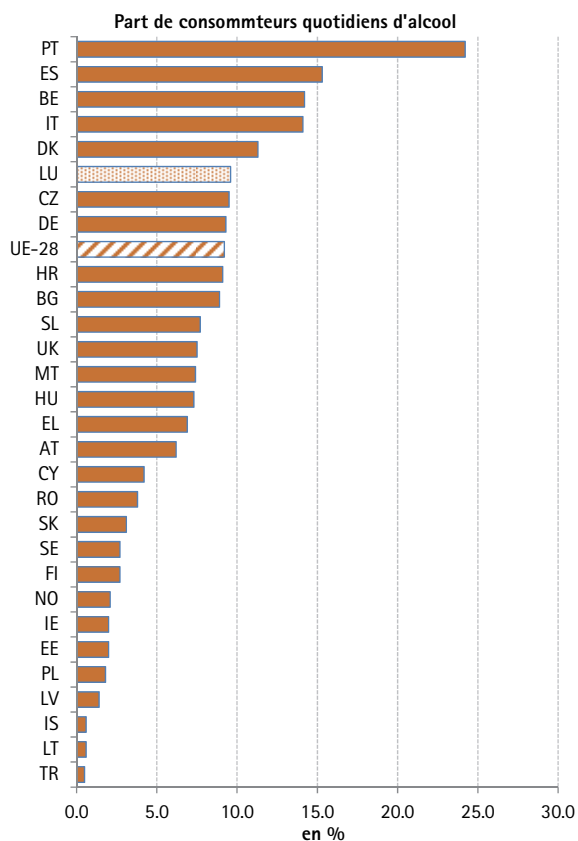
La consommation d'alcool, mesurée dans le cadre de l'enquête EHIS, concerne les boissons alcoolisées en tout genre, c'est-à-dire, bière, vin, cidre, cocktails,

long-drinks, alcopops, spiritueux, eau de vie, liqueurs, alcool fait maison, etc.

En ce qui concerne la consommation quotidienne d'alcool, les résidents luxembourgeois sont moins raisonnables que face à la consommation de tabac. En effet, ils se retrouvent en tête du classement européen derrière les pays du sud de l'Europe (Portugal, Espagne, Italie), la Belgique et le Danemark.

La fréquence de la consommation hebdomadaire d'alcool est sensiblement plus importante chez les résidents luxembourgeois (40.6%) qu'en moyenne dans l'UE-28 (29.6%). Par ailleurs, la fréquence de consommation d'alcool varie beaucoup selon le sexe. Les consommations hebdomadaires et quotidiennes sont plus élevées chez les hommes. Ainsi, 13.7% des hommes contre 5.5% des femmes avouent boire quotidiennement des produits alcoolisés. Les femmes sont plus de moitié moins nombreuses à absorber quotidiennement de l'alcool, cet écart se réduit pour les consommations hebdomadaires (47.2% des hommes et 34.1% des femmes).

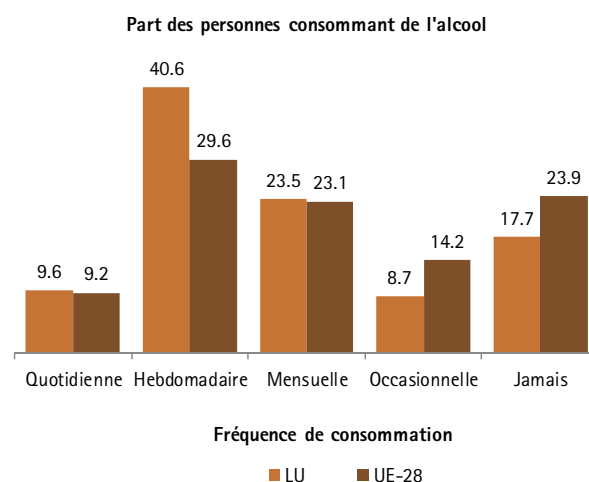
Graphique 26 : En comparaison européenne le Luxembourg figure parmi les moins bons élèves de la classe



Source : Eurostat, EHIS 2014

En outre, 17.7% de la population du Grand-Duché s'estime totalement sobre et déclarent ne jamais consommer d'alcool ou du moins pas pendant les 12 derniers mois. Dans l'Union européenne, cette part est un peu plus élevée.

Graphique 27 : Au Luxembourg la consommation occasionnelle et hebdomadaire d'alcool est nettement plus élevée que dans l'UE-28



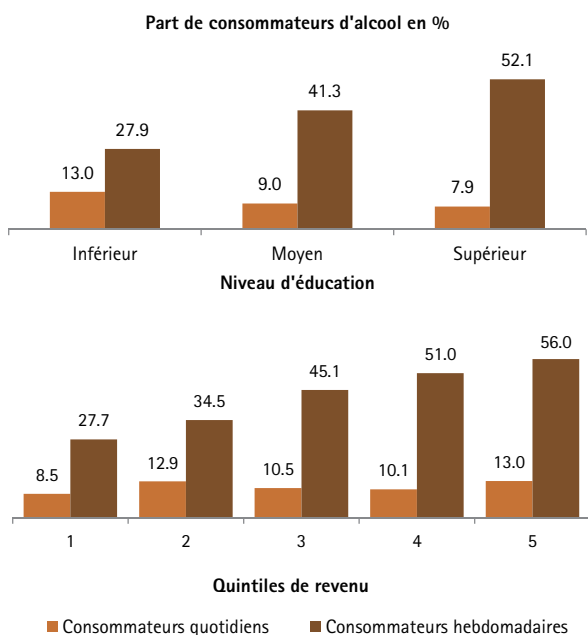
Source : Eurostat, EHIS 2014

Même si d'une manière générale la consommation d'alcool est plus répandue que celle de tabac, on observe aussi certaines inégalités selon le niveau d'éducation et le revenu.

La part des personnes avec un niveau d'éducation inférieur est plus importante à consommer de l'alcool quotidiennement. Par contre, si l'on considère le revenu des personnes, l'image est moins contrastée. En effet, c'est les personnes appartenant au dernier quintile de revenu (les plus aisés) qui déclarent le plus souvent consommer de l'alcool tous les jours. Elles sont 13.0% contre 8.5% de celles appartenant au premier quintile.

Par contre, une tendance qui se dégage nettement est la corrélation qui existe entre le niveau d'éducation et le revenu et la consommation hebdomadaire de produits alcoolisés. 56.0% des personnes appartenant au 5e quintile de revenu boivent de l'alcool une fois par semaine, alors qu'elles sont moins de la moitié appartenant au premier quintile. Ce phénomène peut s'expliquer par des différences de budgets loisir qui peuvent être alloués aux sorties.

Graphique 28 : La consommation hebdomadaire d'alcool augmente avec le niveau d'éducation et le revenu.



Source : Eurostat, EHIS 2014

3.3 Limites des données

Tous les indicateurs présentés dans ce chapitre consacré à la santé proviennent de données auto-déclarées, de sorte qu'elles sont, dans une certaine mesure, affectées par la perception subjective des répondants, ainsi que par leur origine sociale et culturelle. Malgré leur caractère subjectif, les statistiques présentées sont considérées comme des estimateurs pertinents et fiables de l'état de santé de la population ainsi que de bons prédicteurs des besoins en soins de santé. Ils sont utiles pour l'analyse des tendances et pour mesurer les disparités socio-économiques.

Les enquêtes EU-SILC et EHIS ne couvrent pas la population dite institutionnalisée, par exemple, les personnes vivant dans des établissements de santé et des établissements sociaux. L'état de santé de cette sous-population particulière est susceptible d'être pire que celui de la population vivant dans les ménages privés. Il est donc probable que, dans une certaine mesure, ces deux sources de données sous-estiment les problèmes de santé.

Glossaire

EHIS-European health interview survey ou enquête européenne par interview sur la santé

EHIS est une étude observationnelle transversale en population générale.

EHIS vise à mesurer l'état de santé (y compris l'incapacité), les déterminants de la santé, l'utilisation et les barrières en matière d'accès aux services de soins de santé ainsi que les caractéristiques sociodémographiques de la population de l'Union Européenne (UE) âgée de 15 ans et plus.

Cette enquête est réalisée de façon harmonisée entre les pays, ce qui permet d'obtenir un degré élevé de comparabilité entre tous les Etats membres.

C'est une enquête obligatoire (contraignante sur la forme et le contenu) pour les Pays membres de l'UE. L'enquête a été conduite en 2014 au Luxembourg et s'inscrit dans la 2ème vague d'EHIS.

La première vague a été menée entre 2006 et 2009 dans 17 pays volontaires de l'UE ainsi qu'en Suisse et en Turquie.

La deuxième vague s'est déroulée entre 2013 et 2015 dans les 28 pays de l'UE ainsi qu'en Islande et en Norvège.

Objectif

L'objectif de l'étude est de décrire l'état et les comportements de santé de la population résidente et des besoins de soins et de prévention afférents. Les données collectées sont transférées à Eurostat (Office de statistique de l'Union européenne). Elles doivent notamment permettre :

- d'évaluer la proportion de la population qui souffre de maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, maladies respiratoires, ...) ;
- de déterminer la relation entre ces maladies et les habitudes de vie dans la population (par exemple obésité et nutrition) ;
- d'obtenir de l'information sur les besoins en soins de santé et l'utilisation des services de prévention par la population ;

- d'évaluer les comportements de santé (activité physique, alimentation équilibrée, etc.) et les facteurs favorisant ces comportements.

Pilotage du projet

- Commanditaire : Ministère de la Santé ;
- Responsable opérationnel: Luxembourg Institute of Health (LIH), Epidemiology and Public Health Research Unit ;
- Comité de pilotage composé de représentants de la Direction de la Santé, du LIH et du STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Luxembourg).

Population cible

La population cible est constituée d'hommes et de femmes résidant au Luxembourg âgés d'au moins 15 ans.

Les personnes vivant dans des logements collectifs ou institutions ont été exclues.

Constitution de l'échantillon

Taille d'échantillon minimum définie pour le Luxembourg par le règlement européen : 4 000 individus.

Hypothèse de taux de réponse : 25% → 16 000 personnes contactées.

Constitution de l'échantillon basée sur les données du recensement de la population de 2011.

Un échantillon aléatoire stratifié par âge, sexe et district de résidence a été tiré au sort dans le fichier des affiliés à la Caisse Nationale de Santé par l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale.

Modalités de contact des participants

Sollicitation par voie postale avec invitation officielle de la Direction de la Santé à participer à l'étude.

Modalités de réponse

Questionnaires remplis selon un mode auto-administré disponibles en version électronique (LimeSurvey) sur le site www.ehis.lu ou en version papier sur demande.

Quatre versions linguistiques ont été mises à disposition des participants : allemand, français, portugais et anglais.

Consentement

Consentement explicite éclairé par une lettre d'information et obtenu à l'aide d'une case à cocher introduite au début du questionnaire électronique et papier.

Source : Ministère de la santé

Quintiles de revenu

Si on ordonne une distribution de revenus, les quintiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en cinq parties égales. Un quintile est l'une des cinq parties égales.

Par exemple, si nous examinons tous les revenus d'une population, les 20% supérieurs de ces revenus représentent le cinquième quintile de revenu. Les 20% les plus bas de ces revenus représentent le premier quintile de revenu. Il y a trois autres quintiles entre le premier et le cinquième quintile.

Niveau d'éducation

Dans ce chapitre nous utilisons pour certaines statistiques les niveaux d'éducation. Ces derniers reposent sur la CITE (Classification internationale type de l'éducation ou ISCED en anglais). Elle a été conçue par l'Unesco au cours des années 1970. Elle a été révisée en 1997, puis en 2011. C'est un outil construit pour produire dans l'ensemble des pays des statistiques comparables sur l'enseignement et la formation, en classant les programmes d'études par niveaux (ISCED-P), les niveaux de formation atteints par les individus (ISCED-A) et les domaines d'éducation (ISCED-F).

La catégorie 0 regroupe les personnes n'ayant pas d'éducation formelle ou qui n'ont pas terminé l'enseignement primaire.

La catégorie 1 correspond à l'enseignement primaire.

La catégorie 2 correspond au 1er cycle de l'enseignement secondaire.

La catégorie 3 regroupe le second cycle de l'enseignement secondaire (CITP, CATP, DAP, diplôme de technicien, diplôme de fin d'études secondaires techniques, diplôme de fin d'études secondaires, ...).

La catégorie 4 regroupe l'enseignement post-secondaire non tertiaire (brevet de maîtrise).

Les diplômes d'études supérieures de type court (en principe 2 ans) se trouvent dans la catégorie 5, les diplômes Bachelor (ou équivalents) dans la catégorie 6, les diplômes Master (ou équivalents) dans la catégorie 7 et les Doctorats (ou équivalents) dans la catégorie 8.

Dans ce chapitre nous regroupons ces différentes catégories que nous appelons

- Niveau d'éducation inférieur : Catégories de 0 à 2
- Niveau d'éducation moyen : Catégories 3 et 4
- Niveau d'éducation supérieur : Catégories 5 à 8

Organisation mondiale de la santé (OMS)

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est une agence spécialisée des Nations unies. Elle a été fondée en 1948. Elle a poursuivi le but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible, la santé étant définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

Les grands domaines d'activité de l'OMS sont les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles, la promotion de la santé à toutes les étapes de la vie, les systèmes de santé ainsi que la préparation, la surveillance et la riposte aux situations d'urgence.

La collaboration de l'Organisation avec l'Union européenne (UE) s'étend sur plusieurs volets.